



l'Opérateur
du patrimoine
et des projets
immobiliers
de la Culture

Rapport d'activité 2015

Sommaire

| | |
|-------------|---|
| p.3 | L'année 2015 |
| p.5 | Rétrospective 2015 |
| p.6 | Chiffres clés |
| p.7 | L'Oppic : l'opérateur immobilier de droit commun du ministère de la Culture et de la Communication |
| p.11 | L'activité opérationnelle au service des politiques culturelles |
| p.13 | L'activité en bref |
| p.19 | De nouveaux instruments au service d'une gestion modernisée des opérations |
| p.20 | Les schémas directeurs |
| p.22 | La démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale (RSE/RSO) |
| p.27 | L'expertise au profit de l'accompagnement des politiques publiques |
| p.29 | Ad'AP : agendas d'accessibilité programmée |
| p.30 | L'Oppic et la protection du patrimoine protégé |
| p.32 | L'Oppic et l'architecture |
| p.33 | Les oeuvres créées au titre du 1% artistique |
| p.39 | La mémoire et la valorisation des opérations |
| p.41 | Le fonctionnement de l'Oppic : performance économique, juridique et humaine |
| p.43 | Une fonction financière en mouvement |
| p.47 | Les Ressources Humaines au service de la stratégie de l'établissement |
| p.49 | Des procédures juridiques renforcées |
| p.51 | La poursuite de l'activité des archives |
| p.53 | Les opérations et les études préalables en 2015 |
| p.55 | La typologie des institutions sur lesquelles l'Oppic est intervenu en 2015 |
| p.57 | La répartition géographique des opérations conduites par l'établissement |
| p.59 | Les donneurs d'ordre et les maîtres d'ouvrages des opérations |
| p.61 | Les cadres juridiques des opérations de travaux en cours en 2015 conduites par l'établissement |
| p.63 | Les missions d'études préalables en cours |
| p.64 | Les maîtres d'oeuvre |
| p.67 | Les opérations |
| p.68 | Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence |
| p.69 | Archives nationales du monde du travail, Roubaix |
| p.70 | Archives nationales, Fontainebleau |
| p.71 | Les Arts Décoratifs, palais du Louvre, Paris |
| p.73 | Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz |
| p.74 | Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne |
| p.75 | Centre national de la danse, Pantin |
| p.76 | Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris |
| p.81 | Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Bois-d'Arcy |
| p.82 | Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris |
| p.83 | Cérémonies nationales |
| p.84 | Château de Versailles |
| p.91 | Château de Vincennes |
| p.93 | Cité de la céramique, Sèvres |
| p.96 | Collège de France |
| p.97 | Conseil économique, social et environnemental, Paris |
| p.100 | Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris |
| p.101 | Domaine national de Fontainebleau |
| p.115 | École militaire, Paris |
| p.117 | École nationale supérieure de la photographie, Arles |
| p.118 | École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand |
| p.119 | École nationale supérieure d'architecture de Marseille/ Institut méditerranéen de la ville et des territoires |

| | |
|-------|--|
| p.120 | École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg |
| p.121 | École nationale supérieure d'architecture de Toulouse |
| p.122 | École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy |
| p.123 | École nationale supérieure d'art de Limoges |
| p.124 | Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux |
| p.126 | Galleries de Paléontologie et d'Anatomie Comparée, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris |
| p.127 | Hôtel de Mailly-Nesle, Paris |
| p.128 | Grand Palais, Paris |
| p.130 | Hôtel national des Invalides, Paris |
| p.131 | Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris |
| p.132 | Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne |
| p.133 | Institut national du sport, de l'expertise & de la performance (INSEP), Paris |
| p.136 | Institut de France, Paris |
| p.137 | Jardin des plantes, Paris |
| p.138 | Maison Chapp, Basse Terre, Guadeloupe |
| p.139 | Maison des enfants d'Izieu |
| p.140 | Manège de Sénarmont, Fontainebleau |
| p.141 | Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris |
| p.146 | Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont |
| p.147 | Mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées dans les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture |
| p.150 | Musée d'Archéologie nationale – domaine national de Saint-Germain-en-Laye |
| p.153 | Musée d'Orsay, Paris |
| p.154 | Musée national de la Renaissance, château d'Écouen |
| p.158 | Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison |
| p.159 | Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny, Paris |
| p.165 | Musée national Jean-Jacques Henner, Paris |
| p.166 | Musée Nissim de Camondo, Paris |
| p.167 | Musée Rodin, Paris |
| p.169 | Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne |
| p.171 | Opéra Comique, Paris |
| p.172 | Palais de Chaillot, Paris |
| p.178 | Palais Garnier, Paris |
| p.181 | Palais de la Porte Dorée, Paris |
| p.182 | Palais Royal, Paris |
| p.185 | Pont transbordeur, Rochefort |
| p.186 | Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux |
| p.188 | Réserves du musée national de la Marine, Dugny |
| p.189 | Résidences présidentielles |
| p.196 | Site de Paris-Malaquais : École nationale supérieure des beaux-arts ; École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais |
| p.202 | Site Richelieu et 65 rue de Richelieu, Paris |
| p.206 | Site Rohan - Soubise, Paris |
| p.208 | Tarmac, Paris |
| p.209 | Universcience, Cité des sciences et de l'Industrie de la Villette, Paris |
| p.211 | Val-de-Grâce, Paris |
| p.215 | Zénith, Paris |
| p.219 | Opérations en cours ou achevées en 2015 |
| p.220 | Légendes |



année 2015

Clarisse Mazoyer
Présidente

Une année 2015 riche de livraisons d'équipements qui illustrent la diversité des savoir-faire de l'Oppic.

L'année 2015 aura été, pour l'Oppic et ses mandants, une année riche de réalisations qui, toutes, illustrent, l'une des facettes des savoir-faire de notre établissement : la **construction neuve d'un équipement culturel** d'excellence pour nos territoires, avec le centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne ; la **réhabilitation et la transformation d'usage** du sanatorium de Sabourin en l'École nationale supérieure d'architecture à Clermont-Ferrand ; une opération dans laquelle la **dimension d'innovation technique** fut prépondérante avec le stade aquatique Christine Caron, certifié HQE, de l'INSEP ; deux **réouvertures de musées d'ambition nationale et internationale**, dans des projets alliant tous deux **respect du patrimoine protégé** et refonte des parcours et des propos muséographiques au musée Rodin et au musée de l'Homme, inauguré par le Président de la République le 15 octobre après 7 années de fermeture au public. Dans le même temps, l'inauguration des locaux de l'École nationale des Chartes donnait un premier signe de l'avancement de l'ambitieux chantier de réhabilitation du site Richelieu et le Protocole Culture-Défense, fêtant ses dix ans, permettait des avancées substantielles pour le patrimoine de l'Hôtel national des Invalides ou du Château de Vincennes.

Parallèlement, et alors même que la tendance lourde constatée depuis plusieurs années d'amointrissement des mises en construction de nouveaux équipements culturels au bénéfice de chantiers de réhabilitation se confirme, **les nouvelles conventions de mandat de l'année 2015 consacrent l'un des acquis important du travail stratégique mené depuis cinq ans par l'Oppic en faveur des schémas directeurs de site.**

Ont été en effet présentées en 2015 les premières opérations de travaux tant avec le centre national d'art et de culture Georges Pompidou qu'avec Universcience, pour son site de la Cité des sciences et de l'industrie, qui émanent de cette démarche de mise en visibilité, par les études appropriées, des travaux de réhabilitation à engager. Au titre des nouvelles opérations s'ajoutent également la convention de mandat passée avec l'Institut national de l'audiovisuel -INA- première opération du champ «audiovisuel» à laquelle l'Oppic est associé, et la convention d'études relative à la maison Chapp en Guadeloupe, première opération située en Outre-mer pour l'établissement.

2015 aura également été, avec le départ de Christophe Vallet qui a présidé à la création de l'établissement et l'arrivée à échéance de la feuille de route du contrat de performance 2012-2015, **l'occasion de faire, pour l'ensemble des équipes de l'Oppic, accompagnées par l'Inspection générale des affaires culturelles, un bilan des cinq premières années d'existence de l'établissement.**

Ces travaux, qui ont mobilisé les collaborateurs de l'Oppic durant l'automne 2015, ont été l'occasion d'identifier les réussites de l'établissement, pour lesquelles je souhaite saluer l'équipe de direction précédente : l'Oppic est désormais largement reconnu pour la légitimité de ses interventions et son professionnalisme auprès opérateurs du secteur culturel. Ses missions de conseil et d'expertise se sont développées et un travail de confiance partagée a pu se consolider au fil du temps, avec la tutelle, dans la diversité des composantes qui constituent le ministère de la Culture et de la Communication. Ces réflexions ont aussi été l'occasion de partager les enjeux d'avenir : la maîtrise des coûts, des délais et la sécurisation juridique des opérations de travaux constituent des invariants et nécessitent une amélioration continue. Mais répondre aux mieux aux attentes des utilisateurs et à la modification constante des usages culturels doit aussi utilement pouvoir servir de référence pour les travaux de l'Oppic, de même que les grands mouvements de modernisation de la maîtrise d'ouvrage publique, qu'il s'agisse de la généralisation de la réflexion en coût global des bâtiments, ou des démarches environnementalement et socialement responsables.

Ces travaux, enrichis du dialogue nourri et fructueux avec les tutelles, viendront établir le prochain document stratégique des années 2016-2018 qui s'ouvrent pour l'établissement.

Légendes photos :

Collège de France

© Sophie Chivet/Oppic - janvier 2014.

Maison des enfants d'Izieu

© Studio Erick SAILLET - juillet 2015.

Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne

© Patricia Hardy - août 2015.

École nationale des chartes, Paris

© Jean-Christophe Ballot/ BnF/ Oppic - janvier 2014.

Stade aquatique Christine Caron de l'Insep, Paris

© Pascal Aïmar/ Tendance Floue/ Oppic - octobre 2014.

Musée de l'Homme, Paris

© Patrick Tourneboeuf/Tendance Floue/Oppic - octobre 2015.

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

© Pascal Aïmar/ Tendance Floue/ Oppic - septembre 2015.

Hôtel Biron du musée Rodin, Paris

© Patrick Tourneboeuf/Tendance Floue/Oppic - novembre 2015.

Rétrospective 2015



13 mars : conseil d'administration

1 mandat (Maison Chapp, Guadeloupe) et 6 avenants.

17 mars : inauguration

des laboratoires de physique et de chimie du Collège de France.

6 avril : inauguration

des espaces rénovés de la Grange et de l'extension de la maison des enfants d'Izieu.

10 avril : 1% artistique

l'oeuvre de Virginie Yassef est retenue pour l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand.

29 juin : conseil d'administration

13 avenants.

9 octobre : inauguration

du centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne.

9 octobre : inauguration

de l'École nationale des chartes, Paris.

13 octobre : inauguration

du stade aquatique Christine Caron de l'Insep, Paris.

15 octobre : inauguration

du musée de l'Homme, Paris.

16 octobre : inauguration

de l'école nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand.

9 novembre : inauguration

de l'Hôtel Biron du musée Rodin, Paris.

13 novembre : conseil

d'administration

4 mandats (rénovation des coupes et verrière Cité des sciences et de l'industrie, remise en état des chenilles du centre national d'art et de culture Georges Pompidou, INA, espace de projection de l'IRCAM) et 3 avenants.

C chiffres clés

Les opérations

284 opérations en cours
dont 83 sous mandat et 201
sous maîtrise d'ouvrage directe
sur 66 sites différents.

89 nouvelles opérations.

8 opérations inaugurées.

22 architectes en chef des
monuments historiques.

23 architectes.

57% des opérations
en patrimoine protégé.

Le budget des opérations

868 M€ d'en cours
gérés pour compte de tiers.

119 M€ engagés.

184 M€ mandatés.

7,6 M€ rendus aux
mandants.

(avenants
d'amoindrissement :
Archives nationales de
Pierrefitte-sur-Seine,
Palais de la Porte Dorée,
École nationale supérieure
d'architecture Paris Val-
de-Seine et École nationale
supérieure d'architecture
de Paris-Belleville)

Les marchés publics

203 nouveaux marchés.

147 avenants à des
marchés en cours.

L'Établissement

113 personnes physiques
au 31 décembre.

64% des collaborateurs
ayant suivis une formation.

11,04 M€ de budget
de fonctionnement.
dont 7,8 M€ de masse salariale.

121,4 mètres linéaires
d'archives traités.
représentant 105 versements.

7 350 nouvelles photos de
chantiers.



Oppic : l'opérateur immobilier de droit commun du ministère de la Culture et de la Communication

les missions de cet établissement public spécialisé

L'Oppic est un établissement public administratif spécialisé dans la maîtrise d'ouvrage des équipements culturels (décret n°2010-818 du 14 juillet 2010). Il est l'opérateur immobilier de droit commun du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs (80% de son activité). Il peut, à titre accessoire et en accord avec sa tutelle, intervenir pour le compte d'autres maîtres d'ouvrage (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Défense, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports).

Le cadre juridique des interventions de l'Oppic lui permet d'utiliser le dispositif du mandat, dont le formalisme se révèle adapté aux opérations longues et complexes, ou encore de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice permettant d'intervenir pour des opérations urgentes ou ponctuelles. Les opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice sont inscrites et suivies au moyen de deux conventions : la convention cadre Culture et le protocole Culture-Défense, lié à un partenariat entre les deux ministères depuis 2005, qui définissent annuellement le programme des travaux confiés à l'Oppic sur les monuments identifiés.

Le plan de charge de l'Oppic (284 opérations en 2015) est établi en accord avec le ministère de la Culture et de la Communication et approuvé par son conseil d'administration. Les opérations, qui en découlent, portent sur des projets de constructions neuves, mais aussi sur la réhabilitation, le réaménagement, l'extension ou la transformation en partie ou en totalité de bâtis anciens, classés ou inscrits au titre des monuments historiques : musées, théâtres, écoles de l'enseignement supérieur culturel, centres d'archives, centres de conservation ou bibliothèques.

Fort de l'expérience capitalisée par chacun des opérateurs dont il est issu, l'Oppic déploie une expertise et un savoir-faire éprouvés au service de projets culturels qui se caractérisent souvent par leur complexité technique, leur exigence patrimoniale et leur développement en milieu occupé. Cette particularité des opérations de maîtrise d'ouvrage culturelle implique un investissement fort des équipes de l'Oppic au service du bâti mais aussi des utilisateurs et des projets scientifiques et culturels dans le respect des programmes, des enveloppes financières et des délais définis par le maître d'ouvrage.

Le contrat de performance conforte les missions de l'Oppic

Les orientations stratégiques de l'établissement sont définies dans son contrat de performance (adopté en 2012 et qui a couru jusqu'à la fin de l'année 2015). Elles font de l'Oppic plus qu'un service constructeur puisque ses missions vont en amont des opérations, aux missions d'assistance et de conseil aux maîtres d'ouvrage (convention d'études préalables, assistance, conseil, évaluation en coût global) et en aval, aux services de gestion des biens immobiliers sur lesquels il est appelé à intervenir.

Au-delà des missions, le contrat de performance insiste également sur les actions à mettre en œuvre pour assurer la maîtrise des coûts et des délais des travaux et optimiser le fonctionnement de l'établissement. A travers les orientations stratégiques du contrat de performance et des actions associées, l'Oppic a souhaité en 2012 se doter d'un outil de modernisation de sa gestion et du suivi de ses opérations, pour améliorer au quotidien son action.

C'est pourquoi s'est engagé à l'automne 2015, un travail d'évaluation globale des résultats du contrat, tant en externe, avec l'accompagnement de l'inspection générale des affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication (mission diagnostic), qu'en interne grâce à la mobilisation d'une partie importante des équipes autour de quatre groupes de travail dédiés aux problématiques suivantes : les relations entre acteurs de la maîtrise d'ouvrage, l'inscription de l'Oppic dans les priorités politiques du ministère de la Culture et de la Communication, la fonction de valorisation et l'amélioration du fonctionnement interne. Ce travail collectif participera à l'élaboration d'un nouveau contrat, portant sur la période 2016-2018, à adopter avant la fin du premier semestre 2016.

Une gouvernance et une organisation au service des projets

La gouvernance de l'établissement repose sur un président exécutif, qui préside le conseil d'administration, et un directeur général qui l'assiste dans ses fonctions. Depuis 2013, l'équipe de direction s'est renforcée d'une secrétaire générale, chargée du pilotage des services transversaux, des chantiers liés au contrat de performance et du secrétariat du conseil d'administration.

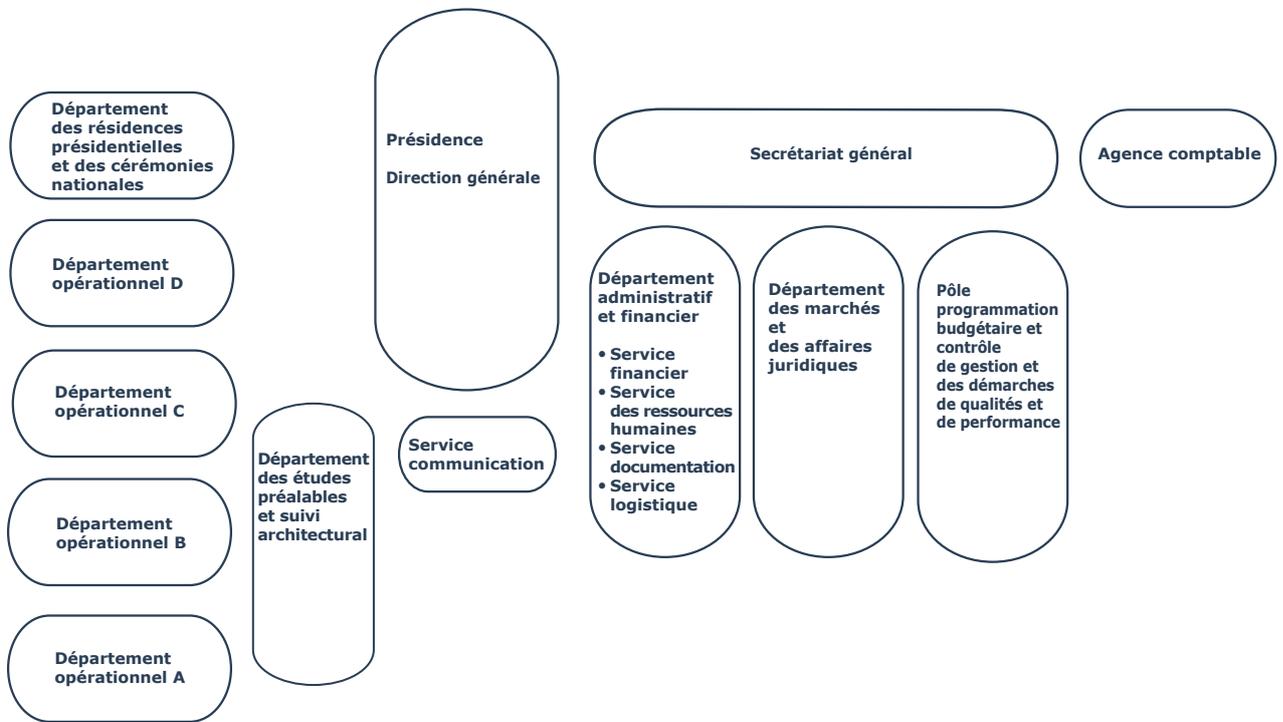
Clarisse Mazoyer a succédé à Christophe Vallet à la présidence de l'établissement le 13 juillet 2015 et Cécile Favarel-Garrigues a pris ses fonctions de secrétaire générale le 1^{er} novembre 2015.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2015. Il a approuvé par délibération cinq nouvelles conventions de mandat d'études et de travaux, qui concernent le relogement de la Direction des affaires culturelles de Guadeloupe, le désamiantage et la rénovation de la salle de projection de l'IRCAM, la rénovation des coupes textiles et verrières de la Cité des sciences et de l'industrie, la rénovation et l'extension de bâtiments pour l'INA à Bry-sur-Marne et la rénovation des "chenilles" du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou. Sept nouvelles conventions d'études préalables ont également été signées (IMVT Marseille, Musée national du Moyen-Âge, Cluny, École nationale supérieure d'architecture de Toulouse, Palais de Compiègne, Hôtel de Mailly-Nesle, Zénith de Paris et Palais de la Porte Dorée). S'agissant des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage de plein exercice, le conseil d'administration a successivement approuvé par délibération l'exécution du programme 2015, les ajustements de la programmation et les deux conventions annuelles fixant la liste et le programme des opérations pour 2015. Trente six opérations nouvelles y ont été inscrites.

L'ensemble des opérations de travaux sont portées par différentes équipes projet réparties dans cinq départements opérationnels. Le département des études préalables et du suivi architectural a vocation à intervenir en amont des opérations, notamment en phase de programmation, à assurer la mise en œuvre de politiques transversales (développement durable, accessibilité).

Chacun des départements opérationnels comporte un panel de compétences équilibré réparties entre programmistes, préventionnistes, ingénieurs, architectes spécialisés dans le domaine des monuments historiques et architectes urbanistes. L'ensemble du secteur opérationnel représente 76 % des effectifs de l'établissement.

Ces équipes s'appuient, pour l'accomplissement quotidien de leurs missions, sur le secrétariat général, mutualisant les fonctions support au sein notamment d'un département des marchés et des affaires juridiques, d'un département administratif et financier et d'un pôle programmation budgétaire, ainsi que sur une agence comptable. Un service communication assure en outre la promotion et la valorisation de l'activité de l'établissement.





**activité opérationnelle
au service des politiques
culturelles**

Légende photo :

Musée Jean-Jacques Henner
© Thierry Ardouin /Tendance Floue/ Oppic -
décembre 2015.

L / activité en bref



En 2015, l'Oppic a conduit 284 opérations, soit 54 opérations de moins que l'an dernier, traduisant moins une baisse d'activité de l'établissement que le fruit des efforts de gestion pour clôturer comptablement d'anciennes opérations pour lesquelles l'Oppic intervenait comme mandataire (49). Mécaniquement, l'encours des opérations porté dans les comptes de l'Oppic est en conséquence en nette diminution, répondant ainsi à une demande du ministère de la Culture et de la Communication d'actualiser et fiabiliser ses propres comptes d'actifs. L'encours de l'Oppic atteint ainsi 868 M€ à fin 2015, soit une baisse de 42 % par rapport à 2014 (1 485 M€).

L'année 2015 continue de traduire la montée en puissance des opérations de moindre importance financière compte tenu de plusieurs facteurs cumulés, dont la décade des grands projets de livraison d'équipements culturels après la livraison du bâtiment des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine (2013) et du MuCEM (2014), mais aussi la réalisation d'opérations de taille "moyennes" : l'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, le centre national des arts du cirque à Châlons - en - Champagne ou les opérations du protocole Culture - Défense.

2015 marque aussi l'arrivée à maturité de premières opérations de travaux, au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou comme à Universcience qui se sont engagés dans la démarche structurante et de long terme des schémas directeurs avec l'Oppic. Les deux autres opérations concernent l'INA et la future implantation de la DAC en Guadeloupe.

S'agissant de la convention cadre, les principales opérations 2015 concernent la réhabilitation du pont transbordeur du Martrou à Rochefort, la phase préalable du schéma directeur du Palais de Compiègne, la restauration du site de l'Alma pour les résidences présidentielles et la mise en accessibilité de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Légende photo :

Site Richelieu
© Jean-Christophe Ballot/BnF/Oppic-
février 2016.

En-cours des opérations gérées en comptes de tiers

| | Nombre | Montant des en cours |
|----------------------|------------|-------------------------|
| Convention de mandat | 83 | 704 148 544,00 € |
| Conventions cadre | 201 | 163 688 631,00 € |
| Total | 284 | 867 837 175,00 € |

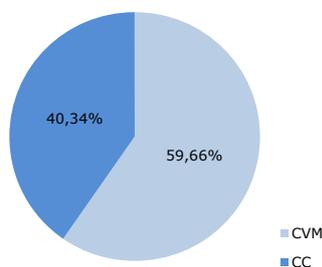
Les opérations en compte de tiers ont généré 119 M€ d'engagements et 184 M€ de mandatements en 2015 et environ 9 705 actes de gestion (hors fonctionnement). Le niveau des engagements a baissé de 13 M€, mais cette baisse concerne exclusivement les conventions de mandat alors que les montants engagés sur les opérations en maîtrise d'ouvrage directe sont stables.

Les mandatements ont quant à eux progressé de 4%, soit + 7 M€ par rapport à l'an dernier. L'augmentation des mandatements concernent faiblement les conventions de mandants (+ 1M€) et de manière significative les opérations en maîtrise d'ouvrage directe (+ 6M€).

Répartition des flux sur les comptes de tiers en M€

| | Engagements | Mandatements |
|-------------------|-------------|--------------|
| Mandats | 71 | 136 |
| Conventions cadre | 48 | 48 |
| Total | 119 | 184 |

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage directe représentent plus de 40% des engagements



Le montant total des engagements en maîtrise d'ouvrage directe (convention cadre) représente plus de 40 % des engagements en progression de plus de 15 % sur les deux derniers exercices (25% du total en 2013). Cette augmentation de la part des opérations en maîtrise d'ouvrage directe illustre l'évolution déjà constatée du renforcement des opérations de réhabilitation et d'entretien lourd dans l'activité de l'Oppic.

L'activité de l'Oppic est néanmoins toujours très concentrée puisque les dix opérations les plus importantes pour ce qui est des engagements représentent 68% des engagements totaux de l'établissement, soit 81 M€. Elles concernent les sites de l'Opéra comique, les phases 1 et 2 du schéma directeur de Versailles, le musée de l'Homme, le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, le Palais de Compiègne, le Val-de-Grâce, le château de Fontainebleau et le site Richelieu.

Le niveau des délégations d'AE en provenance des différents mandants baisse de 28 M€ par rapport à l'an dernier. Cette baisse concerne aussi bien les opérations en maîtrise d'ouvrage directe et en maîtrise d'ouvrage déléguée. Le niveau des versements de CP est, en revanche, lui en hausse de 4 M€ par rapport en l'an dernier.

Délégations et versements à l'Oppic en 2015

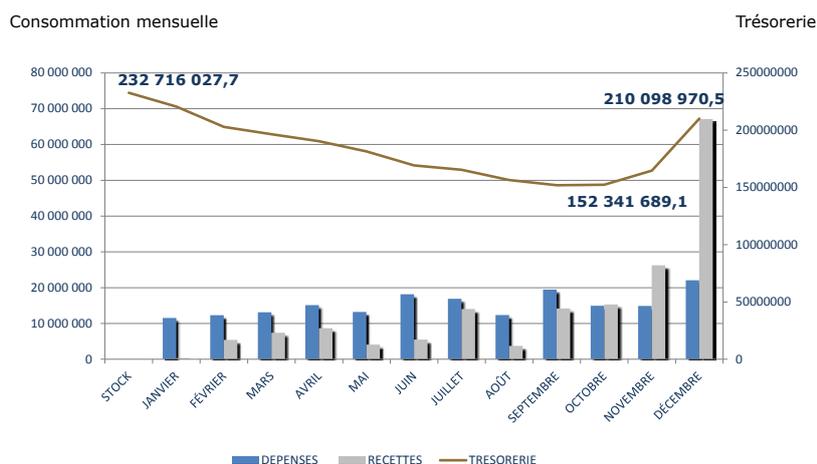
| En M€ | Délégation d'AE | | | Versement de CP | | |
|-------|-----------------|-------|---------------|-----------------|----|------------|
| | CVM | CC | Total | CVM | CC | Total |
| 2010 | 100 | 94,61 | 194,61 | 178 | 34 | 212 |
| 2011 | 178 | 38 | 216 | 140 | 80 | 220 |
| 2012 | 43 | 54 | 97 | 178 | 60 | 238 |
| 2013 | 66 | 46 | 112 | 125 | 32 | 157 |
| 2014 | 123 | 54 | 177 | 121 | 50 | 171 |
| 2015 | 101 | 47 | 149 | 124 | 51 | 175 |

Le niveau de la trésorerie de l'Oppic est en baisse de 10 M€ par rapport à l'an dernier malgré la hausse de versement des CP. Il décroît régulièrement depuis 2012 mais reste à un niveau important.

Le niveau de trésorerie des comptes de tiers

| | En M€ | Évolution |
|------|-------|-----------|
| 2010 | 201,1 | |
| 2011 | 262,4 | 24,89 % |
| 2012 | 293,5 | 11,85 % |
| 2013 | 248,5 | -15,33 % |
| 2014 | 232,7 | -6,35 % |
| 2015 | 222,7 | -4,31 % |

Le profil de la trésorerie tout au long de l'année traduit l'irrégularité des versements de crédits. Si les décaissements présentent un profil assez régulier, les encaissements, en revanche sont largement concentrés sur la fin de gestion et particulièrement au mois de décembre.



Quatre-vingt-neuf opérations nouvelles ont été confiées à l'Oppic : cinq sur convention de mandat et quatre-vingt-quatre en maîtrise d'ouvrage directe (dont vingt-huit opérations de moins de 250 000 €). Parallèlement, sept études préalables ont été présentées aux conseils d'administration pour information en 2015. Ces études préalables ont pour vocation, à l'avenir, à s'inscrire en tant qu'opérations de travaux dans le plan de charge de l'Oppic.

Les opérations nouvelles confiées à l'Oppic

| | CA mars | CA juin | CA novembre | Total 2015 |
|--|--------------------|------------|---------------------|---------------------|
| Convention de mandat | | | | |
| Maison Chapp, Basse Terre Guadeloupe | 634 000 € | | | |
| IRCAM, centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris | 2 500 000 € | | 5 990 000 € | |
| Universcience, Cité des sciences et de l'industrie, Paris | | | 6 492 000 € | |
| Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne | | | 26 340 000 € | |
| Centre national d'art et de culture, Georges Pompidou, Paris | | | 17 100 000 € | |
| Total | 3 114 000 € | 0 € | 55 922 000 € | 59 036 000 € |

Convention d'études préalables présentées au CA pour information

| | | | | |
|---|----------|----------|----------|----------|
| École nationale supérieure d'architecture de Marseille, Institut méditerranéen de la ville et des territoires | • | | | |
| Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris | • | | | |
| École nationale supérieure d'architecture de Toulouse | | • | | |
| Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne | | | • | |
| Hôtel de Mailly-Nesle, Paris | | | • | |
| Zénith de Paris | | | • | |
| Palais de la Porte Dorée, Paris | | | • | |
| Total | 2 | 1 | 4 | 7 |

Convention cadre

| | | | | |
|--|--|--|--|-------------|
| Archives nationales du monde du travail, Roubaix | | | | 2 043 190 € |
| Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris | | | | 250 000 € |
| École nationale supérieure d'art, Dijon - accessibilité | | | | 400 000 € |
| École nationale supérieure d'art de Limoges - Aubusson - mise à niveau du clos couvert et mise aux normes. | | | | 1 700 000 € |
| École nationale supérieure d'architecture de Versailles - accessibilité et mise en sécurité d'un escalier | | | | 2 400 000 € |
| École nationale supérieure des beaux-arts, Paris - schéma directeur - travaux | | | | 1 292 000 € |
| Archives nationales Fontainebleau - études schéma directeur | | | | 1 000 000 € |
| Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison | | | | 410 000 € |
| Cité de la céramique, Sèvres | | | | 250 000 € |
| Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris - Chapelle intérieure et extérieure | | | | 300 000 € |
| Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne - Bâtiment | | | | 5 332 370 € |
| Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne - Parc | | | | 658 000 € |

| | | | | |
|---|--|--|--|---------------------|
| Musée d'Archéologie nationale - domaine national de Saint-Germain-en-Laye - Restauration façade sur ville; Études et travaux avec option chapelle, donjon aile ouest, façade sur parc | | | | 1 530 000 € |
| Musée national de la Renaissance Château d'Écouen - Études AV Pro, chauffage | | | | 450 000 € |
| Palais Garnier, Paris - AV PRO, travaux façade nord | | | | 1 850 000 € |
| Palais Royal, Paris - mise aux normes des ascenseurs | | | | 350 000 € |
| Pont transbordeur du Martrou, Rochefort | | | | 12 765 643 € |
| Port-Royal des Champs - Études et travaux clôtures et oratoires | | | | 500 000 € |
| Résidences présidentielles, Palais de l'Alma | | | | 5 380 000 € |
| Résidences présidentielles, Fêtes nationales et cérémonies publiques : opérations courantes 2010 à 2015 | | | | 2 400 000 € |
| Résidences présidentielles | | | | 2 725 000 € |
| Site Rohan-Soubise, bâtiments des stages, Paris - accès public et accessibilité | | | | 1 113 000 € |
| Site Rohan-Soubise, Hôtel de Rohan, Paris - décors et remontage | | | | 900 000 € |
| Ad'Ap | | | | 300 238 € |
| Autres nouvelles opérations inférieures à 250 000 € | | | | 3 171 654 € |
| Total | | | | 49 471 096 € |

Avenants d'amodrissement

| | | | | |
|--|-------------------|---------------------|--|---------------------|
| Palais de la Porte Dorée - travaux d'aménagement de la cité nationale de l'histoire de l'immigration | -740 000 € | | | |
| Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine | | -2 000 000 € | | |
| École nationale supérieure d'architecture Paris-Belleville | | -2 000 000 € | | |
| École nationale supérieure d'architecture Paris-Val-de-Seine | | -2 900 000 € | | |
| Total | -740 000 € | -6 900 000 € | | -7 640 000 € |

D

e nouveaux instruments au service d'une gestion modernisée des opérations



Premier axe stratégique du contrat de performance, **la maîtrise des coûts et des délais** est une compétence désormais de plus en plus reconnue de l'Oppic. L'amélioration du pilotage des opérations est l'un des moyens qui a permis de se rapprocher de cet objectif. En 2015, l'Oppic a déployé ou poursuivi la mise en chantier et outil de mesure du plan de charge, calcul des aléas, des révisions de prix, nouvelle présentation des annexes financières, bilans et clôtures comptables etc. De même, en travaillant désormais à l'établissement d'une méthode sur l'approche en coût global ou en accompagnant les services dans la prise en main des équipements, l'établissement a pour ambition de fournir les outils d'aide à la décision et de conseil, précieux pour les maîtres d'ouvrage.

Le travail sur **les schémas directeurs** des sites prioritaires constitue également un point d'appui essentiel dans cet objectif. La méthodologie développée par l'Oppic pour construire une approche de long terme de la gestion patrimoniale au travers des schémas directeurs, qui définissent une stratégie de d'investissement immobilier pluriannuelle, permet de donner plus de cohérence aux interventions sur les sites tout en prenant en compte les projets scientifiques et culturels qui s'y développent. En 2015, 11 sites majeurs sont concernés par cette démarche soit en phase études soit en phase réalisation.

Le schéma directeur est ainsi tout à la fois un document d'orientation, de mise en visibilité et de planification partagé par tous les acteurs. Il est le support d'une vision à long terme de l'évolution d'un site associant les exigences liées aux usages, les nécessités réglementaires et l'impératif de transmission aux générations futures du patrimoine protégé et remarquable d'aujourd'hui. Une fois le schéma directeur finalisé à l'issue des études, il est présenté devant la commission interministérielle des projets immobiliers (CMPI), permettant ainsi aux tutelles et à l'ensemble des acteurs concernés, de programmer les opérations et les enveloppes budgétaires associées avec le meilleur niveau d'information possible sur leurs implications au plan patrimonial, scientifique et culturel.

Légende photo :

Musée de l'Homme
© Patrick Tourneboeuf/ Oppic - mai 2015.

Les schémas directeurs

| Site | Mode opératoire | État d'avancement |
|--|--|--|
| Château de Versailles | Convention de mandat travaux | Signature de la convention de mandat phase 1 schéma directeur : 4 août 2004. Signature de la convention de mandat phase 2 schéma directeur : 10 novembre 2011. Travaux en cours. |
| Domaine national de Fontainebleau. | Convention de mandat d'études préalables, Convention de mandat études et travaux. | Signature convention d'études préalables signée le 26 avril 2011. Signature de la convention de mandat travaux phase 1 schéma directeur : 15 décembre 2014. Travaux en cours et études en cours sur le schéma directeur des parcs & jardins et sur le chantier des réserves. |
| Musées et domaine nationaux du Palais de Compiègne. | Maîtrise d'ouvrage de plein exercice, convention culture | Etudes en cours. |
| Musée d'Archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye. | Maîtrise d'ouvrage de plein exercice, convention culture | Etudes en cours. |
| Mobilier national, Manufacture nationale des Gobelins, Paris. | Maîtrise d'ouvrage de plein exercice, convention culture | Etudes en cours. |
| Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris. | Convention d'études préalables | Etudes en cours. La première opération de travaux liée au schéma directeur, relative à la restauration de la chenille, est engagée. |
| Universcience, Cité des sciences et de l'Industrie, Paris. | Convention d'études préalables | Signature de la convention d'étude préalables : 8 octobre 2014. Etudes en cours. Première opération de travaux liée au schéma directeur (coupoles) engagée. |
| Fort de Saint-Cyr. | Convention d'études préalables | Signature de la convention d'études préalables : 29 avril 2013. Etudes remises en 2015. |
| Cité de la céramique, Sèvres. | Convention d'études préalables | Signature de la convention d'étude préalables : 16 août 2011. En attente de précision du projet scientifique et culturel du musée. |
| Site Malaquais, ENSBA/ENSA Paris Malaquais, Paris. | Maîtrise d'ouvrage de plein exercice, convention culture | Structuration de la gouvernance et validation du périmètre des études. |
| Musée national de la Renaissance, Château d'Écouen. | Maîtrise d'ouvrage de plein exercice, convention culture | En attente. |
| Musée national des Châteaux de Malmaison et de Bois Préau. | Maîtrise d'ouvrage de plein exercice, convention culture | En attente. |

Le « BIM » ou maquette numérique, démarche innovante au service des schémas directeurs immobilier

Dans le droit fil des priorités en matière de transition numérique, l'Oppic a décidé de s'engager dans une démarche de réflexion sur la transition numérique de son patrimoine immobilier. La technologie BIM (Building Information Modelling) est un processus innovant qui implique la création et l'utilisation d'une maquette numérique 3D pour prendre de meilleures décisions concernant un projet et les communiquer. Elle doit permettre aux acteurs de l'immobilier de concevoir, visualiser, simuler et collaborer plus facilement tout au long du cycle de vie du projet.

L'Oppic a proposé de conduire une opération pilote en réalisant la maquette numérique des bâtiments du Mobilier national et de la Manufacture nationale des Gobelins de Paris pour l'étendre ensuite aux autres sites gérés par le ministère de la Culture et de la Communication.

La maquette numérique de cette opération vise à accompagner la mise en place du schéma directeur immobilier.

L'objectif de la démarche BIM sur ce projet est de disposer d'une maquette numérique permettant de présenter un état du patrimoine existant, de préfigurer les intentions exprimées dans le schéma directeur, de servir de socle pour les futurs travaux d'aménagement et d'assurer la gestion du patrimoine. Utilisée dès le début, la maquette numérique aura non seulement un rôle technique, mais aussi de communication entre les intervenants du projet, ayant une vision claire et partagée des locaux, dans leur détail comme dans leur ensemble et des hypothèses et projets.

Le projet développé par l'Oppic « BIM, matrice de gestion de projet et de gestion patrimoniale des bâtiments du Mobilier national et de la Manufacture nationale des Gobelins de Paris », a été récompensé en septembre 2015, par le Plan urbanisme construction architecture (Puca) dans le cadre du groupe projet « Bim-maquette numérique » du Prebat.

La démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale (RSE/RSO)

La mise en œuvre d'une stratégie de RSO structurée représente un engagement porteur de sens qui offre l'opportunité d'innover.

La méthodologie pour la mise en place d'une démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale au sein de l'établissement a été présentée lors du conseil d'administration du 29 juin 2015.

La réalisation d'un état des lieux des actions existantes, tant sur le plan du développement durable que des ressources humaines, 1^{ère} étape de cette démarche, montre que plusieurs initiatives prises par l'Oppic peuvent être pleinement valorisées et approfondies.

Selon les trois axes retenus par l'établissement pour construire son futur plan d'action RSO, les actions principales prévues par l'établissement sont les suivantes .

La performance économique

Approche en coût global

La recherche d'un coût global minimum pour un équipement est entreprise de plus en plus régulièrement par l'Oppic dans le cadre des études préalables ou après livraison des équipements. **Ce coût prend en compte les coûts d'investissement mais aussi les dépenses prévisionnelles d'exploitation, de maintenance et les durées d'usage des équipements.** Il est fait l'inventaire des solutions sur les plans, administratif, juridique, technique et financier permettant d'optimiser le coût pour un certain nombre d'utilités.

En 2015, dans le cadre du dialogue compétitif pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement et de restauration de la Maison Chapp en Guadeloupe, cette nouvelle approche méthodologique a été intégrée dès l'amont de la procédure de dialogue. Elle a permis de choisir le projet en intégrant cette dimension et va permettre au maître d'ouvrage d'avoir une vision d'ensemble des dépenses à prévoir pour les années à venir.

Participation de l'Oppic aux travaux du Service des Achats de l'Etat (SAE) - « groupe de travail performance achat »

En 2015, l'Oppic a participé aux réunions du groupe de travail interministériel chargé de formaliser la déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale de performance achat attachée aux opérations immobilières sous maîtrise d'ouvrage publique, dans lequel huit ministères mais aussi l'APIJ ou la MIQCP sont présents.

L'enjeu est bien de s'attacher au cycle de vie des bâtiments, pour permettre le développement d'une approche pleine et entière du coût global.

Dans cette optique, l'Oppic a pu présenter les différentes démarches mises en œuvre pour rechercher la meilleure économie des projets :

- Dans le cadre de démarche des schémas directeurs de site, destinée à fixer les orientations stratégiques de moyen à long terme, en évaluant les programmes en coût global ;
- Lors du choix de procédure pour élaborer le projet : le recours au dialogue compétitif pour la maison Chapp en Guadeloupe, a permis de diminuer l'estimation du projet, le lauréat ayant, lors du dialogue, intégré les contraintes antisismiques comme un élément clé du projet plutôt que comme une contrainte supplémentaire ;
- Lors de la prise en main de l'équipement, en définissant une stratégie de maintenance et d'entretien préventive afin d'éviter les surcoûts liés aux réhabilitations d'ampleur (fermeture de sites...) : l'Oppic a ainsi formalisé pour le MuCEM le gain potentiel à adopter, dès l'ouverture du bâtiment, une politique d'entretien vertueuse.

Insertion des publics éloignés du travail et des personnes en situation de handicap

Dès 2013, l'Oppic s'est doté d'une politique de développement durable à travers son contrat de performance. Dans ce cadre, l'établissement a expérimenté la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux significatifs. Ainsi, en 2015, une démarche spécifique a été mise en place pour l'École nationale supérieure de la photographie à Arles avec l'appui des collectivités pour faciliter la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale dans les futurs marchés de travaux.

Mise en place d'une démarche éco responsable au sein de l'Oppic

L'établissement a engagé une réflexion pour mettre en place une démarche de collecte, tri et recyclage de ses déchets de bureaux.

En outre, en application de la circulaire du Premier ministre du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'État et des opérateurs, l'Oppic a entrepris une démarche de renouvellement de son parc automobile pour y introduire des véhicules propres, deux véhicules hybrides ont été commandés en 2015 pour remplacer deux véhicules diesel. Ces efforts seront poursuivis au cours des prochaines années.

La performance sociale

Promouvoir le développement des compétences

L'Oppic développe une politique de formation professionnelle ambitieuse qui a vocation à accompagner les nouveaux recrutés et développer les compétences des agents en poste.

Le programme de formation propose une offre diversifiée, qui répond aux attentes individuelles d'adaptation immédiate au poste de travail ou à l'évolution prévisible des métiers. Dès 2015, le développement des compétences est passé par des formations collectives, qui prennent appui sur le répertoire des métiers de l'Oppic. Dans ce cadre, une journée consacrée au management intermédiaire a été initiée. Elle a permis à l'ensemble des chefs de projets et de service d'échanger sur leurs métiers et les valeurs de l'établissement.

L'ensemble du personnel s'est approprié la formation comme un véritable levier de performance. Ainsi, 64 % des agents ont suivi au moins une formation en 2015.

L'Oppic s'attache également à promouvoir la mobilité. Ainsi, depuis 2014, plus d'un recrutement sur deux est effectué en interne. Cette valorisation de la mobilité interne permet d'offrir des parcours professionnels aux hauts-potentiels, de conserver les compétences en interne et de relancer la motivation des agents.

Développer la qualité de vie au travail

Au-delà de la question des conditions de travail, la qualité de vie au travail comprend également une dimension liée à la motivation et à la vie sociale. L'établissement a souhaité mettre en place des actions développant le sentiment d'appartenance, la valorisation du travail et la culture « d'entreprise ».

Pour favoriser les échanges et le partage d'expérience, des rendez-vous mensuels « les midis de l'Oppic » sont proposés à l'ensemble du personnel. Animées par un agent sur une thématique relevant de son métier ou de ses compétences, ces rencontres permettent de transmettre son expérience et/ou son expertise.

Par ailleurs, des réunions de revue de projets réunissant l'ensemble des agents d'un département permettent de favoriser l'échange d'information sur les projets en cours et de soulever des enjeux qui peuvent concerner l'ensemble de l'établissement.

Favoriser l'insertion professionnelle et l'égalité

L'Oppic a souhaité s'inscrire dans la politique de développement de l'apprentissage et recruter, d'ici fin 2016, cinq apprentis. D'ores et déjà, dès la rentrée 2015, deux services de l'établissement ont accueilli un apprenti.

Par ailleurs, l'Oppic accueille deux jeunes recrutés dans le cadre d'un contrat d'avenir.

La question de l'égalité femmes - hommes et plus largement de la diversité dans les profils des collaborateurs de l'Oppic fait l'objet d'attention lors des recrutements. De 2013 à 2015, le taux de cadre femme est passé de 46% à 52%.

La performance environnementale

Audit énergétique

Conformément à l'article 5 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, sont dressés des états des lieux énergétiques et des réseaux débouchant sur des propositions d'améliorations technico-économiques. Ces propositions s'appliquent aussi bien à l'enveloppe du bâti qu'à la gestion de l'énergie liée aux équipements et à l'exploitation du bâtiment. En 2015, alors qu'était adoptée le 17 août 2015 la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, l'Oppic a poursuivi, pour les études préalables dont l'opérateur à la charge, l'intégration de diagnostics techniques spécifiques au regard de la réglementation thermique et de la qualité environnementale.

Climatisation et conservation des œuvres

La réglementation de protection des collections est très précise mais nombre de bâtiments existants dans lesquels elles sont conservées n'ont pas les caractéristiques nécessaires, sauf à y consacrer des coûts de fonctionnement hors de proportion. Face à cette situation, l'Oppic a proposé une démarche responsable visant à rechercher la meilleure adéquation entre les performances raisonnables du bâtiment et la nature des objets présentés.

Par exemple, en 2015, dans le cadre du projet de rénovation muséographique du **musée de Cluny, il a été mené une étude climatique** faisant le bilan de l'existant, de l'impact de la création de nouveaux espaces et installations, tout en établissant des préconisations pour l'avenir, en particulier pour le projet de rénovation muséographique. Cette étude a permis de caractériser les phénomènes climatiques du bâtiment et de définir des objectifs du futur traitement climatique.

Amélioration thermique des menuiseries monuments historiques

Dans un contexte sensible mettant en jeu des intérêts souvent contradictoires (entre protection du patrimoine et diminution des émissions de gaz à effet de serre), un bâtiment protégé au titre des monuments historiques doit trouver le juste équilibre pour permettre une amélioration sensible de ses dégagements de gaz à effet de serre, dans le strict respect de son patrimoine bâti. C'est pourquoi l'Oppic travaille à la **rédaction d'un guide «Menuiseries monuments historiques – retours d'expérience»**.

Par exemple, dans le cadre de la **restauration du clos et du couvert du palais de l'Alma**, ont été retenues en 2015 les options suivantes : conservation des fenêtres anciennes restaurées avec vitrage à amélioration énergétique et fourniture et pose de menuiseries neuves ; restauration des persiennes en bois et fourniture et pose de persiennes en bois neuves et sur-isolation de la toiture.

Valorisation des déchets

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », l'Oppic travaille à la gestion des déchets de chantier, de l'amont à l'aval en favorisant la prévention et la réutilisation en faveur de filières intégrées dans une économie circulaire locale. Au titre des études préalables en cours, l'Oppic recherche des opérations pilotes pour développer la démarche.

En 2015, **un partenariat a été engagé avec l'association d'architecture Bellastock**, œuvrant pour la valorisation des territoires et de leurs ressources, pour étudier la **valorisation des caissons de lest de la tribune présidentielle du 14 juillet**.

L'expertise au profit de l'accompagnement des politiques publiques



Légende photo :

Saint-Germain en Laye
©Gilles Leimdorfer/ Oppic - novembre 2015.

Ad'AP : agendas d'accessibilité programmée

Support juridique :
convention cadre Culture

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées prévoyait pour chaque établissement recevant du public (ERP) ne respectant pas la réglementation accessibilité, la mise en place d'agenda d'accessibilité programmée. Ces documents devaient définir un programme de travaux de mise en accessibilité pour chaque établissement. Afin de se conformer à la législation, le ministère de la culture et de la communication a missionné l'Oppic pour préparer les dossiers Ad'AP de plusieurs établissements à déposer avant le 27 septembre 2015.

L'Oppic s'est trouvé en charge de la réalisation des Ad'AP de 75 établissements, allotis selon 3 typologies d'établissements :

- Lot 1 : établissements d'enseignement ;
- Lot 2 : établissements muséaux avec collections ;
- Lot 3 : établissements d'archives et bibliothèques avec salles de consultation.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La procédure d'appel d'offre restreint a été lancée le 17 janvier 2015 et 3 offres ont été retenues.

La mission s'est déroulée selon le planning suivant :

- Mai-Juin 2015 : visite de tous les sites par les bureaux d'étude. Rédaction ou mise à jour des diagnostics accessibilité ;
- Du 1^{er} au 12 juin 2015 : réunions sur la plupart des sites monuments historiques avec les DRAC, les architectes en chef des monuments historiques, le bureau d'étude concerné et un représentant de l'Oppic. Le bureau d'étude a présenté ses principales prescriptions (travaux et demandes de dérogation) pour un avis de la DRAC et de l'architecte en chef des monuments historiques ;
- 15 juillet 2015 : rendu d'un pré-rapport par chaque bureau d'étude qui a été vérifié et soumis pour avis aux directions générales du ministère de la Culture et de la Communication concernées ;
- 7 septembre 2015 : rendu du dossier complet d'Ad'AP par les bureaux d'étude à l'Oppic ;
- 15 septembre 2015 : envoi des dossiers d'Ad'AP par l'Oppic aux établissements qui ont pu ainsi déposer les dossiers en préfecture avant la date réglementaire.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Montant opération | 324 711,00 € TDC | 324 711,00 € TDC |
| Cumul consommé | 277 026,00 € TDC / 85 % | 172 453,00 € TDC / 53 % |
| Consommation de l'année | 277 026,00 € TDC | 172 453,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 0 |

L'Oppic et la protection du patrimoine protégé

Compte tenu de la richesse et de la diversité du patrimoine protégé, au titre des monuments historiques, du ministère de la Culture et de la Communication ou de ses opérateurs, l'Oppic est amené à développer une expertise forte en matière de restauration et valorisation du patrimoine protégé.

Ainsi, 38 des 66 sites, soit 57%, sur lesquels l'Oppic intervient en 2015 sont totalement ou partiellement protégés au titre des dispositions monuments historiques du code du patrimoine.

Cette situation entraîne tout naturellement pour l'établissement des liens denses avec les maîtres d'oeuvre spécialisés en matière de patrimoine - l'Oppic a travaillé par exemple en 2015 en liaison avec 22 architectes en chef des monuments historiques - et un attachement tout particulier compte tenu des enjeux patrimoniaux concernés, au respect du contrôle scientifique et technique mis en oeuvre par les services patrimoniaux des DRAC sur la base des préconisations de la direction générale des patrimoines.

C'est ainsi qu'en 2015, comme les années précédentes, l'Oppic reste mobilisé pour travailler, dans un souci de qualité et de préservation des savoir-faire et de l'exigence des métiers du patrimoine, sur les problématiques de plomb, d'amiante ou de recherche sur les matériaux en lien avec le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH). L'Oppic participe aussi à la rédaction du guide "menuiseries en monument historique : retour d'expérience".

Cette inscription au quotidien de l'Oppic dans les problématiques patrimoniales peut s'incarner dans la saisine, dès qu'il est nécessaire, de la commission nationale des monuments historiques (CNMH) et trouve également à s'illustrer dans le fonctionnement de commissions scientifiques spécifiques ou l'acquisition d'expertise sur des points particuliers, par exemple, en 2015 les bétons Perret.

Illustration de la mise en oeuvre du contrôle scientifique et technique : les commissions scientifiques relatives au Château de Versailles et sur le site Richelieu.

En fonction de la nature des interventions sur des ouvrages patrimoniaux de valeur souvent exceptionnelle voir unique, tant en phase d'étude de conception qu'en suivi de travaux, un comité scientifique peut être constitué, après discussion avec la DRAC compétente, pour accompagner et discuter d'un point de vue scientifique tout ou partie du projet. Ce comité est constitué d'un collège de personnes qualifiées dans le domaine et de représentants de la maîtrise d'ouvrage. Il se réunit et émet un avis consultatif sur le projet ou la réalisation des travaux.

Deux comités scientifiques ont ainsi été constitués en 2014/2015 dans le cadre de l'opération de rénovation des réseaux et traitement climatiques partiel des appartements de la Reine du château de Versailles. L'un porte spécifiquement sur la méthodologie de pose et repose des marbres de la façade orientale du salon de la Paix du château de Versailles et l'autre sur le suivi général des interventions de montage/remontage des décors des appartements de la Reine. A titre d'exemple, le comité scientifique des marbres constitué de sept spécialistes (conservateurs, restaurateurs, architectes, inspecteurs) et de trois représentants du maître d'ouvrage s'est réuni deux fois : l'une dans le cadre du diagnostic pour faire une synthèse de l'état sanitaire des marbres et une deuxième fois pour valider les surfaces de marbre à déposer et les principes de protection et déposes.



L'Oppic a également été amené à constituer le comité scientifique mis en place en 2015 dans le cadre de la restauration de la galerie Mazarine de la Bibliothèque nationale de France sur le site Richelieu. Celui-ci, constitué de 11 personnes, accompagne le maître d'oeuvre, Michel Trubert, architecte en chef des monuments historiques, dans la définition des protocoles de restauration de la voûte et des fresques de Giovanni Francesco Romanelli en place (peinture, dorures, stucs).



La restauration des bétons de Perret (CESE/Mobilier national):

L'Oppic intervient actuellement, en maîtrise d'ouvrage directe en tant que mandataire, sur deux bâtiments emblématiques de l'architecte Auguste Perret à Paris : le Mobilier national, achevé en 1937, et le Palais d'Iéna, inauguré en 1939.

Les maîtrises d'oeuvres de ces opérations sont respectivement conduites par les architectes en chef des monuments historiques : Arnaud de Saint-Jouan, pour le CESE et Jacques Moulin - 2DBM pour le Mobilier national.

Auguste Perret "architecte brutaliste", réputé pour être l'un des maîtres du béton, considérait que celui-ci devait se suffire à lui-même. Son œuvre, reconnaissable par ses façades de béton laissé visible et sur lesquelles les trames constructives et les panneaux de remplissage sont finement dessinés et travaillés, semblait être dénuée de couleurs. Le béton seul semblait mis en valeur, avec une grande rigueur dans l'exécution : variations de teintes et de granulométrie dans les pierres employées pour les granulats, bouchardage fin des surfaces des structures apparentes, traitement spécifique des arrêtes... Une façade Perret n'avait aucune autre couleur que celles des agrégats la composant.

Les études menées sur les deux bâtiments dont l'Oppic conduit la restauration présentent une réalité différente et ont pu faire avancer la connaissance sur ce point.

Au Palais d'Iéna, les façades ne présentent pas de traces visibles de badigeons au premier regard. En effet, l'étude de diagnostic menée par l'architecte en chef des monuments historiques Arnaud de Saint-Jouan et les essais et analyses réalisés montrent qu'aucune couche correspondant clairement à un badigeon n'a été observée. Toutefois, le matériau de teinte ocre, présent en frange superficielle, majoritairement constitué de gypse, de calcite et de fines siliceuses, pourrait correspondre aux vestiges d'un badigeon à la chaux qui se serait partiellement transformé en gypse sous l'effet de la pollution urbaine. Concernant la coloration observée, celle-ci peut être attribuée à la présence probable d'une terre colorée contenant des oxydes de fer et d'aluminium.

L'existence de ces badigeons est en revanche beaucoup plus évidente au Mobilier national. Des traces sont en effet observables pour un œil averti sur les encadrements de fenêtre et sur les corniches protégées du ruissellement de l'eau. Les recherches réalisées dans le cadre de l'étude menée par l'architecte en chef Jacques Moulin révèlent en effet que tous les ouvrages de façade coulés sur place ont été badigeonnés en jaune.

Les travaux de restauration des bétons du Mobilier national débuteront en 2017 et se poursuivront durant environ cinq ans.

Ceux du Palais d'Iéna ont débuté en 2014 et s'achèveront à l'automne 2016. Ils prévoient la restitution des badigeons et de certaines parties des façades intérieures.

L'Oppic et l'architecture

Opérateur spécialisé du ministère en charge de la politique de l'architecture et responsable d'un ensemble d'opérations dont il n'assure jamais, à l'exception des opérations d'entretien des résidences présidentielles, la maîtrise d'oeuvre directe, l'Oppic est amené à développer des liens importants avec les agences d'architectes y compris dans les espaces patrimoniaux. Il n'est pas rare que travaillent en effet, sur un seul et même site sous la responsabilité de l'Oppic, une double maîtrise d'oeuvre associant l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent et un architecte désigné au regard de la procédure de la loi MOP.

Ce fut ainsi le cas pour trois opérations livrées en 2015 que sont le musée Rodin (Richard Duplat, architecte en chef des monuments historiques et Atelier de l'Île - Dominique Brard, Olivier Le bras, Marc Quelen, architectes), le musée de l'Homme (Lionel Dubois, architecte en chef des monuments historiques et agence Brochet-Lajus-Pueyo associée à Emmanuel Nebout, architectes) et le Quartier Henri IV du Château de Fontainebleau (Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques et Adam Yedid, architecte).

C'est la situation qui existe également aujourd'hui au musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny (Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques et Bernard Desmoulin, architecte).

En 2015 l'Oppic a été amené :

- à travailler avec 24 architectes ou groupements d'architectes (hors architecte en chef des monuments historiques) ;
- à participer à l'un des groupes de travail sur l'élaboration de la stratégie nationale de l'architecture ;
- à organiser un concours de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des accueils de l'aile Louis XV au château de Fontainebleau .

Par ailleurs, certaines opérations, pour lesquelles l'Oppic agissait au titre de mandataire, ont été distinguées en 2015 :

L'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, partie neuve dite "La Fabrique", conçue par l'architecte Marc Mimram a reçu deux prix :

- Prix Archidesignclub Awards , dans la catégorie Enseignement ;
- Trophées Eiffel d'Architecture Acier 2015, dans la catégorie Apprendre.

Le MuCEM, conçu par l'architecte Rudy Ricciotti associé à Roland Carta, a reçu le 1^{er} prix dans la catégorie "bâtiment de faible hauteur" et le 1^{er} prix d'excellence (toutes catégories confondues) dans le cadre du prix d'excellence de la construction en béton décerné par l'ACI (American Concrete Institute).



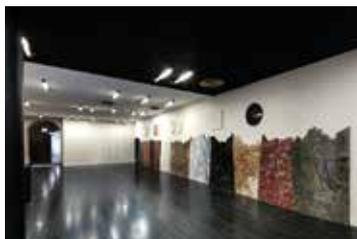
Les oeuvres créées au titre du 1% artistique

Le 1% artistique qui consacre 1% du coût d'une construction publique à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes et à leur installation pérenne dans ledit bâtiment (décret n° 2002-677 du 29 avril 2002) est un instrument essentiel pour le soutien aux artistes et à la création.

Le champ d'application du 1% est ouvert à l'ensemble des formes d'expression. Il offre, depuis plus de 50 ans, un cadre d'action original pour favoriser la rencontre entre un artiste, un architecte et le public, en dehors des institutions dédiées à l'art contemporain.

L'Oppic permet chaque année la réalisation de plusieurs projets relevant du 1% artistique. En 2015, sept projets ont été conduits.

L'objectif poursuivi est celui de favoriser une bonne insertion de l'œuvre dans l'infrastructure qui va l'accueillir, dans le respect de l'esprit du 1%.



Pavillon Dufour, Château de Versailles

L'œuvre prend place en fin de visite dans un espace de croisement des publics : le lieu d'attente pour se retrouver ou se regrouper avant de sortir dans la cour du Château, par le grand escalier de sortie menant directement à la cour des Princes et au guichet des jardins.

C'est donc à ce croisement entre le dessus et le dessous et entre le dedans et le dehors qu'un long mur a été mis à disposition pour créer un dernier émerveillement après la promenade royale, un dernier souvenir avant la découverte des jardins, une création en dialogue avec l'architecture.

Après délibération, le comité artistique, qui s'est réuni le 16 mai 2014, a proposé de retenir l'œuvre de Claude Rutault.

L'œuvre est constituée de 12 à 13 plaques de marbres différents, taillées de manière irrégulières dans la partie basse du mur et propose de confronter la partie haute du mur avec des tableaux : 3 toiles peintes ovales format figure de la même couleur que le mur et 1 ovale et 1 rectangle en marbre.

L'idée est de « tirer » le marbre vers la peinture (il a longtemps été utilisé comme peinture et décor : faux marbre).

La découpe des plaques en partie supérieure rappelle le côté baroque et les toiles ovales renvoient au classicisme.

L'immutabilité du marbre s'inscrit dans le lieu avec modernité. Il fera le lien entre l'intérieur et l'extérieur, entre les salles du Château que le visiteur vient de parcourir et le parc.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'œuvre a été installée en septembre 2015.

Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :

Établissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Artiste :

Claude Rutault.

Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication,
Direction générale des patrimoines.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Artiste :
non encore désigné.

L'intervention de l'artiste, pouvant faire appel à toutes les disciplines de l'art contemporain, sera en dialogue avec l'architecture de Bernard Desmoulin (futur Pôle de Recherches Interdisciplinaires Archéologiques de Metz, PRIAM) et celle existante (conçue en 2012 par les architectes Denu & Paradon).

L'œuvre pourra se déployer sur l'ensemble du site et s'imprimer comme une identité visuelle accompagnant le visiteur depuis l'extérieur des bâtiments vers l'intérieur en investissant les entrées extérieures, la zone d'accueil, les espaces de liaison et les points de rencontre de ce projet interdisciplinaire.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le comité artistique du 2 juillet 2015 a retenu 3 candidats :

- Groupement Sophie Lecuyer/Jean-Marc Gaspari/Stéphane Savoye ;
- Groupement Julien Amouroux dit Le Gentil Garçon/Marianne Homiridis ;
- Elodie Stephan.

Le lauréat sera connu dans le courant du 1^{er} semestre 2016.



Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication,
Direction générale de la création artistique.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Artiste :
Malte Martin.

Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne

Après délibération, le comité artistique, qui s'est réuni le 20 juillet 2012 a proposé de retenir l'œuvre de Malte Martin : "De l'interrogation à l'exclamation populaire".

Le soir, le CNAC émet des signes : d'abord abstraits, ils forment progressivement une question : « Quel cirque ? » puis se transforment en exclamation : « Quel cirque ! »

Cette œuvre est implantée sur la façade du bâtiment gymnase . Pour donner vie et matière à cette phrase, l'artiste a opté pour la vibration des tubes néons qui sont disposés à une hauteur de douze mètres. La dimension des lettres offre à la fois une lecture par les usagers du CNAC et un signal lumineux, qui peut être visible au-delà des limites du bâtiment : par les usagers de la pénétrante, les piétons sur le chemin de halages le long du canal de la Marne.

Pour le dessin de ses lettres, l'artiste s'est inspiré des bâtons de jonglages avec lesquels les circassiens testent leur dextérité, leur habilité et créent avec un ballet aérien et dynamique. Les tubes néon sont programmés pour esquisser une forme de danse en s'allumant les uns après les autres. Ils scintillent, dynamisent la façade du bâtiment dans un jeu d'apparitions et de disparitions, comme la mise en mouvement des bâtons de jonglage par un circassien.

En six séquences, les bâtons néons reconstituent et laissent deviner la phrase « Quel cirque ?! » pour recommencer immédiatement par un nouveau cycle de lumière.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'œuvre a été réceptionnée en juin 2015 et inaugurée le 9 octobre 2015.



Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la Communication,
Direction générale des patrimoines.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Artiste :

Virginie Yassef

École nationale supérieure d'architecture, Clermont-Ferrand

Déroulement de l'opération en 2015 :

Après délibération, le comité artistique, qui s'est réuni le 10 avril 2015, a proposé de retenir l'œuvre de Virginie Yassef : « A-A-A-LL RI-I-I-GHT »

Cette œuvre, constituée d'une cabane juchée sur un rocher, est inspirée d'une "cabane" ancienne située en Laponie. La fonction des cabanes perchées en Laponie était de tenir à l'écart des ours les réserves de nourriture. L'artiste prend souvent comme point de départ une vérité journalistique, historique ou scientifique.

Le choix d'une cabane s'apparente par sa simplicité à la plus petite unité de l'architecture et rappelle l'élément de base de l'architecture. Elle devient une réserve à idées imaginaires.

Le rocher fait écho à l'environnement naturel. Il est constitué de 2 blocs de 15 tonnes chacun, d'une hauteur de 4m 50. Il est scellé en sous-sol par une semelle en ciment. La pierre a été extraite d'une carrière de Volvic.

La cabane est construite en pin, recouverte de vernis ou de lasure mat et incolore. L'effet recherché est le vieillissement.

L'emplacement de l'œuvre a été choisi afin qu'elle soit visible depuis le bâtiment.

L'oeuvre a été inaugurée le 16 octobre 2015.



Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la Communication,
Direction générale des patrimoines.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Artiste :

Groupeement Pascal Dombis (Mandataire)/
Gil Percal.

École nationale supérieure d'architecture, Strasbourg

Après délibération, le comité artistique qui s'est réuni le 27 juin 2012, a proposé de retenir l'œuvre du groupement Pascal Dombis/Gil Percal.

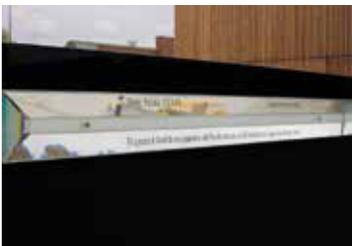
Cette œuvre est un travail graphique de coloriste sur la sous-face de la passerelle reliant le bâtiment ancien "le Garage" et le bâtiment neuf "la Fabrique". Il s'agit de plusieurs panneaux de verre imprimés d'une épaisseur de 2 cm environ, constitués d'un ensemble de lignes courbes de différentes couleurs. Ces centaines de milliers de lignes s'étirent et se rencontrent en son centre. Une première surface de lignes en noir et blanc est réalisée en amont du réseau des lignes colorées. La combinaison de centaines de milliers de lignes courbes permet de créer une grande diversité de rythmes visuels.

Elle est représentative de l'énergie de créativité des étudiants et du corps enseignant. C'est une énergie qui s'inscrit dans l'espace public en rejaillissant symboliquement sur la rue Moll et au-delà de tout l'espace urbain.

L'œuvre renforce aussi la valeur symbolique de la passerelle : au-delà de la notion de lien, c'est également la valeur de transmission qui est développée, transmission de connaissances aux étudiants et transmission d'une énergie créative au public extérieur à l'école.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'œuvre ne sera posée qu'à l'issue des travaux de rénovation du bâtiment dit "le Garage" soit au 1^{er} semestre 2016.



Stade aquatique Christine Caron de l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance, Paris

Après délibération, le comité artistique qui s'est réuni le 23 octobre 2013, a proposé de retenir l'œuvre de David Boeno : "Œil & Eau".

Cette œuvre est aussi bien destinée au public utilisant les installations sportives qu'aux promeneurs circulant dans le campus de l'INSEP. Il s'agit d'une évocation métaphorique du rapport entre l'œil et l'eau, s'appuyant sur les phénomènes de changement subi par la lumière quand elle passe de l'air à l'eau.

L'œuvre est installée en deux endroits :

- Mur nord du bassin de natation synchronisée et du glacis extérieur : Installation de miroirs biseautés portant un texte de Plutarque, évoquant un phénomène oblique : "On dit que les plongeurs qui prennent de l'huile dans leur bouche, et l'en font sortir en soufflant quand ils sont au fond de la mer, voient clair au travers de l'eau".

Cette ligne de miroirs fait apparaître les couleurs composant la lumière du jour. La projection du spectre lumineux est différente tout au long de l'année et sa perception, comme celle du texte de Plutarque, est modifiée en fonction de la position de l'observateur.

- Solarium : Sur le mur sud du glacis extérieur : Une mosaïque représente la déviation subie par la lumière quand elle change de milieu transparent. Ce schéma d'optique évoque le phénomène "de la rame brisée".

Sur le mur nord du glacis extérieur : Une ligne de miroirs biseautés est installée, portant un texte du Paradiso, extrait du Paradiso de Dante : "Et à peine le bord de mes paupières eût-il bu de cette eau, qu'elle m'apparut de longue être devenue ronde".

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'œuvre, réceptionnée le 22 octobre 2014, a été inaugurée le 13 octobre 2015.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Artiste :
David Boeno.

Accueil, Musée national du Moyen-Age, Thermes et Hôtel de Cluny

Le 1^{er} comité artistique réuni le 9 décembre 2015 avait pour objectifs de définir:

Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la
Communication,
Direction générale des patrimoines.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

- le cahier des charges et le programme de la commande ;
- le calendrier ;
- le nombre de candidats pré-sélectionnés pour le rendu de l'étude ;
- le montant de l'indemnité accordée aux retenues pour l'étude.

L'intervention de l'artiste consistera dans la création originale d'un prototype mobile pour le mobilier d'accueil avec assise, déplaçable, pouvant être décliné dans les salles du Musée ou bien à l'extérieur.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié en avril 2016.

a mémoire et la valorisation des opérations



La mémoire photographique et audiovisuelle des opérations

Porteur d'une politique patrimoniale de long terme pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs, l'Oppic est engagé, avec l'accord des maîtres d'ouvrages, dans une politique de travail de documentation des chantiers par le biais d'une double couverture photographique et audiovisuelle. Celles-ci destinées à conserver le sens et la nature des travaux des opérations, ainsi que l'évolution des bâtiments. Les photographies et les montages vidéos sont visibles sur le site internet de l'Oppic.

Dans ce cadre ont été produits en 2015 :

Les couvertures photographiques des sites de :

- Les Arts Décoratifs-Pavillon de Marsan, photographe Sophie Chivet ;
- École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, photographes Axel Tilche-Dahl et Pascal Aimar ;
- Château de Versailles, Institut de France, musée Rodin, musée de l'Homme, photographe Patrick Tourneboeuf ;
- Insep, photographe Pascal Aimar ;
- Musée Henner , photographe Thierry Ardouin ;
- Site Richelieu, photographe Jean-Christophe Ballot ;
- Domaine national de Fontainebleau, photographe Gilles Coulon ;
- École nationale supérieure d'architecture, Strasbourg, photographe Bob Fleck ;
- Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, photographe Gilles Leimdorfer ;
- Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne, photographe Christophe Manquillet ;
- Palais de Chaillot-Parvis Bas et Théâtre national de Chaillot, photographe Guillaume Maucuit-Lecomte
- Palais de l'Alma, photographe Christian Moutarde ;
- Conseil économique, social et environnemental, photographe Romain Secco ;
- Site Paris-Malaquais, photographe Hervé Ternisien ;

Légende photo :

Site Richelieu, salle Labrouste
© Jean-Christophe Ballot/BnF/ Oppic -
décembre 2015

Les couvertures audiovisuelles : du musée Rodin, du Château de Versailles, du site Richelieu et du domaine national de Fontainebleau.

2005-2015 – 10 ans du protocole Culture-Défense au bénéfice du patrimoine protégé

En 2005 les ministères de la Culture et de la Communication et de la Défense renouvelaient le protocole initié en 1983 dont les deux objectifs sont d'enrichir, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine militaire d'une part et de renforcer la professionnalisation des métiers culturels au sein du ministère de la Défense d'autre part.

Dans ce cadre, et s'agissant du patrimoine bâti, les deux ministères ont établi un programme de travaux de restauration de ce patrimoine et ont délégué la maîtrise d'ouvrage des opérations conduites en région parisienne à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Oppic). Chaque ministère consacre au minimum 5 M€ par an à la restauration des monuments dont les travaux s'inscrivent dans la durée en raison de leur montant et de la technicité à laquelle ils font appel.

A l'occasion des dix ans du protocole Culture-Défense, les deux ministères se sont associés pour réaliser des reportages sur les travaux en cours sur certains des sites (le Château de Vincennes, la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides de Paris, le bâtiment aux Lions de l'arsenal de Brest, l'École militaire de Paris, le Val - de - Grâce de Paris, la Citadelle de Port Louis, le manège de Sénarmont à Fontainebleau, la Citadelle de Mont Louis) qui bénéficient du protocole en présentant leur histoire, leur destination actuelle ainsi que les travaux qui s'y déroulent, ce qui les a motivés et les modes opératoires auxquels ils font appel.

Les reportages d'une dizaine de minutes réalisés par l'Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense (ECPAD), sous la maîtrise d'ouvrage de l'Oppic ont été diffusés à l'occasion des journées du patrimoine 2015 sur les lieux de tournages, ainsi que sur les sites internet des différentes institutions partenaires.

La valorisation des fonds photographiques des anciennes opérations

Le fonds photographique de l'Oppic est composé des commandes de reportages photographiques sur les suivis des chantiers réalisés respectivement par la Mission interministérielle des Grands Travaux (MIGT), l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (Emoc), le Service National des Travaux (SNT) et l'Oppic.

La base de données comporte aujourd'hui 69 111 photographies consultables sur une base de données interne, 7 348 photographies nouvelles ont été ajoutées en 2015. L'Oppic a continué sa politique de numérisation du fonds argentin avec la numérisation des photographies de la rénovation du Musée national des Arts et Métiers et une partie des photographies sur le Grand Louvre.

Deux expositions anniversaires d'opérations pour lesquelles la Mission des Grands Travaux puis l'Emoc étaient maîtres d'ouvrages, ont été réalisées à partir du fonds photographique :

- Exposition «Évolution(s) d'une Galerie » (17 septembre 2014 – 9 février 2015) à la Grande Galerie de l'Évolution. Exposition de photographies et de panneaux retraçant l'histoire de la rénovation de la Grande Galerie du Muséum national d'Histoire naturelle réalisée par le Muséum national d'histoire naturelle à l'occasion des 20 ans de la réouverture de la Grande Galerie.
- Exposition «Arts et Métiers : Chronique d'une rénovation» au Musée des Arts et Métiers (3 novembre 2015). Exposition de photographies «avant-après» retraçant la rénovation du Musée réalisée à l'occasion de l'anniversaire des 15 ans de sa réouverture.

En projet, en collaboration avec la Mission des archives du ministère de la culture et de la communication, le Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication réalise un guide des sources sur les grands travaux culturels afin de les faire connaître aux chercheurs et de susciter de nouveaux travaux de recherche.



Le fonctionnement de l'Oppic :
performance économique,
juridique et humaine

Légende photo :

Centre national des arts du cirque,
Châlons en Champagne
© Christophe Manquillet/ Oppic - mai 2015

U

ne fonction financière en mouvement



L'amélioration de la situation financière de l'établissement :

La fonction financière de l'Oppic est entrée en 2015 dans une dynamique d'évolution.

L'année 2015 a été marquée par l'amélioration de la situation financière de l'établissement :

Le budget de fonctionnement de l'Oppic, atteint en 2015 11,04 M€, soit un budget en baisse de 48 k€ par rapport à 2014. Le budget est composé de :

- 7,8 M€ de dépenses de personnel, soit -8,93 % par rapport à 2014 (-767 k€) ;
- 3,2 M€ de dépenses de fonctionnement courant, soit des dépenses (hors provision) en diminution de -4,93 % par rapport à 2014.

L'Oppic poursuit ses efforts en termes de mutualisation et de rationalisation des dépenses dans le cadre de son plan d'action achats (38 k€ de gains achats en 2015). Le caractère rigide du budget de l'Oppic limite néanmoins les gains réalisables : ainsi, **les dépenses affectées au logement de l'établissement et à la rémunération de son personnel en 2015 auront représenté à elles seules 85 % du budget de fonctionnement.**

Cette baisse du budget des charges se conjugue en 2015 avec une nette **augmentation de la subvention pour charge de service public allouée par le ministère de la Culture et de la Communication (+13%)**. Cette subvention constitue le seul financement du budget de l'Oppic depuis la disparition des remboursements de versements de TVA puis des produits financiers de placement en 2014 : elle atteint 9 271 470 € en 2015.

L'exercice 2015 présente en conséquence une amélioration du résultat comptable : **le déficit se résorbe de 1,14 M€ pour atteindre -1,75 M€,** contre -2,89 M€ en 2014.

Légende photo :

Les arts décoratifs, pavillon de Marsan
© Sophie Chivet/Oppic - octobre 2015

Le budget de fonctionnement simplifié (compte financier 2015 en euros)

Charges

| | |
|---|-------------------|
| Personnel | 7 822 378 |
| Fonctionnement autre que les charges de personnel | 3 215 299 |
| Total des charges (1) | 11 037 678 |

Produits

| | |
|--|-------------------|
| Subventions de l'État | 9 271 470 |
| Autres ressources | 15 236 |
| Total des produits (2) | 9 286 706 |
| Résultat : déficit (3) = (1)-(2) | 1 750 972 |
| Total équilibre du compte de résultat | 11 037 678 |

Sous l'effet de la réduction du déficit, l'exercice 2015 présente une **insuffisance d'autofinancement également en amélioration** en passant de -2,20 M€ en 2014 à -864 k€ en 2015.

Si le déficit et la capacité d'autofinancement évoluent favorablement, **le fonds de roulement et la trésorerie en revanche poursuivent la tendance à la baisse initiée en 2012** :

- Le fonds de roulement s'établit au 31 décembre 2015 à 9,39 M€, soit -9,29 % par rapport à 2014 ;
- La trésorerie quant à elle atteint 222,68 M€ en 2015, contre 232,71 M€ en 2014, soit -4,31%.

La situation patrimoniale (compte financier 2015 en euros)

| | |
|--|---------------------|
| Résultat patrimonial | - 1 750 971 |
| CAF - insuffisance d'autofinancement | - 864 297 |
| <i>variation du fonds de roulement</i> | <i>- 961 080</i> |
| Fonds de roulement | 9 387 033 |
| <i>variation de trésorerie</i> | <i>- 10 038 526</i> |
| Trésorerie | 222 677 502 |
| <i>variation du besoin en fonds de roulement</i> | <i>9 077 446</i> |
| Besoin en fonds de roulement | - 213 209 469 |

La qualité budgétaire et comptable

Le contrat de performance identifie la qualité de la gestion comme susceptible de faire l'objet de progrès importants. Pour l'établissement, deux domaines sont prioritaires : le taux de rejet et les intérêts moratoires.

Concernant les rejets, **le taux de rejet est, comme en 2014, en amélioration, puisque le taux atteint 3% en 2015**, contre 3,2% en 2014 et 3,6% en 2013. Ainsi, sur 9 963 mandats traités par l'agence comptable en 2015, 296 ont été rejetés dont 261 sur les comptes de tiers et 35 sur le fonctionnement

Le second enjeu porte sur les intérêts moratoires. Le décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique a modifié les règles applicables au délai global de paiement (DGP), qui, outre qu'il est désormais ramené à 30 jours, fait également l'objet, quand il est dépassé, du paiement d'un forfait de 40€.

- Sur le budget de fonctionnement, la mise en paiement des intérêts moratoires sur les mandats de fonctionnement a été mise en place début 2014. **Le délai de paiement en fonctionnement est aujourd'hui maîtrisé et les intérêts moratoires marginaux** (seulement 8 factures en dépassement pour un coût d'intérêts moratoires représentant 0,003% des paiements, contre en 2014 23 factures en dépassement pour un coût représentant 0,01% des paiements).
- **Sur les mandats des comptes de tiers, la mise en paiement des intérêts moratoires est plus complexe**, pour deux raisons principales :
 - la première est structurelle puisque l'établissement n'est pas le seul intervenant dans la chaîne de paiement en matière de travaux, des maîtrises d'œuvre extérieures à l'Oppic devant préalablement certifier le service fait ;
 - la seconde est conjoncturelle : compte tenu de l'ensemble des autres chantiers de modernisation financière en cours.

Le plan d'action adopté sur le sujet par l'établissement porte progressivement ses fruits (le DGP moyen a diminué de 2 jours entre 2014 et 2015) mais une des mesures les plus structurantes (l'adoption d'un système d'information permettant les échanges dématérialisés avec les entreprises) est en cours de déploiement et devrait permettre des progrès plus significatifs dans les prochains mois.

Plus largement, conformément au contrat de performance, la dynamique de maîtrise des risques budgétaires et comptables se poursuit à travers la cartographie des risques budgétaires et comptables et l'adoption d'un nouveau plan d'action, établi et piloté en partenariat entre l'ordonnateur et l'agence comptable. Ces deux documents ont été présentés et adoptés au Conseil d'administration de novembre 2015.

La modernisation de la fonction financière

Fin 2014, l'Oppic a lancé un vaste programme de modernisation de sa fonction financière qui se poursuivra jusqu'à l'horizon 2017/2018.

L'objectif est à la fois d'assurer la mise en conformité réglementaire de l'établissement, notamment concernant la mise en place du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la facturation électronique, mais aussi d'améliorer la performance et l'efficacité des processus financiers internes à l'établissement.

Après une année de travail préparatoire, les premières avancées se sont concrétisées fin 2015 avec le déploiement progressif de deux nouveaux outils favorisant la dématérialisation des échanges (gestion des acomptes sur marchés et gestion des déplacements).

Les Ressources Humaines au service de la stratégie de l'établissement



En 2015, le plafond d'emploi de l'Oppic a été augmenté à 112 ETPT ; deux emplois supplémentaires ayant été accordés, après transfert, pour la prise en charge des opérations sur les sites de l'INSEP et du CESE.

Au 31 décembre 2015, l'établissement employait 109 personnes physiques ce qui correspondait à 107,3 ETP et 108,67 ETPT. De plus, il accueillait 4 emplois aidés.

Hormis sa direction (président, directeur général, secrétaire générale) et l'agent comptable,

l'Oppic comptait en 2015 :

- 29 agents de catégorie 1 (27,5% de l'effectif) ;
- 7 agents de catégorie 2.1 (6,4% de l'effectif) ;
- 32 agents de catégorie 2.2 (28,4% de l'effectif) ;
- 29 agents de catégorie 3 (26,6% de l'effectif) ;
- 9 agents de catégorie 4 (8,2% de l'effectif).

Les fonctions opérationnelles représentent 73 % des effectifs (80 agents) et les fonctions supports 26 % (29 agents). On dénombre 21 agents titulaires soit 21 % de l'effectif et 88 agents contractuels. Parmi les 21 agents titulaires, 19 occupent un emploi opérationnel soit 82 %.

Pour l'année 2015, 6 contrats à durée déterminée ont été conclus, 3 dans le cadre d'un remplacement temporaire, 3 dans le cadre d'un accroissement d'activité.

La féminisation reste une caractéristique forte de l'établissement qui compte plus de 65 % de femmes parmi ses effectifs et 52% parmi les cadres.

L'ancienneté moyenne au 31 décembre 2015 est de sept années pour l'ensemble du personnel : 54 % des agents ont une ancienneté inférieure ou égale à 6 ans et 35 % des agents ont une ancienneté égale ou supérieure à 10 ans.

Légende photo : :

Musée de l'Homme
©Patrick Tourneboeuf/ Oppic - mai 2015

Depuis 6 ans, l'établissement a vu sa moyenne d'âge baisser pour atteindre 41 ans fin 2015. C'est principalement le turn-over sur les fonctions d'assistant technique et le nombre important de départs en retraite qui expliquent cette diminution.

En 2015, le taux de turn-over s'est élevé à 26 % car l'année a été marquée par 6 départs à la retraite, premier motif de départ suivi par les démissions.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, un plan de développement de l'apprentissage au ministère de la culture et de la communication et dans les opérateurs placés sous sa tutelle, a été présenté au comité technique ministériel. Compte tenu de la technicité du profil de ses collaborateurs, l'Oppic a souhaité s'inscrire dans cette politique, qui lui permet de participer à la transmission des savoirs faire. Ainsi, deux apprentis ont été recrutés dès la rentrée 2015, un pour le service des ressources humaines et l'autre au sein du département des marchés et des affaires juridiques.

La formation est un outil essentiel de la stratégie de l'établissement. Le budget de formation, porté à 120K€ a été reconduit en 2015.

Au total 64 % des agents ont suivi au moins une formation en 2015 :

- 73 formations individuelles ;
- 7 formations collectives, pour 45 personnes, relatives à l'exécution des marchés publics, au traitement de la paie sur le logiciel "Astre", à l'utilisation du logiciel de congé "FIGGO", à la prévention des risques routiers, au développement de la performance individuelle et collective. Les membres du CHSCT ont également été formés sur leurs missions spécifiques.

Par ailleurs, 1 bilan de compétences, 4 préparations au concours, 1 congé de formation professionnelle et 1 formation au titre du droit individuel à la formation (DIF) ont été accordés alors que 2 accompagnements à la prise de poste ont été réalisés.

Bilan du plan de formation 2015

| | Nombre d'agents formés | Nombre de stagiaires | Nombre de jours de formation | Durée moyenne des formations en jour |
|--------------|------------------------|----------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| Femmes | 45 | 82 | 205 | 2,5 |
| Hommes | 25 | 36 | 63 | 1,8 |
| Total | 70 | 118 | 268 | 2,3 |

En 2015, les formations en management représentent le premier domaine de formation (25% des formations).

Par ailleurs, les formations dans le domaine des achats publics (17%) et des travaux et du bâtiment (16%) sont toujours très demandées.

Enfin, les formations liées à l'hygiène, à la santé et à la sécurité sont en nette progression puisqu'elles représentent désormais 24% des formations.

L'année 2015 a vu le lancement d'une démarche sur l'**élaboration d'un répertoire des métiers et des compétences**. A travers plusieurs groupes de travail réunissant des agents des métiers concernés, des fiches descriptives ont été rédigées. Au total, 24 métiers ont été décrits. Ce répertoire des métiers et des compétences constitue la première étape de la réforme du cadre de gestion des agents contractuels de l'établissement. Cette réforme sera inscrite à l'agenda social de 2016.

Dans le cadre de la déclinaison de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS), l'Oppic a décidé d'établir un questionnaire individuel anonyme pour réaliser une analyse qualitative des RPS.

Ce questionnaire portant sur trente questions explore six dimensions du rapport du collègue d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, dit «rapport Gollac», dont l'accord-cadre s'est inspiré.

Ce questionnaire anonyme a été envoyé à l'ensemble des agents courant octobre 2015. 49 d'entre eux ont répondu soit un retour de 45 % de l'effectif. Les résultats de ce questionnaire ont été repris dans un plan d'action sur la prévention des risques psychosociaux présenté au CHSCT.

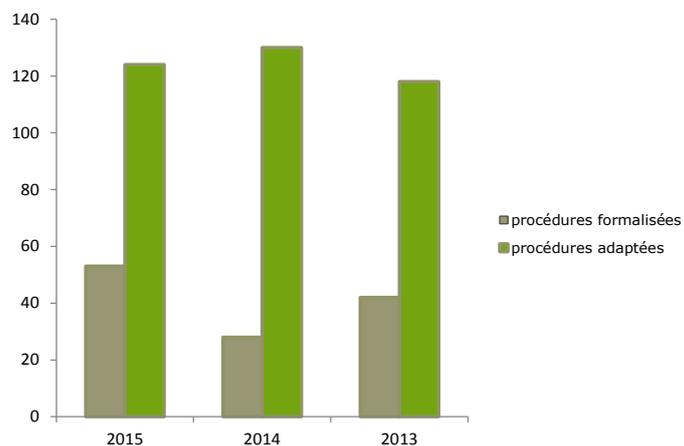
Des procédures juridiques renforcées



Les marchés

En 2015 **203 marchés ont été notifiés** dont **63% correspondent à des marchés de travaux, 30% à des marchés de services et 7% à des marchés de fournitures**. En sus, 147 avenants aux marchés existants ont été modifiés. 177 procédures ont été lancées dont les trois quart en procédure adaptée. 50 commissions des marchés ont été organisées dans l'année, sur la base d'une réunion hebdomadaire.

Nombre de procédures lancées en 2015



Légende photo :

Musée de Saint-Germain en Laye
© Gilles Leimdorfer/ Oppic - avril 2015

Action de formation et de veille juridique

Une veille juridique, accessible à tous, à la fois sur la commande publique mais également en droit public général est désormais disponible sur l'Intranet de l'Établissement ainsi que les modèles types sur un espace dédié.

Les documents types et procédures internes ont été régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et de la jurisprudence. A savoir :

- Réhaussement des seuils à 25.000 €, de dispense de publicité préalable et de procédure ;
- Nouveaux CCAG/Travaux en date du 13 mai 2014 et application concrète pour les marchés lancés à la mi-2014.

La plus grande innovation juridique de l'année 2015 étant constituée de la publication de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique, l'impact de la réforme sur le droit de la commande publique ainsi que sur les pratiques a été présentée aux agents de l'établissement . Ce travail devra nécessairement se poursuivre en 2016 avec les textes d'application de cette ordonnance.

Dossiers juridiques particuliers et chantiers transversaux

En sus de l'activité quotidienne de la commande publique au bénéfice des opérations, l'Oppic est engagé dans une démarche de constante amélioration et de meilleure efficacité de ses outils juridiques.

A ce titre, un effort a été effectué en 2015 en faveur de l'amélioration des documents types (rapport de présentation des marchés, refonte des modèles type de convention de mandat) et par un effort de couverture transversale des besoins similaires de plusieurs équipes par des marchés globaux (accord cadre diagnostic plomb et amiante, couverture photo).

Le département a apporté son soutien et son expertise juridique sur les problématiques juridiques soulevées par la mise en place d'un BIM/MOA sur l'opération Universcience, au regard du droit de la propriété intellectuelle a également fait l'objet d'étude spécifique.

L'Oppic a également l'obligation de s'assurer de la sécurité juridique au regard des règles de la commande publique du déroulement de ces opérations. Avant que cette obligation soit mieux partagée par tous, y compris les mandants, l'Oppic a élaboré un dispositif visant à alerter les maîtres d'ouvrage en cas de bouleversement économique des marchés lors de modification ou de changement de programme pour les opérations en conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, lors de son CA de 2015. Ce système devra trouver à s'appliquer et s'améliorer de manière continue.

Action précontentieux et contentieux

L'Oppic s'efforce, au delà de la sécurisation juridique et de la qualité des procédures de passation des marchés, d'assurer le suivi de l'exécution, le traitement des réclamations et des règlements à l'amiable aux mieux des intérêts financiers et juridiques des maîtres d'ouvrages.

A ce titre, trois nouveaux référés et un référé expertise sur une opération majeure ont été initiés par l'Oppic et quatre protocoles transactionnels ont été conclus.

Au titre des contentieux, un jugement de première instance intervenu sur l'opération du Grand-Commun à Versailles en Octobre 2015 s'est traduit par le rejet de la requête de l'entreprise. Cette dernière a fait appel du jugement, devant la Cour administrative d'appel de Versailles.

La poursuite de l'activité des archives



Les archives de l'Oppic restent un sujet de préoccupation constant pour l'établissement. Elles constituent un fond essentiel **sur la mémoire de près de 30 années de maîtrise d'ouvrage au sein du ministère de la Culture et de la Communication**. Dans la mesure où l'Oppic a repris les droits et obligations, non seulement de l'Emoc et du SNT, mais aussi des établissements qui les ont précédés (Migt, Eppv, Eppcip, Epgl).

Le fond d'archives intermédiaires géré par l'Oppic, dont la majeure partie est stockée chez un prestataire extérieur, s'élève fin 2015 à 2 110,20 mètres linéaires contre 2 016,10 mètres linéaire fin 2014. En 2015, 105 versements ont été réalisés, représentant 121,40 mètres linéaires. Deux versements d'archives définitives aux Archives nationales à Pierrefitte - sur - Seine ont également été effectués, dont le versement des plans d'architecture du Muséum national d'Histoire naturelle et de la Grande Galerie de l'Évolution. Le nombre de communications internes a baissé par rapport à 2014 (23 communications contre 51).

Légende photo : :

Musée Henner, réserves.
© Thierry Ardouin/ Oppic - avril 2016

Etat des lieux des archives au 31/12/2015

| | Nombre | Mètre linéaire |
|--|---------------|---------------------------|
| Caisses d'archives chez le prestataire | | |
| - dont containers de 0,5 ml | 732 | 366 |
| - dont cartons "dimabs" de 0,3 ml | 5 333 | 1 599 |
| Caisses d'archives en salle de tri à l'Oppic | | 70 |
| Autres archives | | 62 |
| - dont rouleaux de plans d'architecture | 288 | 57,60 |
| - dont paquets de panneaux de concours d'architecture | 88 | 17,60 |
| Total des archives de l'Oppic (+94,10ml par rapport à 2014) | | 2 110 |

Indicateurs d'activité 2015 - Versements

| | Nombre | Mètre linéaire |
|---|---------------|---------------------------|
| Versements internes transférés chez Archiveco | 105 | 121,40 |
| Éliminations | 8 | 5,50 |
| Versements définitifs aux archives nationales | 2 | |

Indicateurs d'activité 2015 - Communication

| | Nombre |
|--|---------------|
| Communications | 23 |
| - dont communication interne | 23 |
| - dont communication externe | 0 |
| - dont communication en provenance des archives nationales | 2 |



Les opérations et les
études préalables
en 2015

Légende photo ::

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
© Pascal Aimar/Tendance Floue/ Oppic - octobre 2015

a typologie des institutions sur lesquelles l'Oppic est intervenu en 2015

Musées

| | |
|--|--|
| Les Arts Décoratifs, Paris. | Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris. |
| Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris. | Musée national Jean-Jacques Henner, Paris. |
| Galeries de Paléontologie et d'Anatomie Comparée, Museum national d'histoire naturelle, Paris. | Musée Nissim de Camondo, Paris. |
| Maison des enfants d'Izieu. | Musée Rodin, Paris. |
| Musée d'Orsay, Paris. | Musée national de la marine, Paris. |
| Musée de l'Homme, Paris. | Palais de la Porte Dorée, Paris. |
| | Universcience, Cité des sciences et de l'industrie, Paris. |

Châteaux - Musées, domaines, manufactures

| | |
|--|---|
| Château de Versailles. | Musée d'Archéologie nationale - domaine national de Saint-Germain-en-Laye. |
| Château de Vincennes. | Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison. |
| Domaine national de Fontainebleau. | Port-Royal des Champs, Magny - les - Hameaux. |
| Hôtel national des Invalides, Paris. | Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne. |
| Jardin des plantes, Paris. | Cité de la céramique, Sèvres. |
| Musée national de la Renaissance Château d'Écouen. | Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris. |

Écoles

| | |
|---|---|
| Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne. | École nationale supérieure d'architecture de Marseille, Institut méditerranéen de la ville et des territoires, Marseille. |
| Collège de France, Paris. | École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg. |
| Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris. | École nationale supérieure d'architecture de Toulouse. |
| École militaire, Paris. | École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy. |
| École nationale supérieure de la photographie, Arles. | École nationale supérieure d'art de Limoges. |
| École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. | Site malaquais : École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais, École nationale supérieure des beaux-arts, Paris. |
| École nationale des Chartes, Paris. | |

Bibliothèques, archives

| |
|--|
| Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont. |
| Site Richelieu (Bibliothèque de France/ Institut national d'histoire de l'art/École nationale des Chartes), Paris. |

Institutions

| |
|---|
| Résidences présidentielles |
| Conseil économique, social et environnemental, Paris. |
| Institut de France, Paris. |

Archives et réserves de collections

| | |
|--|---|
| Archives nationales du monde du travail, Roubaix. | Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux. |
| Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence. | Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris. |
| Archives nationales, Fontainebleau. | Réserves du musée national de la Marine, Dugny. |
| Centre de conservation et d'Études de Lorraine, Metz. | Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne. |
| Centre national du cinéma et de l'image animée, Bois-d'Arcy. | Site Rohan Soubise, Paris. |

Bureaux, laboratoires

Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris.

Hôtel de Mailly-Nesle, Paris.

Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris.

Maison Chapp, Guadeloupe.

Palais Royal, Paris.

Théâtre du Tarmac, Paris.

Lieux de spectacle, d'expositions

Centre national de la danse, Pantin.

Grand Palais, Paris.

Opéra Comique, Paris.

Palais Garnier, Paris.

Théâtre national de Chaillot, Paris.

Zénith, Paris.

Équipements sportifs

Institut national du sport, de l'expertise & de la performance, Paris.

Manège de Senarmont, Fontainebleau.

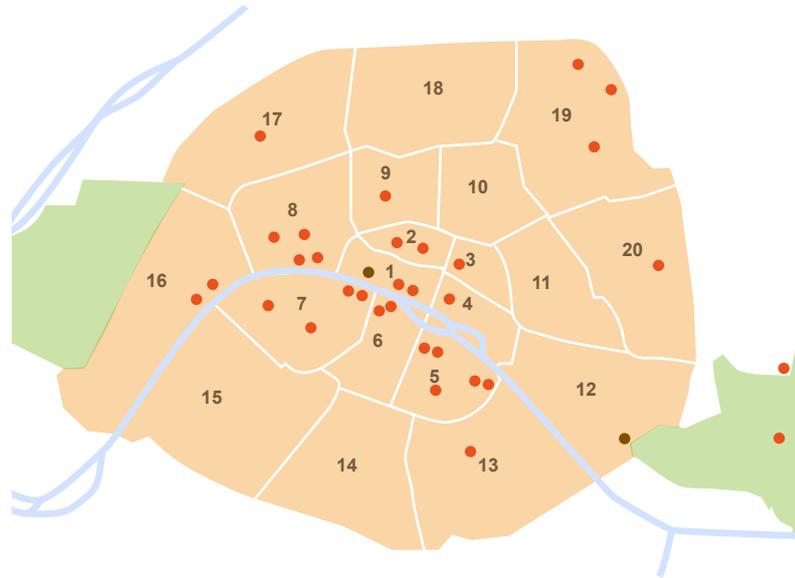
Ouvrage d'art

Pont transbordeur, Rochefort.

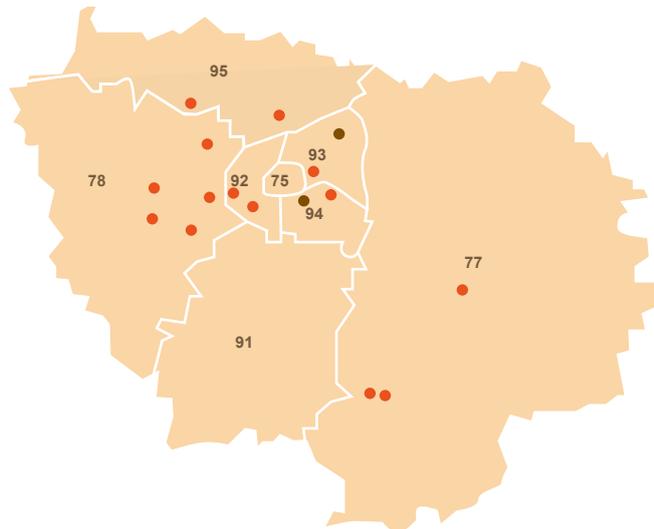
Cérémonies nationales : tribune du 14 juillet.



Paris



Île de France



- Opérations en cours en 2015
- Opérations achevées



es donateurs d'ordre et les maîtres d'ouvrages des opérations

Ministère de la Culture et de la Communication

Opérations financées par la Direction générale des patrimoines :

| | |
|---|---|
| Archives nationales du monde du travail, Roubaix. | Musée d'archéologie nationale - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye. |
| Archives nationales, Fontainebleau. | Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois Préau, Reuil-Malmaison. |
| Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence. | Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris. |
| Les arts décoratifs, Paris. | Musée national Jean-Jacques Henner, Paris. |
| Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz. | Musée Nissim de Camondo, Paris. |
| Centre national du cinéma et de l'image animée, Bois d'Arcy. | Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne. |
| Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris. | Palais de Chaillot, Parvis Bas, Paris. |
| Cérémonies nationales. | Palais Garnier, Paris. |
| École nationale supérieure d'architecture, Clermont Ferrand. | Palais Royal, Paris. |
| École nationale supérieure d'architecture de Marseille, Institut méditerranéen de la ville et des territoires, Marseille. | Pont Transbordeur du martrou, Rochefort. |
| École nationale supérieure d'architecture, Strasbourg. | Port Royal des Champs, Magny-les-hameaux. |
| École nationale supérieure d'architecture, Toulouse. | Résidences présidentielles. |
| Immeuble 6 rue des Pyramides, ministère de la Culture et de la Communication, Paris. | Site Paris Malaquais, école nationale supérieure d'architecture Malaquais, Paris. |
| Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-Le-Pont. | Site Rohan Soubise. |

Opérations financées par la Direction générale de la création artistique :

| | |
|---|---|
| Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne. | École nationale supérieure d'art de Paris Cergy. |
| Centre national de la danse, Pantin. | École nationale supérieure d'art de Limoges. |
| Cité de la céramique, Sèvres. | Manufacture nationale des Gobelins, mobilier national, Paris. |
| Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris. | Théâtre national de Chaillot, Paris. |
| École nationale supérieure de la photographie, Arles. | Site Paris Malaquais, école nationale supérieure des beaux-arts, Paris. |
| Théâtre du Tarmac, Paris. | Zénith, Paris. |

Opérations financées par le Secrétariat général :

Maison Chapp, Guadeloupe.

Opérations financées par la direction générale des médias et des industries culturelles :

Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux. Site Richelieu.

Établissements publics du ministère de la Culture et de la Communication

| | |
|--|---|
| Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris. | Château de Versailles. |
| BPI, Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris. | Établissement public du Château de Fontainebleau. |
| Établissement public du palais de la Porte Dorée, Paris. | Universcience, Cité des sciences et de l'industrie, Paris. |
| Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne. | Musée d'Orsay, Paris. |
| Réunion des musées nationaux/ Grand Palais | Musée Rodin, Paris. |
| Opéra Comique, Paris. | |

Autres ministères

| | |
|--|--|
| Opérations relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : | Opération relevant du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : |
| École nationale des Chartes, Paris. | Institut national du sport, de l'expertise & de la performance, Paris. |
| Site Richelieu (Inha/ENC), Paris. | |

Opérations relevant du ministère de la Défense :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Château de Vincennes. | Val-de-Grâce, Paris. |
| École militaire, Paris. | Musée de la marine, Paris. |
| Manège de Sénarmont, Fontainebleau. | Réserves du musée de la marine, Dugny. |
| Hôtel national des Invalides, Paris. | |

Autres établissements publics

| | |
|---------------------------|--|
| Collège de France. | Opérations relevant du Museum national d'histoire naturelle : |
| | Musée de l'Homme, Paris. |
| | Galeries de Paléontologie et d'anatomie comparée, Paris. |
| | Jardin des plantes, Paris. |

Autres institutions

| | |
|---|----------------------------|
| Conseil économique, social et environnemental. | Institut de France. |
| Association de la Maison d'Izieu. | |



es cadres juridiques des opérations de travaux en cours en 2015

Convention cadre Culture

| | |
|---|---|
| Archives nationales d'outre-Mer, Aix-en-Provence. | Musée d'Archéologie nationale - domaine national de Saint-Germain-en-Laye. |
| Archives nationales du monde du travail, Roubaix. | Musée national de la Renaissance Château d'Écouen. |
| Archives nationales, Fontainebleau. | Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison. |
| Les Arts Décoratifs, Paris. | Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris. |
| Centre national du cinéma et de l'image animée, Bois-d'Arcy. | Musée Nissim de Camondo, Paris. |
| Cérémonies nationales. | Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne. |
| Cité de la céramique de Sèvres. | Palais de Chaillot, Parvis bas, Paris. |
| Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris. | Palais Garnier, Paris. |
| École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy. | Palais Royal, Paris. |
| École nationale supérieure d'art de Limoges. | Pont transbordeur, Rochefort. |
| Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux. | Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux. |
| Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris. | Résidences Présidentielles. |
| Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris. | Site de Paris-Malaquais , Paris. |
| Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont. | Site Rohan Soubise, Paris. |
| Mise en accessibilité des écoles d'art et d'architecture. | |

Convention de mandats études et ou travaux

| | |
|---|--|
| Centre de conservation et d'Etudes de Lorraine, Metz. | École nationale supérieure des beaux-arts (amphithéâtre), Paris. |
| Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne. | Institut de France, Paris. |
| Centre national de la danse, Pantin. | Jardin des plantes, Paris. |
| Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris. | Maison Chapp, Guadeloupe. |
| Château de Versailles. | Musée d'Orsay, Paris. |
| Collège de France, Paris. | Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris. |
| Conseil économique, social et environnemental, Paris. | Musée national Jean-Jacques Henner, Paris. |
| Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris. | Musée Rodin, Paris. |
| Domaine national de Fontainebleau. | Opéra Comique, Paris. |
| École nationale supérieure de la photographie, Arles. | Musée de l'Homme, Paris. |
| École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand. | Théâtre national de Chaillot, Paris. |
| École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg. | Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux. |

Grand Palais, Paris.

Institut national du sport, de l'expertise & de la performance, Paris.

Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne.

Réserves du musée national de la Marine, Dugny.

Site Richelieu et 65 rue de Richelieu, Paris.

Universcience, Cité des sciences, Paris.

Autres conventions cadre

Convention cadre Culture - Défense :

École militaire, Paris.

Hôtel national des Invalides, Paris.

Château de Vincennes.

Val-de-Grâce, Paris.

Manège de Sénarmont, Fontainebleau.

Assistance technique

Maison des enfants d'Izieu.



es missions d'études préalables en cours

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou/CNAC/BPI/Ircam, Paris.

Grand Palais, Paris.

Cité de la céramique de Sèvres.

Palais de la Porte Dorée, Paris.

Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris.

Domaine national de Fontainebleau.

École nationale supérieure d'architecture de Marseille, Institut méditerranéen de la ville et des territoires, Marseille.

École nationale supérieure d'architecture de Toulouse.

Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux.

Galerie de Paléontologie et d'Anatomie Comparée, Muséum national d'histoire naturelle, Paris.

Hôtel de Mailly-Nesle, Paris.

Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris

Musée national de la marine, Paris.

Site de Paris-Malaquais , Paris

Théâtre du Tarmac, Paris.

Universcience, Cité des sciences, Paris.

Zénith, Paris.



es maîtres d'oeuvre

Maîtres d'oeuvre

Agence Brochet, Lajus, Pueyo, architecte mandataire / **Emmanuel Nebout**, architecte associé.

Agence Du Besset-Lyon, architecte.

Atelier Marc Barani, architecte.

Atelier Bruno Gaudin, architecte.

Atelier de l'Ile, Dominique Brard, Olivier Le Bras, Marc Quelen, architectes.

Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques.

Pierre Bortolussi, architecte en chef des monuments historiques.

Christophe Bottineau, architecte en chef des monuments historiques.

François Botton, architecte en chef des monuments historiques.

Vincent Brossy, architecte.

Caractère spécial : Matthieu Poitevin, Marc Kauffmann, Thomas Brétignière, architecte mandataire / **NP2F**, architecte associé.

François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques.

Bernard Desmoulin, architecte.

Frédéric Didier - 2BDM, architecte en chef des monuments historiques.

Lionel Dubois, architecte en chef des monuments historiques

Richard Duplat, architecte en chef des monuments historiques.

Egis Conseil Bâtiments, bureau d'études technique.

Explorations Architectures, architecte.

Pierre-Louis Falocci, architecte.

Jacques Ferrier, architecte.

Opérations

▪ Musée de l'Homme, Paris : rénovation.

▪ École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand.

▪ École nationale supérieure de la photographie, Arles ;
▪ Institut de France, Paris.

▪ Site Richelieu, Paris : bâtiment.

▪ Musée Rodin, Paris : muséographie et travaux d'urgence de mise en sécurité.

▪ Hôtel national des Invalides, Paris ;
▪ Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Reuil-Malmaison ;
▪ Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris ;
▪ Val-de-Grâce, Paris.

▪ Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux ;
▪ École nationale supérieure d'architecture, Versailles : mise en accessibilité.

▪ Palais Royal, Paris.

▪ Jardin des plantes, Paris.

▪ Théâtre national de Chaillot, Paris : rénovation du Théâtre.

▪ Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne.

▪ Grand Palais, Paris : toiture du Palais d'Antin ;
▪ Site de Paris-Malaquais.

▪ Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz ;
▪ Grand Commun, Château de Versailles : aménagement intérieur ;
▪ Musée national du Moyen-âge, Thermes et Hôtel de Cluny, Paris : création d'un nouvel accueil.
▪ Port Royal des Champs : création de l'entrée du site bas.

▪ Château de Versailles.

▪ Palais de Chaillot, Paris : Musée de l'Homme, Parvis Bas, Théâtre national de Chaillot.

▪ Musée Rodin, Paris.

▪ Conservatoire national supérieur de musique et de danse; Paris.

▪ Maison Chapp, Guadeloupe.

▪ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont.

▪ Collège de France, Paris.

Monica Fontana, architecte.

Hugues Fontenas, architecte.

Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques.

Gécèle Architecture, architecte mandataire, Casso et Associés, cotraitant.

Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques.

François Jeanneau, architecte en chef des monuments historiques.

Sylvie Jodar, architecte.

François Leclercq Architectes Urbanistes, architecte.

Stefan Manciulescu, architecte en chef des monuments historiques.

Régis Martin, architecte en chef des monuments historiques.

Gabor Mester de Paradj, architecte en chef des monuments historiques.

Marc Mimram, architecte.

Jacques Moulin - 2BDM, architecte en chef des monuments historiques.

Béatrice Mouton, architecte.

Benjamin Mouton, architecte en chef des monuments historiques.

Nomades Architectes, architecte.

Eric Pallot, architecte en chef des monuments historiques.

Cabinet Paziaud, bureau d'études techniques

Dominique Perrault, architecte.

Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des monuments historiques.

Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques.

Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

Pascal Prunet, architecte en chef des monuments historiques.

Sarea Alain Sarfati Architecture, architecte.

Sophie Thomas, architecte mandataire/ Gweltaz Kerommes, architecte associé.

Philippe Villeneuve, architecte en chef des monuments historiques.

Adam Yedid, architecte.

- ENSA de Limoges : mise en accessibilité ;
- ENSBA de Dijon : mise en accessibilité.

- Réserves du musée national de la Marine, Dugny.

- Opéra comique, Paris.

- Cérémonies nationales.

- Les arts Décoratifs, Paris ;
- Résidences présidentielles.

- Site Rohan-Soubise, Paris.

- Musée national Jean-Jacques Henner, Paris.

- INSEP, Paris : stade aquatique Christine Caron.

- Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux ;

- Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen ;
- Musée d'archéologie nationale - domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

- Château de Vincennes.

- École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg.

- École militaire, Paris ;
- Manège de Sénarmont, Fontainebleau ;
- Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris.

- ENSA de Rennes : mise en accessibilité ;
- ENSA de Lyon: mise en accessibilité.

- Val-de-Grace, Paris.

- INSEP, bâtiment Letessier.

- Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne.

- Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris.

- Pavillon Dufour, Château de Versailles : aménagement de l'accueil.

- Conseil économique, social et environnemental, Paris ;
- Site Richelieu, Paris.

- Domaine national de Fontainebleau.

- Cité de la céramique, Sèvres ;
- Musée d'Orsay, Paris : Tympan Est ;

- Palais Garnier, Paris.

- Archives nationales du monde du travail, Roubaix.

- Cité de la céramique, Sèvres.

- Pont transbordeur du Martrou, Rochefort.

- Quartier Henri IV, Château de Fontainebleau : aménagement intérieur.



es opérations



Légende photo :

Musée Rodin, Hôtel Biron
© Patrick Tourneboeuf/ Tendance Floue/ Oppic -
août 2015

1.

Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication.

Support juridique :
convention cadre Culture

Le bâtiment des Archives nationales d'Outre-Mer (ANOM) situé à Aix-en-Provence, projet des architectes Charles Musetti et José Levasseur, Architectes des Bâtiments Civils et des Palais Nationaux, a été inauguré le 6 octobre 1966. Celui-ci permettait de conserver sur 5 étages, 18 km d'archives et d'accueillir du public.

En 1986, le transfert des collections de la section outre-mer des archives nationales (ancien ministère des colonies puis de la France d'outre-mer) va entraîner une restructuration et une extension des magasins. Un nouveau bâtiment de 5 étages est accolé à l'existant qui vient doubler sa capacité. La réalisation est due à l'architecte Claude Aureau. La capacité totale du site a par conséquent été portée à 43 km (25 pour le bâtiment initial restructuré et 18 pour le nouveau bâtiment).

En 1996, un nouvel agrandissement des espaces ouverts au public, (accueil, salle de lecture, salle d'exposition, cafeteria), a été réalisé par les architectes Thierry Lacoste, Antoinette Robain et Claire Guieysse, et récompensé par l'Équerre d'Argent 1996 (prix de la première œuvre décerné par le journal « Le Moniteur »).

Depuis bientôt 20 ans, le site des Archives nationales d'Outre-Mer a vu ses conditions de conservation se détériorer en raison d'une absence d'investissement et d'entretien.

Depuis plusieurs années, les installations de traitement d'air dans les magasins ont été mises hors-service. Malgré une certaine stabilité naturelle de l'atmosphère dans les magasins, ni les conditions de conservation active, tant du point de vue thermiques qu'hygrométriques, ni les conditions de conservation passive (un fort pourcentage des documents sont encore dans leur conditionnement d'origine, souvent utilisé lors de la décolonisation et du transfert qui s'en suivit) ne permettent de garantir une conservation sur le long terme des documents des ANOM.

Le vieillissement des structures de construction a également entraîné des fragilisations qui font courir des risques d'infiltration dans les magasins de conservation.

Face à la détérioration des conditions de conservation des fonds sur le site des Archives nationales d'Outre-Mer, le service interministériel des Archives de France a demandé à l'Oppic d'établir un schéma directeur et une priorisation des travaux indispensables à la bonne conservation des fonds.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En novembre 2014, l'Oppic a notifié un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au groupement AP'Culture – Betom – Cap Terre pour la réalisation du schéma directeur en 3 phases :

- Phase 1 – Diagnostic : remis et présenté le 15 janvier 2015 ;
- Phase 2 – Faisabilité, programmation architecturale et technique : en cours de réalisation, avec un point d'étape fait les 16 mars et 7 avril 2015.

L'étude de programmation a été mise en suspens pour affiner les besoins essentiels du service utilisateur.

Bilan financier global fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 340 000,00 € TDC | 340 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 85 200,00 € TDC / 25,06 % | 66 036,00 € TDC / 19,42 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 57 372,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

2.

Archives nationales du monde du travail, Roubaix



Les Archives nationales du monde du travail (ANMT) sont implantées dans l'ancienne usine de filature Motte-Bossut à Roubaix. Cette usine a fermé ses portes en 1981, elle a été acquise par la commune qui en a cédé le corps central à l'État pour accueillir la nouvelle institution. Les travaux de réhabilitation ont été entrepris de 1989 à 1993 sous la direction de l'architecte Alain Sarfati. Les ANMT ont été ouvertes au public en octobre 1993.

20 ans après la mise en service du site, il a été décidé de lancer une opération de remise à niveau des bâtiments existants.

Seront réalisés par ordre de priorité :

- les travaux urgents, portant sur les étanchéités et les couvertures des bâtiments;
- les travaux de remise à niveau 1^{ère} phase, portant sur la remise en état du bâti ainsi que l'amélioration et la mise aux normes des installations techniques.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été consacrée aux études.

Concernant les travaux urgents, le maître d'œuvre a remis son projet au premier trimestre 2015, la consultation a été lancée à l'été et après négociation le marché de travaux a été finalisé en fin d'année. Pour des raisons de confort liées aux températures hivernales, les utilisateurs ont souhaités que ces travaux ne démarrent qu'au printemps 2016.

Concernant les travaux de remise à niveau, l'avant-projet du maître d'œuvre remis fin avril 2015, a été approuvé en novembre 2015 par le ministère de la Culture et de la Communication. Les études de PRO sont en cours pour des travaux en 2016.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maîtrise d'œuvre :
Sarea Alain Sarfati Architecture / Projex Ingénierie.

Support juridique :
convention cadre Culture

Bilan financier global fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 5 400 000,00 € TDC | 5 400 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 458 943,00 € TDC / 8,50 % | 166 686,00 € TDC / 3,09 % |
| Consommation de l'année | 223 703,00 € TDC | 164 741,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 8 | 3 |

3.

Archives nationales, Fontainebleau



La Cité interministérielle des archives (CIA) a ouvert en 1969 pour permettre l'amélioration de la collecte des archives ministérielles. Elle est installée dans la forêt de Fontainebleau sur une parcelle de 9 hectares accueillant 6 bâtiments de typologies et d'époques différentes (58 000 m² de surface plancher - 190 km linéaires d'archivages).

Le lancement d'un schéma directeur de rénovation du site est intervenu début 2014. Le diagnostic technique réalisé dans ce cadre, a mis en évidence un risque portant sur la stabilité structurelle des bâtiments U1 et U2. Le ministère de la Culture et de la Communication a pris la décision de fermeture de ces unités le 28 novembre 2014. Les personnels ont été relogés dans un bâtiment modulaire mis en place par l'Oppic. Le schéma directeur de rénovation a été quant à lui rendu fin octobre 2014.

Les bâtiments étant inaccessibles, une instrumentation extérieure pour surveiller le bâtiment a été mise en place.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication.

Maîtrise d'œuvre :
Bureau d'études : SETEC Bâtiment.

Support juridique :
convention cadre Culture

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une seconde campagne d'instrumentation générale a été réalisée à l'intérieur des bâtiments sinistrés et a permis de pénétrer dans les bâtiments en juillet 2015. Lors de cette intervention, une inondation a été constatée au 5^{ème} sous-sol, celle-ci a endommagé 12,5 km d'archives.

La surveillance générale du bâtiment permet, moyennant un protocole strict, l'accès restreint mais en sécurité à l'intérieur à la fois pour assurer l'entretien minimal du bâtiment, la surveillance des fonds et de planifier l'évacuation des collections endommagées.

Une étude en coût global pour les trente prochaines années a été réalisée sur trois scénarios pressentis pour le devenir du site. Elle a été remise en octobre 2015 et est en attente d'arbitrage du ministère de la Culture et de la Communication.

Bilan financier global fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 5 440 000,00 € TDC | 5 440 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 4 036 031,00 € TDC / 74,19 % | 3 783 486,00 € TDC / 69,55 % |
| Consommation de l'année | 333 182,00 € TDC | 558 981,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 8 | 2 |

4.

Les Arts Décoratifs, palais du Louvre, Paris



Maîtrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

4.1 Restauration du clos et couvert du pavillon de Marsan

L'aile et le pavillon de Marsan du palais du Louvre abritent le musée des Arts Décoratifs depuis 1905. Ce musée est la composante principale des Arts Décoratifs.

L'actuel pavillon de Marsan occupe précisément l'emplacement du premier pavillon détruit lors de l'incendie des Tuileries en 1871 et fut entièrement reconstruit par Hector Lefuel en 1874 sur le modèle du pavillon de Flore, lui-même reconstruit en 1861 par cet architecte. Le palais du Louvre dans sa totalité a été classé au titre des monuments historiques en 1889 et a été inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1991.

L'opération en cours sur l'immeuble consiste en la restauration du clos et du couvert du pavillon de Marsan. L'aile de Marsan et l'aile de Rohan seront traitées dans une opération ultérieure.

La restauration vise une restitution à l'identique de l'original dans la mesure du possible et des connaissances historiques.

La majorité des désordres graves observés concerne essentiellement :

- la pierre de taille ;
- les sculptures de la façade sud ;
- l'ensemble des garde-corps du pavillon.

Les travaux sont découpés en trois tranches, d'une durée de douze mois chacune :

- tranche ferme : façade nord (Rivoli) et retour de la façade est ;
- tranche conditionnelle 1 : façade ouest (Concorde) ;
- tranche conditionnelle 2 : façade sud (Seine), retour de la façade est y compris souches.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La tranche conditionnelle n°1 (restauration de la façade ouest) a démarré en février 2015 et a vocation à s'achever au cours du premier semestre 2016 .

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 10 400 000,00 € TDC | 10 400 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 7 369 558,00 € TDC / 70,87 % | 6 049 679,00 € TDC / 58,17 % |
| Consommation de l'année | 105 401,00 € TDC | 3 073 027,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 2 |

4.2 Restauration de la verrière du pavillon de Marsan

Maîtrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'opération concerne la verrière du pavillon de Marsan, lequel abrite une partie des collections du musée des Arts décoratifs.

En 1985, l'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, Daniel Kahane a remplacé la verrière d'origine (construite par Lefuel). Les archives de Daniel Kahane font état de graves défauts d'étanchéité dès la mise en œuvre de cette nouvelle verrière. Depuis trente ans, des réparations sont régulièrement effectuées par le musée mais l'étanchéité complète de la verrière n'a jamais été assurée, entraînant des désordres liés à la fois aux infiltrations d'eau ainsi qu'aux bouleversements thermiques.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Afin de remédier à cette situation, une étude de diagnostic a été commandée en mars 2015 à Michel Goutal, architecte en chef des monuments historiques, afin de formuler des propositions techniques et architecturales pour les points suivants :

- solutions de réparation pour assurer l'étanchéité ;
- amélioration du confort thermique ;
- amélioration de l'ambiance lumineuse.

Cette étude, remise en juin 2015, a permis d'évaluer le montant des travaux et a reçu un avis favorable de la direction régionale des affaires culturelles en juillet 2015.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a ensuite été notifié à l'architecte en chef des monuments historiques en décembre 2015, en vue de conduire les études en 2016 et d'envisager les travaux en 2017.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 300 000,00 € TDC | 1 300 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 129 401,00 € TDC / 9,95 % | 78 089,00 € TDC / 6,01 % |
| Consommation de l'année | 129 401,00 € TDC | 78 089,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 0 |

5.

Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz



Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :

Bernard Desmoulin : architecte mandataire/ SCOPING : bureau d'études techniques tous corps d'état/ Atelier de la renaissance : conservation préventive.

Support juridique :

convention de mandat - 04/12/2012.

L'opération a pour objet la construction du Centre de conservation et d'études de Lorraine (CCEL) dont les missions premières seront d'assurer la gestion, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique mosellan et régional.

Au-delà de sa mission de conservation, le CCEL permettra l'accès du patrimoine archéologique aux chercheurs, aux étudiants, aux professionnels de la conservation et aux propriétaires qui en font la demande.

Plus de 97% des dépôts seront des matériaux stables ne présentant pas d'exigences fortes en terme de conservation. La stabilité climatique des espaces de stockage correspondant à ces mobiliers sera recherchée en privilégiant une bonne inertie des locaux évitant les valeurs thermohygrométriques difficiles et coûteuses à maintenir.

La création du Centre de conservation et d'études de Lorraine s'inscrit dans un projet plus large, celui du Pôle de Recherches Interdisciplinaires Archéologiques Mosellan (PRIAM). Ce pôle de référence autour des activités de recherches archéologiques sur la région Lorraine a commencé à s'ériger avec la réalisation de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) sur un terrain en périphérie Est de Metz situé sur la ZAC de la Petite Voëvre, à proximité du Centre Technique Communautaire (CTC).

Le terrain d'assiette de l'opération du CCEL, attenant à celui de la MAP, est d'une superficie de l'ordre de 5 900 m².

Le PRIAM sera un outil fédérateur au service de l'archéologie permettant au CCEL et à la MAP de développer des synergies et des mutualisations de compétences et de moyens. La proximité spatiale des deux institutions renforcera cette liaison, dans le but d'obtenir une unité fonctionnelle.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le dossier PRO a été repris par la maîtrise d'œuvre suite aux réserves formulées et a été finalisé en avril 2015.

Une demande de dérogation relative au désenfumage des réserves a fait l'objet d'échange entre la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle retardant le dépôt du permis de construire et le lancement de la consultation. Cette demande a finalement été adressée à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi début 2015. Elle a fait l'objet d'un refus en juin 2015.

L'appel d'offres entreprises a été lancé en juin 2015, mais a dû être relancé suite aux résultats infructueux de deux lots et de trois lots classés sans suite. L'analyse des offres était en cours à fin 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 7 490 000,00 € TDC | 7 490 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 467 205,00 € TDC / 62,38 % | 424 435,00 € TDC / 5,67 % |
| Consommation de l'année | 8 000,00 € TDC | 74 573,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

6.

Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne



Le Centre national des arts du cirque (CNAC) est un établissement de formation supérieure et de recherche du ministère de la Culture et de la Communication. Il a pour vocation de former des artistes polyvalents au statut d'artistes professionnels, de veiller à leur insertion dans le monde du spectacle mais également d'être un outil de formation à la disposition des enseignants, des artistes professionnels et des formateurs.

Présent depuis 1985 à Châlons-en-Champagne, le CNAC a occupé le site du cirque historique (bâtiment rare du XIX^{ème} siècle) ainsi que d'autres lieux dans la ville. Pour permettre le développement de ses activités, il a mis en œuvre, depuis une dizaine d'années, un plan global d'extension et de rénovation inscrit dans le cadre d'un contrat de projets État-Région de quinze millions d'euros.

L'opération confiée à l'Oppic consistait en l'aménagement du site des silos de la Marnaise qui comprend :

- la construction du bâtiment École (gymnase, espace polyvalent, espace aérien, loges vestiaires, etc.) ;
- les aménagements du terrain d'assiette ;
- la construction de logements étudiants ;
- la rénovation légère du bâtiment de l'ancien siège social ;
- la démolition de l'ancien entrepôt agro pharmaceutique ;
- la démolition partielle du hangar "dépôt de semences" et la rénovation légère de la partie conservée.

Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Caractère spécial : Matthieu Poitevin, Marc Kauffmann, Thomas Brétignière, architecte mandataire / NP2F, architecte associé

Support juridique :
convention de mandat - 24/11/2010 - et avenants n°1 et 2.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux démarrés le 9 octobre 2013 ont été réceptionnés le 22 mai 2015. La commission de sécurité réunie le 17 juin 2015 a permis d'acter l'autorisation d'ouvrir les lieux. Celle-ci est intervenue de manière effective, après une période d'emménagement et d'équipement des bâtiments, à l'occasion de la rentrée 2015 des étudiants. Le planning, tout comme l'enveloppe dévolue à l'opération ont été respectés.

Le bâtiment à été inauguré le 13 octobre 2015.

La dernière période de l'année 2015 est marquée par la réalisation de petits travaux de parachèvement et le suivi de la garantie de parfait achèvement.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 8 602 000,00 € TDC | 8 602 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 8 524 554,00 € TDC / 99,10 % | 7 998 431,00 € TDC / 92,98 % |
| Consommation de l'année | 119 926,00 € TDC | 1 942 619,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 8 |

7.

Centre national de la danse, Pantin



Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention de mandat - 05/09/2014.

Le bâtiment abritant aujourd'hui le Centre national de la danse à Pantin a été conçu en 1965 par l'architecte Jacques Kalisz. Il a été réaménagé pour son usage actuel par les architectes Antoinette Robain et Claire Guieysse en 2003 (projet distingué par le prix de l'équerre d'argent), puis en 2013, pour finaliser les deux derniers niveaux supérieurs.

Les façades ont été reprises dans le cadre de la rénovation réalisée en 2003. Suite aux dégradations constatées depuis, il a été conclu que les reprises effectuées, qui n'ont pas donné satisfaction, doivent être réparées en totalité.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 5 septembre 2014 afin de réaliser les travaux nécessaires à la réfection des façades.

Au vu de l'état dégradé, de la difficulté de réaliser des « préparations satisfaisantes » et de la probable dégradation à moyen terme des éléments encore non concernés à ce jour, il convient de s'interroger sur la nature des interventions envisagées.

Les études s'orientent selon les 2 axes suivants :

- restauration d'éléments peu abîmés ou structurellement irremplaçables ;
- changement des éléments préfabriqués (sous réserves d'adaptation des attaches) par des éléments en béton d'aspect identique (BFUP ou autres).

L'opportunité de prestations préventives (pose de filets) sera, dans ce cadre, à évaluer.

Une procédure de dialogue compétitif devrait être initiée afin de déterminer une méthodologie la plus intéressante possible.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 3 000 000,00 € TDC | 3 000 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 0 € TDC / 0 % | 0 € TDC / 0 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

8.

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris



Le bâtiment du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP), a été ouvert au public en 1977.

Depuis cette date des travaux de rénovation ont été réalisés notamment durant les années 1998 et 1999. Le CNAC-GP réalise des opérations de maintenance préventive et curative et mène actuellement certaines opérations de maintenance lourde.

Compte tenu du vieillissement du bâtiment et de ses installations techniques, plusieurs autres opérations de rénovation du site ont été identifiées comme devant être réalisées dans les prochaines années afin de garantir son exploitation. Le ministère de la Culture et de la Communication et le CNAC-GP ont sollicité l'appui de l'Oppic afin de mener les études nécessaires à un schéma directeur de site et de mener les travaux suivants.

Maître d'ouvrage :
centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables - 17/10/2013 et avenants n°1 et 2.

8.1 Schéma directeur du site

Le schéma directeur intéresse :

- le bâtiment principal, y compris les niveaux en infrastructure, les espaces mis à disposition de la BPI et les espaces concédés ;
- les 3 bâtiments de la place Igor Stravinsky mis à disposition de l'IRCAM ;
- le bâtiment de l'atelier Brancusi situé place Georges Pompidou ;
- le bâtiment situé au 25 rue du renard ;
- les espaces extérieurs du Centre Pompidou.

Le schéma directeur a pour but d'établir un programme de travaux assorti d'un classement par ordre de priorité et des estimations financières qui doit permettre au maître d'ouvrage de lancer les études de maîtrise d'oeuvre et les consultations nécessaires à sa réalisation.

L'expertise portera en particulier sur :

- les études techniques de la construction notamment la structure, le clos couvert, les fluides, le traitement d'air, les courants forts et faibles, la sûreté, la sécurité, la SSI, les escaliers mécaniques, les appareils élévateurs, la GTC et l'acoustique ;
- l'accessibilité à tous et la qualité environnementale ;
- la programmation fonctionnelle, architecturale et technique ;
- le flux et circuits des publics, des agents, des oeuvres ... ;
- l'expertise dans la programmation de travaux en site occupé ouvert au public ;
- l'exploitation, la maintenance ;
- l'économie de la construction (estimation en coût global) ;
- la conservation préventive.

Le schéma directeur intégrera les contraintes liées à l'exploitation du site et les travaux et opérations déjà programmés sur celui-ci.

L'étude principale porte sur la réalisation du schéma directeur de moyen terme mais, sans attendre, il a été décidé de réaliser les opérations de travaux les plus urgents suivants :

- rénovation des boîtes de détente de la superstructure ;
- rénovation de la chenille (escalators d'entrée).

Déroulement de l'opération en 2015 :

Schéma directeur :

Les scénarios de programme et de phasage du schéma directeur ont été étudiés par Oger International et mis en arbitrage du CNAC-GP puis des tutelles. Le programme s'oriente vers des travaux de remplacement complet des installations techniques par grands ensembles et par système. Le schéma directeur propose une organisation opérationnelle scindée en 4 opérations distinctes :

- La chenille ;
- Le bâtiment principal ;
- L'IRCAM ;
- Le 25 rue du Renard.

Le phasage du scénario initialement proposé, prévoyait une conception technique unique du projet sur le bâtiment principal en 5 années, entre 2020 et 2024. Un scénario alternatif, davantage lissé dans le temps, a été mis à l'étude à l'automne 2015.

Les études du schéma directeur viendront également s'enrichir d'un audit énergétique du bâtiment principal, pour lequel un BET spécialisé a été retenu en décembre 2015.

Opérations de travaux :

Boîtes de mélange :

Le chantier test de dépose des boîtes de mélange a été réalisé en février 2015 et a permis de finaliser l'étude spécifique de leur remplacement. Les travaux ont été intégrés au programme global du schéma directeur, car il provoquait nécessairement la fermeture partielle du Centre Georges Pompidou, par demi-plateaux. Cette logique de fermeture partielle s'est du reste imposée à l'ensemble du schéma directeur.

Chenille :

Le programme des travaux de la chenille a été finalisé pour remplacer intégralement les escaliers mécaniques et l'enveloppe vitrée et mettre en place des dispositifs permettant d'améliorer le confort thermique de la chenille : ouvrants asservis, sas thermiques aux interfaces avec le bâtiment principal,... L'étude pour la réalisation d'une nouvelle coursive couverte au deuxième étage, au droit de la future entrée de la BPI, a également été ajoutée à la demande de la direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la Communication.

Peinture intumescente :

En avril 2015, des prélèvements et essais ont été réalisés par sondages sur l'ensemble de la structure du bâtiment, traitée par peinture intumescente. Les résultats ont fait ressortir des besoins de compléments. Ces travaux sont conduits directement par le CNAC-GP et seront réalisés en 2016-2017.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 780 000,00 € TDC | 780 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 603 999,00 € TDC / 77,44 % | 466 199,00 € TDC / 59,77 % |
| Consommation de l'année | 145 746,00 € TDC | 373 598,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 4 | 1 |

8.2 Institut de recherche et de coordination acoustique-musique - IRCAM

Maitre d'ouvrage :
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Maitre d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables - 05/07/2013 - et avenants n°1 et 2.

Par décret du 24 décembre 1992, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou a été associé à l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (IRCAM). Une convention du 17 janvier 2001 précise les modalités d'affectation à l'IRCAM des 3 bâtiments de la place Igor Stravinsky.

Au sein du bâtiment souterrain, se trouve un espace nommé "Espace de Projection". La découverte dans cette salle en décembre 2011 d'une pollution à l'amiante a entraîné le choix, dans le but de pérenniser l'exploitation de ces locaux, de mener une étude afin de rechercher, au delà des matériaux amiantés déjà repérés, l'étendue de la pollution et les actions à mener afin de lever les contraintes liées à la présence d'amiante.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Des études préalables de diagnostic et programmation ont été réalisées entre janvier et mai 2015 et complétées par un nouveau diagnostic amiante, réalisé en mars et avril 2015.

Un accord sur le financement a été obtenu en septembre 2015 et fera l'objet d'une convention de mandat études et travaux en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 5 990 000,00 € TDC | 5 990 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 146 712,00 € TDC / 2,45 % | 73 179,00 € TDC / 1,22 % |
| Consommation de l'année | 127 086,00 € TDC | 53 709,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

8.3 Clapets coupe feu en infrastructure - phase 1

Maître d'ouvrage :

Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maître d'oeuvre :

EGIS.

Support juridique :

convention de mandat - 23/09/2014.

La phase 1 de cette opération prévoit le remplacement de 67 clapets amiantés actuellement hors services. A terme tous les clapets devront être remplacés dans le cadre du schéma directeur.

A la suite de ces deux consultations le CNAC-GP a décidé de s'attacher les services d'un maître d'oeuvre. Le marché de maîtrise d'oeuvre a été notifié en août 2010 à la société EGIS. L'APD remis par EGIS fin 2011 a été validé en avril 2014 par le CNAC-GP, qui a souhaité faire appel aux compétences de l'Oppic sur cette opération. Une convention de mandat a donc été signée le 23/09/2014. D'un montant de 3 670 000,00 €TDC, celle-ci concerne uniquement les 67 clapets de la phase 1.

Déroulement de l'opération en 2014 :

Les échanges avec la maîtrise d'oeuvre fin 2014 ont mis en évidence d'importantes difficultés techniques :

- problèmes d'accessibilité aux clapets (contrainte majeure) ;
- présence d'autres clapets ;
- présence de réseaux : hydrauliques, aérauliques et électriques (CDC, cellules HT).

Ces contraintes posent clairement la question de l'opportunité de réaliser ces travaux par anticipation au schéma directeur, qui lui inclut la dépose complète des réseaux en infrastructure. Un travail a donc été entamé avec la maîtrise d'oeuvre afin de déterminer les différents scénarios de réalisation des travaux, les avantages et inconvénients de chacun, pour mise en arbitrage. Cette mission complémentaire n'a pas été contractualisée à fin 2015.

Un avenant à la convention de mandat a été signé le 25 août 2015, afin d'acter le fait que les études de la phase PRO ont déjà été réalisées sous maîtrise d'ouvrage directe du CNAC-GP. L'enveloppe financière a été ramenée à 3 650 000 € TDC.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 3 410 000,00 € TDC | 3 410 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 0 € TDC | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

8.4 Bibliothèque publique d'information – Bpi

Maître d'ouvrage :
Bibliothèque publique d'information.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :
ABCD : programme/ Voxoa : économiste.

Support juridique :
convention d'études préalables -
04/06/2012 et avenant n°1.

En 2012, un projet de rénovation de la Bpi a été élaboré par la bibliothèque. Il répond à des axes stratégiques qui doivent guider la bibliothèque dans les prochaines années, en adaptant les services et les locaux aux nouveaux usages de lecture et d'accès à l'information et aux savoirs.

Les principaux objectifs du projet sont :

- de diversifier les espaces tout en conservant les places de lecture ;
- de rénover la bibliothèque autour de thématiques structurantes, comme par exemple, la médiation artistique et culturelle, l'accès à la formation, la mise en valeur de l'actualité et le renforcement de la place du cinéma documentaire ;
- de créer de nouveaux espaces permettant de développer l'éducation artistique et culturelle et de s'intéresser à des médias valorisant la relation entre l'image et l'écrit ;
- d'améliorer l'intégration de la bibliothèque au sein du Centre Pompidou ;
- de donner de meilleures conditions d'accueil au public et de travail aux agents.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Au cours de l'année 2015, un troisième avenant, à la convention d'études préalables de 2012, a été élaboré pour permettre, fin 2015, de lancer quatre études (mise à jour de l'étude d'économie de la construction de 2013, étude du phasage des travaux, étude de sécurité incendie et diagnostic amiante), préalables indispensables à la finalisation du programme et au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. Parallèlement, la Bpi et l'Oppic ont mis à jour les éléments du préprogramme et, au sein des équipes de la Bpi, des groupes de travail ont été lancés sur les futurs espaces de la Bpi et les pôles d'accueil pour alimenter le contenu du futur programme de consultation.

Bilan financier fin 2015

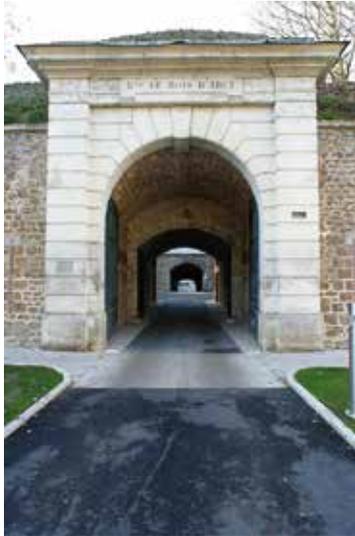
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 800 000,00 € TDC | 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 66 949,00 € TDC / 83,69 % | 35 269,00 € TDC / 44,09 % |
| Consommation de l'année | 31 680,00 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

9.

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Bois-d'Arcy



Construite entre 1874 et 1878 dans le système Séré de Rivières, la batterie de Bois-d'Arcy est destinée à renforcer le maillon ouest des fortifications de Paris. Après avoir abrité l'école de formation Météo qui dépendait du secrétariat auprès de l'aviation civile, la batterie est mise à la disposition du ministère de la Culture et de la Communication dans les années 1960. Après 1969, le Centre national de la cinématographie en prend la responsabilité administrative et y installe les Archives françaises du film. La batterie est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 15 février 1991.

Le Centre national de la cinématographie et de l'image animée a pour mission la collecte et la conservation des documents cinématographiques. A ce titre, l'établissement a la garde de films anciens stockés à Bois d'Arcy. Ces films, qui ont des supports à base de nitrate de cellulose ou de tri-acétate de cellulose nécessitent un traitement particulier dont l'objectif est de réguler le renouvellement d'air, la température et l'hygrométrie.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic, via une convention de mandat signée le 12 septembre 2014, le suivi des études et des travaux de mise en conformité des installations techniques du CNC à Bois-d'Arcy.

Le programme comprend :

- les travaux urgents répondant aux obligations réglementaires applicables ;
- les travaux d'amélioration de la sécurité et du fonctionnement actuel des installations ;
- les travaux indispensables au regard de la réglementation et de la sécurité du site faisant l'objet d'une mise en demeure de la DRIEE.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été notifié à l'entreprise EUROCLIM le 18 juin 2015. Les études d'avant-projet détaillé ont été rendues le 15 décembre 2015.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication, secrétariat général.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :
EUROCLIM.

Support juridique :
convention mandat d'études et de travaux
- 12/09/2014.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|------------------------|
| Montant opération | 1 800 000,00 € TDC | 1 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 52 876,00 € TDC / 12,97% | 12 544,00€ TDC / 0,07% |
| Consommation de l'année | 52 876,00 € TDC | 12 544,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 4 | 2 |

10.

Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris

Maître d'ouvrage :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :
EGIS Industries.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) est un service à compétence nationale du ministère de la Culture et de la Communication pour la préservation et l'étude de l'héritage culturel conservé par les musées de France. Il a été créé en 1999 par le rapprochement du Laboratoire de recherche des musées de France et du Service de restauration des musées de France.

Les activités du C2RMF s'articulent autour de deux axes principaux, celui de la recherche scientifique, concernant notamment la connaissance des matériaux constitutifs des œuvres, et celui de la mise en œuvre de stratégies en conservation et restauration du patrimoine des musées à l'échelle nationale. Le Centre constitue et diffuse une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des collections. Il participe enfin au contrôle scientifique et technique de l'Etat en matière de conservation-restauration des collections.

Le C2RMF est implanté sur trois sites : d'une part à Paris, avec le laboratoire du Carrousel et les ateliers de restauration du pavillon de Flore, au sein du palais du Louvre, et, d'autre part à Versailles, avec les ateliers de restauration des Petites écuries du Roi.

L'accélérateur grand Louvre d'analyses élémentaires (AGLAE), situé dans les ateliers de restauration du pavillon de Flore, met en œuvre des méthodes d'analyse dérivées par faisceaux d'ions qui possèdent de très bonnes performances, mais sont surtout non destructives, ce qui est capital compte tenu du caractère précieux et unique des œuvres.

L'opération à la charge de l'Oppic consiste à mettre aux normes l'espace de la manipulation AGLAE selon un programme établi par le bureau d'études Millennium.

Le programme de l'opération comprend :

- les travaux préparatoires (consignation, curage, désamiantage) ;
- la dépose des cloisons du local de stockage de l'hexafluorure de soufre et de la zone bureaux ;
- le cloisonnement de la zone rouge ;
- la mise en place d'un mur de séparation entre l'accélérateur et la partie laboratoire ;
- les modifications pour le respect de la norme NF M62-105 ;
- la mise en place d'un système de désenfumage ;
- la mise à niveau de la ventilation ;
- la mise à niveau du système de détection incendie ;
- la mise en place d'un système d'extinction automatique.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En 2015, les diagnostics amiante et plomb ont été réalisés par l'entreprise AC Environnement. La consultation de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la manipulation AGLAE a été publiée le 10 décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 660 000,00 € TDC | 660 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 10 000,00 € TDC / 1,52 % | 0€ TDC |
| Consommation de l'année | 10 000,00 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

11.

Cérémonies nationales



Maîtrise d'œuvre :

groupement : Gécèle Architecture, mandataire, Casso et Associés, cotraitant, GEC Ingénierie, cotraitant et Delta Partners, cotraitant.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Pour l'organisation de la fête nationale du 14 juillet 2015 sur les Champs-Élysées, l'Oppic est en charge :

- de la réception des besoins en équipement pour la cérémonie ;
- du chantier de montage de tribunes le long des Champs-Élysées et sur la place de la Concorde ;
- du chantier de montage de la structure métallo-textile surplombant la tribune présidentielle ;
- de la mise en place des installations électriques nécessaires au ministère de la Défense pour la sonorisation de la cérémonie ;
- de la surveillance du chantier et de la gestion de l'accueil des invités le jour de la cérémonie ;
- de la gestion de l'accès au chantier par les différents intervenants ;
- de la gestion des invitations.

L'Oppic représente le ministère de la Culture et de la Communication à la commission de sécurité.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le chantier de montage/démontage des tribunes a débuté le 22 juin 2015 pour s'achever le 21 juillet 2015.

En 2015 pour répondre à un impératif lié au niveau élevé de sécurité requis, il a été mis en place une gestion électronique des invitations garantissant la confidentialité, avec un contrôle strict des accès sur une emprise élargie au Grand Palais et à la place de la Concorde. Cette procédure est assortie de niveaux de sûreté spécifiques par zone. Pour porter ce changement radical et novateur dans un délai très contraint, un AMO spécialisé a été sollicité. Sous l'autorité et l'appui de la Présidence de la République et de ses services, il a été mis en place une procédure d'accompagnement au changement auprès de chacune des institutions présentes.

Le taux élevé de remplissage des tribunes a confirmé le choix pertinent de la solution informatique retenue et le succès de l'accompagnement au changement qui doit être reconduit en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 2 466 000,00 € TDC | 2 466 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 2 433 443,00 € TDC / 98,68 % | 2 248 152,00 € TDC / 91,17 % |
| Consommation de l'année | 2 433 443,00 € TDC | 2 248 152,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 9 | 2 |

12.

Château de Versailles



Maître d'ouvrage :
Établissement public du château, du musée
et du domaine national de Versailles.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention de mandat – 04/08/2004 -
et avenants n°1 à 6.

12.1. Première phase du schéma directeur de rénovation du Château de Versailles

L'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV) a entrepris le lancement d'un vaste programme de réaménagement et de modernisation du Château de Versailles ainsi que de ses dépendances, dont l'objectif est d'améliorer d'une part la sécurité (tant des biens que des personnes) et d'autre part l'accueil du public.

La première phase du schéma directeur est scindée en 11 sous-opérations principales :

- aménagement intérieur du Grand Commun – 1^{ère} phase ;
- restauration intérieure et extérieure du Grand Commun – 1^{ère} phase ;
- création d'un pôle énergétique au Grand Commun ;
- aménagement intérieur du Grand Commun – 2^{ème} phase ; travaux nuisants et différés réduits ;
- restauration intérieure et extérieure du Grand Commun – 2^{ème} phase – travaux nuisants et et travaux différés réduits ;
- mise en sécurité, rénovation des installations techniques et mise en sûreté du Château de Versailles ;
- création galerie technique phase 1 ;
- travaux conjoints de mise en sécurité et mise en sûreté ;
- aménagement du pavillon Dufour et de la Vieille Aile, accueil des visiteurs ;
- mise en sécurité de l'Opéra Royal et relogement des services ;
- mise en sécurité, rénovation des installations techniques et mise en sûreté du château de Versailles.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La convention de mandat, relative à la 1^{ère} phase du schéma directeur en date du 4 août 2004, a été étendue le 20 avril 2015 par l'avenant n°6 faisant passer la convention de 141 956 000,00 € TDC en euros courants à 144 188 000,00 € TDC en euros courants.

L'année 2015 a été marquée par les travaux suivants :

- achèvement des travaux d'aménagement intérieur et de restauration du Grand Commun phase 2 (travaux "nuisants" et travaux "différés réduits") ;
- poursuite des travaux d'aménagement de l'accueil des visiteurs dans le pavillon Dufour et la vieille aile ;
- poursuite des travaux pour la réalisation d'un ouvrage enterré sous la cour des princes et le raccordement de la galerie technique entre la cour des bouches et la cour royale ;
- poursuite de la restauration des menuiseries extérieures du pavillon Dufour et de la Vieille Aile.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 140 841 522,00 € TDC | 140 841 522,00 € TDC |
| Cumul consommé | 140 841 522,00 € TDC / 97,68 % | 134 536 113,00 € TDC / 93,31% |
| Consommation de l'année | 3 571 285,00€ TDC | 13 226 227,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 3 | 12 |



Maîtrise d'œuvre :
Aménagement intérieur du Grand Commun
2^{ème} phase :
Bernard Desmoulin : architecte.

Restauration architecturale du clos et
couvert – 2^{ème} phase :
Frédéric Didier, 2DBM : architecte en chef
des monuments historiques.

12.1 A/Aménagement intérieur du Grand Commun – 2^{ème} phase – travaux sources de nuisances et différés réduits

Les marchés de travaux (tranche ferme : travaux sources de nuisances, tranche conditionnelle : travaux différés) ont été notifiés entre septembre et octobre 2012. La fin des travaux sources de nuisances est intervenue en septembre 2014. Ils seront réceptionnés en même temps que les travaux différés partiels ci-dessous.

La fin des travaux prévue fin 2014 a été repoussée suite à une campagne importante de modification de l'aménagement à la demande du maître d'ouvrage. La réception et l'emménagement de l'établissement public dans les locaux ont débuté en juillet 2015 et se sont poursuivis jusqu'au mois de décembre 2015. La levée des réserves est en cours.

Les travaux de la TC2 (archives en sous-sol, cuisine, restaurant et chapelle) ne seront pas réalisés dans le cadre de la présente opération.



Maîtrise d'œuvre :
Aménagement intérieur du Grand Commun
2^{ème} phase :
Bernard Desmoulin : architecte.

Restauration architecturale du clos et
couvert – 2^{ème} phase :
Frédéric Didier, 2DBM : architecte en chef
des monuments historiques.

12.1 B/Restauration intérieure et extérieure du Grand Commun - 2^{ème} phase – travaux sources de nuisances et différés

Les marchés de travaux (tranche ferme : phase 1 ou travaux sources de nuisances, tranche conditionnelle : phase 2 travaux différés partiels) ont été notifiés entre septembre et octobre 2012. La fin des travaux sources de nuisances est intervenue en septembre 2014. Ils seront réceptionnés en même temps que les travaux différés partiels ci-dessous.

La fin des travaux prévue fin 2014 a été repoussée pour suivre l'avancement des travaux d'aménagement intérieur.

La réception et l'emménagement de l'établissement public dans les locaux a débuté en juillet 2015 et s'est poursuivi jusqu'au mois de décembre 2015.

Les travaux de reprises structurelle de la salle de l'enfer se termineront en décalé au 1^{er} trimestre 2016.

Les travaux de la TC2 (restauration des zones archives en sous-sol, du rez-de-chaussée zone sud-ouest et la Chapelle) ne seront pas réalisés dans le cadre de la présente opération.

La levée des réserves est en cours.



Maîtrises d'œuvre :
aménagement de l'accueil :
Dominique Perrault : architecte

génie civil de la cour des princes, reprises
en sous œuvre, restauration des éléments
remarquables :
Frédéric Didier, 2DBM : architecte en chef
des monuments historiques.

restauration des menuiseries extérieures :
Frédéric Didier, 2DBM : architecte en chef
des monuments historiques ;

restauration des façades et des couvertures
(sous maîtrise d'ouvrage directe de l'EPV) :
Frédéric Didier, 2DBM : architecte en chef
des monuments historiques .

12.1 C/Aménagement du pavillon Dufour et de la Vieille Aile (accueil des visiteurs)

L'opération a pour objectif l'aménagement de l'accueil du public individuel et la création de services : restaurant, auditorium, salons de réception dans le pavillon Dufour et la Vieille Aile ainsi qu'en infrastructure de la cour des princes (vestiaires, sanitaires ...).

L'opération est menée concomitamment avec la restauration des couvertures sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques.

L'année 2015 a été marquée par les évolutions programmatiques liées à l'aménagement d'une boutique dans les anciennes citernes sous la cour des princes et la transformation du salon de thé en un restaurant.

La création d'un restaurant au lieu d'un salon de thé initialement prévu a eu des conséquences sur les niveaux rez-de-chaussée, entresol et R+1, R+2 et attique. Elle a également nécessité la création de surfaces nouvelles sous la cour des princes (commande directe par l'EPV) permettant également l'aménagement d'un nouvel accès indépendant au rez-de-chaussée, côté avenue de l'Indépendance américaine.

Le calendrier de l'opération a été recalé afin de fixer les objectifs de livraison suivant :

- ouverture de l'accueil (rez-de-chaussée/rez-de-jardin) au public : février 2016 ;
- livraison de la totalité de l'opération : fin du premier semestre 2016.

12.2. Deuxième phase du schéma directeur de rénovation du Château de Versailles

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :

convention de mandat – 10/11/2011 - et avenants n°1 à 2.

Une convention d'études pour le lancement de la 1^{ère} sous opération de la phase 2 du schéma directeur relative à la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et le traitement climatique des grands appartements sud (appartements Dauphins/Dauphines, appartements de la Reine, petits appartements de la Reine, attique Chimay) a été notifiée à l'Oppic le 10 novembre 2010.

Une convention de mandat de la phase 2 du schéma directeur relative à :

- la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et le traitement climatique des grands appartements sud ;
- l'installation de tours aérorefrigérantes et réaménagement du château d'eau (création d'un chantier plomb pour le service des fontaines, création des dépôts d'architecture du château) et à la rénovation des réseaux ;
- la mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements nord, incluant la convention d'études a été notifiée à l'Oppic le 10 novembre 2011.

La convention de mandat, relative à la 2^{ème} phase du schéma directeur en date du 10 novembre 2011 a fait l'objet de deux avenants :

- l'avenant n°1 en date du 5 septembre 2013 a acté, que pour des raisons budgétaires, le maître d'ouvrage a souhaité échelonner la réalisation de la 1^{ère} opération relative à la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et le traitement climatique partiel des grands appartements sud. L'opération est ainsi scindée en deux sous opérations :
 - sous opération 1.1. : création d'un local technique sous la terrasse du midi nécessaire au projet et réalisation des infrastructures et équipements techniques de liaison vers le pôle énergétique. Travaux prévus réalisés en 2014/2015 ;
 - sous opération 1.2. : rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique partiel des grands appartements sud proprement dits. Travaux prévus démarrés en septembre 2015.
- l'avenant n°2 en date du 20 avril 2015 a modifié le programme de l'opération afin d'intégrer l'évolution de la boucle haute tension du domaine et la création d'un nouveau poste électrique en infrastructure dans le secteur princes. Cet avenant n°2 a fait passer la convention de 61 680 000 € TDC en euros courants à 63 040 000,00 € TDC en euros courants.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été marquée par les travaux suivants :

- Opération des grands appartements sud :
 - Sous opération 1.1. : création d'un local technique sous la terrasse du midi et réalisation des infrastructures et équipements techniques de liaison vers le pôle énergétique : achèvement des travaux en 2015.
 - Sous opération 1.2 : rénovation des réseaux, mise en sécurité et au traitement climatique partiel des grands appartements sud proprement. Désignation des entreprises de travaux en novembre 2015.
- Opération d'installations de tours aéroréfrigérantes et de réaménagement du Château d'eau :
 - Phase 0 : curage / désamiantage / déplombage : achèvement des travaux en 2015 ;
 - Phase 1 : mise en place d'une production centralisée de froid - reprise des couvertures et restauration de la façade nord du Château d'eau ;
 - Phase 2 : rénovation du solde des façades et réaménagement intérieur. Finalisation des études de conception en vue d'une consultation de travaux au premier trimestre 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 63 040 000,00 € TDC | 63 040 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 33 692 188,00€ TDC / 53,45 % | 21 519 848,00€ TDC / 34,13 % |
| Consommation de l'année | 11 568 681,00 € TDC | 7 906 313,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 8 | 4 |



Maîtrise d'œuvre :

Frédéric Didier, 2BDM : architecte en chef des monuments historique.

12.2 A/Rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements sud

L'opération a pour périmètre la partie du sud du corps central (appartements de la Reine, appartements Dauphins et Dauphines, terrasse du midi) et pour objet :

- la mise en sécurité et sûreté ;
- la rénovation totale des installations et des réseaux techniques ;
- le traitement climatique des grands appartements ;
- la restauration de grands décors.

En parallèle des chantiers ponctuels de restauration de grands décors sont menés grâce à des mécénats par l'Établissement public de Versailles.

- Sous opération 1.1. : Les travaux pour la création d'un local technique sous la terrasse du midi nécessaire au projet et la réalisation des infrastructures et équipements techniques de liaison vers le pôle énergétique ont été lancés en janvier 2014. Ils se sont terminés en mai 2015. La levée des réserves est en cours.
- Sous opération 1.2. : La consultation des marchés de travaux relatifs à la rénovation des réseaux, la mise en sécurité et au traitement climatique partiel des grands appartements sud proprement dite s'est déroulée de la manière suivante :
 - lancement de la consultation le 29 janvier 2015 ;
 - remise des offres le 12 juin 2015 ;
 - notification des marchés de travaux fin octobre 2015.

La fermeture des grands appartements de la Reine est programmée début février 2016, pour une durée de 16 mois. Les appartements Dauphins et Dauphines ont été fermés au public en octobre 2015.

12.2 B/ Rénovation des réseaux, mise en sécurité et traitement climatique des grands appartements nord

Maitrise d'œuvre : non désignée

Les études de programmation vont débiter au premier semestre 2016.



Maitrise d'œuvre :
Frédéric Didier, 2DBM : architecte en chef
des monuments historiques;

12.2 C/ Installation de tours aéroréfrigérantes et réaménagement du château d'eau

L'opération concerne le château d'eau du château de Versailles et a pour objet :

- l'installation de tours aéroréfrigérantes en toiture du château d'eau pour une puissance de froid produite à terme de 6MW ;
- le réaménagement du service des fontaines ;
- l'aménagement des dépôts d'architecture du château ;
- la réfection des façades et la restitution de la couverture façon Mansard.

L'opération est scindée en 3 phases :

- Phase 0 : curage / désamiantage / déplombage , qui a dû être réalisée suite à la découverte d'une pollution généralisée à la poussière de plomb dans l'ensemble des espaces y compris combles. Celle-ci a été réceptionnée en septembre 2015.
- Les phases 1 et 2 correspondent respectivement à :
 - la mise en place d'une production centralisée de froid au pôle énergétique et la mise en place de tours aéroréfrigérantes dans le château d'eau, la reprise des couvertures, la restauration de la façade nord du château d'eau, les travaux de génie civil dans le château d'eau ;
 - la rénovation du solde des façades et le réaménagement intérieur des différents niveaux.

Les études de conception se sont achevées en 2015.

Un appel d'offres restreint a été lancé en 2015 mais a été déclaré sans suite. Une nouvelle consultation de travaux sera lancée au premier trimestre 2016.

13.

Château de Vincennes



Maîtrise d'oeuvre :

Gabor Mester de Parajd : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

Le château de Vincennes est un monument riche d'une histoire liée au pouvoir royal et plus largement à l'Histoire de France. Un premier manoir, résidence de chasse des rois capétiens, est édifié au Moyen Âge. Saint Louis en fait au XIII^{ème} siècle l'un de ses lieux de séjour favoris. Au XIV^{ème} siècle, dans le contexte de la guerre de Cent ans, les Valois, et en particulier le roi Charles V, font édifier sur le site une impressionnante forteresse comprenant un donjon haut de plus de 50 mètres et une vaste enceinte permettant le transfert du pouvoir royal du palais de la Cité à Vincennes. Une Sainte-Chapelle au XV^{ème} siècle et des pavillons royaux classiques au XVII^{ème} siècle viendront compléter cet ensemble monumental exceptionnel. Au XIX^{ème} siècle, le site devient une place militaire. Restauré après la Seconde guerre mondiale, le château abrite depuis 1948 les services historiques de l'armée. L'ensemble du château a été classé au titre des monuments historiques en 1993.

Si les travaux sur le donjon et la chapelle du Centre des monuments nationaux, l'Oppic intervient sur les bâtiments dépendants du ministère de la Défense au titre du protocole Culture-Défense.

13.1. Restauration du clos et du couvert du pavillon du Roi

L'opération consiste en la restauration des façades, des toitures, des couvertures et des superstructures du pavillon du Roi. Le programme de travaux comprend :

- la restauration des toitures et des superstructures (pots à feu, souches de cheminées) de l'édifice, avec la reprise des dispositions historiques de collecte et d'évacuation des eaux de pluie par chéneaux au-dessus des corniches des façades est, nord et sud ;
- la restauration des façades à l'identique de l'état actuel, en réalisant de légères pentes (2 à 3%) pour l'évacuation des eaux pluviales sur tous les éléments de modénature horizontaux ;
- le remplacement ou l'adaptation des menuiseries extérieures, sur chaque façade, pour permettre la pose de vitrages à isolation thermique.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux de la tranche ferme portant sur les façades, les toitures et les superstructures côté nord ont été réceptionnés le 27 mai 2015.

Les travaux de la tranche conditionnelle n°3, portant sur les façades partie sud compris terrasse tour du Roi débutés en 2014 devraient s'achever en février 2016. Les travaux de la tranche conditionnelle n°2 portant sur les toitures et les superstructures de la partie sud ont débutés en 2015 et devraient s'achever en juin 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 14 320 000,00 € TDC | 14 320 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 8 306 296,00 € TDC / 58 % | 6 035 851,00 € TDC / 42,15 % |
| Consommation de l'année | 2 916 275,00 € TDC | 3 864 237,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

13.2. Aménagement des espaces non bâtis

Maitrise d'oeuvre :

Gabor Mester de Parajd : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

La présente opération concerne les espaces non bâtis situés à l'intérieur de l'enceinte médiévale du château de Vincennes. Elle comprend :

- la requalification complète de l'avant-cour et de la cour centrale ;
- la requalification des espaces situés à l'est de la cour centrale décomposés en six secteurs ;
- la mise en accessibilité des sols aux personnes à mobilité réduite ;
- la mise en lumière ;
- la création d'une signalétique historique et d'une signalétique directionnelle .

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux de la tranche ferme qui concernent l'aménagement du grand axe, de l'avant-cour, de la cour centrale et des abords du donjon se sont achevés en juillet 2015. Les travaux de la tranche conditionnelle, portant sur l'emprise de l'ancien manoir capéticien, les abords de la fontaine Charles V, l'axe de la tour des Salves et les abords de la Sainte-chapelle, ont débuté en juin 2015 et devraient s'achever en décembre 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 3 780 000,00 € TDC | 3 780 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 3 682 861,00 € TDC / 97,43 % | 1 994 672,00 € TDC / 52,77 % |
| Consommation de l'année | 1 399 559,00 € TDC | 1 604 265,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

13.3. Réfection des menuiseries et des façades de la tour du Bois

Maitrise d'oeuvre :

Gabor Mester de Parajd : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

La seconde phase de l'opération concerne la restauration de la façade sud de l'ouvrage. L'ensemble de cette façade présente d'importantes dégradations de ses parements en pierre de taille. Le programme a pour objet :

- la consolidation et la restauration de la travée centrale de cette façade, très fragilisée et à l'aplomb du passage du public et des utilisateurs ;
- la consolidation et la restauration des travées latérales de cette façade, afin de sauvegarder les parements concernés et d'obtenir une présentation homogène de cette façade depuis les abords du château.

Déroulement de l'opération en 2014 :

Compte tenu du retard pris par l'une des entreprises, les réserves sur les travaux ont été levées le 24 février 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 700 000,00 € TDC | 700 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 594 054,00 € TDC / 84,87 % | 583 404,00 € TDC / 83,34 % |
| Consommation de l'année | - 114,00 € TDC | 185 578,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

14.

Cité de la céramique, Sèvres



La Manufacture nationale de Sèvres, fondée en 1740 à Vincennes puis déplacée à Sèvres en 1756, a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. Le site fut classé au titre des Monuments historiques en 1942. L'établissement public Sèvres – Cité de la céramique, a été créé le 1^{er} janvier 2010 par la fusion de la Manufacture nationale de Sèvres et du Musée national de la céramique. Depuis 2012, l'établissement rejoint par le musée national Adrien Dubouché de Limoges, devient la Cité de la céramique, Sèvres & Limoges

La Cité est implantée sur un domaine de 4 hectares, situé en limite basse du parc de Saint-Cloud et en bord de Seine, qui comporte 24 bâtiments aux fonctions diversifiées ainsi que des espaces verts de qualité. L'ensemble des bâtiments est structuré et desservi par un réseau de voies orthogonales qui forment autant de rues. L'ensemble du site comprend des édifices particulièrement intéressants pour la connaissance du patrimoine industriel.

14.1. Schéma directeur

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication ;
établissement public de la Cité de la
céramique, Sèvres, Limoges.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables -
16/08/2011 - et avenant n°1.

L'établissement public de la Cité de la céramique a confié en 2011 à l'Oppic la réalisation des études préalables pour la réalisation d'un schéma directeur pluriannuel assorti d'un programme architectural, environnemental, technique et financier de la Cité de la céramique.

Depuis 2013, les études ont été recentrées sur :

- Le schéma directeur patrimonial, confié à l'architecte en chef des monuments historiques ;
- Le programme architectural en vue de la réhabilitation du bâtiment Roux/Spitz, permettant le lancement de l'opération de travaux correspondante;
- Le pré-programme à la réhabilitation et au réaménagement du musée. La nécessaire finalisation du projet scientifique et culturel du musée a de facto abouti à une pause des études sur ce dernier élément.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 170 000,00 € TDC | 170 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 167 049,00 € TDC / 98,26 % | 120 646,00 € TDC / 70,97 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

14.2. Réhabilitation du bâtiment "Roux/Spitz" (bâtiment 24)

Maîtrise d'oeuvre :

Sophie Thomas : architecte mandataire/
Gweltaz Kerommes : architecte associé/
ID+Ingénierie et ECRH : BET.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Le bâtiment n°24, aussi appelé du nom de son architecte fait partie d'un ensemble de bâtiments construit en 1932 pour l'école nationale de Céramique par Michel Roux-Spitz, en collaboration avec Raymond Subes pour les ferronneries et Louis Barillet pour les vitraux.

L'objectif de l'opération consiste à relocaliser dans un seul bâtiment l'ensemble des collections documentaires, l'essentiel des réserves ainsi que le service de conservation préventive et de restauration de la Cité, dans des conditions sanitaires conformes aux exigences en vigueur.

Elle doit permettre de structurer le centre de ressources sur les arts du feu autour de réserves pour partie visitables, d'une salle d'étude et de consultation, de lieux de travail pour toute l'équipe du département du patrimoine et des collections et d'un atelier de restauration à hauteur des besoins des collections de l'établissement.

Cette opération, conduite sous la maîtrise d'œuvre de Sophie Thomas, sera réalisée parallèlement à la restauration du clos et du couvert du bâtiment confié à l'architecte en chef des monuments historiques Marie-Suzanne de Ponthaud.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le dossier d'avant-projet définitif a été finalisé en septembre 2015 et l'autorisation de travaux au titre des monuments historiques a été délivrée par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 18 décembre 2015.

La demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie a quant à elle reçu un avis favorable du maire de Sèvres le 23 février 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence avec pour objet la dépose, le stockage et la repose du mobilier situé au sous-sol du bâtiment a été publié le 3 novembre 2015.

Un avis d'appel public à la concurrence avec pour objet le déplombage, le désamiantage, le curage et la démolition a été publié le 22 décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 2 850 000,00 € TDC | 2 850 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 286 662,00 € TDC / 10,06 % | 98 454,00 € TDC / 3,46 % |
| Consommation de l'année | 142 020,00 € TDC | 90 095,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

14.3. Bâtiment 24 "Roux/Spitz", restauration du clos et couvert

Maîtrise d'oeuvre :

Marie-Suzanne de Ponthaud : architecte en chefs des Monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Dans le prolongement de l'opération de réhabilitation intérieure et conformément aux priorités identifiées dans le diagnostic sanitaire qui a été mis à jour, cette restauration vise à remettre en état le clos et le couvert du bâtiment pour le mettre en valeur. Elle permet également de régler plusieurs questions induites par la réhabilitation parmi lesquelles l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la création d'un accès d'œuvres, les sujétions liées à la sécurité incendie. L'ensemble des menuiseries extérieures est également repris dans le cadre de ce projet.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le dossier de demande d'autorisation de travaux au titre des monuments historiques a été envoyé le 22 octobre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 1 646 000,00 € TDC | 1 646 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 138 346,00 € TDC / 84,05 % | 13 892,00 € TDC / 0,840 % |
| Consommation de l'année | 88 965,00 € TDC | 3 044,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

14.4. Restauration du clos couvert des bâtiments "des fours", 7 et 8

Maîtrise d'oeuvre :

tranches ferme et conditionnelle 1 :
Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques ;

tranche conditionnelle 2 :

Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

L'opération concerne la restauration des façades, des menuiseries et des toitures des bâtiments 7 et 8 de la Cité. Ces bâtiments, regroupant les fours, constituent le cœur de la production de l'établissement. Afin de maintenir cette production pendant toute la durée des travaux, l'opération a été décomposée en trois tranches fonctionnelles.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'ensemble s'est terminé par la levée des dernières réserves actées lors de la réception des travaux le 21 novembre 2014. Le délai de la garantie de parfait achèvement s'est terminé le 21 novembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 5 530 000,00 € TDC | 5 530 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 5 516 948,00 € TDC / 99,76 % | 5 356 205,00 € TDC / 96,86 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 3 |

15.

Collège de France



En 2008, une convention de mandat a été confiée par le Collège de France à l'Oppic pour la troisième tranche de la rénovation de ses bâtiments. Cette phase portait sur la rénovation des laboratoires de physique et de chimie, sur la création de réserves pour la bibliothèque générale et de services et sur la création de bureaux pour l'accueil de professeurs étrangers dans le bâtiment E (ex bâtiment F).

Les travaux ont été réceptionnés le 4 février 2014, mais cette réception n'a pas intégré les travaux de la voirie intérieure pour lesquels un renforcement structurel, non prévu, s'est avéré nécessaire.

Le règlement des décomptes généraux des entreprises, comportant une part de réclamations en raison notamment de l'allongement de la durée de l'opération, a nécessité un complément de financement de 1,5 M€, objet d'un avenant n°4 à la convention de mandat signé le 19 janvier 2015.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'opération de rénovation des laboratoires de physique et de chimie dans le bâtiment E a été inaugurée par le Président de la République le 17 mars 2015.

Les travaux de renforcement de la voirie intérieure ont fait l'objet d'un avenant n°5 à la convention de mandat signé le 19 octobre 2015.

Les études d'avant-projet et de projet ont débuté en décembre 2015 pour une réalisation de travaux prévue à l'été 2016.

Maître d'ouvrage :
Collège de France .

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Jacques Ferrier : architecte/ Technip TPS :
bureau d'études techniques/ Cabinet
Delporte- Aumont- Laigneau : économiste

Support juridique :
convention de mandat – 06/06/2008 -
et avenants n° 1 à 5.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 34 761 849,00 € TDC | 34 761 849,00 € TDC |
| Cumul consommé | 32 775 601,00 € TDC / 94,29 % | 31 869 659,00 € TDC / 91,68 % |
| Consommation de l'année | 121 734,00 € TDC | 145 405,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 1 |

16.

Conseil économique, social et environnemental, Paris



Le Palais d'Iéna aussi connu sous le nom de musée des Travaux Publics est un monument dessiné par Auguste Perret et construit par son entreprise la "société des grands travaux en béton armé". La construction du musée commence en janvier 1937 et se poursuit pendant l'exposition internationale "Arts et Techniques dans la Vie moderne", qui se tient à Paris du 25 mai au 25 novembre 1937. Le musée permanent des Travaux Publics est inauguré par M. Lebrun, Président de la République, le 4 mars 1939. Par la suite, sont élevées sur un plan différent, l'aile avenue du président Wilson par l'architecte Vimond en 1962, puis l'aile avenue Albert de Mun par Gilles Bouchez en 1995. Les façades édifiées par Perret ont été classées parmi les monuments historiques ainsi que la rotonde place d'Iéna, la façade avenue d'Iéna, l'extrémité ouest à la limite de l'extension de 1993, les façades est et sud de la cour.

Par convention de mandat signée le 28 mai 2013, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a confié à l'Oppic le soin d'organiser et de conduire les études et les travaux programmés annuellement sur les bâtiments qu'il occupe.

Maître d'ouvrage :

Conseil économique, social et environnemental.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrises d'oeuvre :

Restauration des façades en béton :
Arnaud de Saint-Jouan : architecte en chef des monuments historiques ;

Mise en conformité des ascenseurs :

Ascaudit : bureau d'études techniques.

Mise en accessibilité du Palais d'Iéna:

Parties classées : Stéphane Thouin, architecte en chef des monuments historiques.

Parties non classées :

Archi made architecture / ETC

Support juridique :

convention de mandat - 28/05/2013 - et avenants 1 à 3.

Dans le respect du programme général de la convention, un avenant fixe chaque année la liste ainsi que la nature des études et des travaux à réaliser. Ainsi un programme pluriannuel des travaux est établi pour les années 2013 à 2017 et se déploie sur cinq enjeux :

- mettre à jour les connaissances du bâtiment ;
- assurer l'accueil du public ;
- conserver le patrimoine ;
- s'inscrire dans une politique de développement durable ;
- valoriser le patrimoine immobilier.

L'avenant n°3 à la convention, signé le 15 décembre 2014, a permis d'arrêter la programmation des travaux pour l'exercice 2015 et de fixer le montant de la convention pour l'année 2015.



Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 5 565 000,00 € TDC | 5 565 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 4 430 573,00 € TDC / 79,61 % | 2 211 532,00 € TDC / 39,74 % |
| Consommation de l'année | 1 964 232,00 € TDC | 1 885 442,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 4 | 3 |

16.1. Relevé géométrique

Cette opération entre dans le cadre de l'enjeu n° 1 "mettre à jour les connaissances du bâtiment" pour permettre aux services du CESE d'acquérir une connaissance précise de leurs locaux en termes de volumes et de surfaces.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les prestations ont été rendues en septembre 2015.

16.2. Mise en conformité des ascenseurs

Cette opération est inscrite en priorité dans le plan pluriannuel d'investissement arrêté par le CESE et participe à l'enjeu n°2 "assurer l'accueil du public". La mise en conformité concerne neuf appareils. Les travaux sont rendus nécessaires au regard de la réglementation relative à la sécurité des ascenseurs existants et de charge (SAE) dans tout type de bâtiment (public, privé, assujéti ou non au code du travail).

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'exécution des travaux a eu lieu de novembre 2014 à juillet 2015. Les prestations ont été réceptionnées le 13 juillet 2015. Les réserves, tant techniques que du bureau de contrôle, ont été intégralement levées.

16.3. Restauration des façades en béton d'Auguste Perret

Cette opération est inscrite en priorité dans le plan pluriannuel d'investissement arrêté par le CESE et participe à l'enjeu n°3 "conserver le patrimoine".

Pour formuler des bétons de reprise parfaitement compatibles avec les bétons existants, tant du point de vue mécanique que de l'aspect architectural, une campagne de tests sera réalisée au début du chantier. Les travaux consistent à reprendre les zones ayant fait l'objet de ragréages, les zones épaufrées ou éclatées et celles présentant des potentiels de corrosion significatifs déterminés par les investigations. Après nettoyage, il s'agit de purger la zone jusqu'à la mise à nu des armatures, de mettre en œuvre des armatures complémentaires selon l'état de corrosion, de passiver les armatures, d'effectuer des essais de convenue et des adaptations des teintes et granulométrie. Une légère patine est recherchée sur les éléments neufs pour retrouver une homogénéité des façades. Les claustras feront l'objet de ragréages ponctuels après nettoyage et de reprise des joints en retouche. Une vérification et une mise en peinture des menuiseries métalliques seront réalisées ainsi que le traitement des ventilations sur les façades, la dépose et repose éventuelle des appareils fixés aux façades, le décapage du auvent, côté cour, le raccordement des descentes d'eaux pluviales, en outre, des filets de protection de volatiles seront placés sur les claustras.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En 2015, la tranche ferme du marché (restauration des façades de la rotonde intérieur et extérieur) a été réalisée et réceptionné en décembre 2015. La tranche conditionnelle (restauration des façades aile d'Iéna) a démarré le 1^{er} juillet 2015 et est en cours d'exécution.

16.4. Mise en accessibilité du Palais d'Iéna

Cette opération est inscrite en priorité dans le plan pluriannuel arrêté par le CESE et relève de l'enjeu n°2 « assurer l'accueil des publics ».

Le CESE souhaite être exemplaire quant à la manière dont il accueille tous les publics et leur permet l'accès le plus large au palais qu'il occupe.

Cette opération est donc programmée pour permettre au CESE de conduire toutes les démarches nécessaires à la mise en accessibilité de ses locaux aux personnes à mobilité réduite et d'offrir un accompagnement adapté à toutes les personnes en situation de handicap.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La mission de diagnostic accessibilité du Palais d'Iéna, notifiée en janvier 2015, s'est achevée le 3 juin 2015.

Sur la base de ce diagnostic, un dossier d'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) a été adressé puis validé le 23 septembre 2015.

Le recrutement de deux maîtrises d'œuvre a été lancé au dernier trimestre 2015 :

- l'architecte en chef des monuments historiques a été sollicité pour réaliser une mission de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie sur les parties classées de l'édifice du Palais d'Iéna ;
- une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie sur les parties non protégées du bâtiment, ainsi que la signalétique générale du palais.

Le marché a été notifié au groupement Archi Made Architecture (architecte mandataire) et ETC (bureau d'études cotraitant) le 10 décembre 2015.

17.

Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris



Les bâtiments du Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMDP) situés 209 avenue Jean-Jaurès à Paris, construit il y a 20 ans, nécessitent d'importants travaux de rénovation. Une convention d'études préalables signée le 7 avril 2011 a confié à l'Oppic, la définition, la hiérarchisation et la planification de ces travaux.

Dans le cadre de cette convention d'études, un audit général des bâtiments et de leurs installations techniques ainsi qu'un schéma directeur pluriannuel assorti d'un calendrier et des coûts prévisionnels ont été définis.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées de juillet 2013 à juin 2015. En raison de l'avis circonstancié du maître d'œuvre sur l'état préoccupant des revêtements de façades en pierres agrafées et en faïences, l'Oppic a attiré l'attention du maître d'ouvrage et du Conservatoire sur la nécessité de lancer un marché de sécurisation.

Un avenant n°1 à la convention de mandat a intégré les travaux de sécurisation des façades et fixé une nouvelle enveloppe budgétaire. Il élargit, et redéfinit, suite aux études et diagnostics complémentaires, les travaux nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment, pour lever l'avis défavorable de la commission de sécurité et intègre la remise aux normes des cuisines de la restauration scolaire.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maître d'œuvre :
Egis Conseil Bâtiments.

Support juridique :
convention de mandat
- 06/01/2013 et avenant n°1.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La déclaration de travaux a reçu un avis favorable le 10 mars 2015. Après plusieurs versions du dossier PRO et à un nouvel audit sur l'état du désenfumage effectué au second trimestre 2015, le dossier de consultation des entreprises a été finalisé en juin et la consultation en marché à procédure adaptée et en lot unique lancée début juillet.

Les travaux portent sur :

- la rénovation complète du SSI ;
- la rénovation du désenfumage ;
- la rénovation du poste de livraison CF, du TGBT des groupes électrogènes,
- des travaux de rénovation du chauffage, de la ventilation et de la climatisation ;
- les travaux de désamiantage et de second œuvre induits.

Les travaux ont débuté en novembre 2015 et devraient être achevés en septembre 2016.

Un diagnostic complémentaire des pierres de façades et les travaux du restaurant, sont programmés dans le cadre d'un avenant n°2 à la convention de mandat, qui sera présenté en mars 2016 en CA de l'Oppic, à montant constant.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 8 545 000,00 € TDC | 8 545 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 6 162 915,00 € TDC / 72,12 % | 530 903,00 € TDC / 6,21 % |
| Consommation de l'année | 5 380 000,00 € TDC | 250 870,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

18.

Domaine national de Fontainebleau



L'Établissement public du château de Fontainebleau (EPCF) délègue à l'Oppic sa maîtrise d'ouvrage pour piloter les principales opérations de restauration et de rénovation menées sur le domaine.

Cette étroite collaboration s'opère désormais au travers soit de conventions d'études préalables, soit de conventions de mandat d'études et de travaux. Le montant total de l'ensemble des conventions actives s'élève à 62 millions d'euros.

Initiées dès 2010, les études pour l'élaboration d'un schéma directeur de rénovation du domaine national de Fontainebleau, véritable projet d'Établissement, ont été présentées en 2014 aux différentes instances de décision du ministère de la Culture et de la Communication. Ce schéma directeur, devant se dérouler sur douze ans (2015-2026), a été approuvé à l'été 2014. Une convention d'études et de travaux, relative à la première phase du schéma directeur (2015-2018), a été signée entre l'EPCF et l'Oppic le 14 décembre 2014. Celle-ci, représentant un montant total de 41,5 millions d'Euros, comporte 15 opérations distinctes.

18.1. Études préalables au schéma directeur de rénovation

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Volet 1 : Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ SETEC Bâtiment/ BMI.

Volet 3 : Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques/ Atelier de paysage BRUEL-DELMAR, architectes-paysagistes/ A.E.U/ URBATEC/ JFL Concept.

Support juridique :

convention d'études préalables - 26/04/2011- et avenants n°1 à 3.

Le schéma directeur de Fontainebleau s'étend à l'ensemble du domaine national (incluant les dépendances, les cours, les jardins, le parc, les ouvrages hydrauliques...) et traite de sujets divers et complexes. Les principaux champs d'études sont les suivants :

- la sécurité incendie ;
- la remise à niveau de la sûreté ;
- la modernisation des installations techniques (électriques et de chauffage/ventilation) ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes souffrant de toutes les formes de handicap ;
- la restructuration de l'accueil et des services aux publics ;
- le chantier des collections, conduit en articulation avec le projet scientifique et culturel de l'Établissement public du château de Fontainebleau ;
- la restauration et la remise en valeur des ouvrages patrimoniaux ;
- la restauration et la remise en valeur des jardins, du parc et des ouvrages hydrauliques.

La décomposition des études spécifiques, qui relèvent de prestataires différents et qui se déroulent sur des temps différents, s'opère comme suit :

- volet 0 : définition des grandes orientations fonctionnelles et programmatiques ;
- volet 1 : études sur les aspects techniques ;
 - tranche ferme: diagnostics et esquisse du plan directeur ;
 - tranche conditionnelle: étude relative à l'aménagement des réserves des collections au quartier des Princes ;
- volet 2 : étude de diagnostic sur les ouvrages patrimoniaux (dépendances du domaine) ;
- volet 3 : étude d'évaluation sur les jardins, le parc et les ouvrages hydrauliques.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En 2015, suite à la validation du volet technique du schéma directeur à l'été 2014 et à la signature d'une convention d'étude et de travaux relative à la 1^{ère} phase du schéma directeur (2015 - 2018), les études se sont concentrées sur deux volets qui sont le chantier des réserves et le schéma directeur des jardins, parcs et ouvrages hydrauliques.

Les études sur les jardins, parc et ouvrages hydrauliques sont engagées depuis septembre 2014. Elles ont été confiées à une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre composée de l'architecte en chef des monuments historiques et du groupement Atelier de Paysage BRUEL-DELMAR/ AEU/ URBATEC/ JFL Concept, ce dernier ayant été retenu au terme d'une consultation publique conduite de février à juillet 2014.

La phase préliminaire (recollement des documents, prise de connaissance des lieux et des acteurs locaux, détermination des campagnes d'investigations) est achevée tandis que la phase de diagnostic s'est poursuivie tout au long de l'année 2015. Comme pour les études sur le château, de nombreuses investigations ont été programmées pour dresser un diagnostic étendu à tous les domaines (assainissement, nature et qualité des sols, débits d'eau, qualité des eaux, état des fontaines, bassins et ouvrages hydrauliques etc...). De nombreux relevés graphiques ont été effectués pour actualiser et compléter le plan général du domaine existant.

Les études de programmation concernant le chantier des réserves ont également été engagées en septembre 2015, à la suite de la consultation lancée pour la désignation d'une équipe pluridisciplinaire constituée d'architectes- programmistes et de spécialistes en conservation préventive.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 2 165 000,00 € TDC | 2 165 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 2 057 560,00 € TDC / 95,03 % | 1 474 691,00 € TDC / 68,12 % |
| Consommation de l'année | 294 729,00 € TDC | 457 041,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 11 | 0 |



18.4. Installation d'un pôle d'excellence du tourisme au quartier Henri IV

Le quartier Henri IV est une vaste dépendance du domaine national de Fontainebleau, situé à proximité immédiate du château. Sa dénomination rappelle qu'il fut construit sous le règne d'Henri IV, au tout début du XVII^{ème} siècle. Sous l'ancien Régime et jusqu'à la chute du Second Empire, cet imposant bâtiment accueillait d'une part les cuisines et les offices nécessaires au fonctionnement des services de la Bouche, et, d'autre part des logements destinés aux officiers de la Cour.

Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Enveloppe architecturale :
Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ Cabinet François : économiste/ BMI : BET Structures ;

Aménagement intérieur :

Adam Yedid : architecte/ PARICA : BET fluides et économiste/ Prévention Consultants : SSI.

Support juridique :

convention de mandat – 20/04/2012 et avenants n°1 et 2.

En 2010 la direction de l'établissement public du château de Fontainebleau a développé, en partenariat avec les collectivités territoriales, un nouveau projet de requalification et de restructuration des bâtiments.

Ainsi, à court et moyen terme, le quartier Henri IV devrait accueillir plusieurs entités distinctes, à savoir :

- un pôle d'excellence du tourisme, porté par le conseil général de Seine-et-Marne et l'Institut français du tourisme. Celui-ci se déploiera sur une surface d'un peu plus de 2 000 m², dans l'aile est et la moitié est de l'aile nord ;
- des espaces dans l'aile sud servant de réserves foncières pour l'Établissement public du château de Fontainebleau, dans le cadre de ses besoins futurs en matière d'accueil et de services aux publics ;
- des espaces mutualisables (auditorium et cafétéria) et pouvant être mis en concession, dans la moitié ouest de l'aile nord.

La présente opération concerne l'installation du pôle d'excellence du tourisme. Celui-ci comporte deux volets distincts, à savoir :

- un volet "Restauration", financé par le ministère de la Culture et de la Communication ;
- un volet "Aménagement intérieur", financé par le département de Seine-et-Marne et la région Ile-de-France.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le chantier relatif à l'enveloppe architecturale a débuté le 15 octobre 2013 tandis que celui ayant trait à l'aménagement a été engagé le 15 février 2014.

Compte tenu des retards accumulés, et en accord avec le maître d'ouvrage tout comme avec les futurs utilisateurs, la livraison du pôle d'excellence du tourisme a dû être décomposée en deux phases distinctes :

- la première phase, concernant les locaux de Seine-et-Marne Tourisme (aile est et pavillon nord-est) a été livrée en février 2015 ;
- la seconde phase, regroupant les espaces de l'Institut français du Tourisme (moitié orientale de l'aile nord) a été livrée fin avril 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 8 420 000,00 € TDC | 8 420 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 8 290 870,00 € TDC / 98,47 % | 8 047 620,00 € TDC / 95,58% |
| Consommation de l'année | 529 458,00,00 € TDC | 2 642 408,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 1 | 16 |

18.5. Opérations de travaux du schéma directeur phase 1

Maitre d'ouvrage :
Établissement public du château de Fontainebleau.

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014

L'Établissement Public du Château de Fontainebleau entreprend le lancement d'un vaste programme de restauration et de modernisation du Château de Fontainebleau ainsi que de ses dépendances, dont l'objectif est d'améliorer d'une part la sécurité (tant des biens que des personnes) et d'autre part l'accueil du public.

L'Établissement public du château de Fontainebleau, soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication, s'est doté d'un schéma directeur global visant à assurer son développement culturel, touristique et économique dans les dix prochaines années. Il doit permettre à l'Établissement de remplir au mieux les deux missions fondamentales qui lui incombent, à savoir :

- préserver, conserver et mettre en valeur un patrimoine exceptionnel ;
- mieux faire connaître le château et faciliter l'accès de tous à la culture.

La première phase, validée et financée par les instances ministérielles, porte sur des travaux considérés comme prioritaires mais qui touchent à de multiples domaines comme :

- la restructuration des accueils des publics ;
- l'amélioration des services proposés aux visiteurs ;
- le redéploiement des services de l'Établissement ;
- la restauration et la mise en valeur d'ouvrages patrimoniaux ;
- l'amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, plus particulièrement la cour d'honneur du château ;
- l'amélioration des conditions de sécurité incendie et de sûreté ;
- la rénovation des installations techniques.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 42 288 000,00 € TDC | 42 288 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 8 936 978,00 € TDC / 21,23 % | 7 468 623,00 € TDC / 17,66% |
| Consommation de l'année | 4 139 679,00 € TDC | 2 934 605,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 39 | 2 |



Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ Cabinet François : économiste..

Support juridique :

convention de mandat – 15/12/2014

18.5 A/ Assainissement et accessibilité de la cour d'honneur

Des études géotechniques, menées sur le quartier Henri IV et le théâtre Impérial, ont mis en exergue des problèmes à la fois sur la nature des sols mais également sur l'état des structures de fondation de la cour d'Honneur du château. Il est apparu nécessaire d'assainir les sols des cours et de reprendre les eaux pluviales de surface afin d'éviter au maximum les infiltrations d'eau au droit des soubassements et donc des maçonneries de fondation. A cette problématique s'ajoute la volonté du maître d'ouvrage d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap en traitant convenablement les revêtements de sols.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'étude de faisabilité confiée à l'architecte en chef des monuments historiques en 2014 s'est prolongée en 2015 avec la mise en œuvre de plusieurs panneaux échantillons de pavage dans la cour d'honneur dans l'objectif de permettre au maître d'ouvrage de faire le choix qui lui semble le plus approprié au regard des contraintes fonctionnelles, esthétiques et patrimoniales.

L'opération sera découpée en trois tranches fonctionnelles. Une tranche ferme pour les travaux le long de l'aile Louis XV et la partie Sud le long de la grille d'honneur, une tranche conditionnelle n°1 pour les travaux le long de l'aile du Fer à Cheval et une tranche conditionnelle n°2 le long de l'aile des Ministres et sur la partie nord côté grille d'honneur.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié le 30 septembre 2015 à l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent.

18.5 B/ Travaux urgents de mise en sécurité incendie et de sûreté

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ Cabinet François : économiste / ALTERNET : BET fluides/ CITAE : coordonateur SSI.

Support juridique :

convention de mandat – 15/12/2014

Un programme de travaux urgents de mise en sécurité a été identifié dans le cadre de la 1^{ère} phase du schéma directeur de rénovation.

Celui-ci comporte cinq chapitres distincts, à savoir :

- la mise en place d'un éclairage de sécurité (éclairage d'ambiance et balisage) dans le circuit principal de visite ;
- la création d'un réseau incendie extérieur, aujourd'hui inexistant ;
- la mise en sécurité des locaux techniques (mise en place de clapets coupe-feu) ;
- la mise aux normes des armoires électriques divisionnaires ;
- la migration du système de sûreté, aujourd'hui obsolète (ce chapitre qui faisait l'objet d'une sous opération séparée a été finalement réintégré dans ce programme pour des raisons opérationnelles).

Déroulement de l'opération en 2015 :

Après la mise au point définitive du programme de travaux, une consultation a été lancée en vue de la désignation d'un bureau d'études techniques devant travailler sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques. Cette consultation s'est achevée et a abouti sur la notification du marché de maîtrise d'oeuvre en avril 2015.

L'avant projet a été approuvé le 28 septembre 2015 pour toutes les opérations à l'exception de l'éclairage de sécurité, dont les études ont nécessité un approfondissement. Les appels d'offres désignant les entreprises seront lancés en deux phases au début de l'année 2016.



Maitre d'ouvrage :
Établissement public du château de Fontainebleau.

Maitrise d'œuvre :
Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ Cabinet François : économiste.

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014

18.5 C/ Restauration des couvertures de l'aile Louis XV

L'opération concerne la restauration des couvertures de l'aile Louis XV. Le diagnostic réalisé par l'architecte en chef des monuments historiques a fait apparaître un état très dégradé des couvertures de cette partie du château, qui justifiait la programmation prioritaire de cette opération. L'opération envisagée est une restauration à l'identique dans le respect des dispositions actuelles, issues du dernier état datant du Second Empire.

S'agissant de budgets très conséquents, l'opération a été décomposée en plusieurs phases à savoir:

- phase 1 : couvertures de la partie occidentale et du pavillon central ;
- phase 2 : couvertures de la partie orientale ;

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux de la première phase se sont achevés en septembre 2014. Le démontage/remontage des échafaudages et du parapluie ont été effectués concomitamment de septembre à décembre 2014.

Les travaux de réfection des couvertures proprement dits ont ainsi repris au tout début de l'année 2015.

Les travaux sur la deuxième phase se sont poursuivis jusqu'à fin décembre 2015.

18.5. D/Travaux de remise en état intérieur (traitement contre la méréule)

L'opération concerne les travaux de remise en état des zones qui furent touchées par la campagne de sondages réalisée en 2008/2009 sur les structures en bois suite à la découverte de présence de méréule.

Les conclusions des nouvelles études confiées à l'architecte en chef des monuments historiques ont montré que les contaminations par la méréule sont très circonscrites et surtout sont aujourd'hui devenues inactives. L'opération consiste à refermer l'ensemble des sondages, à procéder à des traitements curatifs et surtout préventifs des bois, à remettre en état les espaces impactés, enfin d'évacuer un grand nombre de gravois et immondices laissés sur place depuis l'exécution des sondages.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La consultation des entreprises a été lancée en juin 2015. Les travaux ont été lancés en novembre 2015 pour une durée totale de 13 mois.

18.5 E/ Consolidation du plancher de la galerie de Diane et de la galerie François I^{er}

Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'œuvre :

Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ cabinet François : économiste/ BIM : BET structures.

Support juridique :

convention de mandat – 15/12/2014

La galerie de Diane fut créée sous le règne d'Henri IV et servit de promenoir à la Reine. Ruiné au début du XI^{ème} siècle, le décor fut détruit tandis qu'un nouveau projet de décoration était mis en place à partir de 1810. Celui-ci ne fut achevé qu'en 1830. Cette galerie, longue de 80 mètres, fut transformée sous Napoléon III en bibliothèque, affectation qu'elle conserve toujours de nos jours.

Des désordres sont apparus récemment à l'extrémité nord de la galerie qui ont nécessité la dépose du seuil de marbre marquant l'entrée de cette galerie ainsi que l'enlèvement du vase Médicis placé au centre. Depuis lors, la galerie de Diane est interdite au public. Un relevé schématique de la composition structurelle du plancher a montré par ailleurs un écart significatif entre la charge admissible et la réglementation des établissements recevant du public. Ce problème est néanmoins indépendant de celui ayant conduit au désordre affectant le dallage en marbre, conséquence de l'amorce de rupture d'une des poutres peintes de l'extrémité nord du plafond de la galerie des Cerfs.

Une opération urgente a donc été programmée pour réparer la partie affaissée.

Espace emblématique du château de Fontainebleau, la galerie François I^{er} a été réalisée par les plus grands artistes de la première moitié du XVI^{ème} siècle : Rosso, Primaticci et Scibec de Carpi. La galerie François I^{er} a subi de multiples modifications au cours des siècles et a fait l'objet d'une restauration de grande ampleur grâce à la loi-programme de Malraux entre 1960 et 1965.

Les investigations réalisées sur les structures porteuses dans le cadre des études du schéma directeur ont montré qu'une poutre maîtresse du plancher bas, située à l'extrémité est de la galerie, présentait des faiblesses et ne pouvait supporter la surcharge d'exploitation en vigueur. Il était donc nécessaire de la consolider en urgence, la galerie faisant partie du circuit principal de visite.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Pour des raisons pratiques, il a été décidé de mener la consolidation du plancher de la galerie François I^{er} parallèlement à celle du plancher de la galerie de Diane. De fait, l'appel d'offres lancé à l'automne 2014 intéressait les deux zones, permettant de retenir les mêmes entreprises. La consultation ayant été fructueuse, les travaux ont pu être lancés en janvier 2015 et se sont achevés le 30 avril 2015.

18.5. F/ Réparation de l'exutoire du Grand Canal

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ Cabinet François : économiste/ RINCENT BTP : BET spécialisé dans les sols.

Support juridique :

convention de mandat – 15/12/2014.

Cette opération concerne la remise en état et la consolidation de l'exutoire du Grand Canal. Créé pour Henri IV autour de 1600, en aval du jardin de François I^{er}, le Grand Canal du château de Fontainebleau présente la particularité d'être en grande partie construit hors sol.

La réparation de l'exutoire et de la digue de l'extrémité Est du Grand Canal, programmée depuis plusieurs années, n'a pas encore pu aboutir malgré son caractère d'urgence. Deux campagnes successives ont déjà été conduites : la première en 2009 et la seconde en 2013. En dépit des résultats apportés par ces investigations, il n'a pas été possible de déterminer avec suffisamment de précision l'étendue des problèmes touchant les complexes d'étanchéité des digues nord et est. Une nouvelle série de sondages géotechniques s'est avérée indispensable afin de dresser un constat exhaustif et fiable de l'état des ouvrages.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Après la mise au point des contenus de la nouvelle campagne d'investigations à conduire, une consultation publique a été lancée en août 2014. Le rapport définitif a été remis en décembre 2014. Cependant, des incertitudes pesaient encore sur la continuité ou la discontinuité des complexes d'étanchéité ainsi que sur l'état de l'étanchéité du fond du grand canal. L'étude a donc été complétée par de nouveaux sondages, qui ont été conduits en août 2015. Ces derniers ont permis à la maîtrise d'œuvre de remettre son étude de diagnostic y compris programme de travaux à la fin du mois de novembre 2015.

18.5. G/ Travaux préliminaires de rénovation de la cour des offices

Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques/ Cabinet François : économiste.

Support juridique :

convention de mandat – 15/12/2014.

Parallèlement à l'installation du pôle d'excellence du tourisme dans la partie nord-est du quartier Henri IV, l'Établissement public du château de Fontainebleau a décidé d'amorcer la rénovation de la cour des Offices, représentant une surface de plus de 5 000 m². Cette cour doit d'une part retrouver, d'un point de vue patrimonial, ses dispositions anciennes, et, d'autre part, répondre aux besoins fonctionnels d'accès et de service attendus par les futurs utilisateurs. De plus, la cour doit être impérativement viabilisée et assainie. Enfin, il a été demandé de rattacher à cette opération un volet relatif à l'éclairage extérieur du quartier Henri IV qui fait aujourd'hui défaut.

Face à l'ampleur de ces travaux indispensables, le programme a été décomposé en plusieurs phases opérationnelles, celles-ci pouvant s'enchaîner en fonction de l'avancement des différents projets d'aménagement des bâtiments. L'opération en cours ne porte que sur le premier volet du programme, directement rattaché à l'installation du pôle d'excellence du tourisme.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Suite à la consultation des entreprises à la fin de l'année 2014, les marchés de travaux ont pu être notifiés début janvier 2015 permettant un démarrage effectif du chantier à la fin de ce même mois. Ceux-ci se sont poursuivis jusqu'au 30 août 2015, date de réception effective de l'ensemble des prestations.



Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :

Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :

Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques / Cabinet François : économiste / SETEC bâtiment : BET fluides .

Support juridique :

convention de mandat – 15/12/2014.

18.6. H/Travaux de raccordement du quartier Henri IV à l'installation calorifique du château

Dans le cadre du projet d'installation d'un pôle d'excellence du tourisme au sein du quartier Henri IV, il a été décidé de raccorder les futures installations de chauffage des bâtiments sur la production calorifique existante du château.

Cette solution présente en effet de nombreux avantages puisqu'elle permet:

- de raccorder à sa livraison le pôle d'excellence du tourisme en proposant une solution alternative à l'installation d'une chaudière gaz séparée ;
- d'anticiper et de préparer le déploiement des autres entités au sein du quartier Henri IV ;
- de profiter des capacités de la chaufferie existante du château, aujourd'hui sous exploitée par rapport à son dimensionnement.

Les consommations énergétiques seront prises en charge par les occupants, en conformité avec la convention d'occupation liant l'EPCF et le pôle d'excellence du tourisme.

Le projet de raccordement du quartier Henri IV comporte plusieurs chapitres distincts: la création d'une nouvelle sous-station irriguant l'ensemble du quartier Henri IV (implantée à l'emplacement de l'ancienne chaufferie désaffectée, au sous-sol du pavillon du Tibre) ; la mise en place des réseaux hydrauliques proprement dits (transitant soit dans les galeries techniques enterrées existantes soit en tranchées dans la cour des Offices) ; enfin les travaux connexes pour le passage des réseaux au niveau des structures et maçonneries existantes.

Déroulement de l'opération en 2015 :

A la suite d'un appel d'offres fructueux, les marchés de travaux ont été notifiés en octobre/novembre 2014. Le chantier a pu démarrer dès le mois de décembre. L'achèvement des travaux, qui devait impérativement coïncider avec la livraison du pôle d'excellence du tourisme, a été prononcé à la fin du mois de février 2015.

18.6. I/Travaux urgents sur le pavillon central de l'aile des Ministres

Maître d'ouvrage :
Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :
Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques / Cabinet François : économiste / BIM : BET structures .

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014.

Des désordres structurels importants dans le pavillon central de l'aile des Ministres ont été révélés à la suite d'une campagne de sondages sur les planchers présentant des signes de déficience, généralisée à l'ensemble du château en 2013. Les niveaux supérieurs de ce pavillon ont été excessivement chargés lorsqu'il a été décidé d'y stocker des archives. Il en a résulté un affaissement des planchers (à la limite de la rupture) et une déformation des charpentes. En 2014, le maître d'œuvre a alerté le maître d'ouvrage sur l'urgente nécessité de déplacer les archives afin d'alléger les planchers. Par ailleurs, l'examen rapproché des couvertures (dont la précédente rénovation remonte aux années 1920-1930) a montré que celles du pavillon central étaient également en très mauvais état.

Compte tenu de cette situation, une action prioritaire sur ce bâtiment a été inscrite dans le cadre de la phase I du schéma directeur de rénovation. Elle comprendra à la fois la réfection à neuf des couvertures, la restauration des cheminées, corniches et lucarnes, la confortation des planchers et de la charpente, la reprise ponctuelle des enduits intérieurs pour intervention sur la charpente, la dépose/repose de revêtements de sols, enfin la remise en peinture des menuiseries.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié le 21 avril 2015 à l'architecte en chef des monuments historiques, Patrick Ponsot qui s'est adjoint les compétences d'un économiste et bureau d'études structure. Les études d'avant-projet ont été remises le 16 décembre 2015. Suite à leur validation, les études de projet vont se poursuivre sur l'année 2016 pour un démarrage prévisionnel des travaux en septembre 2016.

Maître d'ouvrage :
Établissement public du château de
Fontainebleau.

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014.

18.6. J/Redéploiement des services de l'Établissement public du château de Fontainebleau et déplacement des postes centraux de sûreté et sécurité

Au croisement de l'amélioration des conditions de sécurité incendie et de l'amélioration des conditions de travail des personnels, l'Établissement public du château de Fontainebleau a décidé de lancer un programme ambitieux de redéploiement des services, non seulement au sein de l'aile des Ministres mais également sur des zones névralgiques réparties au cœur même du château. Les reconfigurations envisagées doivent notamment permettre d'offrir aux agents des espaces de travail plus adaptés et plus agréables tout en apportant de nouvelles synergies de travail.

Le projet concerne :

- L'installation de la direction des bâtiments et des jardins (intégrant l'actuel service de la maintenance et des travaux), qui sera implanté au rez-de-chaussée de l'aile de la Régie et d'une partie de l'aile des Ministres (à l'emplacement actuel du centre de documentation) ;
- Le transfert et la réorganisation du pôle de l'accueil et de la surveillance (bureaux uniquement), couplés avec le transfert du poste central de sécurité. Celui-ci sera en lien étroit avec les équipes d'encadrement et deviendra directement accessible aux services d'intervention extérieurs en cas de sinistre, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui ;
- Le redéploiement du centre de ressources scientifiques qui sera transféré dans la partie centrale de l'aile des Ministres, au rez-de-chaussée, à l'emplacement des ateliers pédagogiques. Ces grands espaces disponibles rendront possible la mise en place d'équipements spécifiques très contraignants (compactus, meubles à plans) mais aussi le passage des réseaux techniques pour assurer un traitement climatique adéquat;
- Le renforcement et la réorganisation de la plateforme logistique et des ateliers d'art et de maintenance de l'Établissement.
- L'ouverture du corridor des Mariniers : l'une des actions majeures de la première phase du schéma directeur de rénovation consiste à rouvrir au public la cour Ovale, cœur historique du château qui reste aujourd'hui inaccessible. Pour y parvenir, en attendant la possibilité d'utiliser le vestibule de la Porte Dorée, il est envisagé d'ouvrir au visiteur le corridor des Mariniers, véritable passage à couvert entre la cour de la Fontaine et la cour Ovale. Par ailleurs, grâce au transfert du poste central de sécurité dans l'aile des Ministres, les espaces libérés seront restructurés pour accueillir de nouveaux sanitaires publics, dont le nombre est aujourd'hui insuffisant.
- La réinstallation du poste de sûreté : il s'agit de reconfigurer le poste central de sûreté en entresol, dans le secteur où il se trouve actuellement. Cette solution permet de maintenir les équipes de nuit au cœur même du château tout en leur offrant les espaces dont ils ont besoin: salle de contrôle, locaux de nuit, sanitaires, cuisine. Les locaux de vie seront par ailleurs réhabilités.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Un contrat d'études préalables a été notifié à une équipe pluridisciplinaire dirigée par Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques comprenant un BET fluides, un économiste de la construction, un spécialiste SSI et un BET Structures. Dans le cadre de cette étude de faisabilité, remise en décembre 2015, des investigations complémentaires ont été réalisées (structures et sondages géotechniques)

En parallèle, un appel à candidatures a été lancé le 18 juillet 2015 pour désigner la maîtrise d'œuvre responsable de l'aménagement intérieur. Les restaurations et les interventions sur les parties à valeur patrimoniale seront confiées quant à elles à l'architecte en chef des monuments historiques. Les quatre candidats admis à remettre une offre ont été désignés par le jury le 24 novembre 2015.

Maître d'ouvrage :
Établissement public du château de
Fontainebleau.

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014.

18.6. K/Mise en sécurité et modernisation des accueils de l'aile Louis XV

Les accueils ont été installés et aménagés en 2008 et 2009, à la faveur d'une augmentation continue de la fréquentation du domaine national. Ils ont été déployés dans des salles dévolues jusqu'alors au musée Napoléon I^{er}. Ces accueils occupent une surface d'environ 800 m². Ils sont accessibles par une grande galerie longeant la cour d'honneur et qui distribue les différents espaces : billetterie, vestiaires (consignes), salle des audioguides, salle de préparation à la visite et salle des maquettes, salle d'attente, sanitaires, régie des recettes et salle pour les agents de la billetterie.

Ces accueils reçoivent indistinctement à la fois les individuels, les groupes adultes et les groupes scolaires. La disposition et la distribution de ces accueils, tout autant que leur aménagement, ne donnent plus satisfaction aujourd'hui.

Dès 2009, des réflexions et des études programmatiques ont été conduites à l'initiative de l'Établissement en vue d'améliorer les systèmes d'accueil mais n'ont, jusqu'alors, jamais eu de suite.

Après de nouvelles réflexions menées en 2011-2012, l'établissement a opté pour le maintien de l'accueil des visiteurs individuels et des groupes adultes dans l'aile Louis XV tandis que celui des groupes scolaires serait installé dans l'aile Sud du quartier Henri IV, afin d'y créer un véritable pôle dédié aux jeunes publics. Néanmoins, l'aménagement de ce pôle ne pourra être réalisé qu'en troisième phase du schéma directeur (2023-2026) compte tenu des investissements financiers importants nécessaires.

La restructuration projetée des accueils de l'aile Louis XV doit donc à la fois tenir compte d'une situation actuelle qui sera maintenue à court et moyen terme, en considérant une poursuite de l'augmentation de fréquentation (sur un rythme de +4% par an), mais également avec la perspective d'une séparation des types de publics à long terme.

La modernisation des accueils de l'aile Louis XV sera couplée avec la mise en sécurité et la remise aux normes (électricité et CVC) de cette partie du château. Cette dernière opération sera placée sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'aménagement des accueils proprement sera confié à une maîtrise d'œuvre spécifique, désignée au terme d'un concours d'architecture sur esquisse. L'avis de publicité pour la désignation de cette maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 15 octobre 2015.

Parallèlement, une étude de programmation pour la restructuration et la modernisation des accueils des publics a été confiée à un programmiste. Les conclusions ont été remises en novembre 2015 et serviront de base à la consultation de maîtrise d'œuvre en 2016.

18.6. L/Modernisation et remise aux normes de l'aile de la Belle Cheminée

Maître d'ouvrage :
Établissement public du château de
Fontainebleau.

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014.

Construite dans la seconde moitié du XVI^{ème} siècle sur les dessins de Primaticci, l'aile de la Belle Cheminée a connu une histoire mouvementée et dramatique, puisqu'elle fut ravagée par un incendie en 1856. Ce n'est qu'avec la donation Rockefeller que ce majestueux bâtiment a pu retrouver son volume primitif dans les années 1925, avec le rétablissement des toitures et la création de planchers en béton armé. Idéalement située, entre cour et jardins, l'aile de la Belle Cheminée est aujourd'hui au centre des enjeux du schéma directeur de rénovation du château. En effet, les études programmatiques et fonctionnelles prévoient d'une part de reconquérir les espaces du rez-de-chaussée, et, d'autre part, de moderniser et de rationaliser les autres parties de l'aile. Il convient de signaler que cette reconquête de l'aile de la Belle Cheminée a d'ores et déjà été amorcée avec l'aménagement en 2012 d'une plateforme de restauration dans les combles.

Le programme prévoit ainsi la restructuration de la cafétéria / salon de thé en rez-de-chaussée et la modernisation des espaces d'exposition temporaires au R+1.

La restructuration de la cafétéria du château

L'unique lieu de restauration au sein du domaine a été installé relativement récemment, au rez-de-chaussée de l'aile de la Belle Cheminée, dans l'ancienne orangerie du château.

En dépit de son emplacement remarquable, entre la cour de la Fontaine et le Grand Parterre, cette cafétéria manque d'attractivité et son aménagement n'a pas été conçu pour un fonctionnement tout au long de l'année. En effet, son exploitation reste limitée à la belle saison (avril-octobre) en l'absence d'un système de chauffage. Par ailleurs, elle ne comporte aujourd'hui qu'un seul accès, du côté des jardins, et souffre d'un manque de visibilité pour les visiteurs. Enfin, les menuiseries, surtout du côté de l'étang aux Carpes, sont en mauvais état.

Le programme souhaité par le maître d'ouvrage vise à réaménager ces locaux afin qu'ils puissent être utilisés et exploités en toute saison, dans des conditions satisfaisantes pour le public. Il est également prévu de mettre à disposition du concessionnaire de nouveaux espaces de restauration (situés de l'autre côté du passage et servant actuellement de dépôts d'architecture) dédiés aux groupes. La livraison de tels espaces reconfigurés devrait permettre d'améliorer la qualité et la diversité des services offerts au public tout en rendant cet équipement attractif et rentable pour les futurs concessionnaires.

La modernisation des salles d'expositions temporaires

L'établissement public a décidé de maintenir définitivement l'organisation des expositions temporaires dans la grande salle du premier étage de l'aile de la Belle Cheminée. Toutefois, dans sa disposition actuelle, la salle ne donne pas pleinement satisfaction, tant au niveau de la sécurité incendie qu'au niveau du fonctionnement en mode "expositions". Compte tenu des exigences de plus en plus fortes des prêteurs et des assurances, il devient incontournable que cet espace soit conforme aux contraintes de sécurité, de sûreté et de conservation préventive requises.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une étude de faisabilité a été confiée à une équipe pluridisciplinaire dirigée par Patrick Ponsot, architecte en chef des monuments historiques comprenant un BET Fluides, un BET Structures, un économiste de la construction, un spécialiste sécurité/sûreté, un spécialiste accessibilité et un architecte muséographe. Dans le cadre de cette étude, deux missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont également été confiées à un cuisiniste pour la restructuration du salon de thé et à un programmiste afin d'aider la maîtrise d'ouvrage à affiner les performances de la salle d'expositions temporaires.

Les conclusions de l'étude de faisabilité ont été remises en décembre 2015 ce qui permettra de passer un contrat de maîtrise d'œuvre en 2016. Dans cette optique, un appel à candidatures a été lancé le 18 novembre 2015 afin de sélectionner le groupement de bureaux d'études qui sera associé à l'architecte en chef des monuments historiques.

18.6. M/Restauration des couvertures de l'aile de la Galerie de Diane

Maître d'ouvrage :
Établissement public du château de Fontainebleau.

Maîtrise d'œuvre :
Patrick Ponsot : architecte en chef des monuments historiques / Cabinet François : économiste .

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014.

Compte tenu des infiltrations d'eau ayant des répercussions irrémédiables sur les peintures de la voûte de la Galerie de Diane, l'opération de restauration des couvertures revêt un caractère d'urgence.

Les principaux travaux à réaliser sont les suivants :

- dépose de l'ensemble des couvertures en ardoise et des ouvrages de zinguerie et/ou de plomberie, y compris les supports ;
- réfection à neuf de l'ensemble des couvertures en ardoise ;
- réfection à neuf de l'ensemble des ouvrages en plomb ;
- restauration des lucarnes ;
- reprise, traitement et remplacement partiel ou complet des éléments de charpente (chevrons) ;
- restauration et consolidation des souches de cheminée en pierre et brique ;
- restauration et consolidation des corniches en pierre ;
- vérification de l'état du système de protection contre la foudre (paratonnerre).

Déroulement de l'opération en 2015 :

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié le 30 septembre 2015 à l'architecte en chef des monuments historiques qui s'est adjoint les compétences d'un économiste. Les études d'avant-projet ont été remises fin novembre 2015. Suite à leur validation, les études de projet vont se poursuivre sur l'année 2016 pour un démarrage prévisionnel des travaux à l'été 2016.

18.6. N/Protection périmétrique du Château

Maître d'ouvrage :
Établissement public du château de Fontainebleau.

Support juridique :
convention de mandat – 15/12/2014.

Comme l'ont montré les diagnostics techniques conduits dans le cadre des études du schéma directeur (volet I), le système de sûreté actuel du château est obsolète.

Il est proposé, dans une première phase de travaux urgents, de sécuriser les abords de la cour d'Honneur (sécurisation physique et mise en place d'un système de vidéo-surveillance). Suite aux événements récents s'étant produits au château en mars 2015 (vol du Musée Chinois), il a également été décidé d'anticiper au maximum sur les travaux de sûreté de la phase II du schéma directeur visant à mettre en place de la vidéo-surveillance extérieure aux points faibles qui ont été identifiés dans le périmètre du domaine.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre technique, associée à l'architecte en chef des monuments historiques, a été lancée. Quatre équipes ont été sélectionnées pour participer à l'appel d'offres à l'issue du jury de sélection des candidatures qui s'est tenu le 15 septembre 2015. A la suite de la sélection de l'offre la mieux disante, un contrat unique sera notifié début 2016 à l'équipe pluridisciplinaire afin de conduire les études.

19.

École militaire, Paris



Maîtrise d'oeuvre :

Jacques Moulin, 2BDM : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

L'École militaire, construite sous Louis XV par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, est constitué d'un ensemble de bâtiments qui ferme la perspective sud-est du Champs de Mars.

Cet établissement regroupe aujourd'hui des organismes de l'enseignement militaire supérieur, des installations sportives et des logements de fonction. Divers équipements ont été ajoutés au cours du XX^{ème} siècle, mais l'École militaire a gardé l'essentiel de son aspect conçu au XVIII^{ème} et développé sous Napoléon III.

Depuis 1990, l'École militaire a été classée au titre des monuments historiques.

19.1. Restauration du bâtiment 007

Cette opération concerne la galerie sud qui flanque le bâtiment principal et comprend les travaux suivants :

- le remplacement des pierres dégradées des portiques, murs et voûtes du XVIII^{ème} siècle, sur la galerie et sur le pavillon d'angle et l'aile en retour ;
- le traitement de l'étanchéité des deux terrasses de la galerie ouest et de l'aile en retour ;
- la restauration des emmarchements du pavillon d'angle et de leur garde-corps ;
- la reprise à l'identique du groupe sculpté et de son couronnement en pierre très dégradé ;
- sur l'aile en retour, la réfection des enduits à la chaux ;
- la réouverture de la fenêtre murée de la tourelle d'escalier ;
- la restauration de toutes les menuiseries de l'aile en retour à l'identique ;
- la révision de la terrasse basse qui longe la galerie, du côté de la cour d'honneur ;
- la reprise des sols et caniveaux pavés pour pallier les infiltrations dans les maçonneries ;
- la révision de la cour Coquelin-de-l'Isle, en périphérie du bâtiment ;
- la libération des salles de l'aile en retour de leurs aménagements, cloisonnements et faux plafonds modernes ;
- la remise en état de la serre ;
- l'assainissement, le nettoyage et la restauration des sculptures anciennes entreposées dans les galeries est et ouest de la cour d'Honneur, pour permettre leur exposition dans de bonnes conditions de conservation et de présentation publique. Les sculptures complétées au plâtre feront l'objet de sondages et d'un examen détaillés, permettant de savoir si elles pourront reprendre leur état ancien, même dégradé, ou si elles devront conserver tout ou partie de leurs compléments modernes.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux de la tranche conditionnelle n°1 (portant sur la restauration du pavillon d'angle et des sculptures) se sont achevés le 4 juin 2015, suivis par ceux de la tranche ferme (concernant la restauration de la galerie compris l'avant-corps central et la terrasse basse), prolongée jusqu'au 8 juin 2015.

La tranche conditionnelle n°2 (relatifs à la restauration de l'aile en retour et de la cour Coquelin-de-l'Isle) a été affirmée par décision du 2 juin 2015. Le délai contractuel d'exécution de cette tranche est de 12 mois (période de préparation de 1 mois comprise). Ces travaux devraient être achevés en juin 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 3 228 000,00 € TDC | 3 228 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 3 214 097,00 € TDC / 99,57 % | 2 682 721,00 € TDC / 83,11 % |
| Consommation de l'année | 833 042,00 € TDC | 1 463 248,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

19.2. Restauration du clos et couvert du bâtiment 001

Maîtrise d'oeuvre :
Jacques Moulin, 2BDM : architecte en chef
des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture/Défense.

L'opération consiste en la restauration des façades et des couvertures du bâtiment 001 dit "le château". Les purges conduites sur les maçonneries et les couvertures avaient vocation à mettre en sécurité le bâtiment et à éviter les risques de chute.

Elles constituaient donc une opération transitoire dans l'attente des travaux de restauration qui comprennent :

- la reprise et la révision des charpentes avec le maintien des dispositions anciennes, y compris la restauration des lanterneaux des ailes en retour ;
- la restauration des dispositions anciennes des façades avec le nettoyage et le remplacement des pierres dégradées des parements du XVIII^{ème} siècle ;
- la reprise des souches de cheminée anciennes en brique avec le rejointoiement des maçonneries, la pose de couvertines en plomb et la restauration des mitrons en terre cuite ;
- la restauration des menuiseries anciennes et la réfection des menuiseries récentes ;
- la restauration et le complément des éléments de serrureries ;
- la conservation/restauration des cadrans d'horloges du pavillon central, y compris la dépose/repose de ceux des souches de cheminées ;
- la mise en place d'un système anti-volatile ;
- la mise aux normes du système de protection contre la foudre ;
- la remise en état et le complément des éclairages extérieurs au niveau des lanternes des galeries et du passage, et des lanternes extérieures portées sur potences ;
- la mise en œuvre de trappes de désenfumage.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'autorisation de travaux a été délivrée par la DRAC d'Ile-de-France le 12 février 2015. Les marchés de travaux ont été attribués mais le ministère de la Défense a demandé que le démarrage de la tranche ferme de ces travaux soit reporté après l'« Euro 2016 », soit à la mi-juillet 2016.

Un appel d'offre pour la mise en place d'une bache publicitaire sur les échafaudages a été lancé le 15 juin 2015, mais a dû être déclaré sans suite. Une nouvelle procédure sera lancée en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 18 770 000,00 € TDC | 18 770 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 984 907,00 € TDC / 10,58 % | 653 360,00 € TDC / 34,81 % |
| Consommation de l'année | 1 328 579,00 € TDC | 330 425,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

20.

École nationale supérieure de la photographie, Arles



L'École nationale supérieure de la photographie (ENSP), établissement public consacré essentiellement à la photographie, est une institution reconnue nationalement et internationalement. Installée depuis sa création en 1982 à Arles dans un hôtel particulier du 18^{ème} siècle, l'hôtel Quiqueran de Beaujeu, ses espaces sont aujourd'hui inadaptés à ses besoins et à l'évolution attendue de ses activités.

L'opération a pour objet la construction des nouveaux locaux de l'ENSP. La création de ce nouveau bâtiment répond à l'évolution des techniques de production des images ainsi qu'à la diversification des besoins de formation des professionnels.

Ce projet offrira également à l'ENSP la possibilité de renforcer son rôle dans le contexte culturel arlésien et son rayonnement national et international, en particulier par le biais d'expositions, de conférences et rencontres.

Déroulement de l'opération en 2015 :

2015 a vu la poursuite des études suite à l'APS remis fin 2014.

Les validations des APS et APD ont été relativement longues compte tenu des ajustements nécessaires coût / programme.

Le 22 septembre 2015, l'APD a pu être validé pour un montant de travaux égal à 11,8 M€ HT. La maîtrise d'oeuvre poursuit ses études de PRO / DCE pour une remise des offres en mars 2016.

Un avenant n°2 a été réalisé en 2015, sans incidence financière.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :
Atelier Marc Barani : architecte /Khephren
ingénierie : BET structure /Espace temps
: BET fluides/ RFR Eléments : BET HQE /
Mazet et associés : économiste/ ACV :
acousticien/ Ducks sceno : scénographe/
ACL : conception lumière

Support juridique :
convention de mandat - 12/05/2014- et
avenants n°1 et 2

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 19 450 000,00 € TDC | 19 450 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 2 845 837,00 € TDC / 14,63 % | 1 137 029,00 € TDC / 5,85 % |
| Consommation de l'année | 267 040,00 € TDC | 460 675,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 1 |

21.

École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand



Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Agence Du Besset-Lyon : architecte/
Khephen ingénierie/ Espace Temps/
J.-C Drauart.

Support juridique :
convention d'études préalables
- 27/01/2010 ;

convention de mandat
- 25/11/2010 – incluant le montant de la
convention d'études préalables et avenant
n°1 en cours de signature :

Dans le cadre de la restructuration et de la modernisation des écoles d'architecture, le ministère de la Culture et de la Communication, maître d'ouvrage, a décidé du transfert de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand dans les locaux de l'ancien hôpital sanatorium Sabourin, construit dans les années trente et désaffecté en 1997. Les trois bâtiments d'origine, le jardin d'accompagnement et la grille d'entrée sont inscrits au titre des monuments historiques.

Pour la réalisation de l'opération, une première convention a été notifiée à l'Émoc en avril 2006. Cette convention d'assistance a permis de finaliser les études préalables engagées par la DRAC et de lancer un concours d'architecture au terme duquel l'équipe Du Besset-Lyon a été désignée lauréate en juillet 2009.

Le projet insère une part des 7090 m² inscrits au programme dans le bâtiment principal et le pavillon du personnel, et dans une extension du bâtiment principal, à construire. La maison du directeur avait été restaurée préalablement et ne faisait pas partie de l'opération.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Un avenant n°1 à la convention de mandat, d'un montant de 1 800 000,00 € TDC, a été notifié le 27 janvier 2015, portant sur :

- La création d'un espace de restauration au rdc du bâtiment « des personnels » associé à une cuisine, en lieu et place des bureaux dédiés à la recherche ;
- L'aménagement d'un logement pour le gardien à l'étage de ce même bâtiment, dans un espace initialement prévu non aménagé ;
- Les mobiliers administratifs et pédagogiques, pour l'ensemble des espaces de l'école ;
- Les équipements audiovisuels des deux amphithéâtres et des salles d'enseignement.

Ces modifications ont fait l'objet d'un permis de construire modificatif délivré en juin 2015.

Les études et travaux, et les équipements liés à ces modifications ou compléments de programme ont été menés et achevés dans le délai inscrit à l'avenant de la convention de mandat soit fin juillet 2015.

A la demande du maître d'ouvrage, la réception des ouvrages a été reportée de fin juillet à fin août 2015. Les bâtiments ont donc été réceptionnés le 31 août 2015.

Des compléments de mobiliers sollicités par l'utilisateur ont été réalisés à l'automne 2015 dans le cadre financier de la convention de mandat.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 32 800 000,00 € TDC | 32 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 30 907 829,00 € TDC / 94,23 % | 29 341 456,00 € TDC / 89,46 % |
| Consommation de l'année | 1 877 441,00 € TDC | 6 564 521,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 30 | 3 |

22.

École nationale supérieure d'architecture de Marseille/ Institut méditerranéen de la ville et des territoires

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables - 4/12/2014.

L'objectif de ce projet, au stade d'études préalables, vise la relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille (l'ENSA-M) en centre-ville de Marseille dans le cadre de la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires avec l'Institut d'urbanisme régional d'Aix-Marseille Université et l'École nationale supérieure du paysage, antenne de Marseille.

La localisation projetée se situe sur l'îlot Aix-Bas de la ZAC Saint-Charles, porte d'Aix, à proximité immédiate du Campus Saint-Charles et de la gare Saint-Charles. Le foncier est porté par l'établissement Euroméditerranée.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les études d'évaluation et de pré-programmation ont été poursuivies, avec la remise d'une première version du pré-programme en mars 2015. A partir de ce document, s'appuyant sur la contribution et la collaboration des trois établissements porteurs du projet (ENSA-M, IUAR, ENSP-Versailles-Marseille), les mutualisations envisagées ont été amplifiées, pour aboutir, en septembre 2015, à une surface utile stabilisée avec les trois établissements à 9657 m².

Ce travail a été le support d'une présentation du projet en Commission ministérielle des projets immobiliers de la culture le 20 octobre 2015, qui a :

- Validé les orientations du pré-programme et les mutualisations entre établissements qu'il propose ;
- Fixé le coût d'opération à 45,7M€ (hors foncier et hors premier équipement) pour un prix HT travaux de 27,5M€, valeur mars 2015 ;
- Décidé d'engager des discussions formalisées avec le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour sécuriser leur engagement ;
- Décidé d'engager le travail de lancement du concours de maîtrise d'œuvre (programmation technique) parallèlement à la stabilisation du plan de financement avec les collectivités territoriales et les partenaires ministériels, et avec la menée à bien des négociations foncières avec Euroméditerranée.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 260 000,00 € TDC | 260 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 52 980,00 € TDC / 20,38 % | 36 300,00 € TDC / 13,96 % |
| Consommation de l'année | 52 980,00 € TDC | 36 300,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 1 |

23.

École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg



Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Marc Mimram : architecte, Marc Mimram Ingénierie SA/ ALTO Ingénierie/ PEUTZ & Associés : BET.

Support juridique :
convention d'études - 26/01/2009 et convention de mandat - 29/10/2009.

L'opération porte sur la restructuration de l'École installée dans un ancien garage, ainsi que sur la construction d'une extension neuve "la Fabrique" sur une parcelle voisine acquise par l'État.

Le bâtiment neuf "La Fabrique" cherche à tirer parti au maximum de l'enveloppe constructible. Un « socle » vitré sur la ville, donne à voir l'accueil, l'espace d'exposition, la cafétéria et l'accès aux amphithéâtres.

Au-dessus, trois « boîtes » superposées de deux niveaux chacune, abritent ateliers et salles d'enseignement, derrière une résille métallique qui filtre la lumière et laisse deviner la structure porteuse du bâtiment.

Le bâtiment existant (Le Garage) est rénové mais peu modifié dans ses volumes. Une passerelle vitrée au-dessus de la rue permet la mise en relation des deux bâtiments, neuf et rénové. Dans le cadre du 1% artistique, une oeuvre de Pascal Dombis et Gil Percal, composée de grands modules de panneaux de verre sérigraphiés et émaillés, sera placée en sous face de la passerelle reliant les deux bâtiments et sera visible par tous depuis l'espace public. Par le choix des matériaux de construction employés, associant la géothermie et la ventilation naturelle, la nouvelle École offre des solutions répondant à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La surface de plancher initiale de 3 940 m² est portée à 7 721 m² à l'issue de l'opération.

"La Fabrique" a été inaugurée par la Ministre de la Culture et de la Communication, le 20 septembre 2013. L'école ayant transféré la majeure partie de ses activités d'enseignement dans l'extension neuve "la Fabrique", l'ancien bâtiment "le Garage" a pu être vidé et curé.

La dépollution du bâtiment plus importante que prévue, s'est déroulée au premier trimestre 2014. La mise à jour, lors des premières démolitions des structures, de la surélévation de 1985 et de certains planchers, a entraîné des reprises d'études et des adaptations du projet. De nouvelles difficultés ont par ailleurs été rencontrées lors du démarrage des travaux de reprise de la charpente du dernier étage.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été consacrée à achever la pose des menuiseries, à terminer les isolations, les corps d'état techniques, les ravalements et bardages ainsi que le second œuvre du bâtiment "le Garage".

En raison des retards de certains lots (groupement Façades/Structure métallique en particulier) et de nombreux travaux complémentaires rendus nécessaires pour le bon achèvement de l'opération, la date prévisionnelle de livraison de décembre 2015, initialement prévue par la maîtrise d'oeuvre, n'a pu être tenue et la commission de sécurité a dû être reportée à 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 29 900 000,00 € TDC | 29 900 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 26 445 426,00 € TDC / 84,45 % | 24 391 988,00 € TDC / 81,58 % |
| Consommation de l'année | 1 327 881,00 € TDC | 5 720 765,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 6 |

24.

École nationale supérieure d'architecture de Toulouse



Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables - 19/05/2015.

Les locaux de l'École nationale d'architecture de Toulouse (ENSA-Toulouse) ont été construits dans les années 1970 par l'architecte Georges Candilis sur le site du quartier du Mirail.

Les locaux actuels de l'ENSA-Toulouse ne sont plus adaptés, ni au nombre d'étudiants et de chercheurs, ni à la réalité de l'enseignement et de la recherche délivrés dans l'établissement, ni à son fonctionnement en réseau élargi.

Ateliers de pratique trop petits pour des promotions de 120 élèves, absence d'amphithéâtre et d'atelier maquette, centre de documentation obsolète, laboratoires de recherche hébergés en location à distance de l'école, manque de locaux d'accueil des associations et de locaux techniques, absence d'équipement d'enseignement via les ressources numériques, locaux administratifs disséminés dans l'établissement, sont quelques-uns des problèmes rencontrés au quotidien au sein de l'école. Par ailleurs la qualité environnementale et l'accessibilité sont aujourd'hui non conformes aux exigences actuelles et les équipements et les réseaux sont vétustes.

Après plusieurs hypothèses d'implantations alternatives à la situation actuelle, l'hypothèse d'un maintien sur le site actuel, situé à proximité immédiate du campus du Mirail, a été privilégiée dans la fiche d'inscription au volet enseignement supérieur et recherche du CPER 2014-2020.

Dans la perspective d'un projet à venir, la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées avait déjà entrepris une étude de programmation fonctionnelle et technique en 2009 ainsi qu'une étude de faisabilité pour l'extension en 2004.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Par le biais d'une convention d'études préalables signée le 19 mai 2015, le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic une étude d'expertise sur les documents élaborés entre 2004 et 2009 pour réaliser un ou plusieurs scénarios de faisabilité d'inscription du programme sur le site et dans les locaux existants, de vérifier l'enveloppe prévisionnelle de l'opération en intégrant une estimation financière en coût global incluant les coûts exploitation-maintenance et en établissant une prévision de planning de l'opération, pour ensuite réaliser le dossier de consultation préalable à la désignation du maître d'œuvre incluant le programme détaillé.

L'équipe de programmation Athégram, Addenda et Batéco a été retenue en décembre 2015 pour mener à bien ces études avec l'objectif d'un premier rendu fin du trimestre 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|-----------------------|
| Montant opération | 70 000,00 € TDC | 70 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 2 000,00 € TDC / 5,71 % | 864,00 € TDC / 1,23 % |
| Consommation de l'année | 2 000,00 € TDC | 864,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

25.

École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy



Maîtrise d'œuvre :
programmiste : abcd.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Le bâtiment de l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy, réalisé en 1982 par l'architecte Jean-Pierre Buffi, avec un budget très limité, ne correspond plus aux besoins actuels de l'établissement. La majorité des ateliers a ainsi été conçue dans une optique dix-neuviémiste (double hauteur avec orientation nord), alors que l'activité artistique est aujourd'hui davantage numérique et nécessite des locaux spécifiques. Les consommations d'énergie sont également en décalage avec les objectifs environnementaux actuels.

l'école et le ministère de la Culture et de la Communication ont souhaité mener une réflexion globale confrontant le bâti et les usages qu'il abrite, dans une vision prospective. Elle doit permettre non seulement d'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre réglementaire qui régit les établissements recevant du public, mais aussi de redéfinir une adéquation entre les activités de l'école, actuelles et à venir, et l'enveloppe bâtie.

L'étude de faisabilité rendue en juin 2014 par le programmiste ABCD a dégagé quatre scénarii différents :

- une construction neuve sur une parcelle à définir ;
- la réhabilitation de l'existant ;
- la reconstruction du bâtiment sur la même parcelle ;
- la remise à niveau du bâti (une réhabilitation à minima).

Le choix de la tutelle s'est porté sur le premier scénario, devant être approfondi.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les études d'approfondissement rendues en mai 2015 concluent à une opération d'un montant prévisionnel de 26 000 000 € TDC hors coût du foncier et prise en compte de la période transitoire, prévoyant la construction d'un bâtiment neuf sur un terrain à déterminer à Cergy.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 200 000,00 € TDC | 200 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 94 226,00 € TDC / 47,11 % | 93 087,00 € TDC / 46,54 % |
| Consommation de l'année | 0,00 € TDC | 5 880,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

26.

École nationale supérieure d'art de Limoges



Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'œuvre :
Althéa Géo : bureau d'études techniques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'École nationale supérieure d'art de Limoges, réalisée sous la maîtrise d'œuvre de Nicolas Michelin et Finn Geipel de l'agence LAB.F.AC (Laboratory for Architecture), a été inaugurée en 1994.

Les architectes ont proposé un bâtiment résolument industriel et une structure alliant béton, acier, bois et verre. Les matériaux sont bruts pour renforcer l'aspect industriel.

L'ensemble est organisé à partir d'une immense halle construite en longueur, dont les éléments porteurs résident dans une structure métallique. A cet espace unitaire, dédié aux activités communes (entité institutionnelle, lieux d'enseignement), succèdent quatre ateliers dits "pools", disposés en enfilade et de taille identique.

Les espaces dévoués au travail, à l'exploration et à l'expérimentation disposent d'un très bon éclairage zénithal grâce à une toiture, presque plane, constituée de modules-cassettes soit opaques, soit transparents avec présence de brise-soleil. Cette structure couvre 5 000 m² et sa conception, permettant un éclairage différencié et modulable, est innovante.

L'enjeu de cette opération de réfection du clos et du couvert est, tout en préservant l'authenticité de l'œuvre architecturale, de remédier aux désordres constatés, notamment sur les éléments suivants :

- l'étanchéité de l'ensemble de la toiture ;
- la récupération des eaux pluviales ;
- l'étanchéité des bassins de récupération des eaux pluviales en pied de façades ;
- la corrosion des structures métalliques en façades.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une consultation a été lancée le 4 novembre 2014 pour des travaux de réfection provisoire de l'étanchéité de la toiture.

Un marché a été notifié pour les travaux de réfection provisoire le 6 juillet 2015. Ces travaux ont été achevés le 1^{er} octobre 2015

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 900 000,00 € TDC | 1 900 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 248 262,00 € TDC / 13,07 % | 18 945,00 € TDC / 9,47 % |
| Consommation de l'année | 161 477,00 € TDC | 212 920,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

27.

Fort de Saint-Cyr, Montigny-le-Bretonneux

D'une superficie de 22 ha, le fort de Saint-Cyr a été construit entre 1875 et 1879 dans le système Séré de Rivières afin de renforcer le système de défense de la partie ouest de la capitale.

Situé sur la commune de Montigny-le-Bretonneux - communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines - le fort a été affecté en 1982 au ministère de la Culture et de la Communication et a été classé au titre des Monuments historiques en 1992. Au PLU en vigueur, il relève de la catégorie "Espace boisé classé" (article L 130-1 du code de l'urbanisme), avec autorisation de constructions à usage de bureaux et d'entrepôts. Il est situé à proximité immédiate de la base de loisirs et du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

27.1. Schéma directeur

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication ;

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Stefan Manculescu : architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :
convention d'études préalables
- 29/04/2013 - et avenant n°1.

Le Fort est partagé entre plusieurs services du ministère de la culture et de la communication. Les bâtiments qu'il abrite, de construction hétérogène, accueillent, pour l'essentiel, d'une part les archives cinématographiques et photographiques du CNC, de la Cinémathèque française et de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et, d'autre part, la sous-direction des systèmes informatiques du ministère (SDSI).

Par ailleurs, le CNC et la cinémathèque française développent sur le site une politique de stabilisation, modernisation et extension de leurs locaux de conservation et de recherche. A moyen terme, la SDSI verra ses activités évoluer. Dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière, le ministère en 2013 a souhaité disposer des données nécessaires à l'élaboration d'une convention d'utilisation.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les études patrimoniales et paysagères, complétées d'un volet urbain qui anticipe les mutations en cours de l'environnement du Fort et d'un relevé de géomètre, ont été finalisées et transmises en juin 2015 au ministère de la Culture et de la Communication, accompagnées d'une synthèse sur les priorités d'action.

Ce travail a en effet mis en exergue l'urgence d'une intervention raisonnée sur la végétation qui envahit le Fort. Sa mise en œuvre sur 5 ans implique de dégager un budget d'investissement couplé avec un budget d'entretien de 1,88 M€. C'est seulement une fois ce cycle réalisé qu'il pourrait être fait appel pour l'entretien à des associations locales d'insertion et que les maçonneries du Fort, ainsi soulagées de l'humidité et de la prolifération non contrôlée des arbres, pourraient être conservées et entretenues.

En termes d'usages, l'étude a porté sur l'opportunité de conforter et développer le site comme lieu de stockage, de conservation et de travail pour le CNC, la Cinémathèque française et la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Dans l'hypothèse d'une décision d'un déménagement de la SDSI d'une part, du développement des capacités de stockage dans le Fort d'autre part, des tests climatiques dans les casemates devront être conduits afin de vérifier la possibilité d'y maintenir une stabilité et un niveau hygrométriques adaptés à la conservation des copies de films. Une ouverture partielle du fossé extérieur à des usages publics peut par ailleurs être envisagée.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 212 000,00 € TDC | 212 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 205 400,00 € TDC / 96,89 % | 203 594,00 € TDC / 96,03 % |
| Consommation de l'année | 1 192,00 € TDC | 77 354,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

27.2. Remise en état des routes extérieures et intérieures du Fort de Saint-Cyr

Maîtrise d'œuvre :
Stefan Manciulescu : architecte en chef
des Monuments historiques

Support juridique :
convention cadre Culture.

La présente opération de travaux a pour objet la remise en état des routes extérieures et intérieures du fort de Saint-Cyr, qui présentent actuellement un état avancé de dégradation. Cette remise en état est menée dans le respect des dispositions historiques connues. La mise en lumière de la route extérieure est également prévue dans le cadre de l'opération.

L'opération se déroulerait en trois tranches de travaux :

- tranche ferme : route extérieure et abords intérieurs du PC sécurité;
- tranche conditionnelle 1 : ancienne gorge à proximité de l'entrée du fort ;
- tranche conditionnelle 2 : abords de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'étude d'avant-projet a été rendue en avril 2015.

L'étude de projet et le dossier de consultation des entreprises ont été remis en novembre 2015.

La consultation pour la réalisation des travaux a été engagée en novembre 2015 pour un démarrage des travaux en mai 2016, de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n°1 simultanément.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 400 000,00 € TDC | 400 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 17 961,00 € TDC / 4,5 % | 14 315,00 € TDC / 3,50 % |
| Consommation de l'année | 4 678,00 € TDC | 14 315,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

28.

Galleries de Paléontologie et d'Anatomie Comparée, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris



La Galerie de Paléontologie a été livrée en 1898 par l'architecte Ferdinand Dutert, à la fin de ce 19^{ème} siècle qui aura vu l'édification des bâtiments aujourd'hui emblématiques du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et de son site parisien. L'ajout en 1958 du pavillon ouest est venu terminer définitivement le bâtiment et clore le rêve de Dutert, d'une duplication de la galerie, devenue depuis les Galeries de Paléontologie et d'Anatomie Comparée (GPAC).

Le choix d'une technique novatrice au 19^{ème} siècle (structure métallique), la volonté d'une grande transparence du bâtiment, l'apport de l'art nouveau alors naissant allié à une grande sobriété dans les matériaux et décors, en font un bâtiment très attachant, d'une qualité architecturale exceptionnelle, classé en totalité monument historique depuis 1993.

Les collections, elles aussi exceptionnelles, sont en partie présentées au public dans le corps central de la GPAC. Mais le bâtiment est malade : vieillissement et dégradations du clos et couvert malgré un entretien palliatif permanent, installations électriques vétustes et dangereuses, équipements techniques obsolètes, inadaptation des locaux aux missions de recherches et d'accueil du public (300 000 visiteurs en 2009).

D'une façon générale, la sécurité des personnes et des biens n'est pas assurée et la Préfecture de Police a émis - et réitéré à deux reprises - un avis défavorable à l'exploitation du bâtiment : le Muséum se trouve confronté à la question du maintien de l'ouverture des galeries au public.

Maître d'ouvrage :
Muséum national d'Histoire naturelle.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables -
27/08/2014.

Le MNHN a souhaité s'associer les compétences de l'Oppic pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette opération, pour ce qui concerne les points suivants :

- analyse des études disponibles et de l'avancée de la réflexion ;
- assistance au MNHN pour la définition et la mise en œuvre des réflexions et études préalables restant à mener ;
- aide à l'organisation de ces réflexions et des différents chantiers en cours et à réaliser (dont AMO chantier des collections et établissement d'un schéma directeur) ;
- assistance au MNHN pour les contacts institutionnels (Préfecture, ...) et la concertation interne.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a permis de lancer l'étude de faisabilité et d'organisation du chantier/transfert des collections de paléontologie, avec des conclusions attendues pour début 2016. Des visuels ont été également réalisés pour la présentation aux instances patrimoniales (DRAC Ile-de-France, STAP, commission des sites et commission nationale des MH).

De nouveaux éléments sont apparus en 2015 dans le contexte du projet :

- Des changements à la tête du MNHN et dans la gouvernance du projet, a décalé la remise par le muséum, du projet scientifique et culturel des GPAC à mi-2016 ;
- L'inscription de la rénovation des GPAC dans la candidature de Paris à l'accueil de l'Exposition Universelle de 2025, donnant lieu à une nouvelle dynamique de réflexion, une nouvelle organisation autour du projet et à un nouveau calendrier pour l'opération.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 405 000,00 € TDC | 405 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 111 330,00 € TDC / 27,49 % | 40 909,00 € TDC / 10,10 % |
| Consommation de l'année | 106 330,00 € TDC | 36 467,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 0 | 0 |

29.

Hôtel de Mailly-Nesle, Paris



Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication .

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables -
28/08/2015.

Le musée d'Orsay pourrait accueillir une donation d'un couple de collectionneurs américains, Spencer et Marlène Hays, constituée de 250 œuvres majeures de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, d'une valeur de 500 millions d'euros, en parfaite résonance avec les collections du musée.

Dans l'état actuel du musée, aucune surface n'est disponible pour accueillir cette collection. La solution serait de sortir la documentation et la bibliothèque du musée pour transformer cet espace, de l'ordre de 900 m², afin d'y implanter la donation Hays. Cet espace, déjà accessible au public, serait facilement intégrable dans le circuit de visite.

L'opération de transfert pourra également inclure des services qui sont aujourd'hui hors du musée dans des locaux loués (la direction financière et l'agence comptable), ce qui permettrait de mettre fin au bail actuel.

L'hôtel particulier de Mailly-Nesle construit au XVII^{ème} siècle, situé 29 quai Voltaire et 2-4 rue de Beaune et à 200 mètres du musée d'Orsay, a été identifié comme lieu d'installation possible.

Propriété de l'État, il sera libre d'occupants en 2018.

Une convention d'études préalables a ainsi été rédigée pour confier à l'Oppic les études nécessaires à la faisabilité de l'installation de la documentation et de la bibliothèque ainsi que des espaces tertiaire de l'établissement public du Musée d'Orsay et de l'Orangerie au sein de cet Hôtel.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Dans le cadre d'un groupe de travail associant le Musée d'Orsay, le ministère de la Culture et de la Communication (direction générale des patrimoines et secrétariat général) et France Domaine, ont été conduites des études de pré-programmation de faisabilité et ont été initiées les premières études techniques globales du site.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 60 000,00 € TDC | 60 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 0 € TDC | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

30.

Grand Palais, Paris



Maître d'ouvrage :

Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs Élysées.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :

convention d'études préalables - 06/03/2013.

Construit pour l'Exposition universelle de 1900, le Grand Palais s'étend sur plus de 72 000 m². Classé monument historique en 2000, il se reconnaît de loin grâce à sa verrière, la plus grande d'Europe.

L'édifice abrite notamment la Nef et les Galeries Nationales, administrées par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMNGP) et le palais de la Découverte.

30.1 Aménagement du Grand Palais

La nef du Grand Palais a réouvert au public en 2007 après une longue période de fermeture qui a permis la rénovation de la verrière et la confortation des fondations. Pour autant, les conditions d'accueil du public et les aménagements, notamment logistiques, restent inadaptés et ne permettent pas à la RMNGP d'y développer pleinement ses projets.

Un schéma directeur de restauration et d'aménagement a été établi sur la base d'un pré-programme préfigurant le projet du Grand Palais des Arts et des Sciences.

L'Oppic a été chargé par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées d'une mission consistant notamment à faire réaliser des études préalables et à accompagner l'établissement dans le choix et l'organisation de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre d'aménagement.

La réalisation des études et analyses préalables ainsi que la procédure de négociation sous forme d'un dialogue compétitif, a permis de retenir, en janvier 2014, la proposition de l'Agence Lan.

A l'issue de ce jury, et dès la décision du représentant du pouvoir adjudicateur de confirmer ce choix, un travail de mise en cohérence du projet de rénovation, sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent, François Chatillon, et du projet d'aménagement, sous maîtrise d'œuvre de l'Agence LAN, a été réalisé.

Le dossier pour le commissariat général aux investissements (CGI) a permis de donner un avis favorable au montage du projet le 02/10/2014.

La commission ministérielle des projets immobiliers a également donné un avis favorable le 14/10/2014.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'ensemble des documents techniques et des instances d'instruction ministérielles réunis en 2014 ont permis de consacrer l'année 2015 aux validations financières nécessaires par la RMN-GP, le maître d'ouvrage.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 1 040 000,00 € TDC | 1 040 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 909 275,00 € TDC / 87,43 % | 868 346,00 € TDC / 83,49 % |
| Consommation de l'année | 136 229,00 € TDC | 294 653,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 1 |



30.2. Toiture du Palais d'Antin

Un schéma directeur de restauration et d'aménagement de l'ensemble du Grand Palais, réalisé en 2013, a conduit à envisager d'importantes mises aux normes en visant d'une part à augmenter très sensiblement la jauge d'accueil dans l'ensemble du monument et d'autre part à améliorer les conditions logistiques de réception des œuvres et d'accueil des événements, en évitant de saturer l'espace public environnant.

Dans le cadre de ces études, il a été décidé de lancer rapidement, en raison de son état sanitaire très dégradé, une rénovation des toitures du Palais d'Antin qui abrite le Palais de la Découverte.

Maître d'ouvrage :

Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :

François Chatillon, architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention de mandat études et travaux - 28 / 01/2015.

L'Oppic a été chargé par convention d'études préalables par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées d'une mission consistant notamment à faire réaliser les études et travaux des toitures et verrières du Palais d'Antin. La durée des travaux est estimée à 18 mois, les travaux devraient démarrer en septembre 2016.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Au titre de la convention de mandat, l'opération porte sur :

- les études sur les zones aile nord, aile sud et rotonde centrale ;
- les travaux sur l'aile sud et la rotonde centrale.

Les travaux concernant l'Aile Nord devraient quant à eux faire l'objet d'une option.

En fin d'année 2015, la RMNGP et Universcience, ont décidé de ne réaliser, dans un premier temps, que les travaux de la rotonde centrale.

Les travaux sur toiture et verrière des ailes seront à réaliser en même temps que les grands travaux du Grand Palais.

En 2015, les études d'avant projet sommaire et d'avant projet définitif ont été réalisées et validées et l'autorisation de travaux sur monument historique a été déposée.

Bilan financier fin 2014

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 11 223 474 ,00 € TDC | 11 223 474 ,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 262 876,00 € TDC / 11,25 % | 300 881,00 € TDC/ 2,68 % |
| Consommation de l'année | 1 262 876,00 € TDC | 300 881,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 5 | 0 |

31.

Hôtel national des Invalides, Paris



Jusqu'au XVII^{ème} siècle, aucune fondation particulière n'existait pour abriter les soldats invalides. En 1670, Louis XIV décidait de la création de l'Hôtel des Invalides pour accueillir les vétérans de ses guerres. La direction des travaux fut confiée à l'architecte Libéral Bruant.

Les premiers pensionnaires s'y sont installés en 1674. A la fois hospice, caserne, couvent, hôpital et manufacture, l'Hôtel est une véritable cité réglementée selon un système à la fois militaire et religieux. A la fin du XVII^{ème} siècle, il abrite jusqu'à 4000 pensionnaires. Ceux-ci, encadrés par leurs officiers, se partagent en compagnies. Les plus valides assurent un service de garde, notamment à la Bastille, les autres animent des ateliers de cordonnerie, tapisserie et enluminure. Sous le Consulat puis l'Empire, Napoléon Bonaparte réorganise l'institution et amorce la transformation de l'église Saint-Louis en panthéon militaire national. Cette évolution est consacrée à partir de 1840 par l'édification, sous le Dôme, du tombeau de l'Empereur. De nos jours, l'Hôtel national des Invalides, classé Monument Historique, est un haut lieu de la mémoire nationale. Près de cinquante organismes y ont leur activité. Parmi eux, l'Institution Nationale des Invalides, hôpital militaire installé au sud du site, poursuit la vocation première de la fondation, tandis que dans la partie nord, les collections du musée de l'Armée ont remplacé les vétérans du Roi.

Restauration des façades, galeries et toitures de la cour d'Honneur

Maitre d'oeuvre :

tranche ferme :

Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques ;

tranches conditionnelles 1,2 et 3 :

Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

Le parti de restauration propose, pour l'ensemble de la cour, la conservation d'une partie de l'état actuel et le retour aux dispositions du XVII^{ème} et du début du XVIII^{ème} siècle pour d'autres. Le projet prévoit :

- la restauration des parements maçonnés, avec les murs, sols, plafonds ;
- la restitution de la continuité visuelle des galeries de la cour d'Honneur vers les corridors de distribution (restitution de grilles) ;
- la restauration des menuiseries selon le cahier des charges général de l'Hôtel ;
- la restauration des toitures du versant donnant sur la cour d'Honneur avec la reprise des fermes de charpente en tant que de besoin ;
- la restauration des cadrans solaires, méridiennes et sculptures des frontons.

Cette opération est scindée en 1 tranche ferme et 3 tranches conditionnelles.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Compte tenu de la particularité de ce chantier en zone occupée -manifestation événementielles, mais aussi cérémonies nationales par nature non prévisibles- et d'éléments techniques non anticipables - les maquettes du musée des plan et reliefs ont dû être enlevées suite à l'avis défavorable de la préfecture de police.

L'année 2015 a été consacrée à la deuxième phase du chantier de restauration des façades et des galeries de la cour d'Honneur. Les travaux ont été réceptionnés en partie en novembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 21 150 950,00 € TDC | 21 150 950,00 € TDC |
| Cumul consommé | 10 147 453,00 € TDC / 47,98 % | 9 143 457,00 € TDC / 43,23 % |
| Consommation de l'année | 444 195,00 € TDC | 3 590 127,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 5 |

32.

Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris

Maîtrise d'oeuvre :
Cabinet Paziaud : bureau d'études techniques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'immeuble situé au 6 rue des Pyramides a été construit par l'architecte Armand Sibien en 1883. Ayant fait l'objet d'une vaste rénovation menée par l'architecte Patrick Rubin au début des années 90, il est à usage exclusif de bureaux de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication : Service des musées de France et Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Un puit de lumière est entouré de murs de verres gravés selon les dessins de l'artiste Philippe Favier. Un escalier central a été reconstruit au centre du bâtiment pour rationaliser les circulations. Cependant, le faible niveau d'éclairage des circulations ne répond ni aux demandes des usagers, ni à l'évolution de la réglementation du travail. La rénovation doit permettre l'utilisation des bureaux situés de part et d'autre de l'escalier hélicoïdal et un meilleur éclairage des circulations communes du bâtiment sur l'ensemble des étages (du sous-sol au R+6).

Le programme de cette opération consiste à rénover les armoires électriques d'étages, les éclairages des circulations et la climatisation ainsi que des travaux d'électricité rendus nécessaires du fait de l'évolution de la réglementation. Les travaux répartis, en deux tranches, se sont échelonnés sur 18 mois pour tenir compte du site occupé et par demi-niveaux. La tranche ferme a duré 6 mois, la tranche conditionnelle 12 mois.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été marquée par la poursuite des travaux de la tranche conditionnelle. Les travaux dans les étages du bâtiment ont été achevés en août 2015. Les lots techniques ont poursuivi leurs interventions en toiture et au sous-sol principalement jusqu'en novembre 2015 afin de finaliser la gestion technique du bâtiment et la distribution en eau glacée. La fin de l'année 2015 a été consacrée à la levée des réserves.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 1 800 000,00 € TDC | 1 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 292 684,00 € TDC / 71,72 % | 1 066 023,00 € TDC / 59,22% |
| Consommation de l'année | 63 183,00 € TDC | 645 854,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 1 |

33.

Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne



Maître d'ouvrage :
institut national de l'audiovisuel;

ministère de la Culture et de la Communication,
direction générale des médias et industries culturelles.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables-
18/08/2014 et avenant n°1;
et convention de mandat - 16/12/2015.

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) est chargé de conserver et de mettre en valeur le patrimoine audiovisuel national, il est installé sur plusieurs sites en Ile-de-France.

Les locaux occupés par l'INA à Bry-sur-Marne se composent de cinq bâtiments voisins dont un bâtiment principal (dit « Bry 1 ») de 15 900 m² utiles qui abrite les activités de formation, de production et de documentation de l'Institut. Ce parc offre une surface utile totale de 31 700 m². Un de ces bâtiments (dit "Bry 3"), de 4 800 m² de surface utile, est en location. L'INA est propriétaire des autres bâtiments ainsi que de l'assise foncière (7,3 hectares). Par ailleurs, l'Institut est locataire d'un bâtiment rue de Patay à Paris destiné principalement aux activités de formation et occupe un immeuble à Issy-les-Moulineaux, également en location, réservé à une activité commerciale.

En 2014, la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) et l'INA, ont souhaité s'associer les compétences de l'Oppic pour réaliser une expertise sur les conséquences techniques, opérationnelles et économiques d'un projet stratégique et immobilier dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Moyens 2015-2019 de l'INA.

Au terme de la période des études préalables, il a été convenu d'un projet articulé autour des éléments suivants :

- L'abandon de la rue de Patay, les agents revenant à Bry ;
- Le maintien du site d'Issy-Les-Moulineaux sans extension ;
- La libération de "Bry 3" rendue possible grâce à :
 - une réorganisation des départements et des services ;
 - un réaménagement des bâtiments existants ;
 - la construction d'une extension sur le site.

Ce projet a été intégré au COM 2015-2019.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Un avenant à la convention d'études préalables en date du 3 août 2015 a permis de réaliser le programme technique détaillé nécessaire à la consultation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre de l'extension du bâtiment Bry 1 sur le site de Bry-sur-Marne. A la suite de l'étude de programmation pour la rénovation du bâtiment existant Bry 1, conduite par l'INA, celui-ci a décidé d'engager les travaux sur le site de Bry-sur-Marne avec deux équipes de maîtrise d'oeuvre : une pour la réalisation de l'extension et une pour les travaux de rénovation du bâtiment de Bry 1.

Par convention de mandat en date du 16 décembre 2015, l'INA a confié à l'Oppic la réalisation des études et travaux pour :

- la construction d'une extension sur le site de l'INA à Bry-sur-Marne;
- la rénovation du bâtiment de Bry 1.

L'enveloppe financière de cette convention intègre le montant des études préalables.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 26 340 000,00 € TDC | 26 340 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 120 000,00 € TDC / 4,56 % | 98 574,00 € TDC / 0,37 % |
| Consommation de l'année | 43 674,00 € TDC | 63 876,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

34.

Institut national du sport, de l'expertise & de la performance (INSEP), Paris



L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) regroupe sur une trentaine d'hectares un ensemble d'installations sportives de haut niveau, au cœur du bois de Vincennes.

En 2004, le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a décidé de lancer un plan ambitieux de rénovation de l'Institut et il a confié plusieurs missions à l'Oppic afin de l'assister dans la conduite des études préalables à la mise en œuvre du schéma directeur de rénovation et de modernisation de l'INSEP.

Ce plan distinguait deux zones différentes : les lieux de vie et de formation situés au nord du site, dont la rénovation a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat et les lieux d'entraînement situés au sud dont l'aménagement a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage publique déléguée, essentiellement confiée à l'Oppic.

34.1. Aménagement des espaces sportifs extérieurs de la zone Sud Ouest

Maître d'ouvrage :
ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
François Leclercq Architectes Urbanistes / BVL Architecture / Hubert Pénicaud / Mazet & Associés / Ingérop Conseil & Ingénierie / Agence TER

Support juridique :
convention de mandat – 01/07/2005 – et avenants n°1 à 7.

En 2014, le maître d'ouvrage a souhaité revoir l'enchaînement et le calendrier de réalisation des dernières opérations d'aménagement de la zone sud de l'INSEP. Il a principalement souhaité anticiper la réalisation du terrain de grands jeux, afin de potentiellement accueillir des délégations étrangères pour l'Euro 2016.

Cette dernière phase de l'opération, porte sur les aménagements et équipements suivants :

- la réalisation d'un terrain de grands jeux ;
- le traitement paysagé de la zone avec la restitution de l'axe de la perspective historique ;
- la réalisation de nouvelles aires de lancer.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En début d'année, il a été demandé au maître d'œuvre qu'il étudie la faisabilité d'une réalisation anticipée du terrain de grands jeux en divers matériaux et des conséquences sur le phasage des aménagements restant à réaliser.

Cette étude de faisabilité, qui présentait plusieurs scénarios de réalisation a été rendue en avril 2015 et l'arbitrage du maître d'ouvrage est intervenu en septembre. Dès lors un nouveau calendrier de réalisation a pu être arrêté et le maître d'œuvre a repris ses études d'avant-projet.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 60 113 000,00 € TDC | 60 113 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 53 959 063,00 € TDC / 89,76 % | 53 398 695,00 € TDC / 88,83 % |
| Consommation de l'année | 23 441,00 € TDC | 173 817,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |



34.2. Stade aquatique Christine Caron

Un incendie a détruit dans la nuit du 10 au 11 novembre 2008, le stade aquatique Emile Schoebel de l'INSEP dans le bois de Vincennes.

Le ministère des Sports s'est engagé à le reconstruire dans les meilleurs délais. A l'issue du concours de maîtrise d'œuvre, l'équipe de François Leclercq a été désignée lauréate le 18 février 2011. Le marché de travaux a été attribué au groupement Bouygues Bâtiment/ Hervé Thermique en novembre 2012.

Déroulement de l'opération en 2015 :

A l'issue de la livraison et de l'ouverture du nouveau stade aquatique en octobre 2014, l'année 2015 a été consacrée à suivre la levée des réserves et des travaux de parfait achèvement.

Plusieurs désordres sont apparus au cours de l'année 2015. Ceux-ci ont été pris en charges par l'entreprise dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, qui a de ce fait, été prolongée jusqu'au mois de juin 2016.

Les travaux de démolition des infrastructures de la piscine provisoire, ont été réalisés pendant le 2^{ème} semestre.

Dans le cadre de la procédure de certification HQE, les derniers diagnostics ont été réalisés et l'audit final a été programmé pour le début de l'année 2016.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
François Leclercq Architectes Urbanistes / BVL Architecture Hubert Pénicaud / Mazet & Associés / Ingérop Conseil & Ingénierie / Agence TER

Support juridique :
convention de mandat – 10/12/2009 – et avenants n°1 à 3.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 23 630 000,00 € TDC | 23 630 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 22 889 916,00 € TDC / 96,87 % | 21 816 451,00 € TDC / 92,52 % |
| Consommation de l'année | 267 822,00 € TDC | 560 958,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 6 | 3 |

34.3. Réhabilitation du bâtiment Jean Letessier

Maître d'ouvrage :
ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention de mandat – 24/12/2014.

Le bâtiment Jean Letessier situé en zone sud-est de l'INSEP, construit en 1991/1993 par l'architecte Philippe Gazeau, présente de nombreux désordres tant d'origine structurelle que liés à une vétusté précoce qui nécessitent une rénovation. Il abrite les locaux des disciplines de la boxe, du tennis de table, et de l'haltérophilie.

À la suite du relogement de la discipline du tir à l'arc en septembre 2013, et de la libération de ses locaux dans le bâtiment Letessier, le maître d'ouvrage souhaite y implanter un nouvel espace d'hydro récupération et un espace kinésithérapeute/médecin.

Le maître d'ouvrage a désigné en octobre 2010 une équipe de maîtrise d'œuvre laquelle lui a remis un diagnostic, un avant-projet et un dossier de consultation des entreprises, puis l'opération a dû être ajournée pour des motifs budgétaires.

Le maître d'ouvrage a souhaité relancer cette opération et, considérant sa bonne connaissance du contexte et la nécessaire coordination entre les opérations en cours ou à venir, en a délégué la maîtrise d'ouvrage à l'Oppic.

Après une première convention d'études préalables qui a permis de définir précisément le contenu et les modalités de ce nouveau mandat, la convention de mandat relative à la réalisation des études et des travaux, a été signée le 24 décembre 2014

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été consacrée à la poursuite des études et à l'adaptation du projet aux ajustements du programme initial.

L'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au cabinet d'architecture « Nomade », au début de l'été. L'avant-projet a été remis en septembre et approuvé par le maître d'ouvrage en fin d'année.

Parallèlement, les marchés relatifs aux missions de contrôle technique, de coordination sécurité et santé et de diagnostic amiante ont été attribués.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 9 140 000,00 € TDC | 9 140 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 480 799,00 € TDC / 5,26 % | 33 792,00 € TDC / 0,37 % |
| Consommation de l'année | 480 799,00 € TDC | 33 372,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 4 | 1 |

35.

Institut de France, Paris



Maitrise d'ouvrage :
Institut de France.

Maitre d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maitrise d'œuvre :
Atelier Barani : architecte / Ducks sceno / Khephren / Alto / Lamoureux / Voxoa / Cicad.

Support juridique :
convention de mandat - 30/07/2010
et avenant n°1.

L'Institut de France a confié à l'Oppic, par convention de mandat en date du 30 juillet 2010, la conduite des études et des travaux de construction d'un auditorium de 400 places, de salles de réunions et de bureaux permettant d'améliorer l'accueil des colloques, conférences et réunions organisés par l'Institut. Le projet, qui représente une surface plancher de 2 665 m², doit être édifié sur la parcelle historique de l'an IV, initialement rattachée au collège des Quatre Nations et affectée depuis deux siècles à des ateliers de frappe de médailles de la Monnaie de Paris. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en octobre 2011 à l'équipe constituée autour de l'Atelier Barani, lauréate du concours d'architecture.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La parcelle de l'an IV a été officiellement transférée à l'Institut le 31 janvier 2015.

L'ordre de service de démarrage de travaux du lot de déconstruction a été notifié le 2 février 2015. Les travaux de préparation ont commencé par l'installation de la base vie à l'intérieur du Palais de l'Institut et la création d'une zone d'approvisionnement dans la rue Mazarine, fermée à la circulation par arrêté du Maire de Paris, pendant toute la durée des travaux.

Un référé préventif du site et des avoisinants a été requis auprès du Tribunal administratif de Paris et réalisé par l'expert désigné en mars 2015.

Le curage, la dépollution du site au titre de l'amiante et du plomb (plus importante que prévue) ont précédé les travaux de déconstruction réalisés à l'été 2015. Conjointement, la charpente métallique de la halle des « nouveaux ateliers » appelée à être intégrée au futur projet a été déposée et évacuée pour déplombage complet et restauration en ateliers.

L'Inrap, titulaire du marché de fouille d'archéologie préventive est intervenu de septembre 2015 à janvier 2016. La fouille a permis de confirmer la présence d'une tour de guet de la muraille de Philippe Auguste, fortement remaniée et dégradée.

La consultation pour les marchés de travaux de la seconde phase a été lancée le 26 mars 2015 et les offres ont été reçues le 18 septembre. Trois lots, dont le macro-lot principal, ont du être déclarés infructueux.

Il a été décidé en accord avec la maîtrise d'œuvre et l'Institut de relancer ces lots en appel d'offre ouvert et de diviser le macro-lot en lots moins importants.

La consultation a été relancée sous cette forme le 26 novembre 2015, pour une réception des offres le 15 janvier 2016 qui s'est avérée fructueuse.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 29 630 000,00 € TDC | 29 630 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 7 146 401,00 € TDC / 23,51 % | 4 121 665,00 € TDC / 13,91 % |
| Consommation de l'année | 181 579,00 € TDC | 2 480 962,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

36.

Jardin des plantes, Paris



Maître d'ouvrage :
museum national d'histoire naturelle.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'oeuvre :
François Botton : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

rénovation du Bâtiment 43 :
convention mandat études/travaux - 18/09/2014.

rénovation du Belvédère :
convention mandat études/travaux - 18/09/2014.

restauration de la rotonde des éléphants :
convention mandat études/travaux - 18/09/2014.

Le Muséum national d'histoire naturelle a, par conventions, confié à l'Oppic la maîtrise d'ouvrage déléguée de trois opérations de rénovation qui se situent dans le site du jardin des plantes. L'ensemble du site étant classé au titre des monuments historiques, la maîtrise d'oeuvre est conduite par François Botton, architecte en chef des monuments historiques.

Ces 3 opérations portent sur :

- la rénovation complète des façades et toitures du bâtiment du bâtiment 43 donnant sur la rue Cuvier ;
 - la rénovation du Belvédère construit à la fin du 18^{ème} siècle ;
 - la restauration de la rotonde des éléphants.
- Suite à un affaissement du terrain des fissures structurelles importantes sont apparues, mettant dangereusement en péril le bâtiment. A l'issue du renforcement d'un ouvrage enterré (cause du désordre) il est prévu une reprise du bâtiment afin de garantir sa stabilité et à l'issue de ces interventions, une rénovation intérieure sera entreprise.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Ces opérations avaient été directement lancées par le maître d'ouvrage avec un degré d'avancement différent selon les opérations.

En 2015, ont été menées différentes actions permettant pour :

- le Belvédère : de conduire les études jusqu'à la consultation des entreprises ;
- le bâtiment 43 : de conduire les études et la consultation des entreprises ;
- la Rotonde des éléphants : de réaliser les travaux extérieurs de réseaux et d'amorcer les travaux de consolidation du bâtiment.

Bilan financier fin 2015 : J178 - Bâtiment 43

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 430 000,00 € TDC | 1 430 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 109 855,00 € TDC / 7,68 % | 10 397,00 € TDC / 0,73 % |
| Consommation de l'année | 109 855,00 € TDC | 10 397,00 € TDC |

Bilan financier fin 2015 : J176 - Belvédère

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 710 000,00 € TDC | 710 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 77 713,00 € TDC / 10,95 % | 28 300,00 € TDC / 3,99 % |
| Consommation de l'année | 77 713,00 € TDC | 28 300,00 € TDC |

Bilan financier fin 2015 : J177 - Rotonde des éléphants

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 1 670 000,00 € TDC | 1 670 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 904 608,00 € TDC / 54,17 % | 545 829,00 € TDC / 32,60 % |
| Consommation de l'année | 904 608,00 € TDC | 545 829,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 17 | 2 |

37.

Maison Chapp, Basse Terre, Guadeloupe



Maître d'ouvrage :
ministère de la culture et de la communication, secrétariat général.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Explorations Architecture, mandataire / APGO, Architecture & Patrimoine / BIEB Martinique

Support juridique :
convention études préalables
- 27/02/2014 et avenants n°1 et 2.

convention mandat études - 02/06/2015.

La commune de Basse-Terre a obtenu en 1995, puis renouvelé en 2006, le label « Ville d'art et d'histoire » en raison de son patrimoine bâti, de son architecture et de son environnement naturel. A ce titre, la ville de Basse-Terre a défini une politique de préservation, de valorisation et d'animation patrimoniale qui participe à la revitalisation de l'espace urbain en prenant en compte le développement durable.

Localisée au cœur de l'espace urbain de Basse-Terre, à proximité de la mairie, se situe la maison Chapp, remarquable bâtisse, inscrite au titre des Monuments historiques, par arrêté du 2 février 1987. Cet édifice inhabité depuis plus de 25 ans, se dégradait rapidement. La Direction des Affaires Culturelles a fait réaliser fin 2008 en urgence des travaux de confortement et de sécurisation.

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe, située rue Perrinon Basse-Terre, est le dernier service du ministère de la culture et de la communication en région à être hébergé dans des locaux relevant du secteur privé.

Dans le cadre de ses réflexions pour la recherche d'une relocalisation, la DAC a étudié la faisabilité d'un relogement dans la maison Chapp. Suite à une enquête publique, l'État a fait l'acquisition de l'immeuble.

Le programme de cette opération porte ainsi sur l'installation de services administratifs de la DAC dans la maison Chapp. Le maître d'ouvrage a par ailleurs souhaité que le bâtiment bénéficie d'une protection antisismique pour des raisons évidentes de sécurité des utilisateurs et ainsi constituer un exemple de bâtiment public patrimonial intégrant la question des séismes.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La procédure de dialogue compétitif pour la désignation de la maîtrise d'œuvre a abouti à la sélection du groupement Explorations Architecture – BIEB – APGO. La convention de mandat d'études a été signée le 2 juin 2015. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 8 septembre 2015. L'APS a été remis le 20 octobre 2015. Il a fait l'objet d'une demande d'APS complémentaire dont la remise a été fixée au 31 janvier 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 614 000,00 € TDC | 614 000,00€ TDC |
| Cumul consommé | 440 565,00,00 € TDC / 71,75 % | 136 076,00,00 € TDC / 22,16 % |
| Consommation de l'année | 417 357,00 € TDC | 122 780,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 1 |

38.

Maison des enfants d'Izieu



Maître d'ouvrage :
association de la Maison d'Izieu.

Maîtrise d'œuvre :
Agence Du Besset-Lyon : mandataire du groupement/ Kephren ingénierie/ Espace Temps/ MDETC.

Support juridique :
convention d'assistance technique -
06/03/2008

La Maison d'Izieu, mémorial des enfants juifs exterminés, est, avec le Vel d'Hiv à Paris et le Camp de Gurs, l'un des trois lieux de "mémoire nationale des victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité commis avec la complicité du gouvernement de Vichy", comme le reconnaît le décret du Président de la République du 3 février 1993.

Acquis en juillet 1990 par souscription nationale, restaurés et réaménagés dans le cadre des Grands Travaux, les trois bâtiments qui constituent la Maison d'Izieu ont été ouverts au public après leur inauguration par le Président de la République, François Mitterrand, le 24 avril 1994.

Cet ensemble de bâtiments d'environ 1000 m² utiles, répartis sur 1,20 hectares, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques au titre de lieu de mémoire, est situé dans le hameau de Lelinaz à Izieu (Ain).

Le maître d'ouvrage a décidé de réaliser une extension, justifiée par la hausse continue de la fréquentation et des demandes d'activités pédagogiques, ainsi que par la volonté de l'association de développer dans son exposition permanente les thèmes du crime contre l'humanité, de la mémoire et de sa transmission.

A la demande de la Ministre de la Culture et de la Communication, l'Oppic a signé avec le maître d'ouvrage et la DRAC Rhône Alpes, une convention d'assistance technique en date du 6 mars 2008.

Le budget global de l'opération s'élève à 4,2 M€. Au terme d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre sur compétences, références et moyens et après auditions, le jury a retenu l'agence Du Besset-Lyon pour la réalisation de cette extension.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La première pierre de l'extension a été posée en présence entre autres du Président du Parlement européen et de la Ministre de la Culture et de la Communication, en avril 2014.

Les travaux liés à la muséographie et l'installation de la nouvelle exposition permanente, ont été réalisés au premier trimestre 2015.

Le Président de la République, François Hollande, a inauguré le dimanche 6 avril 2015, les espaces rénovés de la Grange et son extension.

39.

Manège de Sénarmont, Fontainebleau



Construit en 1807 dans le quartier du Carrousel, ancienne dépendance du château de Fontainebleau, sous le règne de Napoléon 1^{er}, ce manège à la charpente remarquable est classé monument historique. Il abrite aujourd'hui le Centre sportif d'équitation militaire, maison mère des sports équestres militaires.

La présente opération concerne la restauration du clos et du couvert du manège de Sénarmont .

Le programme prévoit notamment :

- la révision et l'assainissement complet des toitures et maçonneries de la salle du manège ;
- la restauration des couvertures des bas-côtés et du pavillon est, des abords, du mur de clôture et de la cour du manège ;
- la réfection de la tribune ouest.

Maîtrise d'oeuvre :

2BDM - Jacques Moulin : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les marchés de travaux ont été notifiés le 2 avril 2015. Le délai contractuel des travaux de la tranche ferme (portant sur la restauration de la toiture du manège, des maçonneries et des menuiseries des écuries) est de 11 mois, avec un achèvement prévu en mars 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 6 440 000,00 € TDC | 6 440 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 490 759,00 € TDC / 23,15 % | 893 660,00 € TDC / 13,88 % |
| Consommation de l'année | 1 168 358,00 € TDC | 607 246,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 4 | 1 |

40.

Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris

Depuis le 17^{ème} siècle, l'histoire du Mobilier National et celle de la Manufacture Nationales des Gobelins sont indissociables, bien qu'étant chacune bien distincte. Réunis sur un même site depuis 1937 suite à la création du Mobilier national sur les anciens jardins de la Manufacture des Gobelins, ces entités ont toutes deux fourni au cours des siècles, mobiliers, objets d'arts et tapisseries aux institutions de l'État. Le patrimoine bâti de la Manufacture et du Mobilier national constitue un ensemble exceptionnel en plein Paris. Une première phase de valorisation de ce patrimoine a permis la rénovation de la galerie d'exposition ainsi que d'autres parties du site. L'ensemble du site a été classé, au titre des monuments historiques, le 24 mars 1993 et bénéficie également du label patrimoine du XX^{ème} siècle (bâtiment Perret).

40.1. Schéma directeur

Maîtrise d'œuvre :

schéma directeur technique : BET Filigrane
Programmation / Archimène / Z Studio.

schéma directeur patrimonial :

Jacques Moulin - 2BDM : architecte en chef
des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

L'Oppic conduit la réalisation d'un schéma directeur portant sur l'ensemble du site destiné à permettre au ministère de la Culture et de la Communication d'avoir la connaissance de l'état du patrimoine et une vision prospective des opérations à entreprendre pour maintenir et améliorer sa fonctionnalité. Cette étude concerne les parties bâties et non bâties dans tous ses aspects urbains, architecturaux et fonctionnels, paysagers, techniques et réglementaires, environnementaux, économiques avec une approche en coût global.

L'étude est découpée en trois tranches :

- Tranche ferme - schéma directeur immobilier :
 - Phase 1 : Analyse de la situation actuelle
 - Phase 2 : État des lieux
 - Phase 3 : Programmation architecturale et fonctionnelle
 - Phase 4 : Finalisation et synthèse
- Tranche conditionnelle 1 : modélisation des informations sur les bâtiments du site sous la forme de maquettes numériques (BIM), fourniture d'un outil de visualisation de ces maquettes et formation des utilisateurs à cet outil.
- Tranche conditionnelle 2 : fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion de patrimoine capable d'exploiter les maquettes produites lors de la tranche 1, et services associés dont la formation des utilisateurs.

Le schéma directeur porte sur : l'emprise des Gobelins (bâtiments, cours et jardins) et sur l'emprise du Mobilier national (bâtiments, cours et jardins)

Bilan sur l'opération pour l'année 2015 :

L'avis d'appel à la concurrence pour la désignation du maître d'œuvre technique a été lancé en 2014, celui ci a été retenu en octobre 2015.

La réalisation du SDI nécessitera l'association entre l'architecte en chef des monuments historiques et le maître d'œuvre technique.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 400 000,00 € TDC | 400 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 284 260,00 € TDC / 71,06 % | 197 875,00 € TDC / 49,47 % |
| Consommation de l'année | 225 364,00 € TDC | 10 797,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |



Ouvrage remis en 2015

Maitrise d'œuvre :
Jacques Moulin - 2BDM : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

40.2. Manufacture des Gobelins

40.2. A/ Restauration des héberges et du mur de soutènement sur la parcelle "aux lapins"

La parcelle aux lapins est un ancien terrain de la manufacture des Gobelins cédé à la ville de Paris en 2003 en vue de la construction d'un équipement public. La manufacture reste cependant responsable des héberges et du mur de soutènement. A la demande de la ville de Paris et pour des raisons de sécurité, cette opération consiste en la remise en état des héberges et du mur donnant sur la parcelle aux lapins. Elle comporte également des interventions sur les équipements techniques de la manufacture et comprend le déplacement des cuves à fuel dans l'enceinte de la manufacture. Une étude a également été lancée pour déterminer l'intérêt d'un raccordement de la manufacture au réseau CPCU, et ce afin de supprimer les équipements existants de production de vapeur des ateliers fonctionnant au fuel.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux se sont achevés en juillet 2015 et les dernières réserves ont été levées en octobre. Concernant le déplacement des cuves à fioul), l'étude de raccordement au CPCU a été menée et soumise au Mobilier National pour avis en janvier 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 800 000,00 € TDC | 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 543 935,00 € TDC / 68 % | 467 291,00 € TDC / 58,41 % |
| Consommation de l'année | 95 995,00 € TDC | 452 551,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 1 |

40.2. B/Restauration des quatre grandes baies de la Galerie Formigé

La galerie Formigé, construite entre 1906 et 1913, est la vitrine des collections extrêmement riches du Mobilier national et de la Manufacture des Gobelins. Fermée depuis 1972, puis restaurée de 2005 à 2007, elle a aujourd'hui retrouvé une activité régulière. Certaines menuiseries, parmi lesquelles les quatre grandes baies principales restaurées à l'occasion de la réouverture de la galerie en mai 2007, mais peu entretenues, nécessitent désormais d'être remplacées.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Initialement prévus à partir de mars 2015, les travaux ont été repoussés à la demande du Mobilier national en raison de nouvelles expositions programmées dans les locaux concernés par les travaux. Ceux-ci ont été reportés au mois de janvier 2016 pour une durée de trois mois.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 250 000,00 € TDC | 250 000,00 |
| Cumul consommé | 202 551,00 € TDC / 81,02 % | 74 364,00 € TDC / 29,75 % |
| Consommation de l'année | 170 485,00 € TDC | 64 916,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

40.2. C/ Restauration des menuiseries des ateliers de dessin du bâtiment Chabrol

Maîtrise d'œuvre :

Jacques Moulin - 2BDM : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Le bâtiment Chabrol accueille logements et ateliers de dessin de la manufacture. La présente opération consiste en la restauration des menuiseries de l'aile haute du bâtiment, et notamment des grands volumes actuellement dans un état préoccupant. Le reliquat (d'un montant de 243 000,00 € TDC) sur l'opération de restauration des menuiseries et d'une partie des couvertures des bâtiments Chabrol et Lebrun a permis de lancer, en 2015, les travaux de restauration des menuiseries des ateliers de dessin du bâtiment Chabrol.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'architecte en chef des monuments historiques, missionné en janvier 2015, a remis son projet et son dossier de consultation des entreprises en avril 2015. La consultation pour désigner les entreprises s'est déroulée de juillet à septembre 2015, pour un démarrage effectif des travaux en janvier 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 1 400 000,00 € TDC | 1 400 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 380 743,00 € TDC / 98,62 % | 1 131 332,00 € TDC / 80,81% |
| Consommation de l'année | 222 565,00 € TDC | 26 539,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |



40.3. Mobilier national

40.3. A/ restauration de la cour d'honneur du bâtiment Perret

La cour d'honneur, localisée au centre du bâtiment Perret, est constituée d'un espace central avec des lanterneaux aux quatre angles et d'une circulation avec trottoir en périphérie, qui servent en réalité de couverture à une grande réserve de mobilier disposée en sous-sol. La partie centrale est libre de tout appui. Sur le quatrième côté et dans l'axe de l'entrée principale, la rampe et ses deux sauts de loup qui permettent d'accéder à la cour recouvre également une autre pièce où sont stockées les collections de tapisseries que conserve l'établissement.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La phase 1 des travaux, relative à la partie centrale de la cour, a été réceptionnée en novembre 2015 et les réserves levées.

La phase 2 des travaux, concernant la rampe d'accès au bâtiment, reprendra en mai 2016, après que les collections du Mobilier national stockées sous la cour auront été mises en sécurité.

Maîtrise d'œuvre :
Jacques Moulin - 2BDM : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 1 100 000,00 € TDC | 1 100 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 982 232,00 € TDC / 89,29 % | 678 165,00 € TDC / 61,65% |
| Consommation de l'année | 53 401,00 € TDC | 624 729,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 1 |

40.3. B/ restauration du clos et du couvert du bâtiment Perret (façades, auvents et couvertures)

Maîtrise d'œuvre :

Jacques Moulin - 2BDM : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Depuis 2010, le bâtiment Perret a été l'objet de trois phases de travaux de mise en sécurité portant principalement sur des sujets techniques (SSI, sécurité incendie...) mais sans travaux de restauration patrimoniale, à l'exception des restaurations de lanterneaux et couvertures, liées au désenfumage. Une opération mineure avait concerné la restauration ponctuelle de la façade ouest en 2012.

Le bâtiment présente aujourd'hui des désordres nombreux en façades, couverture et ponctuellement en structure : menuiseries métalliques dégradées, bétons éclatés ponctuellement, poteau fissuré, couvertures fuyardes, auvents très dégradés et coupoles de pavés de verre obstruées dans les années 1960, nécessitant une opération globale de remise à niveau du clos et du couvert.

Confiée à l'architecte en chef des monuments historiques, une étude de diagnostic a été lancée en mai 2014. Celle-ci concerne plus spécifiquement :

- l'ensemble des façades du bâtiment Perret : bétons, menuiseries...;
- les toitures terrasses ;
- les auvents de la cour d'honneur ;
- l'étude de désordres structurels localisés dans le bâtiment.

Cette phase d'études comprend également la réalisation d'un prototype de dôme en pavés de verres, d'essais de nettoyage de bétons, de sondages et des recherches avancées sur des problématiques structurelles.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'étude de diagnostic a été remise en juillet 2015, à l'issue des études historiques et de la réalisation des travaux test prévus dans le programme de l'étude.

L'étude prévoit ainsi six tranches de travaux, à raison d'une par façade principale, qui seront réparties en deux opérations de trois tranches :

- une première comprenant les façades intérieures et les pavillons d'entrée ;
- une seconde comprenant les façades extérieures et les couvertures.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 5 200 000,00 € TDC | 5 200 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 166 765,00 € TDC / 3,21 % | 138 196,00 € TDC / 2,65 % |
| Consommation de l'année | 2 292,00 € TDC | 125 896,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

41.

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont



La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, qui s'est vue contrainte de libérer en décembre 2008 les hôtels de Vigny et de Croisilles qu'elle occupait dans le quartier du Marais à Paris, a été temporairement installée dans une partie des locaux de l'ancienne école d'architecture de Charenton-le-Pont. Parallèlement à cette phase d'installation provisoire, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé pour désigner l'architecte auquel la réhabilitation complète des bâtiments du site pour accueillir, outre les personnels et les collections de la Médiathèque, quelques grandes institutions patrimoniales parmi lesquelles l'ICOMOS international et sa section française, la société française d'archéologie (SFA), le laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture (LAHIC) et la donation Lartigue.

L'opération consiste en la réhabilitation des cinq bâtiments dits A, B, C, D et E et en l'installation définitive de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine.

Elle comporte deux volets d'intervention :

- phase 1 : la complète restructuration des bâtiments A et B désaffectés, avec notamment la redistribution de tous les volumes intérieurs et la reconstruction de tous les planchers pour les besoins de la Médiathèque ;
- phase 2 : la réalisation de travaux de réhabilitation des bâtiments C, D et E occupés provisoirement par les services et fonds de la Médiathèque.

Les travaux ont démarré en juin 2012 et un emménagement des personnels en 2014.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 s'est traduite par la fin de la levée des réserves. Une réserve relative à la stabilité et l'atteinte des cibles climatiques n'a cependant pas pu être levée pendant cette période et a fait l'objet d'une procédure particulière.

Les travaux complémentaires, nécessaires à cette levée de réserve, seront réalisés en 2016 .

Par ailleurs, la phase 3 de l'opération a pu être enclenchée. Un marché pour la pose de la signalétique a été notifié fin 2015 afin que les travaux puissent avoir lieu début d'année 2016. Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé en juillet 2015 portant sur la réalisation des études de la climatisation du bâtiment, des locaux techniques et de la mise en conformité du PC sécurité.

Maîtrise d'oeuvre :
Pierre Louis Faloci : architecte ;
Igreç Ingénierie : bureau d'études techniques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant de l'opération | 19 332 000,00 € TDC | 19 332 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 18 009 172,00 € TDC / 93,16 % | 17 364 988,00 € TDC / 89,83 % |
| Consommation de l'année | -637 520,00 € TDC | - 352 769,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 5 | 0 |

42.

Mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées dans les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture



42.1 Écoles nationales supérieures d'architecture

42.1 A/ Études

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic par une convention de mandat d'études préalables du 4 novembre 2010 le soin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées des écoles d'architecture, conformément à la loi du 11 février 2005.

En raison du nombre d'écoles et de leur répartition géographique, les écoles ont été réparties en 3 lots afin d'attribuer des maîtrises d'œuvre pour chacun. Les contrats de maîtrise d'œuvre sont constitués d'une tranche ferme pour les études et d'une tranche conditionnelle pour les travaux :

- lot 1 – Nord : Lille, Rennes, Marne-la-Vallée, Belleville, La Villette, Lyon ;
- lot 2 - Sud : Marseille, Montpellier ;
- lot 3 – Centre : Clermont-Ferrand ;
- l'école de Versailles (deux opérations : sécurité incendie et accessibilité handicapés) sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) « logistique » a été nommé pour cette opération afin d'établir une base de données actualisable à partir de l'ensemble des diagnostics intégrant des indicateurs de suivi des études, les variations du pourcentage d'accessibilité des bâtiments et de continuité dans la chaîne du déplacement, les écarts avec les estimations financières. Cet AMO est également chargé d'établir une veille réglementaire.

Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrises d'œuvre :

lot 1 :

Béatrice Mouton : architecte/ ID+ : bureau d'études techniques ;

lot 2 :

agence Ankel Cerese : architecte/ BETSO et GEC-LR : bureaux d'études techniques;

lot 3 :

agence Monica Fontana : architecte/ ILTEC : bureau d'études techniques

ENSA Versailles :

Pierre Bortolussi: architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention d'études préalables – 04/11/2010 - et avenant n° 1.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les études d'accessibilité pour les écoles ont été réalisées en totalité.

Les opérations suivantes ont été livrées : ENSA de Lille, Marne-la-Vallée, Belleville, Marseille, Montpellier, Versailles - sécurité incendie et Rennes.

Les opérations suivantes sont prévues livrées en 2016 : ENSA Lyon et Versailles - accessibilité.

L'ENSA de Paris La Villette reste en attente d'une décision du ministère de la Culture et de la Communication sur la délocalisation de l'école.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 1 985 000,00 € TDC | 1 985 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 254 403,00 € TDC / 63,19 % | 1 023 661,00 € TDC / 51,57 % |
| Consommation de l'année | 207 546,00 € TDC | 89 898,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 1 | |

42.1 B/ Travaux ENSA Rennes

Maitrise d'œuvre :
Béatrice Mouton : architecte/ ID+ : bureau
d'études techniques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Les travaux comprennent principalement :

- l'agrandissement des ouvrants des portes de recouvrements des circulations, portes d'accès aux ateliers ;
- l'adaptation des ensembles sanitaires destinés aux handicapés ;
- la création d'un élévateur dans le foyer, entre les niveaux haut et bas du RDC ;
- la modification de la rampe d'accès sur l'entrée principale ;
- la mise en place des signalétiques de sécurité et d'orientation réglementaires sur tout le bâtiment ;
- l'adaptation du mobilier.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux se sont déroulés de janvier à juin 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 516 620,00 € TDC | 516 620,00 € TDC |
| Cumul consommé | 440 152,00 € TDC / 85,20 % | 438 451,00 € TDC / 84,87 % |
| Consommation de l'année | 41 413,00 € TDC | 438 451,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

ENSA Lyon

Maitrise d'œuvre :
Béatrice Mouton : architecte/ ID+ : bureau
d'études techniques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Les travaux comprennent principalement :

- L'agrandissement des ouvrants des portes d'accès aux ateliers, salles informatiques, bibliothèque, etc. ;
- L'adaptation des ensembles sanitaires destinés aux handicapés ;
- La modification des escaliers d'accès à la bibliothèque ;
- L'élargissement de la passerelle d'accès depuis l'ascenseur de 630 Kg existant, au 1^{er} étage ;
- La création d'une plateforme élévatrice inclinée dans la bibliothèque, reliant les niveaux haut et bas de ce local ;
- La création d'une plateforme élévatrice inclinée dans l'atrium, reliant le niveau haut de l'entrée au niveau bas où se situe l'accueil des étudiants ;
- La modification ponctuelle de l'accès sur l'entrée principale, pour obtenir une pente extérieure conforme ;
- La mise en place des signalétiques de sécurité et d'orientation réglementaires sur tout le bâtiment ;
- L'adaptation du mobilier, soit des banques d'accueil, comptoirs, et des places dans les amphithéâtres, etc.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux ont commencé en octobre 2015 et sont prévus jusqu'en avril 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 1 100 000,00 € TDC | 1 100 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 499 551,00 € TDC / 49,41 % | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 499 551,00 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 5 | 0 |

42.2 Écoles nationales supérieures des Beaux-arts

Le ministère de la Culture et de la Communication a confié à l'Oppic par une convention de mandat du 26 novembre 2010 le soin de réaliser la mise aux normes d'accessibilité à tous des écoles des Beaux Arts.

Les écoles concernées par cette convention sont : Dijon, Limoges et Arles.

ENSBA Dijon

Maîtrise d'œuvre :

agence Monica Fontana : architecte/ILTEC :
bureau d'études techniques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'opération de l'ENSBA Dijon est restée en attente de décision de la part de la Direction Générale de la Création Artistique en 2013. Des fouilles ont été réalisées en juillet 2013 pour permettre les travaux ultérieurs. Par la suite, la modification du permis de construire a été déposée et instruite en 2014, et le PRO a été revu par l'architecte et remis en septembre 2014. .

L'opération est en attente de décision de la DGCA suite à de nouveaux projets pédagogiques.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 040 000,00 € TDCTDC | 1 040 000,00 € TDCTDC |
| Cumul consommé | 17 743,00 € TDC / 1,71 % | 11 608,00 € TDC / 1,12 % |
| Consommation de l'année | 2 570,00 € TDC | 2 570,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

ENSA Limoges

Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'œuvre :

agence Monica Fontana :architecte.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Pour maintenir le fonctionnement de l'établissement, il a été décidé de réaliser cette opération en 2 phases de travaux :

- phase 1 (réalisée durant l'été 2013) qui concerne la réalisation des sanitaires PMR ;
- phase 2 (été 2015) qui concerne la création de nouvelles circulations verticales (ascenseur) et horizontales (passerelles de liaison niveau R+1).

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une décision de reprise du chantier a été notifiée, après l'achèvement de la phase 1 en 2013 et les travaux ont repris en avril 2015 pour s'achever le 1^{er} octobre 2015. Des levées de réserves sont en cours.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 639 600,00 € TDC | 639 600,00 € TDC |
| Cumul consommé | 197 244,00 € TDC / 30,84 % | 76 350,00 € TDC / 11,94 % |
| Consommation de l'année | 49 254,00 € TDC | 34 254,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 1 |

43.

Musée d'Archéologie nationale – domaine national de Saint-Germain-en-Laye



Le château de Saint-Germain-en-Laye est l'ancienne résidence des rois de France. Il a été le lieu de signature de nombreux traités de paix et d'édits royaux. Situé dans le centre de Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines, il abrite aujourd'hui le musée d'Archéologie nationale.

Le domaine national de Saint-Germain-en-Laye s'étend sur 70 ha d'espaces préservés, adossés à une forêt de 3500 ha. La Grande terrasse longue de 2 km, chef-d'œuvre de perspective, offre une vue panoramique exceptionnelle sur toute la vallée de la Seine.

43.1 Château

Les opérations concernant le château portent sur la restauration des ouvrages extérieurs : le clocheton du donjon, les façades extérieures et les douves.

43.1 A/ Les façades.

Le château se caractérise par l'expression monumentale de ses façades en briques et pierres, ordonnancées selon de hautes travées régulières, animées par un jeu de terrasses et de corniches à balustres qui dominent les douves.

Les façades ne présentent pas de désordres liés à la stabilité générale. En revanche, les parements, les ouvrages divers le plus souvent saillants et les menuiseries sont très largement altérés.

Le projet prévoit la réparation à l'identique des organes architecturaux dégradés. Il intègre également les ouvrages nécessaires à leur protection ou à la suppression des causes de leur dégradation.

Les façades seront restaurées en six tranches de travaux dont la première a été engagée à l'été 2014. Ces prestations sont traitées en quatorze lots séparés.

Déroulement de l'opération en 2015

La tranche ferme, relative à la façade sud-est, a été réceptionnée en septembre 2015 et aura duré 1 an.

La tranche conditionnelle n°2, concernant la façade ouest, a commencé en septembre 2015 pour une livraison attendue à l'automne 2016.

Maitrise d'œuvre :
Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 11 640 000,00 € TDC | 11 640 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 4 780 212,00 € TDC / 41,07 % | 2 529 005,00 € TDC / 21,73 % |
| Consommation de l'année | 2 357 694,00 € TDC | 1 983 201,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 5 | 0 |

Maîtrise d'œuvre :
Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

43.1 B/Schéma directeur :

Le musée et domaine de Saint-Germain-en-Laye doit faire l'objet d'un schéma directeur global d'évolution du site, intégrant des problématiques patrimoniales et réglementaires. Dans ce cadre, l'Oppic est chargé de lancer plusieurs études, avec en priorité : un relevé de géomètre, dont le cahier des charges a été réalisé par l'architecte en chef des monuments historiques, une étude d'authenticité patrimoniale et une étude de programmation globale, dont l'amélioration des conditions d'accueil des publics constituera un élément clé, dans la perspective d'une refonte de l'ensemble du circuit de visite.

Ces réflexions intégreront par ailleurs les études déjà réalisées par le musée (étude sur les réserves, étude portant sur l'optimisation du circuit de visite...) et s'appuieront sur le projet culturel et scientifique que le musée devrait finaliser en 2016.

Déroulement de l'opération en 2015

l'Oppic a proposé une démarche globale, validée en comité de pilotage début 2015, permettant de mettre en synergie :

- Le projet scientifique et culturel ;
- La question du devenir des réserves de collections qui occupent actuellement une partie importante du château ;
- Le projet de rénovation du château visant en particulier l'amélioration des conditions d'accueil des publics et de visite ;
- Les interventions patrimoniales nécessaires, en cours, programmées ou à programmer ;
- Les différentes échelles de réflexion, du château et ses abords au Domaine.

Une phase préliminaire du schéma directeur portant sur la mise aux normes de la cage d'escalier et d'ascenseur est sera étudiée afin de répondre en particulier aux problèmes de sécurité incendie et aux problématiques d'accessibilité liées à l'Ad'AP déposé fin 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Montant opération | 285 000,00 € TDC | 285 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 20 000,00 € TDC / 7,02 % | 2 400,00 € TDC / 0,84 % |
| Consommation de l'année | 0,00 € TDC | 0,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

43.2 Domaine

43.2 A/le Rond Royal

Maîtrise d'œuvre :
Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Le Rond Royal est en cours de restauration. Le mur de soutènement de la grande terrasse du parc de Saint-Germain-en-Laye a été restauré dans sa plus grande partie. Il restait à restaurer le mur de soutènement du Rond Royal.

Déroulement de l'opération en 2015

Les travaux ont démarré en septembre 2013 et ont été réceptionnés au 1^{er} trimestre 2015. Des malfaçons devront être reprise sur certaines parties du mur en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Montant opération | 775 000,00 € TDC | 775 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 692 008,00 € TDC / 91,42 % | 663 151,00 € TDC TDC / 87,61 % |
| Consommation de l'année | 0,00 € TDC | 65 860,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

43.2 B/la Base Vie des jardiniers et agents du domaine



Maîtrise d'œuvre :
Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Le site regroupe actuellement deux bâtiments habitables, des serres de culture, un ensemble de hangars, garages et une aire de stockage à compost.

Les travaux de restauration et d'aménagement de la base-vie permettront la mise aux normes des installations et leur extension. Ils incluent des travaux d'aménagement (vestiaires, sanitaires, douches, salle à manger, bureaux).

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux, débutés en juillet 2014, se sont achevés fin 2015. La réception finale devrait pouvoir avoir lieu en février 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 1 052 000,00 € TDC | 1 052 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 018 866,00 € TDC / 92,85 % | 772 658,00 € TDC / 73,45 % |
| Consommation de l'année | 263 007,00 € TDC | 633 090,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

44.

Musée d'Orsay, Paris



Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la Communication ;
Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :

Marie-Suzanne de Ponthaud : architecte en chef des Monuments historiques/
MB&Co : économiste.

Support juridique :

convention de mandat - 19/07/2006 -
et avenants n°1 à 3.

L'opération consiste en la restauration complète de la structure métallique du tympan est du musée d'Orsay en fond de nef. En effet ce tympan présente un état sanitaire dégradé, problème de corrosion foisonnante sur les raidisseurs principaux et secondaires, ce qui pose à la fois des questions d'étanchéité et de stabilité de l'ouvrage.

Cette opération avait été initialement prévue en amont des derniers travaux de réaménagement des espaces muséographiques du musée. Elle a finalement été décalée à la demande du maître d'ouvrage, à une période ultérieure.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a permis de reprendre une phase active et de faire réaliser des études par l'architecte en chef des monuments historiques, Marie-Suzanne de Ponthaud et le bureau d'études NEMO K.

La phase 1 de l'étude, rendue fin 2015, a mis en évidence la possibilité de réaliser les travaux en une seule tranche sans fermeture des escalators d'accès à la galerie des impressionnistes, enjeu essentiel pour le bon fonctionnement du musée.

La deuxième et dernière phase des études, relative aux coûts et au planning, doit être rendue en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 6 927 000,00 € TDC | 6 927 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 500 897,00 € TDC / 17,23 % | 374 696,00 € TDC / 5,41 % |
| Consommation de l'année | 34 122,00 € TDC | 0,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

45.

Musée national de la Renaissance, château d'Écouen



Le château d'Écouen a été édifié entre 1538 et 1555. Il accueille le musée national de la Renaissance depuis 1977, le domaine est classé en totalité au titre du code du patrimoine depuis 2007.

Son plan forme un quadrilatère composé de quatre ailes orientées selon les points cardinaux. Elles entourent une cour et sont cantonnées de quatre pavillons carrés. Depuis la création du musée national de la Renaissance, le château d'Écouen a fait l'objet d'importants travaux ayant porté en priorité sur les couvertures et les aménagements intérieurs.

Le programme de travaux, 2011-2013, conduit par l'Oppic comprenait le confortement des planchers, la restauration de la façade sud et de la façade ouest sur jardins, la réfection de la toiture de l'aile est et de la cour d'Honneur, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales de la Terrasse nord.

Parallèlement, les services de la Direction générale des patrimoines (SMF et SDMH) ont demandé à l'Oppic de mener un schéma directeur patrimonial pour la qualification et le développement du château.

45.1. Restauration de la cour d'honneur



Les travaux ont principalement porté sur le drainage des eaux de pluie, sur le traitement des pathologies de surface ainsi qu'en soubassement des quatre façades et sur la restauration du porche ouest.

Par ailleurs, l'opération visait à permettre l'accessibilité des salles du musée aux personnes à mobilité réduite et comprend la création d'une bande de roulement en dalles de pierre en pied de façade. Les travaux, démarrés en juillet 2012 ont été achevés en 2014.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 s'est traduite par le suivi de la garantie de parfait achèvement, visant à remédier aux désordres (fissures) constatés par la maîtrise d'œuvre pendant l'hiver 2013-2014.

Maîtrise d'oeuvre :

Pierre-André Lablaude : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 1 439 168,00 € TDC | 1 439 168,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 242 532,00 € TDC / 86,34 % | 1 139 187,00 € TDC / 79,16 % |
| Consommation de l'année | -266,00 € TDC | 5 221,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

45.2. Réfection du mur sud du fort donnant sur la cour

Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'oeuvre :

Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques .

Support juridique :

convention cadre Culture.

Cette opération de restauration a été rendue nécessaire par le mauvais état du mur sud dont le déversement laissait craindre un effondrement et dont le mauvais état des pierres de couronnement mettait en péril la sécurité des usagers.

L'opération consiste en la dépose du mur sud et sa repose complète à l'aplomb accompagné d'une restitution à l'état original des garde-corps, des menuiseries et des systèmes d'écoulement d'eaux pluviales.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 s'est traduite par la réalisation et le suivi des travaux. La réception a été prononcée le 13 mai 2015 avec réserves. La seconde partie de l'année a fait l'objet de la levée des réserves et du suivi de la garantie de parfait achèvement.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 1 159 000,00 € TDC | 1 159 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 614 686,00 € TDC / 53,04 % | 543 748,00 € TDC / 46,92 % |
| Consommation de l'année | - 4 453,00 € TDC | 472 497,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 1 |

45.3. Réfection de l'assainissement du talus nord, du clos et du couvert des logements de fonction

Maîtrise d'oeuvre :

conception :

Pierre-André Lablaude : architecte en chef des monuments historiques ;

suivi des travaux :

Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques .

Support juridique :

convention cadre Culture.

L'opération consiste en la réfection et l'amélioration des dispositifs d'assainissement du talus nord situé en contrebas de la terrasse nord. L'opération se déroule en deux phases :

- Phase 1 (soldée en 2014) : assainissement du talus nord, traitement paysager des espaces, réalisation d'ouvrages d'assainissement et réfection des allées intégrant des caniveaux ;
- Phase 2 : restauration du clos et du couvert des logements de fonction situés en pied de talus nord et impactés par le défaut d'assainissement. Le projet consiste également en la reconstitution du chemin piétonnier en pied de talus.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'activité de l'année 2015 s'est traduite essentiellement par les études et la préparation de l'opération de la phase 2. L'étude de projet et le dossier de consultation des entreprises ont été rendus par la maîtrise d'œuvre le 19 octobre 2015. La fin d'année 2015 s'est traduite par les analyses des offres et négociations avec les entreprises.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 550 000,00 € TDC | 550 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 206 837,00 € TDC / 37,61 % | 137 732,00 € TDC / 25,04 % |
| Consommation de l'année | 22 779,00 € TDC | 19 048,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |



Maîtrise d'oeuvre :
conception :
Pierre-André Lablaude : architecte en chef
des monuments historiques ;

suivi des travaux :
Régis Martin : architecte en chef des
monuments historiques .

Support juridique :
convention cadre Culture.

45.4. Restauration de la façade ouest

Seule la façade extérieure ouest n'avait jamais fait l'objet d'une restauration. Son encrassement était important et se trouvait souligné par l'effet de contraste avec l'éclat des autres façades. La présente opération porte sur la restauration de la façade en pierre de taille (changement ou restauration des pierres), des sculptures, des lucarnes et la remise en état des menuiseries extérieures et des ouvrages de métallerie. Les travaux ont été réalisés de février 2013 à janvier 2014.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'activité de l'année 2015 s'est traduite par le suivi de la garantie de parfait achèvement, qui s'est terminée le 15 janvier 2015, par le solde des marchés et la clôture de l'opération.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 898 000,00 € TDC | 898 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 824 168,00 € TDC / 91,78 % | 823 044,00 € TDC / 91,65 % |
| Consommation de l'année | - 11 518,00 € TDC | 7 084,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |



Maîtrise d'oeuvre :
Régis Martin : architecte en chef des
monuments historiques .

Support juridique :
convention cadre Culture.

45.5. Restauration de la façade nord et compléments sur façade ouest

L'opération concerne la façade extérieure nord et consiste en la restauration de la façade en pierre de taille (changement ou restauration des pierres), des sculptures, des lucarnes et la remise en état des menuiseries extérieures et des ouvrages de métallerie.

D'autres travaux seront réalisés de manière concomitante : restitution de quatre cheminées sur la façade ouest, consolidation des souches de cheminées et restauration de la couverture du pavillon sud-ouest.

Les travaux ont débuté en octobre 2014 pour une durée de 15 mois.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'activité de l'année 2015 a été marquée par le suivi de la réalisation des travaux, et ce, dans la perspective de les réceptionner, conformément au planning initial, en janvier 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 2 200 000,00 € TDC | 2 200 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 870 957,00 € TDC / 85,04 % | 1 474 988,00 € TDC / 67,04% |
| Consommation de l'année | 25 131,00 € TDC | 1 348 469,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 2 |

Maîtrise d'oeuvre :
BETEC SA.

Support juridique :
convention cadre Culture.

45.6. Rénovation de la production de chaleur

Compte tenu de l'extrême vétusté des installations en place, une étude de diagnostic sur la réfection des chaudières a été commandée afin de remplacer le combustible existant (fioul) par le gaz.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été marquée par la réalisation des diagnostics amiante et plomb et le suivi des études, ainsi que par la négociation du marché de travaux qui sera notifié début 2016 (afin de préparer l'opération en amont de la fin de période de chauffe prévue à fin avril 2016).

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 502 000,00 € TDC | 502 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 35 018,00 € TDC / 6,98 % | 18 492,00 € TDC / 3,68 % |
| Consommation de l'année | 16 964,00 € TDC | 16 584,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

45.7. Réhabilitation de l'appartement des bains et mise en conformité électrique

Maîtrise d'oeuvre :
Régis Martin : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'appartement des bains se divise aujourd'hui en plusieurs petites salles voûtées situées au sous-sol du château. Les parties situées sous l'aile nord et sous le pavillon nord sont d'ores et déjà mises en valeur et accessibles au public. Les salles sous l'aile est ont été aménagées en locaux techniques lors de l'installation du musée et abritent en particulier le transformateur, le groupe électrogène et le commutateur télécom.

Le projet envisagé consiste à déplacer ces équipements techniques afin de réaménager cet espace de grande qualité architecturale pour l'intégrer au circuit de visite du musée et y présenter, en particulier, les divers éléments de l'atelier de Bernard Palissy découverts au cours des fouilles du Louvre.

Compte tenu de la corrélation de cette opération avec l'alimentation électrique du musée, le projet comprend par ailleurs la mise en conformité électrique.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'activité de l'année 2015 s'est traduite par le démarrage de l'opération dans sa phase opérationnelle. Les travaux ont débuté en mai 2015 pour une durée prévisionnelle de 11 mois.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 2 180 000,00 € TDC | 2 180 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 511 381,00 € TDC / 69,33 % | 414 360,00 € TDC / 19,01 % |
| Consommation de l'année | 1 388 989,00 € TDC | 312 035,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 5 | 0 |

46.

Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison



Le château de Malmaison et celui de Bois-Préau, devenus musées respectivement en 1906 et en 1958, sont consacrés aux souvenirs de Joséphine et Bonaparte avant l'Empire et à l'histoire napoléonienne.

Le domaine national du château de Malmaison est composé de trois ensembles regroupant :

- le château de la Malmaison, son parc et ses bâtiments annexes ;
- le parc et le château du Bois-Préau ;
- la villa des œillets et son jardin.

Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques, a été chargé de la réalisation d'une étude patrimoniale remise en avril 2012.

Cette étude a permis de définir la hiérarchisation de travaux, décomposés en 9 tranches, devant être réalisés à partir de 2015.

Il a été proposé au ministère de la Culture et de la Communication de réaliser l'ensemble des études pour les 9 tranches dès 2016 afin de n'avoir à déposer qu'une seule autorisation de travaux et n'avoir qu'un seul passage en commission des sites.

46.1. Schéma directeur patrimonial : mise en oeuvre des phases A et B

L'opération porte sur la restauration des menuiseries du pavillon nord et de l'aile du salon de musique, la réalisation d'un drain dans la cour d'honneur (phase A) et sur la restauration de la toiture de l'aile en retour nord, de la restauration de la couverture des communs des jardiniers et la réfection de la cour des communs (phase B). Ces deux phases seront réalisées en même temps.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La consultation des entreprises a été lancée en 2015 et a été fructueuse. Ainsi, les travaux pourront commencer en mars 2016 pour une livraison prévue en mars 2017.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 2 890 000,00 € TDC | 2 890 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 981 012,00 € TDC / 68,55 % | 96 763,00 € TDC / 3,35 % |
| Consommation de l'année | 1 772 251,00 € TDC | 64 714,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 10 | 0 |

46.2. Réfection du système de chauffage

L'opération porte sur la réfection du système de chauffage du château et de ses dépendances.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'étude de diagnostic accompagnée de scénarios de réfection du système de chauffage a été remise début 2015, pour une consultation des entreprises en fin d'année 2015. Les travaux, d'une durée de trois mois, sont prévus en 2016 avec une livraison impérative pour la saison de chauffe à fin août 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 640 000,00 € TDC | 640 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 100 793,00 € TDC / 15,75 % | 34 726,00 € TDC / 5,43 % |
| Consommation de l'année | 71 867,00 € TDC | 34 726,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 6 | 0 |

Maitrise d'œuvre :
Paul Barnoud : architecte en chef des Monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Maitrise d'œuvre :
Paul Barnoud : architecte en chef des Monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

47.

Musée national du Moyen Âge, thermes et hôtel de Cluny, Paris



Fondé en 1843, le musée de Cluny est installé dans deux monuments parisiens exceptionnels : les thermes gallo-romains (I^{er}-III^e siècle) et l'hôtel des abbés de Cluny (fin XV^{ème} siècle).

Le Musée de Cluny est composé de trois ensembles :

- l'ensemble antique des anciens thermes du Nord de Lutèce, avec la conservation de salles antiques entières intégrées au musée et une zone de vestiges du côté du boulevard Saint-Michel ;
- l'hôtel des abbés de Cluny du XV^{ème} siècle, 1^{er} hôtel particulier parisien entre cour et jardin comprenant une chapelle surélevée sur loge ;
- un ensemble d'interventions du XIX^{ème} siècle (volumes antiques en réemplois et constructions neuves) relatives à la création du musée.

L'hôtel de Cluny est classé au titre des monuments historiques depuis 1846 et le "Palais des Thermes" depuis 1862. Le site est inscrit par arrêté du 6 août 1975. Le musée offre plus de 2 000 m² d'espaces d'expositions et environ 200 m² dédiés à l'accueil et l'animation culturelle. La fréquentation du musée est de plus de 300 000 visiteurs par an.

L'Oppic intervient à différents titres, sur le site du musée de Cluny, dans un dispositif d'opérations portant sur :

- la création d'un nouvel espace d'accueil intégrant la protection et la mise en valeur des vestiges antiques, via une convention de mandat du 2 décembre 2013 ;
- un programme de restauration, via la convention-cadre Culture :
 - la restauration des vestiges gallo-romains ;
 - les restaurations intérieure et extérieure de la chapelle ;
 - la restauration du clos et du couvert du bâtiment Boeswillwald.
- la refonte des parcours muséographiques, via une convention de mandat études et travaux qui sera soumise au conseil d'administration de l'Oppic début 2016.



47.1 "Cluny 4" : création d'un nouvel espace d'accueil intégrant la protection et la mise en valeur des vestiges antiques

Le projet « Cluny IV » doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil du musée tout en renforçant sa sécurité.

Le projet s'articule autour de quatre points bien identifiés :

- accessibilité physique et intellectuelle en direction de tous les publics ;
- visibilité du musée au cœur de Paris avec la création d'une nouvelle entrée ;
- qualité des espaces d'accueil mieux adaptés au public et des espaces logistiques pour la régie des œuvres ;
- lisibilité : le déplacement de l'entrée doit réorganiser le parcours muséographique de façon logique et compréhensible en commençant par les thermes antiques et en se poursuivant dans l'hôtel médiéval.

Le ministère de la Culture et de la Communication a donc engagé une réflexion, confiée à l'Oppic par convention d'études préalables, sur la modernisation du musée, visant notamment à la création d'un nouvel espace d'accueil ainsi qu'à la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage d'un montant 7 M€ TDC a été signée le 2 décembre 2013 .

Le concours de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un nouveau bâtiment sur la terrasse du bâtiment Boeswillwald et le réaménagement du rez-de-chaussée des espaces existants a été remporté par l'architecte Bernard Desmoulin.

Déroulement de l'opération en 2015:

L'avant-projet définitif du projet de Bernard Desmoulin a été remis le 12 mars 2015. Parallèlement, l'année 2015 a permis de poursuivre les études techniques et l'obtention des autorisations administratives. A l'issue d'une mise au point avec le service régional de l'archéologie, des sondages et des essais de forage de micropieux dans les maçonneries romaines ont été menés en mars, afin de confirmer la faisabilité du système constructif et la qualité des sols.

L'autorisation de travaux au titre des monuments historiques a été obtenue le 04 août 2015 et l'autorisation au titre de l'ERP le 07 juillet 2015.

Le dossier de consultation des entreprises a été rendu le 22 décembre 2015, pour un démarrage prévisionnel des travaux courant été 2016.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication ;
Direction générale des patrimoines.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Bernard Desmoulin : architecte.

Support juridique :
convention d'études préalables –
16/08/2011 - et avenant n°1.

convention de mandat – 02/12/2013.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 7 420 000,00 € TDC | 7 420 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 525 413,00 € TDC / 20,56% | 761 515,00 € TDC / 10,26 % |
| Consommation de l'année | 101 124,00 € TDC | 254 580,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

47.2. Refonte des parcours

Maître d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la
Communication ;

Direction générale des patrimoines.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Support juridique :

convention d'études préalables –
06/01/2015 .

Le déplacement de l'entrée publique du musée, va permettre la mise en place de parcours différenciés : un parcours archéologique et monumental antique dans les thermes et un parcours muséographique dans le bâtiment médiéval et les aménagements du XIX^{ème} siècle.

L'opportunité est donc donnée de mener une réflexion globale pour proposer aux visiteurs une nouvelle muséographie mettant au cœur du projet, les collections et leur compréhension, de même que celle du site, dans la suite des actions déjà réalisées, telle la rénovation récente de la salle de la Dame à la Licorne.

Comme les autres interventions visant à améliorer le fonctionnement et l'attractivité du musée, la refonte des parcours devra se réaliser en maintenant le musée ouvert au public et par le biais d'opérations tiroirs.

Une première étape de ce projet devra concorder avec l'ouverture du nouvel accueil.

La Direction générale des patrimoines, Service des musées de France et le musée de Cluny ont souhaité, fin 2014, que l'Oppic apporte son assistance pour l'organisation et le suivi de la réflexion sur la refonte des parcours en cohérence avec le projet de nouvel accueil du musée, l'agenda d'accessibilité programmée déposé fin 2015 et les prescriptions et interventions patrimoniales.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La convention d'études préalables, signée le 6 janvier 2015, a permis à l'Oppic de commander plusieurs études :

- une étude de programmation ;
- une étude climatique ;
- des études patrimoniales (étude d'authenticité et cahier des charges patrimonial, diagnostic de mise en accessibilité du site).

L'année 2016 permettra le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et le démarrage de ses études de conception.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 450 000,00 € TDC | 450 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 119 372,00 € TDC / 26,53 % | 48 600,00 € TDC / 10,80 % |
| Consommation de l'année | 119 372,00 € TDC | 48 600,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

47.3. Cristallisation des vestiges

Maitrise d'œuvre :
Paul Barnoud : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Les thermes de Cluny, ont été construits à la fin du I^{er} siècle ou au début du II^{ème}, sur la rive gauche de la Seine à l'angle du cardo-décumanus de Lutèce.

L'état sanitaire des vestiges de ces thermes est aujourd'hui alarmant : des débris de matériaux sont visibles au pied des élévations et des chutes récentes dans la rue ont nécessité des interventions ponctuelles de conservation.

Les principales pathologies sont la colonisation biologique, l'encrassement des mortiers et des moellons, la desquamation des moellons et l'éclatement des mortiers.

Les objectifs de cette opération sont d'assurer la restauration et la conservation des maçonneries. La couverture de la salle D, ou subsistent des enduits d'époque, est également prévue.

Les travaux seront découpés en deux tranches :

- tranche ferme : restauration du caldarium L et des salles A' et C, couverture de la salle D ;
- tranche conditionnelle : restauration du caldarium K et de l'annexe romaine M.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Au cours de l'année 2015, l'architecte en chef des monuments historiques a remis son avant-projet définitif en mars 2015, l'autorisation de travaux au titre de l'ERP a été obtenue le 22 avril 2015 et l'autorisation de travaux au titre des monuments historiques en juin.

La consultation des entreprises a été menée en septembre 2015 et les installations communes de chantier, mutualisées avec l'opération de restauration du bâtiment Boeswillwald, ont été installées en décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 2 450 000,00 € TDC | 2 450 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 995 797,00 € TDC / 40,64 % | 91 615,00 € TDC / 3,74 % |
| Consommation de l'année | 848 542,00 € TDC | 53 730,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 0 |



47.4. Restauration de la Chapelle

La chapelle de l'hôtel de Cluny est placée à l'extrémité nord de l'aile arrière en retour sur le jardin. De plan rectangulaire, elle se déploie sur 2 niveaux :

- la chapelle elle-même au 1^{er} étage de l'hôtel ;
- la loge sous chapelle au rez-de-chaussée en relation directe avec le jardin par deux arcades.

Les deux niveaux sont reliés entre eux par un escalier à vis. De style gothique flamboyant, la chapelle présente un riche décor sculpté et a conservé une partie de ses décors peints.

Si la chapelle ne présente pas de désordres structurels, l'état de ses parements est très dégradé. En élévation Est, la présence de joints en ciment contribue à une détérioration progressive des pierres, particulièrement en pied de façade. Les éléments de rempli disposés sur le pignon nord nécessitent également une restauration.

A l'intérieur de la chapelle, le niveau d'encrassement des décors sculptés et peints nuit à la mise en valeur de cette salle atypique. Les verrières, mises en place en 1832, suite à la disparition des vitraux, sont dans un état très dégradé.

Les travaux comportent deux phases :

- dans un premier temps, les élévations orientale et septentrionale seront restaurées. Les travaux incluront également la réfection de la couverture ;
- dans un second temps, la restauration intérieure permettra de redonner plus de lisibilité aux décors conservés et de proposer de nouvelles verrières.

Les travaux conservent les dispositions architecturales actuelles mises en œuvre lors des travaux de restauration du XIX^{ème} siècle.

Maîtrise d'œuvre :

Paul Barnoud : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'autorisation de travaux au titre de l'ERP a été obtenue en avril 2015 et l'autorisation de travaux au titre des monuments historiques en février.

La consultation des entreprises a été menée en juin-juillet 2015, après mise au point des installations de chantiers et emprise avec les services de la voirie et des parcs et jardins.

Les palissades de chantiers et les installations communes ont été mises en place en novembre 2015, date de démarrage des travaux.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 1 600 000,00 € TDC | 1 600 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 129 850,00 € TDC / 70,62 % | 73 694,00 € TDC / 14,61 % |
| Consommation de l'année | 1 025 447,00 € TDC | 72 150,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 10 | 0 |

47.5. Restauration des couvertures et façades du bâtiment Boeswillwald

Cette opération, sous la conduite de l'architecte en chef des monuments historiques Paul Barnoud, a pour objectif la restauration des couvertures et façades du bâtiment Boeswillwald dans la perspective de son réaménagement par Bernard Desmoulin dans un premier temps puis dans le cadre du projet de refonte des parcours dans un second temps.

Maîtrise d'œuvre :
Paul Barnoud : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Le programme de travaux porte sur :

- la restauration des couvertures en tuiles mécaniques ;
- la restauration et la consolidation, de la charpente métallique ;
- le nettoyage des façades sud et ouest par microgommage ;
- le remplacement de 2 menuiseries métalliques (façade Ouest et façade sud).

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'avant-projet a été rendu le 27 mai 2015, et les autorisations de travaux au titre du monument historique et de l'établissement recevant du public ont été respectivement obtenues les 02 et 03 juillet 2015. La consultation des entreprises a été menée en septembre 2015 et les marchés de travaux ont été notifiés en décembre 2015.

Les palissades de chantiers et les installations communes ont été mises en place en décembre 2015, dans le cadre d'une mutualisation avec les autres opérations de travaux en cours sur le site.



Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 000 000,00 € TDC | 1 000 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 643 536,00 € TDC / 64,34 % | 40 656,00 € TDC / 4,07 % |
| Consommation de l'année | 643 536,00 € TDC | 40 656,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 10 | 0 |

48.

Musée national Jean-Jacques Henner, Paris



Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
groupement Sylvie Jodar : architectes (mandataire) / BMI / Taveres Ingenierie / Crysaliide.

Support juridique :
convention de mandat - 20/04/2012 - et avenants n°1 et 2.

Installé dans un hôtel particulier du XIX^e siècle, le musée national Jean-Jacques Henner, fondé suite à la donation faite à l'État des biens, meubles et immeuble par les héritiers de Jean-Jacques Henner, est consacré à l'œuvre de cet artiste (1829-1905).

Le bâtiment, construit en 1876 pour être l'atelier d'un artiste peintre, fait partie aujourd'hui des derniers témoins de l'architecture éclectique de la troisième République, conçu dans le cadre de l'urbanisation de la Plaine Monceau.

Le ministère de la Culture et de la Communication a décidé dans le cadre du « Plan musées en région 2011-2013 » de rénover : les espaces du rez-de-chaussée (salon des Colonnes et jardin d'hiver) et les espaces connexes.

La réouverture du salon des Colonnes et du Jardin d'hiver au rez-de-chaussée permet de redonner une vie culturelle contemporaine au Musée dans le droit fil de la tradition du III^{ème} Empire qui voulait que l'artiste se place au sein même de la vie culturelle et intellectuelle de son temps.

Le projet a été conçu dans le respect des éléments architecturaux et décoratifs existants, mosaïques, plafonds décors, structure architecturale et spatiale, tout en faisant entrer une âme contemporaine au sein de la maison pour un aménagement volontairement inscrit dans notre temps de l'espace du rez-de-chaussée.

Les travaux portent sur :

- La réhabilitation au rez-de-chaussée, sur une surface d'environ 220 m² :
 - du jardin d'hiver ;
 - du salon des colonnes ;
 - le réaménagement de l'accueil ;
 - la création d'une issue de secours complémentaire sur la façade rue afin d'augmenter la jauge admissible du public et la mise en conformité de l'accès principal.
- Le réaménagement en sous-sol et des étages, avec :
 - la création de sanitaires accessibles aux PMR au sous sol et construction d'un nouvel escalier d'accès ;
 - l'aménagement des réserves d'oeuvres aux niveaux 5 et 6 avec la création d'un plancher en mezzanine.
- La réfection de l'ensemble des réseaux de ces espaces y compris remplacement de la chaudière en sous-sol ;
- La mise en conformité des espaces à la réglementation d'accessibilité à tous ;
- Réalisation du chauffage des salles d'expositions ;
- Ravalement de la façade principale.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux commencés fin 2014 se sont achevés en novembre 2015. L'inauguration devrait avoir lieu au printemps 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 1 940 000,00 € TDC | 1 940 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 675 176,00 € TDC / 86,35 % | 1 282 887,00 € TDC / 66,13 % |
| Consommation de l'année | 222 827,00 € TDC | 1 033 754,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 3 | 3 |

49.

Musée Nissim de Camondo, Paris



Support juridique (code projet :) :
convention cadre Culture :
600 000,00 € TDC.

Le Musée Nissim de Camondo, du fait de la richesse de sa collection et de son lieu, bénéficie d'un programme de travaux régulier. Aujourd'hui les travaux à mettre en œuvre sont importants si l'on veut permettre au public de visiter dans de bonnes conditions, y compris en termes d'accueil, d'accès et de sécurité, ce musée.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a permis de recenser les études et travaux réalisés et d'initier les études qui permettront d'atteindre les objectifs du maître d'ouvrage. Un diagnostic de sécurité et de sûreté a été commandé, un cahier des charges en vue de désigner un cabinet de programmation associé à un BET économiste a été mis au point et une mission a été confiée à l'architecte en chef des monuments historiques pour réaliser des compléments de relevés de géomètres ainsi qu'une étude patrimoniale. L'ensemble de ces études permettront en 2016 d'avoir une vision globale, de type schéma directeur, sur cet établissement.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 600 000,00 € TDC | 600 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 65 022,00 € TDC / 10,83 % | 54 567,00 € TDC / 9,09 % |
| Consommation de l'année | 8 640,00 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

50.

Musée Rodin, Paris



Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :

Établissement public du musée Rodin.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :

Muséographie et travaux d'urgence de mise en sécurité :
Atelier de l'île, Dominique Brard, Olivier Le Bras, Marc Quelen : architectes – muséographes/ Sorettec : économiste - OPC/ SSI Bleuse : bureau d'études technique électricité/ MDA Stephanie Daniel : éclairagiste.

Confortation des planchers, restauration des parquets et des menuiseries extérieures, réaménagement des combles et mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
Richard Duplat : architecte en chef des monuments historiques/ Ecovi : économiste/ BMI : bureau d'études technique structure/ Tavèrès ingénierie : bureau d'études technique fluides.

Support juridique :

convention de mandat n°1- 14/12/2009 - et avenants n° 1 à 5.

convention de mandat n°2- 25/07/2013- et avenant n°1 à 2.

L'hôtel Biron et son jardin ont été classés au titre des monuments historiques le 12 juin 1926. Après l'achèvement des travaux de rénovation et d'extension de la Chapelle, l'établissement public du Musée Rodin a confié à l'Emoc (puis Oppic) le mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux de rénovation de l'hôtel Biron. Cette opération fait l'objet de deux conventions de mandat.

La première convention de mandat de 2009 et ses trois avenants porte sur :

- les travaux de gros entretien d'urgence et de rénovation, a minima, de la muséographie ;
- la mise aux normes des planchers du 1er étage et à la restauration des parquets ;
- la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à l'aménagement de sanitaires pour le public ;
- la réalisation de la muséographie pérenne ;
- l'amélioration des installations de sécurité et des reprises structurelles.

La deuxième convention de mandat de 2013 porte quant à elle sur :

- l'aménagement des combles de l'hôtel Biron et la révision générale de la toiture ;
- la restauration des menuiseries extérieures de l'hôtel Biron ;
- l'aménagement de la cour d'honneur.

Cette opération est décomposée en trois phases :

- Phase 1 de janvier 2012 à février 2014 : travaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de la moitié ouest de l'Hôtel.
- Phase 2 de janvier 2014 à février 2015 : travaux sur la moitié est de l'hôtel, au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage ; réaménagement des bureaux dans les combles.
- Phase 3 de janvier à novembre 2015 : fermeture complète de l'hôtel Biron afin de permettre la restauration des menuiseries extérieures et de la couverture ; mise en place de la muséographie définitive de l'ensemble du Musée ; travaux d'aménagement de la cour d'honneur et rénovation du mur de clôture rue de Varenne.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'hôtel Biron a été fermé à compter de janvier 2015 mais les jardins et expositions temporaires situés au sein des espaces de la Chapelle sont restés accessibles au public.

Les études architecturales ainsi que les travaux ont essentiellement portés sur la rénovation du hall central de l'Hôtel, la restauration des menuiseries extérieures et de la couverture, le mobilier et l'éclairage de la muséographie définitive ainsi que les travaux d'aménagement de la cour d'honneur.

Le travail sur les fenêtres a permis la restauration en conservation des menuiseries du XVIII^{ème} siècle ainsi que le remplacement à neuf des menuiseries modernes en référence à celles du même siècle.

Le mobilier muséographique a été décliné en grandes et petites vitrines, tables ou consoles murales ou en sellettes, en référence à celles utilisées du temps du sculpteur Auguste Rodin, afin de hiérarchiser les présentations de ses œuvres.

L'éclairage a été conçu de manière innovante et performante par le traitement de la lumière artificielle visant à préserver l'apport de lumière naturelle tout en suivant les variations saisonnières ou journalières.

Le nouvel aménagement de la cour d'Honneur a permis de sécuriser l'accès principal au Musée en le transférant au 77 rue de Varenne et de créer un cheminement pour les personnes à mobilité réduite depuis cette nouvelle entrée jusqu'au nouveau perron de l'hôtel Biron.

Les travaux de la phase 2, y compris l'ensemble de la nouvelle muséographie, ceux de la phase 3, partie centrale de l'hôtel, ceux de la restauration des menuiseries extérieures et de la couverture ainsi que le réaménagement de la cour d'honneur ont été réceptionnés le 06 novembre.

La Préfecture de Police a autorisé la réouverture au public de l'Hôtel Biron le 5 novembre 2015.

Deux avenants à la convention de mandat n°1 ainsi que deux avenants à la convention de mandat n°2, sans incidence financière, ont été signés en 2015, permettant la mise en place de dispositif de récupération de la TVA pour le Musée Rodin ainsi qu'une prolongation des délais.

L'inauguration du Musée Rodin a eu lieu le 09 novembre 2015 en présence du Premier ministre et de la Ministre de la Culture et de la Communication.



Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 15 517 000,00 € TDC | 15 517 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 14 189 215,00 € TDC / 91,44 % | 5 870 794,00 € TDC / 84,94 % |
| Consommation de l'année | 2 512 684,00 € TDC | 5 870 794,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 11 | 3 |

51.

Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne



Le Palais de Compiègne, musée national depuis 1927, classé au titre des monuments historiques, représente une surface totale de 35 000 m², dont 10 000 m² environ sont visitables, et s'étend avec son parc sur un domaine de 40 hectares.

Au sein d'un même palais coexistent trois musées :

- les appartements historiques ;
- le musée du Second Empire et la collection Ferrand ;
- le musée national de la voiture et du tourisme.

Au nord de Paris, Compiègne représente avec Chantilly, Pierrefonds et Blérancourt, l'un des points forts d'attraction touristique du département de l'Oise et de la région Picardie.

51.1. Schéma directeur

La Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication a souhaité lancer un ambitieux programme de restauration, de rénovation et de mise en valeur, étendu à l'ensemble du Palais de Compiègne, musées et domaine nationaux.

Ce schéma directeur est décomposé en trois volets :

- Un schéma directeur patrimonial, confié à Eric Pallot, architecte en chef des monuments historiques, remis en avril 2013 et envoyé pour avis au titre du contrôle scientifique et technique à la DRAC Picardie. Cette étude établit un état sanitaire global et sommaire du Palais, document n'existant pas à ce jour, afin d'orienter les futurs travaux et études à mener sur celui-ci. En croisant les volontés programmatiques du Palais de Compiègne, les contraintes structurelles et les enjeux patrimoniaux, cette étude définit des programmes d'opération sur les 15 prochaines années. Elle estime en grande masse les budgets nécessaires pour programmer et mener les études et travaux nécessaires.
- Un schéma directeur technique, confié à une maîtrise d'œuvre technique portant notamment sur la rénovation des installations et équipements techniques, la mise en sécurité, de sûreté et d'accessibilité, pour améliorer et optimiser le fonctionnement du Palais.
- Une étude de programmation et des publics, confiée à un programmiste qui a en charge la réalisation des études des publics (en liaison avec le département de la politique des publics de la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication) et de programmation architecturale et fonctionnelle des musées et du domaine. L'étude de programmation comprend l'intégration des espaces muséographiques et des circuits de visite, tels que définis dans le projet scientifique et culturel. Le périmètre de l'étude concerne la totalité des musées et du domaine du Palais de Compiègne, dans toutes ses composantes.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le schéma directeur technique été remis en octobre 2015 et envoyé à l'architecte en chef des monuments historiques pour l'établissement de la synthèse générale du schéma directeur technique et patrimonial le 2 novembre. La remise de cette synthèse est prévue pour début 2016.

Cette étude a été complétée par un audit sur l'état parasitaire remis le 5 mars 2015. L'étude de programmation d'une durée de 11 mois, a débuté en août 2015

Maîtrises d'œuvre :
Monument historique :
Eric Pallot : architecte en chef des monuments historiques ;

Partie technique :
cabinet Maurice Vitz : économiste/ Louis Choulet : BET réseaux et énergétique/ BMI -Brizot-Masse-Ingénierie : BET structures/ AREAUTEC : BET réseaux hydrauliques/Le Sommer environnement : BET environnement/Atelier Aline le Cœur : paysagiste.

51.2. Travaux monuments historiques et aménagements

Maitrise d'œuvre :
Eric Pallot : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Depuis 2011 l'Oppic a été chargé de lancer diverses opérations en études et travaux, qui s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre Culture et qui relèvent d'opérations au titre des monuments historiques et d'opérations d'aménagement. En partenariat avec le musée et sous maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques, les travaux ont déjà permis une remise en valeur progressive du Palais.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En 2015, a été élaboré conjointement avec le Musée, le Service des Musées de France et la Sous-direction des Monuments Historiques et des espaces protégés un document intitulé « phase 0 » du schéma directeur en cours de réalisation. Cette « phase 0 » a permis de lister un certain nombre d'opérations à réaliser sur le triennal 2015-2017 et de fixer les enveloppes financières correspondantes.

Ainsi, ont été retenus les projets suivants :

- restructuration de l'Aile Ferrand ;
- poursuite de la restauration du mur de clôture ;
- travaux d'entretien de la verrière du musée de la voiture ;
- travaux d'installations électriques ;
- travaux de mises aux normes (SSI et sûreté) et PC sécurité ;
- restauration de la bibliothèque de l'Empereur ;
- grande terrasse et façade (quelques interventions) ;
- allée du fleuriste et allée verte (travaux sur parc) ;
- toiture et façades de l'aile du Billard et menuiseries de la cour de l'orangerie ;
- études pour le théâtre Louis Philippe ;
- façade de l'orangerie (remise en état) ;
- aménagement du parking bus ;
- remise à niveau de la pompe à essence ;
- différents travaux relatifs aux structures des escaliers ;
- traitement parasitaire ;
- restauration 1^{ère} phase du berceau de l'Impératrice ;
- réhabilitation de la serre hollandaise.

En 2015, a également été réalisée la demande relative aux Ad'AP sur le Palais.

Au terme de l'année, il est possible de confirmer :

- le début du chantier de l'aile Ferrand ;
- le chantier en cours pour les clôtures ;
- la fin des travaux pour la verrière du musée des voitures ;
- la réalisation de travaux électriques divers ;
- la mise en route du programme relatif au PC sécurité ;
- la réalisation des études préalables pour la bibliothèque de l'Empereur, divers salons, le berceau de l'Impératrice, la serre hollandaise, l'aile du billard, les travaux tests de la façade sur parc.

Bilan financier fin 2015 (schéma directeur et travaux)

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 22 151 322,00 € TDC | 22 151 322,00 € TDC |
| Cumul consommé | 9 269 658,00 € TDC / 41,85 % | 5 035 723,00 € TDC / 22,73 % |
| Consommation de l'année | 4 681 450,00 € TDC | 1 468 799,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 14 | 3 |

52.

Opéra Comique, Paris



Maître d'ouvrage :
Opéra Comique.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :
Pierre-Antoine Gatier : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention de mandat - 8/12/2011 et convention d'étude et avenants n°1 à 3.

Construit par Jean-François Heurtier en 1781, le théâtre de l'Opéra Comique fut détruit par un incendie en 1838. Reconstitué en 1839-1840, par Louis Théodore Charpentier, l'édifice fut à nouveau détruit en 1887. En 1893, un concours fut organisé pour construire le nouveau théâtre à l'emplacement du précédent en dépit de l'étroitesse de la parcelle. Le jury composé entre autres par Charles Garnier attribua le premier prix à l'architecte Louis Bernier.

Charles Garnier, nommé inspecteur général et rapporteur sur le projet de Bernier, imposa sur la base du projet initial des modifications en matière de sécurité. Les travaux furent réellement achevés vers 1900.

Le programme actuel concerne la mise en accessibilité pour tous du théâtre de l'Opéra Comique, l'optimisation des bureaux et de leur fonctionnalité afin d'améliorer les conditions de travail du personnel ainsi que la mise en sécurité incendie de l'édifice et la restauration des couvertures. La maîtrise d'œuvre est assurée par l'architecte en chef territorialement compétent.

Pour des raisons fonctionnelles, l'opération a été décomposée en trois phases :

- phase 1 : travaux réalisés pendant l'intersaison 2012 et portant sur la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et accessible au public, la restauration de l'accueil administratif et la réfection de la couverture ;
- phase 2 : travaux réalisés pendant l'intersaison 2013 et portant sur la rénovation des bureaux au R+6, la création d'une boucle auditive et les sondages en préfiguration de la phase 3 ;
- phase 3 : travaux programmés à partir de l'été 2015 pour une période de 18 mois et portant sur la mise en conformité climatique de la salle Favart et des espaces publics, les travaux d'accessibilité toutes zones, la conformité en terme de sécurité incendie et la rénovation du central costume en espaces de bureaux

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'activité du début de l'année 2015 s'est concentrée sur les négociations des marchés avec les entreprises, pour les notifier à partir du mois d'avril.

Le démarrage du chantier est intervenu le 1^{er} juillet à l'issue d'une période de préparation. Les premières interventions ont été l'objet de travaux conséquents de déposes et de désamiantage afin de préparer la suite de l'exécution du chantier. Celle-ci se poursuivra en 2016 jusqu'à l'achèvement des travaux prévu pour le mois d'octobre 2016.

Les critères impératifs de tenue des délais, associés à la multiplicité des entreprises intervenant souvent concomitamment, induit une forte dimension de coordination des intervenants.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 21 933 000,00 € TDC | 221 933 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 21 634 161,00 € TDC / 98,64 % | 9 280 951,00 € TDC / 42,32 % |
| Consommation de l'année | 14 470 517,00 € TDC | 3 265 470,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 13 | 1 |

53.

Palais de Chaillot, Paris



Le palais de Chaillot a été réalisé pour l'exposition universelle de 1937, conçu par les architectes Carlu, Boileau et Azéma, sur les structures conservées du palais du Trocadéro construit pour l'exposition universelle de 1878, par l'architecte Davioud. Les espaces du palais de Chaillot dont le ministère de la Culture et de la Communication a la charge sont partagés entre différents occupants : musée de l'Homme, musée national de la Marine, théâtre national de Chaillot, Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

L'Oppic assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de différents projets sur le site du palais de Chaillot.

53.1. Musée de l'Homme

53.1 A/Rénovation du Musée de l'Homme

Ouvrage remis en 2015

Maître d'ouvrage :
muséum national d'Histoire naturelle.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrises d'œuvre :
Maîtrise d'œuvre rénovation du Musée de l'homme :
Architecte mandataire : Brochet-Lajus-Pueyo / Architecte associé : Emmanuel Nebout/ Muséographe-scénographe : Zen + dCO/ Concepteur lumière : 8' 18 '' / Signalétique : LM COMMUNIQUER.

Maîtrise d'œuvre monument historique (clos et couvert) :
Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques;
Lionel Dubois, architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention de mandat - 17/12/2010 - et avenants n°1 à 4.

Le projet vise, d'une part, à rénover de façon complète la totalité des installations et des équipements techniques et de sûreté et de sécurité ainsi que les circulations verticales mécanisées, et d'autre part à réaménager le musée laboratoire autour de ses activités et fonctions, en revoyant l'ensemble du parcours muséographique et en proposant de nouveaux services aux visiteurs pour un meilleur confort de visite.

Les façades et les couvertures ainsi que la terrasse avec son escalier d'accès et les décors intérieurs sont classés Monuments historiques et sont traitées par l'architecte en chefs des Monuments historiques.

En 2014 ont été livrés conformément aux souhaits du Muséum les espaces de bureaux et les laboratoires, avec notamment la réception de la verrière de 1878.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a permis la livraison complète de cet important musée conformément au souhait du Muséum national d'histoire naturelle, ce nouveau musée ayant été inauguré par le Président de la République le 15 octobre 2015.

Le musée de l'homme est composé du pavillon de tête et d'une partie du corps central côté Passy du palais de Chaillot, partagé avec le musée de la Marine.

En pavillon de tête au niveau 0, on trouve l'accueil, la boutique, un restaurant et une cafétéria. Au niveau 1 les architectes du projet ont restitué l'ampleur de l'atrium avec la mise en évidence de la verrière de l'architecte Davioud en créant notamment " le balcon des sciences " destiné à présenter l'actualité des recherches scientifiques sur l'homme. Cet espace, majeur pour le musée, se trouve au centre de différentes salles d'exposition temporaires, de salles de formation et d'un centre de ressources ouvert à tous. Au niveaux supérieurs du pavillon de tête se situe l'administration du musée mais aussi les laboratoires de recherche et une bibliothèque. Le rez de jardin est consacré principalement aux réserves.

Le travail sur la muséographie a été très important, et a permis d'aboutir à une présentation originale et contemporaine des collections sur 2 500 m² et 2 500 objets avec une importance accordée au multimédia et à la médiation (écrans tactiles, vidéos, projections, jeux ludiques pour les enfants). Le parcours muséographique, longeant la superbe vue sur la Seine et la tour Eiffel, est décomposé en trois temps majeurs : d'où venons-nous, qui sommes-nous, où allons-nous...

Les architectes ont restructuré l'espace en créant une mezzanine et un escalier très aérien dessinant l'espace, accompagnant une structure support de 80 bustes des peuples de la terre.

Au cours de l'année, un avenant n°4 a été réalisé afin de prendre en considération différentes demandes complémentaires du Muséum, des travaux supplémentaires et de l'ingénierie nécessaire. L'enveloppe globale n'a pas été modifiée grâce à des redéploiements possibles au sein de la convention de décembre 2010.



Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 79 169 000,00 € TDC | 79 169 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 73 065 746,00 € TDC / 92,30 % | 66 187 331,00 € TDC / 83,60 % |
| Consommation de l'année | 11 021 068,00 € TDC | 23 581 437,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 21 | 18 |

Maîtrise d'œuvre :
Cabinet SETEC.

Support juridique :
convention de mandat - 3/04/2014.

53.1 B/ Réalisation d'un PC sécurité

La présente opération a pour objet la réalisation d'un poste central de sécurité incendie unique pour l'ensemble des quatre institutions du palais de Chaillot (musée de l'Homme, musée de la Marine, théâtre national de Chaillot, Cité de l'Architecture et du Patrimoine), suite à la demande des pompiers, afin d'avoir un seul lieu d'accès en cas de sinistre. Il s'agit ainsi d'avoir en effet une vision de site globale avec les équipements structurants mutualisés pour améliorer les conditions de sécurité et de conservation

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux du PC sécurité, débutés en mars 2015, se sont déroulés durant l'année avec un passage de la commission de sécurité en octobre, assortie d'un avis favorable.

La réception finale est prévue fin mars 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 827 500,00 € TDC | 827 500,00 € TDC |
| Cumul consommé | 439 766,00 € TDC / 53,14 % | 335 299,00€ TDC / 40,52 % |
| Consommation de l'année | 404 919,00 € TDC | 334 027,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 1 |

Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'œuvre :
Lionel Dubois : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

53.1 C/ Réalisation d'une voie pompier

La présente opération a pour objet la réalisation de 2 voies pompier au droit des ailes bâties du palais de Chaillot, côté jardin (ailes Paris et Passy), conformément aux demandes des pompiers pour la mise en sécurité des bâtiments.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux, débutés en mars 2015, se sont réalisés durant l'année et ont pu être réceptionnés avant l'inauguration du Musée de l'Homme le 15 octobre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 610 000,00 € TDC | 610 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 593 111,00 € TDC / 97,23 % | 391 098,00 € TDC / 64,11 % |
| Consommation de l'année | 513 169,00 € TDC | 385 302,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |



Maîtrise d'œuvre :
Lionel Dubois : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

52.2. Parvis Bas, Palais de Chaillot

Victime d'une fréquentation hors normes, cet ensemble très minéral, dans son état d'origine, est vétuste, les pierres de parements sont cassées, des lacunes rebouchées au mortier, et l'étanchéité est fuyarde. En outre, l'opération mettra en œuvre une solution définitive pour éviter l'escalade du mur de la terrasse d'appui. Cette opération est rendue complexe, outre sa situation et sa fréquentation, par la présence importante d'amiante, incorporé en 1937 dans l'asphalte de l'étanchéité.

Cette opération de rénovation de l'étanchéité, qui se déroulera de l'année 2014 à l'année 2018, est décomposée en deux phases.

Sur chacune des parties les travaux envisagés sont les mêmes à savoir :

- protection préalable, par parapluie sur toutes les zones sauf la terrasse Carlu qui est au-dessus du chantier du théâtre et qui ne contient pas d'amiante ;
 - démolition des dallages existants ;
 - désamiantage, total à l'exception de la terrasse Carlu ;
 - réfection des ouvrages béton sous-jacents (caniveaux, emmarchements, bordures...) ;
 - remise en place d'une étanchéité multicouche pour permettre la suppression du parapluie, puis d'une protection d'étanchéité asphalte ;
 - réfection à l'identique des dalles et emmarchements.
- Phase 1 (Parvis bas secteur Paris du Palais de Chaillot):
 - tranche ferme : 2013/2016. Terrasses est, paliers haut et bas, et les 2 grandes volées monumentales jusqu'au perron, correspondant à la partie démolie pour la salle Gémier.
 - tranche conditionnelle 1 : 2015/2016 . Terrasses centrales en continuité avec le parvis des droits de l'homme
 - tranche conditionnelle 2 : 2016. Terrasse du café Carlu.

La tranche ferme est associée et imbriquée avec la rénovation du théâtre national de Chaillot, salle Gémier, menée en parallèle par l'Oppic.

- Phase 2 : (Parvis bas secteur Passy du Palais de Chaillot) :

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a vu l'avancement de la tranche ferme, conditionnelle n°1 et l'affermissement de la tranche conditionnelle n°2 (terrasse cité de l'architecture et du patrimoine). Les travaux vont se poursuivre sur ces parties jusqu'en 2017.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 6 510 000,00 € TDC | 6 510 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 5 817 552,00 € TDC / 89,36 % | 2 933 429,00 € TDC / 45,06 % |
| Consommation de l'année | 1 526 609,00 € TDC | 1 805 997,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 1 |

53.3. Théâtre national de Chaillot

Élément central de la composition architecturale du Palais de Chaillot, le théâtre est situé sous l'esplanade des droits de l'homme, le dispositif monumental de terrasses et d'escaliers qui descend vers la Seine et la tour Eiffel, et les pavillons de tête des ailes Paris et Passy. Lors de sa construction, il ne possédait qu'une grande salle décorée par les frères Niermans : elle sera complètement remaniée en salle modulable de 1250 places par les architectes Fabre et Perrottet, entre 1973 et 1975, et appelée salle Jean Vilar. La salle Gémier, qui compte 420 places, fut réalisée en remplacement de l'ancien fumoir en 1965.

Hormis ces transformations presque rien n'a évolué depuis 30 ans. Certains aménagements ont été réalisés au fil des ans pour répondre ponctuellement aux dysfonctionnements, mais sans schéma directeur global.

Suite à des études, le ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'engager sur plusieurs années un programme de travaux portant sur :

- les aménagements intérieurs techniques et fonctionnels ;
- le clos et couvert.

L'opération est associée et imbriquée avec la rénovation du parvis bas du Palais de Chaillot.

Le projet, décomposé en deux tranches, porte sur :

- Tranche n°1 :
 - le retournement des accès publics vers la place de Varsovie, et la mise en accessibilité à tous les publics ;
 - la restructuration de la salle Gémier qui sera conçue comme une "black-box", de 390 places ;
 - la mise en accessibilité, à l'intérieur du théâtre, des espaces publics et des deux salles Jean Vilar et Gémier ;
 - la création de circulations horizontales et verticales pour créer une logistique complète des décors pour les deux salles avec la restructuration de l'accès sur le boulevard Wilson.
- Tranche n°2 :
 - la restructuration de la salle Jean Vilar, salle et scène ;
 - la création d'une grande salle de répétition.

Le schéma directeur établi par le maître d'œuvre Vincent Brossy a proposé une solution intéressante pour un coût très inférieur aux évaluations préalables. Elle a permis d'intégrer la logistique décors à la tranche 1. En 2013, le programme de l'opération a été finalisé et arrêté aux orientations suivantes :

- l'intégration d'un dispositif logistique d'accès des décors pour les deux salles depuis l'entrée Wilson ;
- la Salle Gémier envisagée comme une salle modulable (black box) ;
- l'intégration d'une mission de maîtrise d'œuvre au titre des Monuments historiques sur les parties classées nécessaires au projet.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux relatifs à la salle Gémier ont avancé malgré certaines difficultés liées à la présence d'amiante plus importante qu'anticipée et à la difficulté pour l'entreprise en charge de la réalisation des circulations verticales pour les décors à surmonter l'ensemble des difficultés techniques du site. En fin 2015, l'opération a pu reprendre un cours normal et permettre l'élaboration d'un nouveau planning prévisionnel portant la livraison à mars 2017, en lieu et place d'un objectif initial prévu en octobre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 19 000 000,00 € TDC | 19 000 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 17 205 698,00 € TDC / 90,56 % | 4 627 285,00 € TDC / 25,93 % |
| Consommation de l'année | 103 600,00 € TDC | 2 324 878,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 2 |

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maitrisés d'œuvre :
rénovation du Théâtre :
Vincent Brossy : architecte ;

monument historique :
Lionel Dubois : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention de mandat - 03/11/2011 -
et avenant n°1.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Défense ;
Établissement public du musée national de la Marine.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Assistance à maîtrise d'ouvrage :
SETEC (étude de production de froid)/
CPS (étude réseaux)/ LERM (sondages)/
Handigo (accessibilité).

Support juridique :
convention d'études préalables -
21/07/2011.

53.4. Musée national de la Marine

L'implantation parisienne du musée national de la Marine (MnM) est située depuis 1939 dans une partie de l'Aile de Passy du Palais de Chaillot (sur 9000 m² environ). Cette emprise n'a jamais fait l'objet d'une rénovation d'ensemble et le musée est confronté depuis de nombreuses années à d'importants dysfonctionnements et problèmes de mises aux normes.

Le musée national de la Marine (MnM) a souhaité s'associer les compétences de l'Oppic pour mener à bien l'opération de rénovation de son site parisien. Une convention d'études préalables a été signée le 21 juillet 2011 chargeant l'Oppic de conduire une étude de programmation et les études techniques nécessaires à la connaissance du bâtiment et à l'élaboration du programme de rénovation du musée sur son site parisien.

Le 6 octobre 2015, le ministre de la Défense a annoncé le lancement effectif de la rénovation du site de Chaillot, avec le souhait d'aboutir à une consultation de maîtrise d'œuvre pour la partie bâtiment dès 2016.

Au printemps 2017, le musée devrait fermer ses portes au public pour engager une rénovation qui a vocation à faire de lui le musée maritime français de référence par :

- son contenu muséographique (collections permanentes et expositions temporaires) ;
- sa capacité à accueillir les événements majeurs du monde maritime ;
- les services qu'il offrira sur cette thématique (librairie-boutique, restaurant).

A cette occasion, les espaces de Chaillot seront complètement réhabilités :

- remis en conformité avec les normes réglementaires et techniques ;
- restructurés pour une meilleure organisation des surfaces dédiées aux différentes fonctions, muséales et annexes.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une réception du musée réhabilité en décembre 2020.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été consacrée à l'actualisation et l'affinement du programme et de l'estimation du projet de rénovation. Des études patrimoniales ont été réalisées et ont notamment permis de cadrer les interventions patrimoniales induites par le projet de rénovation.

Le musée et l'Oppic ont avancé sur l'élaboration du programme et l'estimation du projet de manière à proposer un projet de convention de mandat études et travaux pour le début 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 150 000,00 € TDC | 150 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 95 207,00 € TDC / 63,47 % | 64 733,00 € TDC / 43,15 % |
| Consommation de l'année | 20 405,00 € TDC | 0,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| X | X |

54.

Palais Garnier, Paris



Conçu par l'architecte Charles Garnier en 1875, le Palais Garnier abrite une salle de spectacle prestigieuse et des espaces publics (grand foyer, rotonde des abonnés, salons), une bibliothèque-musée ainsi que plusieurs studios de répétition et des ateliers. La salle de spectacle "à l'italienne", dont le plafond a été peint par Marc Chagall en 1964, peut accueillir 2054 spectateurs. Il est classé Monument Historique depuis 1923.

54.1. Restauration des abords ouest

Les abords ouest du Palais Garnier, situés entre la façade ouest et la chaussée, présentaient un état de dégradation avancé depuis de nombreuses années. La rampe de l'empereur, déconstruite puis reconstruite lors des travaux d'installation du métro, était devenue instable et nécessitait une reprise générale. Les éléments décoratifs périphériques (les cariatides, les colonnes rostrales, les colonnes impériales, les balustrades et les grilles) étaient quant à eux abîmés et devaient être restaurés. Ces besoins s'étendaient également à l'ensemble des appareils d'éclairage situés sur les abords ouest, s'agissant de la verrerie et de l'électricité.

La restauration consiste en une restitution à l'identique de l'original, dans la mesure du possible et des connaissances historiques, notamment pour la polychromie des marbres, des pierres et des métaux. Par ailleurs, les appareils d'éclairage, conçus pour être alimentés au gaz, sont aujourd'hui soumis à des règles de sécurité, notamment pour l'éclairage public, qui ont nécessité de revoir leur stabilité. Les travaux ont été réceptionnés le 28 février 2014.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'activité de l'année 2015 s'est traduite par le suivi de la garantie de parfait achèvement. A ce titre, des mouvements ont été identifiés sur la balustrade de la rampe. Cette dernière a donc fait l'objet d'une instrumentation pendant plusieurs mois afin de déterminer les causes de son dévers. Les désordres liés aux dilatations observées ont fait l'objet de reprises par deux sociétés en charge des travaux. Par ailleurs, la clôture administrative et le solde des marchés a été conduite à l'échéance du délai de la garantie de parfait achèvement.

Maitrise d'œuvre :
Pascal Prunet : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Cette opération a bénéficié du mécénat de compétence du groupe Eiffage qui a pris en charge le lot maçonnerie, pierre de taille.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 6 240 000,00 € TDC | 6 240 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 5 823 028,00 € TDC / 93,32% | 5 822 888,00 € TDC / 93,32 % |
| Consommation de l'année | - 29 441,00 € TDC | 63 935,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

Maîtrise d'œuvre :
Pascal Prunet : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

54.2. Restauration des façades nord

L'objet de l'opération est la restauration des façades nord. Ces travaux s'inscrivent dans le schéma directeur de restauration du Palais Garnier et seront réalisés dans la continuité des opérations sur les autres façades et leurs abords.

La restauration des façades nord est découpée en trois tranches :

- tranche ferme : côté ouest, rue Scribe et la façade est de la cour de l'administration ;
- tranche conditionnelle 1 : cour de l'administration, façade nord et les cours intérieures, les cheminées et la couverture ;
- tranche conditionnelle 2 : côté est, rue Gluck et le retour ouest de la cour de l'administration.

Les travaux prévus ont pour objet la restauration des parements, des courettes intérieures, des sculptures et des éléments en fonte peinte. Les couvertures des verrières au-dessus des cours Sigur et Monte-Crottin sont également traitées, ainsi que les menuiseries et les ferronneries et la pose d'un système répulsif anti-pigeon.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 s'est traduite par la réalisation des travaux et leur suivi. La tranche ferme a été réceptionnée le 31 août 2015 et l'opération s'est poursuivie avec le suivi de la tranche conditionnelle 1 qui a débuté en septembre 2015 pour une durée de 12 mois.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 6 700 000,00 € TDC | 6 700 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 3 917 298,00 € TDC / 58,47 % | 2 337 858,00 € TDC / 34,89 % |
| Consommation de l'année | 1 566 660,00 € TDC | ,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

Maitrise d'œuvre :
Pascal Prunet : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

54.3. Restauration des abords nord

Ces travaux s'inscrivent dans le schéma directeur de restauration du Palais Garnier et devraient être réalisés dans la continuité des opérations sur les façades nord, qui s'achèveront en 2017.

La restauration consiste en une restitution à l'identique de l'original. Par ailleurs, les appareils d'éclairage constituant la ceinture de lumière du Palais Garnier doivent être restaurés et mis en conformité. Enfin, des dispositions doivent être prises concernant l'aménagement du portail d'accès faisant face au monte décor dans le cadre du changement potentiel des dimensions des conteneurs de livraison.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a permis la notification en novembre 2015 d'un contrat de maîtrise d'œuvre à l'architecte en chef des monuments historiques. A la demande de la Direction générale de la création artistique, de la Direction générale des patrimoines et de l'Opéra national de Paris, le délai d'études a été suspendu pour permettre aux services de l'Opéra national de Paris de statuer sur l'opportunité de réaliser l'opération conformément au diagnostic remis par l'architecte en chef des monuments historiques .

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 150 000,00 € TDC | 150 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 103 092,00 € TDC / 68,73 % | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 103 092,00 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

55.

Palais de la Porte Dorée, Paris



Maîtres d'ouvrage :
établissement public du palais de la porte Dorée (EPPD) – Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables- 18/09/2015.

L'Établissement public du Palais de la Porte Dorée – Cité nationale de l'histoire de l'immigration, a été créé le 1^{er} janvier 2007. Il a fusionné avec le service à compétence nationale Aquarium tropical de la Porte Dorée le 1^{er} janvier 2012. L'Établissement est chargé de développer les projets scientifiques et culturels de l' Aquarium et du Musée national de l'histoire de l'immigration et de mettre en valeur l'ensemble patrimonial du Palais de la Porte Dorée. Lors des travaux de création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration les zones du rez-de-chaussée et du sous-sol n'avaient pas été traitées.

les travaux retenus en 2013 pour le traitement de ces zones portent sur :

- La remise aux normes de la sécurité incendie des espaces accessibles au public de l'aquarium et du sous-sol, notamment :
 - Isolement au feu ;
 - Remise aux normes de la ventilation, création du désenfumage l'aquarium ;
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap de l'aquarium ;
- La mise en conformité des installations électriques.

Par ailleurs, depuis les travaux d'aménagement des espaces rénovés en 2006, il a été identifié que de nombreuses opérations de maintenance et de mise aux normes des installations techniques doivent être réalisées dans les prochaines années afin de garantir l'exploitation du Palais. Au titre de ses missions d'expertise et de conseil, l'Oppic s'est vu confié, par convention d'études préalables, la réalisation d'un audit de l'ensemble des installations et équipements techniques du Palais de la Porte Dorée dans l'objectif d'établir un plan pluriannuel d'entretien et de maintenance des installations techniques générales, ainsi qu'aux estimations de petits travaux urgents restant à réaliser (escalier de secours, couverture ascenseur extérieur).

Déroulement de l'opération en 2015 :

En 2015, au regard des attentes évoquées ci-dessus, une convention d'études préalables a pu être signée. L'opération retenue en 2013 pourrait être réalisée en une seule tranche (et non trois comme prévu initialement) pour un objectif de travaux à mi 2017.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 200 000,00 € TDC | 200 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 0 € TDC | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

56.

Palais Royal, Paris



Vers 1636 est édifié le Palais Richelieu ou Palais Cardinal par l'architecte Jacques Le Mercier. Les bâtiments entourant le Palais royal ont été construits par Victor Louis de 1781 à 1784. Sur le jardin, les façades offrent un ensemble de cent quatre-vingt-quatre arcades uniformes, comprises entre de grands pilastres coiffés de chapiteaux de style corinthien. Pierre-François-Léonard Fontaine nommé architecte du duc d'Orléans en 1814 réalise les aménagements nécessaires de la galerie d'Orléans. En 1994, le Palais-Royal, lotissement du XVIII^{ème}, est classé dans son intégralité au titre des monuments historiques. Le jardin est un espace boisé classé, labellisé "jardin remarquable".

56.1. Restauration des galeries d'Orléans, de Chartres, des Proues et du péristyle de Montpensier

Cette opération a été engagée courant 2009. Les travaux ont consisté à corriger les désordres structurels, les défauts d'étanchéité, à améliorer le système d'évacuation des eaux de pluie sur la terrasse, à restaurer les parements en pierre altérés, les caissons sculptés en stuc, les lanternes en bronze et les grilles en ferronnerie, et à rationaliser les commandes d'éclairage.

L'opération est décomposée en quatre tranches.

Le chantier a démarré, en juillet 2009, par la restauration de la galerie d'Orléans Nord. La galerie d'Orléans Sud puis la galerie de Chartres ont été traitées dans la foulée. Le démarrage des travaux de restauration de la galerie des Proues est intervenu en octobre 2013.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'année 2015 a été consacrée à la levée des dernières réserves des marchés de travaux. La plupart des marchés de l'opération sont désormais soldés.

La clôture de l'opération sera effectuée en 2016.

Ouvrage remis en 2015

Maitrise d'œuvre :

tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2 : Alain-Charles Perrot : architecte en chef des monuments historiques ;

tranche conditionnelle 3 : Christophe Bottineau : architecte en chef des monuments historiques ;

toutes tranches : Philippe Tinchant : vérificateur des Monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 7 726 000,00 € TDC | 7 726 000,00 € TDC € |
| Cumul consommé | 7 668 556,00 € TDC / 99,26 % | 7 515 456,00 € TDC / 97,27 % |
| Consommation de l'année | 176 289,00 € TDC | 301 840,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 4 |

56.2. Restauration des façades du ministère de la Culture et de la Communication, côté jardin

Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'œuvre :

Christophe Bottineau : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

L'opération concerne la restauration de la façade en pierre de taille située côté jardin, et la réfection d'une partie de la couverture. Cette façade est la dernière de la partie institutionnelle du Palais Royal à ne pas avoir été restaurée. Elle est dans un état non optimal de conservation et les menuiseries ne répondent pas au niveau de confort attendu par le Ministère. Il s'agit de nettoyer et restaurer les façades en pierre ainsi que les sculptures, remplacer les éléments de couverture et de charpente, remplacer ou adapter les menuiseries, remplacer les stores, peindre les menuiseries et les garde-corps à l'identique des autres façades du Palais Royal précédemment restaurées.

L'opération se décompose en trois tranches de travaux :

- la tranche ferme concerne les 7 travées au droit du jardin ;
- la tranche conditionnelle 1 concerne les 19 travées au droit de la galerie des Proues ;
- la tranche conditionnelle 2 concerne les 7 travées au droit des galeries d'Orléans et les 3 travées en retour de façade nord.

Déroulement de l'opération courant 2015 :

Les travaux de la dernière tranche de travaux ont été achevés à l'été 2015. La levée des réserves est intervenue en fin d'année.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 4 085 000,00 € TDC | 4 085 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 3 960 914,00 € TDC / 96,96 % | 3 504 777,00 € TDC / 85,80 % |
| Consommation de l'année | 249 112,00 € TDC | 670 548,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenants |
|------------------|-------------------|
| 0 | 8 |

56.3. Mise en conformité des installations techniques et de chauffage (colonnes 1.1 et 2.1)

Ouvrage remis en 2015

Maitrise d'œuvre :

Christophe Bottineau : architecte en chef des monuments historiques/ Alternet : bureau d'études techniques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

La présente opération de travaux a pour objet :

- la mise en conformité des installations électriques et de chauffage des colonnes 1-1 et 2-1 destinées à irriguer la partie sud des différents niveaux au droit du 1 au 3, rue de Valois ;
- l'installation d'une détection incendie dans la zone noble du 1^{er} étage ;
- l'aménagement du pôle sanitaires du 1^{er} étage pour une accessibilité PMR ;
- la restauration du salon des Maréchaux ;
- l'aménagement d'une colonne sanitaire à tous les niveaux en superposition du pôle situé au 1^{er} étage.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux ont été achevés en février 2015. Les réserves ont été levées par la suite. La plupart des marchés de travaux ont été soldés.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 6 206 000,00 € TDC | 6 206 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 6 167 391,00 € TDC / 99,38 % | 5 953 712,00 € TDC / 95,94 % |
| Consommation de l'année | 15,77 € TDC | 457 554,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 1 |

56.4. Mise en conformité des installations techniques et de chauffage (colonnes 3.1 et 3.2)

Dans la continuité des travaux de mise en conformité précédents, la présente opération de travaux a pour objet :

- la mise en conformité des installations électriques et de chauffage des colonnes 3-1 et 3-2 destinées à irriguer la partie nord des différents niveaux situés au droit du 3 au 7, rue de Valois ;
- la réalisation des travaux consécutifs au schéma directeur conduit sur les systèmes de sécurité incendie ;
- travaux de sécurisation des espace occupés par la Ministre.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'architecte en chef des monuments historiques a remis son étude d'avant-projet en décembre 2015. Le phasage de l'opération sera étudié en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 7 500 000,00 € TDC | 7 500 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 937 732,00 € TDC / 4,5 % | 148 972,00 € TDC / 1,99 % |
| Consommation de l'année | 69 831,00 € TDC | 141 106,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

57.

Pont transbordeur, Rochefort



Maîtrise d'œuvre :

Philippe Villeneuve : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Le pont du Martrou, construit à Rochefort (17) entre 1887 et 1900 par l'ingénieur Ferdinand Arnodin, est le dernier pont transbordeur en France.

Abandonné en 1967, il a été sauvé de la ruine en 1976 grâce à son classement au titre des monuments historiques. Une première restauration en 1990-1994 a eu lieu après une mise en sécurité en 1981. L'État a lancé un ambitieux programme d'études visant à mettre le pont en sécurité et à le restaurer dans son état initial conformément à l'avis qu'a rendu la Commission nationale des monuments historiques le 3 septembre 2012.

L'opération consiste en la dépose complète du tablier à âme pleine datant de 1933 et à son remplacement par un tablier à treillis de type "poutre raidissante Arnodin", à la restauration des pylones, à la suppression des excroissances en béton à l'arrière des massifs d'ancrage maçonnés et à l'éventuelle reprise des fondations.

Compte tenu de la spécificité de l'ouvrage et du délai du chantier, l'opération est organisée comme un chantier pilote, intégrant dans une vision à long terme :

- un traitement des abords dans une vision partagée avec la communauté d'agglomération de Rochefort-océan ;
- un chantier école visitable et une médiation avec le public ;
- une réutilisation des emprises de chantier et des travaux préparatoires pour permettre la mise en valeur ultérieure de l'ouvrage ;
- un objectif de réouverture du pont transbordeur à des fins de liaison douce (piétonne et cycliste), à l'issue de sa restauration.

Déroulement de l'opération courant 2015 :

L'année 2015 a été marquée par la reprise de l'opération en phase préparatoire.

Le contrat de la maîtrise d'œuvre a été notifié le 20 janvier 2015 et le dossier de consultation des entreprises a été livré début février, après consultation des collectivités locales, des services de l'Etat en région et du service technique des remontées mécaniques et transports guidés qui réglemente l'ouvrage.

Par ailleurs, les travaux ont fait l'objet de plusieurs demandes d'autorisations : au titre des codes de patrimoine et de l'urbanisme pour l'édifice classé monument historique et au titre du code de l'environnement pour le site classé, l'impact environnement et la loi sur l'eau.

Une procédure de dialogue compétitif a été retenue par l'Oppic afin de désigner une entreprise en charge des travaux. Cette procédure a permis d'évaluer avec des entreprises spécialisées le meilleur parti de restauration des points de vues patrimonial, méthodologique, calendaire, technique et financier. Deux entreprises ont été retenues et ont transmis plusieurs offres qui ont été présentées à l'occasion de deux commissions de dialogue réunissant tous les acteurs du projet et la collectivité en charge de l'exploitation.

La notification du marché a pu intervenir début 2016. Le chantier est prévu pour une durée globale de 36 mois, à compter de février 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 22 500 000,00 € TDC | 22 500 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 398 598,00 € TDC / 1,77 % | 299 066,00 € TDC / 1,33 % |
| Consommation de l'année | 253 982,00 € TDC | 299 066,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 5 | 0 |

58.

Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux

En 2004, l'État a reçu en donation de la société de Port-Royal les ruines de l'abbaye de Port-Royal des Champs. L'abbaye cistercienne de Port-Royal, devenue au XVII^{ème} le lieu de la pensée janséniste et dont seules des ruines (site bas) subsistent, et la ferme des Granges (site haut), installée sur le plateau, forment désormais un ensemble cohérent. Le musée national de Port-Royal des Champs présentera, dans les prochaines années, un parcours évocateur tout à la fois de l'histoire du site et de celle des jansénistes qui en firent sa renommée.

Un schéma global d'aménagement a été acté par le ministère de la Culture et de la Communication proposant différentes tranches dont la première est relative à l'ancienne entrée, dite la Porterie, de l'Abbaye et la seconde s'attache à restructurer le musée.

C'est dans ce cadre que des scénarios ont été étudiés, qu'un programme d'études et de travaux a été élaboré.



58.2. Le site bas et la porterie

La phase 1 a commencé avec la partie démolition sur le site de la Porterie. Au cours de l'année 2012, les fouilles archéologiques ont permis de mettre en évidence de nouvelles découvertes d'aménagement du site, non imaginables à l'origine (en particulier, la mise en évidence d'une tour de défense et la modernité de deux bâtiments supposés être plus anciens). De ce fait, le projet dans sa globalité a été reconsidéré.

Déroulement de l'opération en 2015 :

En 2015, les dernières autorisations ont été délivrées, les études ont été finalisées par l'architecte en chef des monuments historiques et ont permis de lancer la consultation pour un démarrage des travaux début 2016 pour une période de 6 mois.

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrises d'œuvre :
monument Historique :
Pierre Bortolussi : architecte en chef des monuments historiques ;

création de l'entrée (portail et entrée piétonne) sur le site bas :
Bernard Desmoulin : architecte.

Support juridique :
convention mandat - 09/11/2006 - et avenants n°1 et 2.

Travaux site bas porterie :
Support juridique :
convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 286 520,00 € TDC | 286 520,00 € TDC |
| Cumul consommé | 286 520,00 € TDC / 100 % | 286 520,00 € TDC / 100 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 1 222,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 4 | 0 |



58.2. Le site haut : les Granges

Il s'agit des travaux d'aménagement et de réhabilitation du logis nord, du logis des solitaires et des petites écoles.

Les opérations sur le site haut ont été décomposées en 2 phases :

- phase 1 : réaménagement du logis nord, assainissement, réaménagement de l'espace extérieur nord, avec la restauration du passage couvert et le réaménagement du logis des solitaires ;
- phase 2 : réaménagement des petites écoles et mise en accessibilité.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La phase 1 a été lancée en 2015 avec la réalisation des études, la délivrance des autorisations (au titre du code du patrimoine et demande d'aménagement d'un établissement recevant du public) et la consultation des entreprises a pu aboutir fin 2015. Les travaux se dérouleront en 2016.

Maître d'ouvrage :

Ministère de la Culture et de la Communication.

Maître d'ouvrage mandataire :

L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maîtrise d'œuvre :

Pierre Bortolussi : architecte en chef des monuments historiques .

Support juridique (code projet : J81) :

convention mandat - 14/11/2008 - et avenants n°1 et 2.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 2 942 077,00 € TDC | 2 942 077,00 € TDC |
| Cumul consommé | 381 868,00 € TDC / 12,98 % | 137 854,00 € TDC / 4,69 % |
| Consommation de l'année | 92 872,00 € TDC | 4 246,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 1 |

58.3. Les études en cours

Il s'agit principalement des études de réhabilitation des murs d'enceinte et des ruines de l'Abbaye ainsi que la mise hors d'eau de l'oratoire, sur le Site Bas.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La validation des études de faisabilité a été obtenue en 2015. Les études de réalisation seront lancées en 2016.

Maîtrise d'œuvre :

Pierre Bortolussi : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 525 000,00 € TDC | 525 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 522 336,00 € TDC / 99,49 % | 516 151,00 € TDC / 98,31 % |
| Consommation de l'année | - 689,73,00 € TDC | 3 728,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

59.

Réserves du musée national de la Marine, Dugny



Ouvrage remis en 2015

Maitre d'ouvrage :
ministère de la Défense ;
établissement public du musée national de la marine.

Maitre d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maitrise d'œuvre :
Hugues Fontenas : architecte.

Support juridique :
convention de mandat - 11/07/2012
et avenant n°1.

Le musée national de la Marine a souhaité installer ses réserves dans un hangar militaire, situé sur une parcelle de l'ancienne base aéronautique navale de Dugny (93). Cette opération doit permettre au musée de libérer au plus vite son site actuel de réserves situé à Romainville, de se doter d'un outil moderne et efficace pour la gestion de ses collections et de mettre en œuvre son projet de rénovation.

Le projet prévoit, à l'intérieur du volume maintenu du hangar de stockage construit en 1995 pour le compte de l'ancien établissement d'aéronautique navale de Dugny, la création d'un pôle de conservation pour le musée national de la Marine incluant les réserves, les ateliers, des salles de travail et d'étude sur les collections. Ce changement de destination a supposé une transformation complète des volumes intérieurs et la création de surfaces de planchers et de cloisonnements.

L'organisation générale du bâtiment répond aux objectifs suivants :

- mettre à la disposition du musée des locaux selon la logique de process propre à un centre de conservation et de réserves de collections patrimoniales ;
- la mise en œuvre d'une séparation, pour des raisons de sûreté, entre les zones accueillant les collections et celles susceptibles de recevoir des visiteurs extérieurs ;
- la division des volumes de stockage des collections en entités de taille réduite de manière à réduire les risques (incendie et contamination) ;
- le regroupement des principaux locaux de travail (bureau, salle de consultation des œuvres, ateliers de maquettes et studio photo).

Pour assurer le contrôle du comportement climatique et la mise en sécurité des collections conservées, les volumes principaux des salles de réserves sont conçus selon un principe de "boîtes dans la boîte" permettant de confiner les différents types de collections dans des enceintes distinctes. L'emprise du bâtiment sur la parcelle n'est pas modifiée et les aménagements extérieurs existants sont globalement conservés avec quelques interventions ponctuelles.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux ont été réceptionnés du 28 octobre 2015 au 22 décembre 2015.

La livraison et la remise des clés au musée national de la Marine a eu lieu le 28 décembre 2015.

Par ailleurs une nouvelle phase d'intervention sur le site de Dugny est nécessaire après l'annonce, le 6 octobre 2015, par le ministre de la Défense, du lancement effectif de la rénovation du site de Chaillot.

Les collections du musée actuellement au Palais de Chaillot ont vocation à être accueillies dans les réserves du musée national de la Marine à Dugny sur une partie du bâtiment non encore aménagée, dans le cadre d'une opération spécifique dite « Dugny 2 » qui fera l'objet d'une convention études et travaux ad hoc. Cette convention a été préparée fin 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 9 460 000,00 € TDC | 9 460 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 9 169 862,00 € TDC / 96,93 % | 8 250 832,00 € TDC / 87,22 % |
| Consommation de l'année | 1 699 500,00 € TDC | 6 704 579,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 5 | 9 |

60.

Résidences présidentielles



Maîtrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

60.1. Évaluations sanitaires et patrimoniales des résidences présidentielles, Paris

La connaissance très partielle des sept résidences présidentielles (monuments historiques classés) ne permettait pas de répondre aux besoins d'une programmation triennale et aux besoins de prise de décision réactive et éclairée pour répondre aux demandes des services de la Présidence de la République. Cette démarche essentielle de la connaissance du bâti est rendue possible grâce à des évaluations sanitaires et patrimoniales comprenant : un volet historique et documentaire, incluant une synthèse de possibles reconquêtes patrimoniales, un volet sanitaire de l'état du bâti indiquant notamment les urgences, une évaluation des coûts, une échéance des travaux d'investissement et d'entretien.

Dès 2012 l'Oppic a lancé, pour chaque site, des relevés de géomètre, en parallèle de ces études sanitaires et patrimoniales.

Le partage de ces informations permet de proposer une première réponse pour sortir d'une pratique de l'urgence comme principe d'intervention.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Après l'Alma en 2013, Marigny et le 2 rue de l'Elysée en 2014, deux études ont été commandées en 2015 à un bureau d'étude spécialisé en recherches historiques et documentaires et à l'architecte en chef des monuments historiques. Elles concernent le 14 Elysée, finalisée dans l'année et le 4 rue de l'Elysée, qui reste en cours.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 400 000,00 € TDC | 400 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 379 804,00 € TDC / 94,95 % | 321 370,00 € TDC / 80,34 % |
| Consommation de l'année | 117 236,00 € TDC | 122 107,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

60.2. Schéma patrimonial et fonctionnel de l'aile ouest de l'Hôtel d'Evreux, Paris

Maitrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'accès au Palais de l'Élysée depuis l'avenue de Marigny concentre, par une seule porte cochère, les flux de circulation piétons et véhicules. Les dispositions actuelles ne sont donc pas satisfaisantes. La présente opération a pour objet de traiter ces problématiques dans le respect des contraintes du monument historique classé et de proposer, en prenant en compte d'autres opérations menées par la Présidence de la République, une vision de reconquête patrimoniale de l'ensemble du périmètre.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Un diagnostic de schéma patrimonial et fonctionnel de l'aile ouest du palais de l'Élysée a été demandé à l'architecte en chef des monuments Historiques en avril 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 290 000,00 € TDC | 290 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 219 660,00 € TDC / 75,75 % | 164 480,00 € TDC / 56,72 % |
| Consommation de l'année | 104 413,00 € TDC | 109 737,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 7 | 0 |

60.3. Restauration des toitures et façades sur comble de l'aile ouest du Palais de l'Alma, Paris

Une étude d'évaluation du palais de l'Alma, commandée à l'architecte en chef des monuments historiques en 2012, a confirmé l'état particulièrement préoccupant de la couverture et des chéneaux de l'aile ouest, pour lesquels des travaux d'entretien n'étaient plus envisageables.

Ouvrage remis en 2015

Maîtrise d'œuvre :

Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

L'opération concerne la restauration de toitures en zinc (environ 2 000 m²) et la réfection des maçonneries, de croisées et persiennes, ainsi que la restauration de métallerie. Le programme a également permis d'améliorer considérablement le niveau de sécurité incendie de l'aile ouest occupée par des logements : pose de trappes de désenfumage, cloisonnement coupe-feu des combles. Ainsi que l'accessibilité en toiture avec la pose de lignes de vie. L'isolation des combles répond à une amélioration des critères énergétiques.

L'opération a été divisée en deux tranches pour garder la souplesse et la réactivité nécessaires permettant de répondre à d'autres opérations ouvertes sur le site :

- Pavillon nord et courette nord en tranche ferme ;
- Pavillon sud et courette sud en tranche conditionnelle.

Le chantier s'est déroulé en site occupé et sensible (logements et bureaux) avec un niveau de sécurité très strict des accès qui impose un lourd travail d'anticipation, de coordination, de communication.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux ont commencé en juin 2014 et ont été réceptionnés sans réserve en septembre 2015, conformément au planning prévisionnel annoncé en début d'opération.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 2 880 000,00 € TDC | 2 880 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 2 874 528,00 € TDC / 99,81 % | 2 715 144 ,00 € TDC / 94,28% |
| Consommation de l'année | 35 073,00 € TDC | 1 899 559,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 4 | 2 |

60.4. Reprise des fondations, consolidation et restauration des façades du manège du Palais de l'Alma, Paris

Maîtrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Les travaux concernent la reprise en sous-œuvre des fondations du manège par micro pieux, l'étalement de la structure, la restauration des façades intérieures et extérieures, la réfection des chéneaux, la pose de lignes de vie, la restauration de lanternes et la réalisation d'un parking provisoire extérieur.

L'étude de diagnostic de 2012 a établi de façon irrévocable, que des travaux d'étalement, de reprise des fondations étaient incontournables, d'autant plus que les travaux de construction menés par la fédération de Russie aux abords immédiats risqueraient de mettre en péril cette structure, instable par nature.

L'opération s'est déroulée en site occupé dans des conditions de sécurité identiques aux autres opérations de l'Alma et concomitamment aux chantiers de l'aile est et de la fédération de Russie sur la parcelle voisine. L'accès aux façades est du manège, uniquement à partir de l'emprise du chantier de la fédération de Russie, a complexifié le déroulement du chantier.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'affermissement de la tranche conditionnelle 1 a été notifié en avril 2015 au maître d'œuvre et courant mai 2015 aux entreprises de travaux. Le démarrage des travaux de la tranche conditionnelle 1 a eu lieu le 8 juin 2015 et les travaux devraient être réceptionnés en février 2016.



Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 4 005 000,00 € TDC | 4 005 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 3 796 608,00 € TDC / 94,80 % | 2 866 692,00 € TDC / 71,58 % |
| Consommation de l'année | 1 186 113,00 € TDC | 2 301 951,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 1 |

60.5. Restauration des façades et des toitures de l'aile est et de l'aile des ateliers du Palais de l'Alma, Paris

Maîtrise d'œuvre :

Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

La démolition des anciens bâtiments de Météo France a mis en évidence un linéaire de façades extrêmement dégradé. Une opération de restauration du clos-couvert de l'aile est et l'aile des ateliers du palais de l'Alma est devenue indispensable pour répondre à l'état sanitaire préoccupant des couvertures confirmée par l'étude d'évaluation patrimoniale.

Les conditions de sécurité incendie ont été prises en compte avec la pose de châssis de désenfumage et avec le fractionnement des combles ; l'isolation des combles et des fenêtres répondent aux critères énergétiques. L'installation de lignes de vie, la réhabilitation des ventilations des caves répondent aux besoins d'assainissement. L'opération se déroule en site sensible et occupé , avec une contrainte de co-activité de deux chantiers (sur une bande de 4m de large, propriété de la fédération de Russie).

Les conditions de sûreté d'accès au site de l'Alma rendent le déroulement du chantier assez complexe.

Déroulement de l'opération en 2015:

Les consultations ont été lancées en 2015, la notification des marchés travaux a eu lieu en fin février 2015 et la phase des travaux a commencé en début mars 2015, pour une livraison prévue au premier trimestre 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 4 608 880,00 € TDC | 4 608 880,00 € TDC |
| Cumul consommé | 4 101 750,00 € TDC / 89 % | 1 748 564,00 € TDC / 37,94 % |
| Consommation de l'année | 3 648 910,00 € TDC | 1 534 470,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 7 | 0 |

60.6 Restauration des portails et élargissement des passages de l'Hôtel Marigny, du Palais de l'Élysée et du Palais de l'Alma, Paris

Maîtrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'opération, en site sensible et occupé, porte sur la restauration des quatre portails situés dans trois résidences présidentielles : à l'hôtel de Marigny, au Palais de l'Élysée et au Palais de l'Alma.

Pour des raisons de vétusté, le portail d'honneur du palais de l'Alma et le portail d'honneur du palais de l'Élysée (deux portails métalliques) ont d'ores et déjà été remplacés par des mannequins provisoires. L'opération de restauration de ces portails est par conséquent nécessaire et sera accompagnée des travaux d'élargissement des passages afin de répondre aux besoins d'accessibilité (véhicule pompier notamment).

La motorisation et les conditions de vidéo-surveillance demandées par la Présidence de la République complètent le programme.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le contrat de diagnostic et le contrat de maîtrise d'œuvre ont été notifiés à l'architecte en chef des monuments historiques respectivement en mars et en août 2015. L'avant-projet a été remis en octobre 2015. Les candidatures des entreprises ont été reçues en novembre 2015. S'agissant d'une opération divisée en plusieurs secteurs distincts, les travaux sont prévus à l'été 2016 et devraient se terminer à l'été 2018.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 230 000,00 € TDC | 230 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 218 072,00 € TDC / 94,8 % | 89 789,00 € TDC / 30,04 % |
| Consommation de l'année | 376 792,00 € TDC | 89 789,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 4 | 0 |

60.7. Restauration des cheminées, Hôtel de Marigny, Paris

Maîtrise d'œuvre :
Michel Goutal : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

L'opération a pour objet la restauration de quatre cheminées donnant sur la cour d'honneur de l'Hôtel de Marigny maintenues sous filets depuis 2008 dont l'état sanitaire préoccupant a été confirmé en 2014.

Le projet prévoit également la restauration des deux murs mitoyens nord, la démolition d'un édicule obsolète en toiture avec le rétablissement de la charpente et de la couverture.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le contrat d'étude de diagnostic a été notifié à l'architecte en chef des monuments historiques en juillet 2015 et le contrat de maîtrise d'œuvre au début décembre 2015. Les travaux d'une durée prévisionnelle de 10 mois commenceront en automne 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 000 000,00 € TDC | 1 000 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 376 792,00 € TDC / 37,68 % | 48 850,00 € TDC / 4,88 % |
| Consommation de l'année | 376 792,00 € TDC | 48 850,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

60.8. Travaux d'entretien, réparation et désamiantage des résidences présidentielles

Maîtrise d'œuvre :
Sophie Semblat-Walhain, architecte des bâtiments de France.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Au cours de l'année 2015, 27 consultations ont été lancées pour des travaux d'entretien et de désamiantage, incluant la restauration de grilles de soufflage du Palais de l'Élysée, la mise en sécurité incendie d'un local technique, des travaux de désamiantage au Palais de l'Alma et la réfection et mise aux normes d'appartements à l'Alma. Une opération d'entretien et de nettoyage des décors a été également conduite (bureau d'angle du 1^{er} étage de l'Hôtel d'Evreux). L'entretien des parcs et des jardins a été assuré avec le concours du jardinier en Chef de l'Élysée. Enfin, les Diagnostics Techniques Amiante (DTA) obligatoires ont été réalisés et restitués au chef d'établissement.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 800 000,00 € TDC | 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 800 000,00 € TDC / 100 % | 492 481,00 € TDC / 61,50 % |
| Consommation de l'année | 800 000,00 € TDC * | 492 481,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 27 | 2 |

61.

Site de Paris-Malaquais École nationale supérieure des beaux-arts ; École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais



Le site de Paris-Malaquais regroupe deux grandes institutions du ministère de la Culture et de la Communication : l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSB-a) et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSAPM).

Il forme un vaste ensemble situé face au musée du Louvre, au cœur du quartier de Saint-Germain-des-Prés, dont les bâtiments sont répartis sur plus de deux hectares, entre la rue Bonaparte et le quai Malaquais, et datent des XVII^e, XVIII^e, XIX^e siècles et même pour certaines parties, du XX^e siècle.

Classé au titre des monuments historiques en 1972, le site se répartit en cinq ensembles bâtis :

- les bâtiments du Mûrier comportant 2 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol très partiel, auquel il faut ajouter la chapelle des Petits Augustins ;
- le Palais des études comportant 2 étages partiels sur rez-de-chaussée et sous-sol très partiel ;
- le bâtiment des Loges comportant un rez-de-chaussée et deux étages en superstructure ;
- le bâtiment Perret comportant 3 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol ;
- les hôtels de Chimay comportant 3 étages sur rez-de-chaussée et sous-sol.

61.1. Schéma directeur

L'Oppic est chargé de réaliser un schéma directeur du site Malaquais accueillant l'École nationale supérieure des beaux-arts et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais.

Le bilan général dressé révèle un état de dégradation du patrimoine immobilier et des équipements qui présente une sécurité aléatoire, notamment en matière de sécurité-sûreté et sanitaire. Il est noté aussi la nécessité de rationaliser l'usage des espaces et d'améliorer le pilotage bâtiminaire.

Ce constat explique la mise en place d'un comité stratégique pour assurer un pilotage exemplaire des opérations à mener. Ce comité s'est réuni en mars et juillet 2015

L'Oppic a proposé une stratégie de rénovation, en regroupant par zones géographiques les travaux et en les hiérarchisant selon les priorités suivantes.

- mise en conformité réglementaire ;
- rationalisation des usages ;
- amélioration de l'exploitation-maintenance pour assurer la continuité de fonctionnement du site.

Par ailleurs, il a été décidé de conduire une étude de programmation visant à évaluer l'adéquation des locaux avec les activités exercées. Ce volet éclairera sur le dimensionnement, la configuration et le niveau de protection et de confort du patrimoine existant avec un focus sur le PC sécurité-sûreté.

Cette étude sera complétée par une étude historique et architecturale des bâtiments du site afin d'en dégager les potentiels patrimoniaux, leurs exigences de préservation ou de modification et les possibilités d'aménagement utiles pour l'étude de programmation.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 648 800,00 € TDC | 648 800,00 € TDC |
| Cumul consommé | 383 668,00 € TDC / 59,14 % | 327 048,00 € TDC/ 50,41 % |
| Consommation de l'année | 44 801,00 € TDC | 36 482,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 0 |

Maitrisés d'œuvre :

pour la partie Monument Historique :
Benjamin Mouton : architecte en chef des
monuments historiques ;

pour la partie technique :
Oger International.

Support juridique :

convention cadre Culture.

61.2. Mise en conformité des installations électriques

Maîtrise d'œuvre :
ETC : bureau d'études techniques.

Support juridique :
convention cadre Culture.

Les installations électriques de l'ENSB-a et de l'ENSAPM connaissent régulièrement des défaillances et posent aujourd'hui un problème de sécurité pour le site. Les réseaux existants présentent une grande complexité dans leur architecture. Les installations électriques du site nécessitent désormais une vaste opération de mise en conformité, pour répondre aux exigences de sécurité de rationalisation et d'anticipation des besoins futurs des deux écoles. Une mise en conformité des installations dans le cadre du plan de prévention du risque inondation de Paris est prévue. L'opération consiste à renouveler l'ensemble des installations primaires, à les mettre en conformité et à résoudre l'ensemble des dysfonctionnements et non-conformités rencontrées sur le réseau secondaire du site.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux ont démarré début juillet 2015 pour une durée initiale de onze mois. Les réseaux primaires sont en cours de réalisation ainsi que les travaux de mise en conformité des réseaux secondaires dans le bâtiment des Loges et en phase de mise au point pour les autres bâtiments.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 3 300 000,00 € TDC | 3 300 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 974 948 ,00 € TDC / 59,85% | 502 677,00 € TDC / 15,23% |
| Consommation de l'année | 1 770 775,00 € TDC | 419 709,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 1 |

61.3. Mise en accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite

Pour répondre à l'obligation réglementaire de mise en accessibilité du site de Paris-Malaquais, il est prévu dans le cadre de cette opération de :

- créer et mettre en conformité des ascenseurs ;
- créer plusieurs bandes pavées ;
- mettre en conformité une dizaine de pôles sanitaires,
- transformer le perron et la façade du bâtiment des Loges
- créer plusieurs rampes en intérieur et extérieur

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux démarrés en juillet 2014 se sont poursuivis durant toute l'année 2015 et devraient s'achever à l'été 2016.

Des modifications du projet ont cependant été nécessaires sur plusieurs phases de travaux de l'opération : Hôtel de petit Chimay, Palais des Études et bâtiment des Loges, en raison de sujétions techniques imprévues et ont nécessité le dépôt d'une autorisation de travaux modificative au STAP et à la préfecture en août 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Montant opération | 3 623 000,00 € TDC | 3 623 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 3 301 291,00 € TDC /91,12 % | 1 686 040,00 € TDC / 46,54% |
| Consommation de l'année | 992 523,00 € TDC | 1 333 514,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

Maîtrises d'œuvre :
phase d'études :
Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques ;

phase de travaux :
François Chatillon : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention d'études préalables -
26/11/2010.

travaux
convention cadre Culture.

61.4. Restauration partielle et urgente des toitures de la cour du Mûrier

Après une étude de diagnostic, il est apparu urgent de mener une opération de restauration (détachée du reste de la restauration des couvertures). Cette première restauration ponctuelle sous la maîtrise d'oeuvre de l'architecte en chef des monuments historiques concerne ainsi les toitures du versant Nord de l'aile Sud et l'exèdre.

L'ensemble des couvertures de la cour sera ensuite restauré dans le cadre d'une grande opération de restauration de l'ensemble de la cour du mûrier.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux initialement prévus au 1^{er} semestre 2014 ont démarré en mars 2015 pour une durée de quatre mois et ont été réceptionnés en juillet 2015. Les réserves ont été levées en septembre suivant.

Ouvrage remis en 2015

Maîtrises d'oeuvre :

phase d'études :

Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques ;

phase de travaux :

François Chatillon : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Montant opération | 600 000,00 € TDC | 600 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 551 138,00 € TDC / 91,86 % | 422 590,00 € TDC / 70,43 % |
| Consommation de l'année | 470 627,00 € TDC | 394 371,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 3 | 2 |



Maîtrises d'œuvre :

François Chatillon : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

61.5. Restauration de la cour du Mûrier

La cour du Mûrier, ancien cloître du couvent des Petits Augustins, transformée au XIX^{ème} siècle par l'architecte Felix Duban en un "atrium cloître à l'italienne" avec une fontaine centrale, est entourée sur trois côtés d'une galerie d'arcades en plein cintre et pilastres doriques. Badigeonnée à l'extérieur d'ocre et de terre de sienne, ornée de statues d'antiques en marbre dans les arcades, elle est décorée intérieurement de fresques d'inspiration italienne, et enrichie sur tout son pourtour de copies de bas-reliefs du Parthénon. Le plafond, à solives apparentes, ainsi que le sol en mosaïque, composée de tesselles de marbres et calcaires de natures et couleurs variées, participent de la riche polychromie de la galerie.

La cour offre actuellement un aspect très dégradé :

- les fresques sont en voie de disparition totale, suite à une mauvaise restauration dans les années 1960/70 ;
- les sculptures sont abîmées et incomplètes ;
- les sols en mosaïques sont usés, en voie de disparition dans certaines zones ;
- les couvertures nécessitent une restauration urgente, celles-ci étant fuyardes et présentant un risque pour les collections installées dans la Chapelle ;
- les façades offrent un aspect dégradé, qui n'est pas en adéquation avec l'histoire du site.

Les travaux de restauration de la cour sont organisés en trois tranches de travaux :

- tranche ferme : couverture et façade de la Chapelle (les deux versants) ;
- tranche conditionnelle 1 : façades et galeries nord et est ;
- tranche conditionnelle 2 : façades et galeries sud et ouest et jardin.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les autorisations de travaux au titre des monuments historiques et de l'établissement recevant du public ont été obtenues les 10 et 14 avril 2015. La consultation des entreprises a été menée de juin à septembre 2015.

Un référé préventif a également été engagé en novembre 2015 vis-à-vis des copropriétés avoisinantes.

La période de préparation des travaux a commencé en décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 4 800 000,00 € TDC | 4 800 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 558 953,00 € TDC / 32,48 % | 194 078,00 € TDC / 4,04 % |
| Consommation de l'année | 1 358 031,00 € TDC | 131 815,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 8 | 1 |



61.6. Restauration et équipement de l'amphithéâtre d'honneur

L'amphithéâtre d'honneur représente une des salles les plus originales et la plus riches en décors de l'École des Beaux-Arts. Celui-ci constitue le véritable cœur historique de l'institution, destiné aux cérémonies officielles où étaient jadis décernés aux étudiants artistes les diplômes et les Prix de Rome. Sous-utilisé pour des raisons de défaut de confort et de vétusté de ses équipements, la direction de l'École souhaite remettre cet amphithéâtre en service pour des manifestations prestigieuses.

Maitre d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication.

Maitrises d'œuvre :
François Chatillon : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention de mandat 19/05/2014 et avenants n°1 et 2.

Cette opération fait l'objet d'un mécénat de Ralph Lauren à hauteur de 100%.

Permettant d'accueillir, à terme, une centaine d'auditeurs dans un cadre mis aux normes et doté d'équipements acoustiques et audiovisuels adaptés, la rénovation de cette salle prestigieuse s'intègre dans un vaste programme par lequel l'école souhaite moderniser les principaux lieux de diffusion des savoirs de l'établissement.

Le projet de restauration prévoit des interventions importantes sur les décors (boiseries, gradins et les sols de l'amphithéâtre (parquets marquetés) et une plus légère sur les décors polychromes de la voûte (nettoyage général et réintégration des lacunes). La fresque de P. Delaroche ayant fait l'objet de plusieurs campagnes de restauration n'est que peu concernée par la présente opération.

La mise en conformité de l'amphithéâtre d'honneur constitue le second volet du projet. Les installations techniques sont vétustes (électricité, chauffage,...) et, pour retrouver une utilisation digne de ce lieu, il convient de le doter de confort (mobilier) et d'outils adaptés à la communication et la pédagogie moderne. Une mise en conformité au titre d'établissement recevant du public (ERP) est également indispensable (éclairage et balisage de secours, détection incendie, désenfumage,...).

Les travaux seront organisés en une tranche unique, d'une durée estimée à 8 mois, hors période de préparation.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les autorisations de travaux au titre des monuments historiques et de l'ERP ont été obtenues en mars et en juin 2015.

La consultation des entreprises a été menée de juillet à octobre et les marchés de travaux ont ensuite été attribués en novembre.

Les travaux ont démarré le 07 décembre 2015, pour une réception prévue mi-septembre 2016, pour la rentrée des étudiants.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 575 000,00 € TDC | 1 575 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 969 849,00 € TDC / 61,50 % | 76 482,00 € TDC / 4,86 % |
| Consommation de l'année | 807 469,00 € TDC | 76 482,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 7 | 0 |

61.7. Restauration des couvertures du corps central de l'hôtel de Chimay

Maitrise d'œuvre :

François Chatillon : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture.

Les façades de l'hôtel de Chimay ont fait l'objet d'une restauration en 2012. Les couvertures n'avaient pas été traitées à cette occasion.

En mai 2014, l'état de dégradation des ouvrages a entraîné la nécessité de programmer une opération en deux phases :

- une première phase permettant de répondre à l'urgence de la situation avec le bâchage des verrières et des reprises ponctuelles des couvertures et chéneaux ;
- une seconde phase consistant en une remise en état pérenne de ces ouvrages, permettant de retrouver le caractère historique de ces couvertures.

Déroulement de l'opération en 2015 :

La protection provisoire des verrières et les travaux d'urgence ont été réalisés en janvier sur les ouvrages, dans l'attente de l'opération de travaux de restauration complète.

Les études d'avant-projet ont été finalisées en juin 2015 et les demandes d'autorisations de travaux au titre des monuments historiques et de l'établissement recevant du public ont été respectivement obtenues en septembre 2015 et en janvier 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 1 150 000,00 € TDC | 1 150 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 149 844,00 € TDC / 13,03 % | 46 969,00 € TDC / 4,08 % |
| Consommation de l'année | 39 130,00 € TDC | 43 348,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 3 | 0 |

62.

Site Richelieu et 65 rue de Richelieu, Paris



Maîtres d'ouvrage :

ministère de la Culture et de la Communication ;
ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Maître d'ouvrage mandataire :

l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Maitrisés d'œuvre :

Quadrilatère Richelieu :

maîtrise d'œuvre bâtiment
Atelier Bruno Gaudin : architecte/
IOSIS Bâtiments/ CASSO & Cie/
L'Observatoire 1 ;

maîtrise d'œuvre Monuments historiques

Phase 1 : Jean-François Lagneau, architecte en chef des monuments historiques ;
Phase 2 : Michel Trubert, architecte en chef des monuments historiques.

65 rue de Richelieu :

AKPA Architectes : architecte mandataire
/ SNC-LAVALIN : bureau d'études techniques.

Support juridique :

convention de mandat - 13 /11/2006 -
(restructuration des bâtiments)
et avenants n°1 à 9,
à l'avenant n°3 - 29/12/2008 -
fusion avec la convention de mandat
(traitement du clos et couvert) ;

convention de mandat - 4/08/2010 -
(études pour la restauration des façades
sur rues du Quadrilatère la phase 1) ;

La rénovation du quadrilatère Richelieu s'inscrit dans le cadre d'un projet ambitieux associant la Bibliothèque nationale de France, l'Institut national d'histoire de l'art et l'École nationale des chartes

De nombreux espaces étant devenus vacants après le transfert des collections d'imprimés et de périodiques sur le site François Mitterrand en 1998, la Bibliothèque nationale de France procédera au redéploiement des départements spécialisés et des services demeurant sur le site Richelieu. Grâce à la modernisation des bâtiments, la BnF pourra mieux assurer la sécurité des personnes et améliorer les conditions de conservation des collections patrimoniales. Elle proposera aux publics une gamme de services renouvelée et élargie, intégrant les derniers développements technologiques. Cette opération constitue pour la BnF une opportunité de mettre en œuvre un projet scientifique et culturel ambitieux.

La rénovation du quadrilatère Richelieu permettra également l'installation de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) dont une part importante des collections sera en libre accès dans la salle Labrouste et dans le magasin historique attenant, ainsi que l'installation de la bibliothèque de l'École nationale des chartes.

L'opération de restructuration est décomposée en deux phases opérationnelles successives, la BnF et l'Inha continuant à fonctionner sur la moitié du site non touchée par les travaux.

Cette opération est financée par le ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 80 % et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à hauteur de 20 %.

Le bâtiment situé au 65 rue de Richelieu fait également partie de l'opération : il sera entièrement restructuré pour accueillir les salles de cours et les services administratifs de l'École nationale des chartes (EnC). La restructuration de cet immeuble est financée en totalité par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Déroulement de l'opération en 2015 :

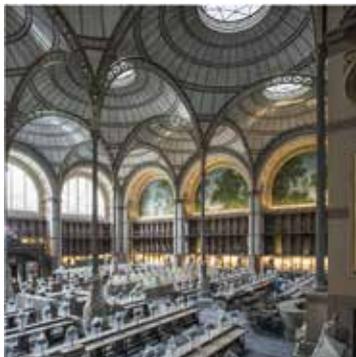
Un avenant n° 9 à la convention de mandat a été notifié le 3 juillet 2015, d'un montant de 14 200 000,00 € en euros courants, le montant global passant ainsi à 232 405 000,00 € TDC en euros courants

Bilan financier global fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Montant opération | 232 905 000,00 € TDC | 232 905 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 133 083 477,00 € TDC / 57,14% | 105 222 451,00 € TDC / 45,17% |
| Consommation de l'année | 2 717 019,00 € TDC | 29 119 157,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenants |
|-------------------|-------------------|
| 10 | 15 |



62.1. Phase 1

Suites aux problématiques de découverte de matériaux amiantés et à un empoussièrément du chantier à la poussière de plomb, les travaux avaient été stoppés au second semestre 2012 afin de réaliser un nettoyage général du site. Les travaux de gros œuvre avaient pu reprendre progressivement en 2013. Le maquettage de certains locaux techniques et les locaux patrimoniaux très contraints, a repoussé la finalisation des études de synthèse à mi-2014. L'année 2015 a permis le passage des réseaux, la réalisation des calfeutrements correspondants, et le lancement des travaux de second œuvre.

62.1 A/ aménagements :

Les travaux d'aménagements pour l'année 2015 ont essentiellement porté sur la finalisation des travaux de gros œuvre : réalisation des percements pour le passage des réseaux techniques et calfeutrements des réservations et percements, correspondant à plus de 4000 passages.

L'année 2015 a en outre permis :

- le montage de la structure de l'escalier métallique dans la cage 19 (positionnement et réalisation très complexe car située dans une oreillette derrière la salle Labrouste) ;
- la sous-station de fourniture en froid « Climespace » a été mise en service ;
- la galerie de Verre au-dessus du Vestibule Labrouste a été finalisée par la pose des verres ;
- la mise en œuvre du groupe électrogène, du TGBT et des transformateurs ;
- le démarrage des prestations de second œuvre (cloisons, peinture, faux plafonds...) ;
- la mise en place des rayonnages neufs (autoportants dans le magasin central, compactus sous la salle Labrouste) et adaptations des rayonnages existants afin de faire passer les réseaux.

62.1 B/ clos et couvert :

Les travaux de restauration ou remplacement des menuiseries extérieures d'une part et de couverture d'autre part se sont globalement achevés en 2014.

Les ultimes travaux correspondront aux reprises ponctuelles de peinture et à la réfection de la porte monumentale d'accès au porche du 58 rue de Richelieu en fin de chantier.

62.1 C/ salle Labrouste :

Les travaux de restauration de la salle de lecture Labrouste ont été réalisés en totalité dans la salle et dans l'hémicycle (céramiques, dorures, gypseries, décors peints, poteaux, rayonnages périphériques).

Le parquet neuf a été posé sur l'ensemble de la salle. A l'issue, les mobiliers restaurés ont pu être rapatriés et reposés en y intégrant l'électricité et l'informatique sur l'ensemble des places de lecture.

62.1 D/ façades :

L'ensemble des travaux de restauration des parties hautes des façades sur rue est terminé et les échafaudages démontés.

Les ouvertures vers l'extérieur ont été réalisées et habillées (rotonde des Petits-Champs - future entrée de la bibliothèque de l'École nationale des Chartes, accès public et personnel de part et d'autre du porche principal, ouverture en milieu de rue de Richelieu).

Les travaux de restauration de la façade nord donnant sur la salle Labrouste côté cour d'Honneur ont été réalisés.

62.1 E/ peintures patrimoniales :

La restauration des peintures patrimoniales a débuté en 2014 pour la zone concernant les plafonds de la future bibliothèque de l'École nationale des Chartes, niveaux 8/9 de l'aile Petits-Champs et la rotonde des Donateurs.

L'année 2015 a permis d'achever la restauration sur les plafonds de la rotonde Van Praet et de la galerie Viennot (niveaux 8/9).

62.1 F/ 65 rue de Richelieu :

La remise des clés du bâtiment à l'École nationale des Chartes a été faite le 25 août 2014, ce qui a permis un emménagement début octobre.

L'inauguration officielle a eu lieu le 9 octobre 2015 par le président de la République.



62.2. Phase 2

62.2 A/ études espaces classés :

Arnaud de Saint-Jouan, architecte en chef des monuments historiques, a remis le 7 mai 2013 son étude préalable sur les espaces classés de la zone 2 : chambre de Mazarin, galeries Mansart et Mazarine.

A l'été 2014, Michel Trubert a été nommé comme nouvel architecte en chef des monuments historiques.

Au premier semestre 2015, trois marchés lui ont été notifiés :

- un marché pour compléter l'étude de son prédécesseur notamment sur le diagnostic des dorures et des menuiseries extérieures de la galerie Mazarine ;
- un marché d'études et travaux concernant la réalisation d'un chantier test permettant de fixer le parti de restauration de la fresque de Romanelli située dans la galerie Mazarine ;
- un marché d'études et travaux pour la réalisation de l'ensemble des travaux dans les trois espaces Galerie Mazarine, Chambre de Mazarin et Galerie Mansart.

Le chantier test doit être engagé en amont des travaux principaux et en adéquation avec le déménagement de la BnF, fin 2016/début 2017, il se fera sous le contrôle d'un comité scientifique.

A l'issue de ce chantier, il sera alors possible de conclure les études et lancer l'appel d'offres de l'ensemble des travaux en espaces classés.

62.2 B/ muséographie :

Suite à la validation le 17 février 2014 par le maître d'ouvrage du préprogramme, il a été demandé à Mikaël Seban, programmiste, l'élaboration du Programme Technique Détaillé. Son travail a été présenté à la BnF le 3 juillet 2014. La BnF a alors souhaité ajourner la poursuite des études jusqu'en 2016.

L'année 2015 a permis à la BnF d'affiner le choix des pièces à exposer dans la galerie des trésors, de finaliser ses études de publics et de mettre à jour son projet scientifique et culturel.

Le projet actualisé a été transmis à l'Oppic en octobre 2015, relançant donc l'écriture du programme détaillé. La disparition du musée des Monnaies, Médailles et Antiques et de la galerie des trésors en tant que tels au profit d'un unique «musée de la BnF» a nécessité des reprises d'études.

Le programme doit être finalisé au printemps 2016 pour permettre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre à l'été 2016.

62.2 C/ études phase 2 :

La validation du maître d'ouvrage de l'APD est intervenue en février 2015. L'appel à candidatures pour ces travaux a été lancé en novembre et décembre 2015, pour une remise des candidatures fin janvier 2016.

62.2 D/ signalétique :

L'avenant n°8 à la convention de mandat a intégré la signalétique, à l'issue des phases 1 et 2, dans le mandat de l'Oppic.

Après la validation de l'évaluation du besoin par les trois institutions, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé. Le choix des candidats retenus a fait l'objet d'un premier jury en janvier 2015 puis d'un second en mai 2015 conduisant à la notification du marché au groupement Contours Soft Design et JBA au mois de juillet 2015.

Les études et réunions de mises aux points ont permis la production de l'APD en novembre 2015.

63.

Site Rohan - Soubise, Paris



La conservation des Archives Nationales occupe le site depuis plus de deux siècles (6 mars 1808) par extension progressives mais continue sous forme d'acquisitions et aménagements successifs d'une demi-douzaine d'hôtels particuliers dans le quadrilatère (notamment les "hôtels" de Rohan, Boisgelin, Jaucourt ...) et d'étapes de construction (Grands Dépôts sous la Monarchie de Juillet et III^{ème} République, bâtiment Chamson et CARAN au cours du XX^{ème} Siècle).

Une importante opération d'aménagement urbain a modifié l'usage des lieux par l'ouverture au public, en 2012, des jardins de Rohan avec la création d'un accès depuis la rue des Archives à hauteur de la porte Clisson et de la rue des Quatre Fils. Les jardins des anciens hôtels de la rue des Francs Bourgeois ont été aménagés par Louis Benech, dans un parti de respect de leur parcellaire ancien et de reconstitution de l'esprit d'origine.

63.1. Hôtel de Rohan – restauration des façades

Maîtrise d'oeuvre :

François Jeanneau : architecte en chef des monuments historiques ;

Support juridique :

convention cadre Culture :

Le projet de restauration des façades de l'hôtel de Rohan vise à redonner à cet édifice du XVIII^e, construit par Delamair, un état digne de sa qualité architecturale. L'état dans lequel il nous est parvenu est issu des occupations multiples qui ont été faites de l'édifice, depuis l'hôtel particulier d'Armand-Gaston de Rohan réaménagé par ses occupants ultérieurs jusqu'à son utilisation intensive pour l'Imprimerie Nationale puis les Archives Nationales. C'est depuis le classement au titre des monuments historiques en 1924 que l'édifice a repris, petit à petit, son aspect initial.

L'opération porte dans un premier temps sur la façade est et vise en particulier :

- la consolidation de l'avant-corps qui présente actuellement un désordre structurel conséquent ;
- la restauration des façades et la restitution des éléments sculptés ;
- la restauration des menuiseries extérieures du seul rez-de-chaussée

Faute de budget, la restauration de menuiseries extérieures des étages sera réalisée ultérieurement.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le dossier PRO a été finalisé en mai 2015. Suite à l'appel d'offre lancé en juin 2015 des négociations ont été effectuées avec les entreprises sur certains lots en octobre 2015. L'analyse des offres a été finalisée en décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 3 500 000,00 € TDC | 3 500 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 321 126,00 € TDC / 9,18 % | 247 315,00 € TDC / 7,07 % |
| Consommation de l'année | 63 719,00 € TDC | 146 932,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

63.2. Installation des décors de la chancellerie d'Orléans dans l'Hôtel de Rohan

Maîtrise d'oeuvre :

Bâtiment :

François Jeanneau : architecte en chef des monuments historiques

Décors :

Paul Barnoud : architecte en chef des monuments historiques

Support juridique :

convention cadre Culture.

Classé monument historique en 1914, l'ancien hôtel de la Chancellerie d'Orléans (Paris, 1^{er} ar., 19 rue des Bons-Enfants / 10 rue de Valois) est déclassé peu de temps après, le 5 août 1923, pour permettre le percement de la rue du Colonel-Driant dans le cadre de travaux d'agrandissement de la Banque de France.

L'Hôtel est démoli d'août 1923 à mai 1924 et une partie des éléments de décors est placée dans des caisses mises à l'abri dans un dépôt à Asnières. Les décors attendent, depuis, leur remontage auquel s'était engagé la banque de France.

Parallèlement à la restauration des décors eux-mêmes, initié grâce au mécénat du World Monument Fund, c'est au printemps 2009 qu'un projet consistant au remontage des décors dans l'Hôtel de Rohan voit le jour.

Déroulement de l'opération en 2015 :

L'Oppic a étroitement participé à la mise au point de la convention, signée en juillet 2015, liant le ministère de la Culture et de la Communication et la Banque de France, dans laquelle la banque de France confirme son engagement à financer les travaux de restauration et de pose des décors.

Passée sous maîtrise d'ouvrage publique, l'organisation opérationnelle a été modifiée afin de confier la maîtrise d'œuvre à un groupement unique, constitué des deux architectes en chef des monuments historiques intervenants depuis l'origine sur cette opération :

- François Jeanneau, pour les travaux touchant au bâtiment, désigné mandataire du groupement et architecte en chef territorialement compétent.
- Paul Barnoud, pour les travaux touchant aux décors, missionné jusqu'alors sous droit privé par le mécène de l'opération, le World Monument Fund.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, mis au point entre l'Oppic et les deux architectes en chef des monuments historiques, a été notifié le 13 octobre 2015. Fin 2015, les études d'avant-projet étaient en cours.

Une étude de programmation scénographique et muséographique a également été lancée en décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|-----------------------------|------------------------|
| Montant opération | 10 080 000,00 € TDC | 10 080 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 1 071 365,00 € TDC /10,63 % | 9 053,00 € TDC /0,01 % |
| Consommation de l'année | 1 071 365,00 € TDC | 9 053,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 7 | 0 |

64.

Tarmac, Paris

Maitrise d'oeuvre :
BET Parica ;

Support juridique :
convention cadre Culture.

Anciennement théâtre de l'Est parisien, le Tarmac est installé dans un ancien garage. Des travaux d'adaptation se sont effectués au fil du temps mais le site reste dans un état de finition sommaire. Le bâtiment présente aujourd'hui des défauts majeurs qu'il convient d'examiner précisément pour corriger les désordres existants et améliorer la politique de maintenance du bâtiment.

Le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale de la création artistique a confié en octobre 2014 à l'Oppic cette mission d'étude dont l'objectif consiste à réaliser un audit technique en vue d'établir un schéma directeur intégrant des données de maintenance de l'établissement.

Outre les questions de maintenance et d'entretien certains points techniques devront être tout particulièrement abordés :

- remontées d'eau qui inondent périodiquement le niveau inférieur sans que la cause ne soit connue ;
- climatisation hors service ;
- nombreuses fuites en toiture pour lesquelles il convient de déterminer la nature des travaux de réparation à conduire.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une consultation, lancée en avril 2015, a permis de désigner un bureau d'études techniques en juin 2015.

La durée d'étude est estimée à six mois.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 223 000,00 € TDC | 223 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 51 280,00 € TDC / 23 % | 16 986,00 € TDC / 7,62 % |
| Consommation de l'année | 51 280,00 € TDC | 16 686,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 1 | 0 |

65.

Universcience, Cité des sciences et de l'Industrie de la Villette, Paris



Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la Communication,
Universcience (Etablissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie).

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention d'études préalables - 08/10/2014.

L'ensemble immobilier du site de la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI) est composé de nombreux bâtiments implantés dans le secteur Nord du parc de la Villette, en bordure et à proximité du parc.

La CSI a été inaugurée et ouverte au public en 1986. Depuis cette date, des travaux de maintenance ont été réalisés, un plan de réhabilitation technique de l'accueil a été engagé en 2002 et un audit gros entretien et performances environnementales en 2010.

65.1. Schéma directeur

A la suite de ces études, afin de permettre au ministère de la Culture et de la Communication et à Universcience, Etablissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie (EPPDCSI) d'avoir une vision prospective des opérations à entreprendre pour améliorer la fonctionnalité de la CSI et assurer sa pérennité, il est nécessaire de réaliser un schéma directeur global du site.

Au-delà de la remise à niveau d'un équipement vieillissant, la CSI doit adapter ses bâtiments à de nouveaux enjeux environnementaux, techniques et économiques. Dans ce contexte, la CSI souhaite disposer d'un diagnostic global des bâtiments tant du point de vue technique que fonctionnel permettant la définition d'un programme de remise à niveau des bâtiments en accord avec le projet d'établissement resserré.

L'EPPDCSI a demandé l'appui de l'Oppic pour mener cette étude. La mission a pour objet de mettre en perspective les besoins de l'établissement en termes de fonctionnalité et d'usage en confrontant l'état des besoins à l'état des lieux ; c'est à dire en besoin de mise aux normes, de rénovation/ restructuration, de mise en place de systèmes et dispositifs techniques d'amélioration des performances (gestion maintenance/entretien, énergies, confort, ...).

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les études suivantes ont été lancées en 2015 :

- Audit structure ;
- Mise en place d'une base documentaire technique et maquette numérique ;
- Programmation technique, environnementale ;
- Élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du site ;
- Renforcement des façades vitrées ;
- Relevés géométriques ;
- État réglementaire et normatif du bâtiment ;

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Montant opération | 2 325 000,00 € TDC | 2 325 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 54 814,00 € TDC / 2,36 % | 5 100,00 € TDC / 0,22 % |
| Consommation de l'année | 54 814,00 € TDC | 5 100,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 2 | 0 |

Maître d'ouvrage :
ministère de la Culture et de la
Communication,
Universcience (Etablissement public du
Palais de la Découverte et de la Cité des
Sciences et de l'Industrie).

Maître d'ouvrage mandataire :
l'Opérateur du patrimoine et des projets
immobiliers de la Culture.

Support juridique :
convention de mandat d'études et de
travaux - 15/12/2015.

65.2. Coupoles textiles et verrières de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Vilette

A l'issue des premières investigations pour le schéma directeur, il est apparu que l'état des deux coupoles textiles, et leurs verrières, situées en toiture dans le hall d'entrée de la CSI, était dégradé et qu'elles nécessitaient une réfection complète relativement urgente, afin d'éviter des dégradations plus importantes qui présenteraient des risques importants de chutes de matériaux et matériels, ainsi que des problèmes d'étanchéité qui seraient de nature à créer un danger pour le public traversant ce hall.

Concernant l'architecture du bâtiment spécifique, il est prévu que la remise en état de ces ouvrages se fassent à l'identique afin de ne pas dégrader l'esthétique générale de cet ouvrage.

La réfection de ces coupoles est donc une intervention isolée et indépendante des options techniques qui seront définies dans le cadre du schéma directeur global de rénovation du site.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Une convention de mandat d'études et de travaux a été signée par Universcience le 15 décembre 2015 afin d'assurer le suivi des études et des travaux en vue de procéder au changement des membranes des 2 coupoles situées au-dessus du hall de la Cité des Sciences et de l'Industrie, et à la réfection de leurs verrières.

Une procédure sera mise en place pour retenir une entreprise à partir d'un cahier des charges en cours de rédaction par un AMO. La durée de l'opération est estimée à 27 mois.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 2 325 000,00 € TDC | 2 325 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 0 € TDC | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

66.

Val-de-Grâce, Paris



La reconstruction de l'abbaye du Val-de-Grâce et de son église fut confiée par Anne d'Autriche à François Mansart en 1644.

Les travaux, qui devaient être achevés en 1646, tardèrent ; Mansart fut remplacé par Jacques Lemercier, premier architecte du Roi qui apporta quelques modifications au projet d'ensemble de l'abbaye de Mansart, mais conserva le dessin de la façade occidentale.

Le chantier redémarra en février 1647 et se poursuivit jusqu'à la fin de l'année 1648, où il fut arrêté en raison des problèmes financiers et politiques provoqués par la Fronde. Il ne redémarra qu'en 1655 et fut confié à Pierre Le Muet et Gabriel Le Duc. L'ensemble des travaux de gros-œuvre concernant la façade occidentale fut parachevé en 1662. Les travaux de décor sculpté et de second œuvre s'achevèrent avec la réalisation de la grande porte en 1666. La façade occidentale ne subit pas de modifications jusqu'en 1775 lorsque Soufflot reprit l'ancien degré. En 1790, l'abbaye fut fermée mais conservée comme "monument d'architecture". A partir de 1793, l'ensemble des bâtiments abbatiaux fut affecté à l'hôpital militaire. En 1827, l'église rendue au culte devient la chapelle de l'hôpital.

L'Église a été classée au titre des monuments historiques en 1862.

L'ensemble architectural est classé en totalité parmi les monuments historiques par arrêté du 16 novembre 1964. Le sol et le sous-sol le sont par arrêté du 1^{er} mars 1990.

66.1. Restauration de la façade ouest de l'église

Maitrise d'oeuvre :

études :

Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques ;

suivi des travaux :

Stefan Manciulescu : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

La façade occidentale constitue la façade principale de l'église. Compte tenu de son état sanitaire, sa restauration était inscrite parmi les priorités. Le programme de l'opération concerne principalement :

- la restauration des maçonneries comprenant le nettoyage, le dessalement, le remplacement de pierres au strict minimum dans un souci de conservation des éléments originaux ;
- la passivation des éléments métalliques découverts après dégagement des maçonneries afin de stopper leur corrosion ;
- la restauration et le redressement des vantaux de la grande porte ;
- la restauration des couvertines en plomb des corniches et du fronton.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les marchés de travaux ont été notifiés le 2 février 2015. L'ordre de service de démarrage des travaux a été notifié le 16 février 2015. Le délai contractuel des travaux est de 25 mois compris la période de préparation, aboutissant ainsi à l'achèvement prévisionnel des travaux en mars 2017.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Montant opération | 2 725 000,00 € TDC | 2 725 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 2 281 559,00 € TDC / 83,73 % | 1 288 764,00 € TDC / 47,29 % |
| Consommation de l'année | 2 019 159,00 € TDC | 1 201 475,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 6 | 1 |

Maitrise d'oeuvre :
Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture/Défense.

66.2. Étude de stabilité du pavillon Anne d'Autriche

Le pavillon nord-est du cloître, dit pavillon Anne d'Autriche, édifié vers 1655 par Pierre Le Muet, était destiné à recevoir les appartements de la reine, richement décorés sur deux niveaux. Restauré sous le Second empire, il est aujourd'hui dans un état passable et la salle basse souffre de nombreuses altérations de diverses natures parmi lesquels :

- des mouvements structurels au niveau de la cheminée dont le manteau est brisé en plusieurs endroits ;
- des altérations profondes des parements de lambris d'appui du mur nord, et des décors peints du panneau attenant à la cheminée ;
- des altérations profondes des sols en pierres marbrières et chapes décoratives ;
- des désordres sur les plafonds en plâtre peints en faux bois (affaissement des structures).

L'origine des désordres provient de plusieurs facteurs:

- les dispositions architecturales et constructives du pavillon, ses modifications ;
- les facteurs microclimatiques (variation température et hygrométrie) ;
- l'influence du régime d'évacuation des eaux de pluies ;
- l'état sanitaire des structures.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Depuis l'avis favorable de la direction régional des affaires culturelles d'Ile-de-France du 4 novembre 2013 au titre du contrôle scientifique et technique sur l'étude de diagnostic et d'évaluation remise par l'architecte en chef des monuments historiques, rien n'avait été engagé. Les crédits permettant la commande d'une mission de maîtrise d'œuvre ont été mis en place en 2015.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été notifié à l'architecte en chef des monuments historiques, le 10 septembre 2015. Le dossier d'avant-projet a été remis le 14 décembre 2015. La demande d'autorisation au titre des monuments historiques a été envoyée le 14 décembre 2015 à la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 70 000,00 € TDC | 70 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 67 940,00 € TDC / 97,01 % | 62 823,00 € TDC / 89,75 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

Maîtrise d'oeuvre :

étude d'évaluation :

Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques ;

mission de maîtrise d'oeuvre :

Stefan Manciulescu : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :

convention cadre Culture/Défense.

66.3. Restauration des seize génies et quatre groupes sculptés du tambour du dôme et du chevet de l'église

Les groupes sculptés, en 1661 par Philippe de Buyster, provenant du chevet de l'église ont été déposés il y a plus de dix ans lors de la restauration de la toiture du dôme de la chapelle du Saint-Sacrement. Ils sont actuellement entreposés dans la crypte. Hormis un ange qui serait une copie du XIX^{ème} siècle, il s'agit d'éléments originaux.

Les seize génies du tambour du dôme, dans un état alarmant, ont été déposés fin 2011, afin de répondre à l'urgence d'une mise en sécurité pour le public et à la conservation des ouvrages. Selon l'étude de diagnostic et d'évaluation remise par Benjamin Mouton, ACMH, le 11 juillet 2013, le programme de restauration de l'ensemble des sculptures déposées comprend :

- le transport et la livraison des statues à l'atelier de sculpture ;
- la restauration des originaux ;
- la réalisation de copies d'une partie des sculptures ;
- la repose des copies ou des sculptures restaurées ;
- la conservation préventive de huit sujets et la présentation définitive au public des originaux de dix des génies dans le chœur des religieuses et des groupes sculptés la crypte.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Le rapport sur les tests de nettoyages a été remis le 1^{er} juin 2015.

Les contrats des assistants à maîtrise d'ouvrage (CSPS, OPC, CT) ont été notifiés le 6 mars 2015.

L'autorisation de travaux a été délivrée par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 13 juillet 2015.

Une consultation a été lancée le 9 juin 2015 pour la réalisation d'une maquette permettant d'apprécier l'impact de sa présentation dans le chœur des religieuses. Cette maquette a été présentée le 7 octobre 2015 aux représentants de la conservation régionale des monuments historiques de la DRAC Ile-de-France, de l'école du Val de Grâce, à l'architecte en chef des monuments historiques et à l'Oppic.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Montant opération | 2 300 000,00 € TDC | 2 300 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 237 663,00 € TDC / 10,33 % | 96 510,00 € TDC / 4,20 % |
| Consommation de l'année | 66 290,00 € TDC | 36 651,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marchés | Nombre d'avenant |
|-------------------|------------------|
| 4 | 0 |

Maitrise d'oeuvre :
Benjamin Mouton : architecte en chef des monuments historiques.

Support juridique :
convention cadre Culture/Défense.

66.4. Étude relative aux remontées salines du cloître

L'ancienne abbaye du Val-de-Grâce a fait l'objet d'importants travaux de restauration dans les années 1980 et jusqu'au début des années 1990.

A la suite des restaurations effectuées dans les années 1990 et 1993, notamment dans la salle capitulaire (ancienne cuisine) et dans le cloître, des altérations ont affecté les enduits, puis les pierres, du soubassement du mur de la galerie nord, mitoyen avec la salle capitulaire.

Les résultats de deux laboratoires identifient autant en surface qu'en profondeur du mur la présence de sels solubles composés d'une constante de sodium.

Les sels sont mobilisés par l'action de remontées capillaires et des phénomènes climatiques liés à l'exposition solaire, mais surtout par le régime du chauffage de l'air, provenant de radiateurs du cloître, ou de bouches d'air chaud (salle capitulaire). Mais la présence de gaines d'air chaud à l'intérieur du mur est très fortement probable et pourrait expliquer certains phénomènes connexes.

On constate aujourd'hui qu'une grande partie des soubassements des parements restaurés, à la fois les pierres conservées ainsi que les pierres et les enduits neufs, est largement contaminée.

L'étude prévoit la réalisation d'une phase expérimentale d'essais de traitement pour évaluer la faisabilité des interventions et ralentir la dégradation des parements anciens.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Les travaux de mise en œuvre des différentes solutions de traitement proposées par l'architecte en chef des monuments historiques ont été réalisés entre 2013 et le début de l'année 2014. Ils ont été achevés à la mi-juin 2014. La période d'analyse des données fournies par les sondes a commencé dans la foulée et doit se poursuivre pendant deux années.

Un rapport intermédiaire à l'issue de la première année d'analyse a été remis le 23 décembre 2015.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Montant opération | 114 042,00 € TDC | 114 042,00 € TDC |
| Cumul consommé | 109 734,00 € TDC / 96,22 % | 60 376,00 € TDC / 52,94 % |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 18 607,00 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

67.

Zénith, Paris



Maîtrise d'oeuvre :
BET Parica

Support juridique :
convention études préalables - 27/10/2015

Le Zénith Paris - La Villette a été construit en 1983 pour remplacer le Pavillon de Paris, à l'emplacement de l'hippodrome de Pantin, par les architectes Philippe Chaix et Jean-Paul Morel à l'initiative du Ministre de la culture Jack Lang, et inauguré début 1984.

Cette salle avait été construite pour une durée déterminée de trois ans à l'issue de laquelle elle aurait dû être démontée et remplacée par une nouvelle salle dans la banlieue proche. Elle est pourtant toujours en fonctionnement depuis 31 ans. Le bâtiment avait été conçu pour un usage temporaire sans qu'aucune mesure d'isolation acoustique ne soit prévue.

Le voisinage se plaint de ces nuisances et des études d'isolement acoustique ont été diligentées pour trouver des solutions. Ces premières études permettent de caractériser les défauts réglementaires et en déduisent des principes constructifs, elles doivent être approfondies pour définir un projet d'isolement acoustique réglementaire du bâtiment.

De plus, la question initiale de l'isolation acoustique prend aujourd'hui une ampleur supplémentaire. En effet, l'évolution des musiques actuelles, auxquelles la salle est dédiée, fait de plus en plus appel à la production de sons graves appelés «basses fréquences» qui ont pour caractéristique de se diffuser loin de l'établissement. Les textes ne tiennent pas compte de ce type de fréquences et les solutions constructives proposées dans un cadre réglementaire ne sauraient résoudre le problème que partiellement.

Déroulement de l'opération en 2015 :

Afin de compléter les premières études par des études d'isolement pour les fréquences basses produites par les musiques d'aujourd'hui, le ministère de la Culture et de la Communication, direction générale de la création artistique a par convention d'études préalables confié ces études à l'Oppic. Celles ci seront lancées en 2016.

Bilan financier fin 2015

| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Montant opération | 220 000,00 € TDC | 220 000,00 € TDC |
| Cumul consommé | 0 € TDC | 0 € TDC |
| Consommation de l'année | 0 € TDC | 0 € TDC |

Activité administrative en 2015

| Nombre de marché | Nombre d'avenant |
|------------------|------------------|
| 0 | 0 |

Légende photo :

Musée Rodin

© Patrick Tournebœuf/Tendance Floue/ Oppic - novembre 2015

O

érations en cours
ou achevées en 2015



| | Mission de conseil et d'assistance | Convention d'études préalables | Mandat de maîtrise d'ouvrage études et travaux | Maîtrise d'ouvrage convention Culture | Maîtrise d'ouvrage Protocole Culture/ Défense | Ouvrage remis en 2015 (tout ou partie) |
|--|------------------------------------|--------------------------------|--|---------------------------------------|---|---|
| Archives nationales d'Outre-Mer, Aix en Provence | | | | • | | |
| Archives nationales du monde du travail, Roubaix | | | | • | | |
| Archives nationales, Fontainebleau | | | | • | | |
| Arts décoratifs, Pavillon de Marsan, Paris | | | | • | | |
| Centre de conservation et d'Etudes de Lorraine, Metz | | | • | | | |
| Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne | | | • | | | • |
| Centre national de la Danse, Pantin | | | • | | | |
| Centre national George Pompidou/CNAC/BPI/Ircam | | • | • | | | |
| CNC, Bois d'Arcy | | | • | | | |
| Cérémonies nationales – 14 juillet | | | | • | | |
| Centre de recherche et de restauration des Musées de France, Paris | | | | • | | |
| Château de Versailles | | | • | | | |
| Château de Vincennes | | | | | • | |
| Cité de la céramique, Sèvres | | • | | • | | |
| Collège de France, Paris | | | • | | | • |
| Conseil économique, social et environnemental CESE, Paris | | | • | | | |
| Conservatoire national supérieur de musique et de danse, Paris | | | • | | | |
| Domaine national de Fontainebleau | | • | • | | | • Pôle d'excellence du Tourisme, Quartier Henri IV ; • Rénovation cour des offices. |
| Ecole militaire, Paris | | | | | • | |
| Ecole nationale de la photographie, Arles | | | • | | | |
| Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand | | | • | | | |
| Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille IMVT | | • | | | | |
| Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg | | | • | | | |
| Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse | | • | | | | |
| Ecole nationale supérieure d'art de Cergy | | | | • | | |
| Ecole nationale supérieure d'art de Limoges | | | | • | | |
| Fort de Saint-Cyr, Montigny le Bretonneux | | • | | • | | |
| Galleries de paléontologie, Jardin des Plantes, Paris | | • | | | | |
| Grand Palais, Paris | | • | • | | | |
| Hôtel de Mailly-Nesle, Paris | | • | | | | |
| Hôtel national des Invalides, Paris | | | | | • | |
| INA | | • | • | | | |
| Immeuble 6 rue des Pyramides, Paris | | | | • | | |
| INSEP, Paris | | | • | | | |
| Institut de France, Paris | | | • | | | |
| Jardin des plantes, Paris | | | • | | | |
| Maison Chapp, Guadeloupe | | • | • | | | |
| Maison des enfants d'Izieu | • | | | | | • |
| Manège de Sénarmont, Fontainebleau | | | | | • | |
| Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris | | | | • | | |
| Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton le pont | | | | • | | |
| Mise aux normes d'accessibilité pour les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture | | | • | • | | • ENSA Limoges |
| Musée d'Archéologie nationale - domaine de Saint-Germain-en-Laye | | | | • | | |
| Musée d'Orsay , tympan est, Paris | | | • | | | |
| Musée national de la Renaissance, Château d'Ecouen | | | | • | | |
| Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois Préau | | | | • | | |
| Musée national du Moyen Age – Thermes et Hôtel de Cluny, Paris | | • | • | • | | |
| Musée national Jean-Jacques Henner, Paris | | | • | | | |
| Musée Nissim de Camondo, Paris | | | | • | | |
| Musée Rodin, Paris | | | • | | | • |
| Musées et domaine nationaux de Compiègne | | | | • | | |
| Opéra Comique, salle Favart, Paris | | | • | | | |
| Palais de Chaillot, Paris : Musée de l'Homme, Théâtre national de Chaillot, Musée national de la Marine, travaux de restauration | | • | • | • | | • Musée de l'Homme |
| Palais Garnier, Paris | | | | • | | |
| Palais de la Porte Dorée, Paris | | • | | | | |
| Palais Royal, Paris | | | | • | | • Restauration Galeries, péristyle, façades côté jardin. • installations techniques et chauffage |
| Pont transbordeur, Rochefort | | | | • | | |
| Port Royal des Champs, Magny-les-Hameaux | | | • | • | | |
| Réserves du Musée national de la Marine, Dugny | | | • | | | • |
| Résidences présidentielles | | | | • | | • Toitures façades aile ouest, Alma. |
| Site Malaquais (ENSBA / ENSA Paris Malaquais), Paris | | | • | • | | |
| Site Richelieu, Paris | | | • | | | • 65 rue de Richelieu, ENC |
| Site Rohan Soubise, Paris | | | | • | | |
| Tarmac, Paris | | | | • | | |
| Universcience, Cité des sciences et de l'industrie, La Villette | | • | • | | | |
| Val de Grâce, Paris | | | | | • | |
| Zénith, Paris | | • | | | | |

Légendes des photos et perspectives 3D :

- Page de couverture : Château de Versailles, pavillon Dufour : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - Oppic - 2015
- p. 30 Site Richelieu, galerie Mazarine : © Jean-Christophe Ballot - Oppic - 2010
- p. 31 Conseil économique, social et environnemental, béton Perret : © Romain Secco - Oppic - 2015
- p. 32 École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg : © Bob Fleck - Oppic - 2013
- p. 32 MuCEM : Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, : © Olivier Amsellem - Oppic - 2013
- p. 33 Château de Versailles, pavillon Dufour : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - Oppic - 2016
- p. 34 Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne : © Christophe Manquillet - Oppic - 2015
- p. 35 École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand : © Pascal Aimar - Oppic - 2015
- p. 35 École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg : © Dombis-Percal - Oppic - 2012
- p. 37 Stade aquatique Christine Caron, INSEP : © David Boeno - Oppic - 2016
- p. 69 Archives nationales du monde du travail, (ANMVT), Roubaix : © ANMVT
- p. 70 Archives nationales, Fontainebleau : © Serge Reby - Pôle image, archives nationales - 2016
- p. 71 Les Arts Décoratifs, Paris : © Sophie Chivet - Oppic - 2016
- p. 73 Centre de conservation et d'études de Lorraine, Metz. Perspective : © Agence Bernard Desmoulin
- p. 74 Centre national des arts du cirque, Châlons-en-Champagne : © Patricia Hardy - 2015
- p. 75 Centre national de la danse, Pantin : © Luc Boegly - Oppic - 2004
- p. 76 Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, Paris : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - 1997
- p. 81 Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Bois-d'Arcy : © Nathalie Darbellay - SNT/Oppic - 2004
- p. 83 Cérémonies nationales, défilé du 14 juillet 2012 : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2012
- p. 84 Château de Versailles :
- p. 84 . Pavillon Dufour : © Hélène Peter-Laine Delau - Oppic - 2014
- p. 85 . Grand Commun : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 85 . Grand Commun : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p.86 . Pavillon Dufour : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 89 . Grands appartements, appartement du Dauphin : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 90 . Château d'eau : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 91 Château de Vincennes : © Agence Mester de Parajd - 2013
- p. 93 Cité de la céramique, Sèvres : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - Oppic - 2009
- p. 96 Collège de France : © Hélène Peter-Laine Delau - Oppic - 2012
- p. 97 Conseil économique, social et environnemental, Paris : © Romain Secco - Oppic - 2015 et 2016
- p. 100 Conservatoire national supérieur de musique et de danse, (CNSMD) Paris : © CNSMD
- p. 101 Domaine national de Fontainebleau : © Gilles Coulon, Tendance Floue - Oppic - 2014
- p. 102 . Quartier Henri IV, © Gilles Coulon, Tendance Floue - Oppic - 2016
- p. 105 . Cour d'honneur, escalier en fer à cheval : © Gilles Coulon, Tendance Floue - Oppic - 2013
- p.106 . Aile Louis XV, restauration : © Gilles Coulon, Tendance Floue - Oppic - 2014
- p.109 . Cour du Quartier Henri IV : © Gilles Coulon, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 115 École militaire, Paris : © Agence d'architecture 2BDM
- p. 117 École nationale supérieure de la photographie, Arles : perspective : © Marc Barani Rsi-studio Nys Gael Muraro - 2014
- p. 118 École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand : © Pascal Aimar - Oppic - 2015
- p. 120 École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg : © Bob Fleck - Oppic - 2016
- p. 121 École nationale supérieure d'architecture de Toulouse : © ENSA Toulouse
- p. 122 École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy : © ENSA Cergy
- p. 123 École nationale supérieure d'art de Limoges : © ENSA Limoges
- p. 125 Galeries de Paléontologie et d'Anatomie Comparée, Muséum national d'Histoire naturelle, (MNHN) Paris : © MNHN
- p. 127 Hôtel de Maillay-Nesle, Paris : © Hors Limites Architecture - 2015
- p. 128 Grand Palais, Paris : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - Oppic - 2006
- p. 129 Grand Palais, Paris : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - Oppic - 2006
- p. 130 Hôtel national des Invalides, Paris : © Nathalie Darbellay - Oppic - 2011
- p. 132 Institut national de l'audiovisuel, Bry-sur-Marne : © Didier Allard
- p. 133 Institut national du sport, de l'expertise & de la performance (INSEP), Paris : © Pascal Aimar, Tendance floue - Oppic - 2009
- p. 134 . Stade aquatique Christine Caron, INSEP : © Pascal Aimar, Tendance floue - Oppic - 2014
- p. 136 Institut de France, Paris : Perspective 3D, vue cour : © Marc Barani - Oppic - 2011
- p. 137 Jardin des plantes, Paris : © Gomez Pulido - MIGT/Oppic - 1994
- p. 138 Maison Chapp, Basse Terre, Guadeloupe : Coupe Perspective classique : © Explorations architecture
- p. 139 Maison des enfants d'Izieu : © Studio Erick Sallet - 2015
- p. 140 Manège de Sénarmont, Fontainebleau : © Agence d'architecture 2BDM
- p. 142 Manufacture nationale des Gobelins, Mobilier national, Paris : © Lawrence Perquis
- p. 146 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont : © Carole Barriquand-Treuille - Oppic - 2014
- p. 145 Mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées dans les écoles nationales supérieures d'art et d'architecture, Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg : © Bob Fleck - Oppic - 2016
- p. 147 Musée d'Archéologie nationale – domaine national de Saint-Germain-en-Laye
- p. 150 . Façade : © Gilles Leimdorfer - Oppic - 2015
- p. 150 . Abri des jardiniers : © Gilles Leimdorfer - Oppic - 2015
- p. 153 Musée d'Orsay, Paris : © Agence d'architecture Marie-Suzanne de Ponthaud - 2016
- p. 154 à 156 Musée national de la Renaissance, château d'Écouen : © Jean-Christophe Ballot - Oppic - 2016
- p. 158 Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, Rueil-Malmaison : © Sophie Chivet - Oppic - 2016
- p. 159 Musée national du Moyen-âge, thermes et hôtel de Cluny, Paris :
- p. 159 . Façade vue du boulevard St-Michel, Caldarium : © Sophie Chivet - Oppic - 2016
- p. 160 . Façade vue boulevard Saint Michel : perspective © Agence Bernard Desmoulin - 2014
- p. 161 . Chapelle : © Sophie Chivet - Oppic - 2016
- p. 164 . Façade France, Paris, vue du boulevard St-Michel, bâtiment Boeswillwald : © Sophie Chivet - Oppic - 2016
- p. 165 Musée national Jean-Jacques Henner, Paris : © Thierry Ardouin, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 166 Musée Nissim de Camondo, Paris : © Luc Boegly - Nissim de Camondo - 2012
- p. 167, 168 Musée Rodin, Paris : © Patrick Tournebœuf, Tendance floue - Oppic - 2014
- p. 169 Musées et domaine nationaux du palais impérial de Compiègne : © Christian Bassot - Oppic - 2013
- p. 171 Opéra Comique, Paris : © Opéra Comique
- p. 172 Palais de Chaillot, Paris : © Guillaume Maucuit-Lecomte - 2014
- p. 173 . Musée de l'Homme : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2015
- p. 175 . Parvis bas, Palais de Chaillot : © Sophie Chivet - Oppic - 1996
- p. 178 Palais Garnier, Paris : © Nathalie Darbellay - SNT/Oppic - 2000
- p. 181 Palais de la Porte Dorée, Paris: © Thierry Ardouin, Tendance Floue - Oppic - 2007
- p. 182 Palais Royal, Paris : © Romain Secco - Oppic - 2013
- p. 185 Pont transbordeur, Rochefort : Perspective : © Agence d'architecture Philippe Villeneuve
- p. 186, 187 Port-Royal des Champs, Magny-les-Hameaux : © Sabine Delcour - Oppic - 2006
- p. 188 Réserves du musée national de la Marine, Dugny : © Arnaud Fux - Musée de la Marine - 2016
- p. 189, 192 Résidences présidentielles : © Christian Moutarde - Oppic - 2013
- p. 196 Site de Paris-Malaquais : © Hervé Ternisien - Oppic - 2016
- p. 199 . Cour du Mûrier : © Hervé Ternisien - Oppic - 2014
- p.200 . Amphithéâtre d'honneur © Hervé Ternisien - Oppic - 2015
- p. 202 à 204 Site Richelieu et 65 rue de Richelieu, Paris : © Jean-Christophe Ballot - BnF/Oppic - 2015
- p. 206 Site Rohan - Soubise, Paris : © Patrick Tournebœuf, Tendance Floue - Oppic - 2012
- p. 209 Unverscience © Cité des sciences et de l'Industrie de la Villette, Paris
- p. 211 Val-de-Grâce, Paris : © Agence Manculescu - 2015
- p. 215 Zénith, Paris : © Zénith de Paris



30 rue du Château
des Rentiers
CS 61336
75647 Paris Cedex 13
tél.: 01 44 97 78 00
fax : 01 44 97 79 00
site : www.oppic.fr

Direction de la publication :

Clarisse Mazoyer, Présidente
Diane Pouget, Directrice générale
Cécile Favarel Garigues, Secrétaire générale
Service communication
Sylvie Lerat, Responsable de la communication
Rosalie Sarda, Graphiste
2118-027X

ISSN :

Juin 2016